

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)

Tél/ : 222 20 37 32_651 64 91 94
Fax : 222 20 37 30_Numéro vert/Hotline : 1517
B.P/P.O Box : 33.200 Yaoundé



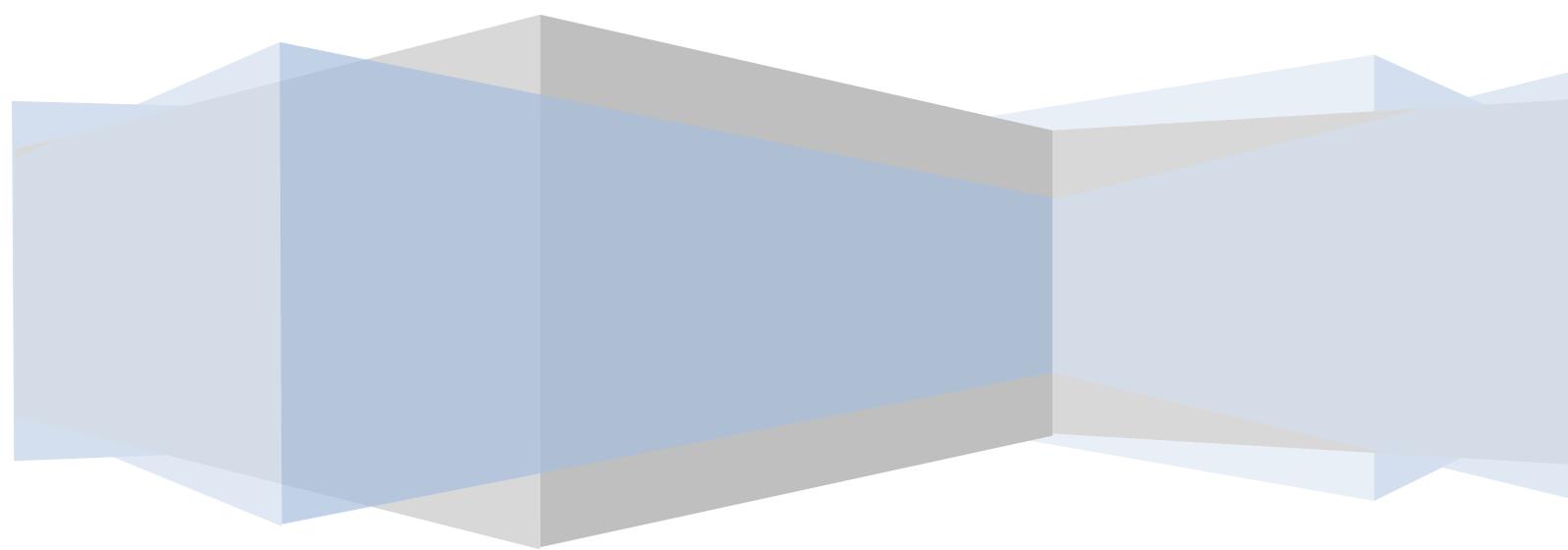
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission
(NACC)

Site Internet/website : www.conac.cm
Courriel/Mail : info@conac.cm
WhatsApp : 658 26 26 82_

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU CAMEROUN EN 2021





S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun

« ... Nous devons renforcer la gouvernance dans la gestion de nos finances publiques en luttant contre la corruption et le détournement des deniers publics. Par conséquent, tous ceux qui se rendent coupables de malversations financières ou d'enrichissement illicite en assumeront les conséquences devant les juridictions compétentes ... »

(Extrait du message du Chef de l'Etat à la Nation, le 31 décembre 2021)

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAO	Avis d'Appel d'Offres
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
AO	Appels d'Offres
AONO	Appel d'Offres National Ouvert
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administrations Publiques
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ARSTM	Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer
BCA	Bon de Commande Administratif
BCD	Banque Camerounaise de Développement
BIAOC	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale au Cameroun
BICIC	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun
BMBC	Banque Méridien BIAO Cameroun
BMOD	Bureau de la Main d'Œuvre Docker
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Conseil d'Administration
CAC	Crédit Agricole du Cameroun
CACI	Cellule de l'Audit et du Contrôle Interne
CAMBANK	Cameroon Bank
CCLCPEES	Cellule Centrale de Lutte Contre la Corruption et de Promotion de l'Éthique dans l'Enseignement Supérieur
CCPM-AG	Commission Centrale de Contrôle des Marchés d'Approvisionnement Généraux
CDAJ	Chef de la Division des Affaires Juridiques
CDI	Centre Divisionnaire des Impôts
CDPM	Commission Départementale de Passation des Marchés
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPICI	Centre pour la Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire
CFD	Contrôleur Financier Départemental
CGC	Conseil Gabonais des Chargeurs
CIPM	Commission Interne de Passation des Marchés
CLCC	Cellule de Lutte Contre la Corruption
CMLCC	Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption
CMS	Centre Médico-Social
CNESP	Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur Privé
CNNII	Compagnie Nationale de Navigation Intérieure et Internationale
CNPBM	Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COLEPS	Cameroon Online E-Procurement
CONAC	Commission Nationale Anti-corruption
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'Etat

COVID 19	Pandémie à Coronavirus apparue en 2019
CRF	Cellule de Renseignement Financier
CRIL	Centre Régional des Impôts du Littoral
CS	Chef de Service
CSA	Cameroon Seafarers Association
CSI	Centre de Santé Intégré
CURY	Centre des Urgences de Yaoundé
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DAAFRH	Direction des Affaires Administrative, Financière et des Ressources Humaines
DAAPA	Division des Affaires Administratives et du Personnel Administratif
DAC	Directeur de l'Administration Centrale
DAF	Direction Administrative et Financière
DAJ	Division des Affaires Juridiques
DAJI	Département des Affaires Juridiques et des Indemnisations
DAMVN	Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAOU	Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires
DAPAC	Direction des Affaires Portuaires et des Activités Connexes
DAUQ	Direction des Accréditations Universitaires et de la Qualité
DC	Demande de Cotation
DCAA	Direction de la Coordination des Activités Académiques
DD	Délégation Départementale
DDAS	Délégation Départementale des Affaires Sociales
DDES	Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur
DEX	Direction de l'Exploitation
DG	Direction Générale, Directeur Général
DGAMP	Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires
DGMM	Direction Générale de la Marine Marchande
DIAP	Division des Inspections et de Contrôle des Administrations publiques
DICTD	Division des Inspections et de Contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées
DIEPOS	Division des Inspections et de Contrôle des Établissements Publics et des Organismes Spécifiques
DIESP	Division des Inspections et de Contrôle des Entreprises du Secteur Public et Parapublic
DIPD	Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement
DR	Délégation Régionale
DRAS	Délégation Régionale des Affaires Sociales
DREA	Département des Réalisations
DRPROFF	Délégation Régionale de la Promotion de la Femme et de la Famille
DVC-ICE	Deputy Vice Chancellor in charge of Internal Control and Evaluation
ENIAAP	Enquête Nationale sur l'Indice Anti-Corruption des Administrations Publiques
ESSEC	École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales
ESSTIC	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication

FALSH	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FENASU	Fédération Nationale des Sports Universitaires
FETUC	Forum des Étudiants des Universités du Cameroun
FGI	Faculté de Génie Industriel
FHS	Faculty of Health Sciences
FMSP	Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques
FONADER	Fonds National de Développement Rural
FOSA	Formation Sanitaire
FS	Faculté des Sciences
GABAC	Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GAFI	Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux
GPM	Gabon Port Management
HGOPY	Hôpital Gynéco-Obstétrique de Yaoundé
IBA	Institut des Beaux-Arts
IES	Institution d'Enseignement Secondaire
IFT	Indemnités Forfaitaires de Tournée
IRR	Initiative à Résultats Rapides
ISM	International Safety Management
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LCC	Lutte Contre la Corruption
MARPOL	Marine Pollution
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEL	Ministre Délégué.
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINT	Ministère des Transports
MLC	Maritime Labour Convention
MO	Maître d'Ouvrage
MPAFC	Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables
ND	Non Disponible
NR	Non Retrouvé
NT	Non Transmis
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMI	Organisation Maritime Internationale
ONECCA	Ordre National des Experts Comptables du Cameroun
OPRAG	Office des Ports et Rades du Gabon
PAR	Plans d'Action Régionaux

PCDPM	Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés.
PEPS	Projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique
PIB	Produit intérieur Brut
PM	Premier Ministre
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi/Evaluation
PSC	Port State Control
PSR	Programme de Sécurisation des Recettes
PV	Procès-verbal
RAS	Rien A Signaler
SACAR	Service des Archives et du Courrier Arrivée
SCAO	Sous-Commission d'Analyse des Offres
SCB	Société Camerounaise de Banque
SD	Sous-Directeur de l'Administration Centrale
SDAA	Sous-Directeur des Affaires Administratives
SEMPA	Syndicat des Entreprises de Manutention des Ports Autonomes de Côte-d'Ivoire
SMAC	Système de Management Anti-Corruption
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption ;
SOLAS	Safety Of Life At Sea
SPM	Services du Premier Ministre
SRC	Société de Recouvrement des Créances
STCW	Standard Training, Certification and Watch keeping
SUSPEND	Suspension des indemnisations de la BMBC
BMBC	
UTO	Unité Technique Opérationnelle

TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Références	Intitulés	Page
Tableau 1.	Les secteurs de la corruption les plus dénoncés à travers la ligne verte de la CONAC	15
Tableau 2.	L'origine des dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp de la CONAC	16
Tableau 3.	L'origine des dénonciations reçues à la CONAC à travers le courrier électronique	17
Tableau 4.	Etat des dénonciations reçues à la CONAC en 2021	17
Tableau 5.	Etat des provenances des dénonciations reçues à la CONAC en 2021	19
Tableau 6.	Récapitulatif des imputations dans le cadre du détournement de fonds publics au Lycée Scientifique de Bertoua	23
Tableau 7.	Récapitulatif des préjudices des deux DG dans le cadre de la gestion de la SRC	39
Tableau 8.	Récapitulatif de l'imputation des fautes ou infractions dans le cadre de la gestion du domaine privé de l'Etat dans la ville de Buéa	50
Tableau 9.	Etat des procédures initiées par la CONAC auprès des juridictions en 2021	60
Tableau 10.	Récapitulatif des préjudices financiers subis par l'Etat et évalués par la CONAC au terme de ses investigations de terrain	61
Tableau 11.	Etat des dénonciations reçues et exploitées par le CONSUPE	63
Tableau 12.	Etat comparatif des dénonciations reçues et traitées par le CONSUPE	63
Tableau 13.	Etat comparatif des missions de contrôle réalisées par les DIC du CONSUPE	64
Tableau 14.	L'exécution du PAR dans l'Adamaoua	143
Tableau 15.	L'exécution du PAR dans le Centre	143
Tableau 16.	L'exécution du PAR à l'Est	144
Tableau 17.	L'exécution du PAR dans l'Extrême-Nord	144
Tableau 18.	L'exécution du PAR dans le Littoral	144
Tableau 19.	L'exécution du PAR dans le Nord	144
Tableau 20.	L'exécution du PAR à l'Ouest	145
Tableau 21.	L'exécution du PAR dans le Sud	145
Tableau 22.	L'exécution du PAR dans le Sud-Ouest	145
Tableau 23.	Synopsis des performances des Régions en 2021	146
Tableau 24.	Nombre de Déclarations de Soupçons enregistrées en 2021 en fonction des sources	152
Tableau 25.	Nombre et répartition des dossiers transmis aux différentes juridictions compétentes en 2021 en fonction des infractions sous-jacentes	152
Tableau 26.	Nombre et répartition des dossiers transmis aux juridictions et aux autres autorités nationales compétentes en 2021	154
Tableau 27.	Récapitulatif des décisions prises par le CDBF en 2021	193
Tableau 28.	Récapitulatif des décisions prises par le TCS relatives à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées	204

Tableau 29.	Récapitulatif des décisions prises par la Section Spécialisée de la Cour Suprême relatives à la lutte contre la corruption et aux infractions assimilées	214
Tableau 30.	Récapitulatif des décisions prises par la Section Pénale de la Cour Suprême relatives à la lutte contre la corruption et aux infractions assimilées.	217
Tableau 31.	Etat global du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2021	217

FIGURES

Références	Intitulés	Pages
Figure 1.	Représentation graphique des niveaux de réalisation en 2021	146
Figure 2.	Graphique du nombre et de la répartition des dossiers transmis aux différentes Juridictions compétentes en 2021 en fonction des infractions sous-jacentes	153

SOMMAIRE

Carte administrative du Cameroun	i
Sigles et abréviations	iii
Tableaux et figures	vii
Sommaire	vii
Préface	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
Première Partie	5
LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	7
Chapitre 1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
Section 1. La mise en œuvre de la SNLCC par les Institutions de lutte contre la corruption, les Départements Ministériels et les autres Institutions publiques	7
Section 2. La mise en œuvre de la SNLCC dans les Régions	142
Section 3. Les activités de lutte contre la corruption dans le cadre de la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif	146
Chapitre 2. LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU CAMEROUN	149
Section 1. Les activités de prévention et de coopération de l'ANIF	149
Section 2. Les activités d'information et d'exploitation des Déclarations de Soupçons	150
Deuxième Partie	155
LA REPRESSION DES PRATIQUES DE CORRUPTION	
Chapitre 1. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES, DISCIPLINAIRES ET DES MISES EN DEBET	157
Section 1. Les sanctions prononcées par les Institutions de Régulation	157
Section 2 : Les sanctions prononcées au sein des Départements Ministériels	158
Section 3 : Les sanctions prononcées au sein des Entités publiques et parapubliques	178
Chapitre 2. LES DECISIONS DES JURIDICTIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	192
Section 1 : Les décisions du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière	192
Section 2 : Les décisions des Juridictions Judiciaires	201
Section 3 : L'état du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2021	217

Troisième Partie		
LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		218
Chapitre 1. LA COOPERATION NATIONALE		220
Section 1. Les partenaires nationaux		220
Section 2. La Coopération avec le secteur privé		223
Chapitre 2. LA COOPERATION INTERNATIONALE		224
Section 1. La coopération avec les Nations Unies		224
Section 2. La coopération avec le Commonwealth		224
Section 3. La coopération avec l'Union Africaine (Conseil Consultatif)		225
Section 4. La coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale		225
CONCLUSION GENERALE		226
Table des matières		230

PRÉFACE

Renforcer la lutte au niveau local

Une stratégie est un plan d'actions conçu pour permettre la réalisation d'une initiative de longue durée. Elle énonce une vision et une orientation déclinées en actions. Une stratégie peut donc être considérée comme un outil indispensable pour aboutir à des résultats, un moyen pour atteindre une finalité. C'est certainement pour cette raison que l'une des premières actions de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC), dès son opérationnalisation, a été l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) au Cameroun en 2010. Depuis lors, son implémentation a connu des fortunes diverses.

En 2021, la Stratégie a atteint sa première décennie de mise en œuvre. Une décennie... ! Le moment idéal pour faire le point et évaluer dans quelle mesure, elle a permis de modifier les habitudes et les mentalités dans le domaine de la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité dans les 10 Régions de notre pays. Peut-on affirmer que son contenu a été convenablement assimilé et mis en œuvre ?

A ce sujet, bon nombre d'Institutions publiques et privées ont bien évidemment adopté certains outils développés dans le document, à savoir : les *Initiatives à Résultats Rapides* qui consistent en l'obtention de résultats quantifiables sur des pratiques de corruption ciblées dans un délai de 100 jours, et l'outil *PrECIS* qui implique la mise en œuvre concomitante d'actions de **Prévention** visant à éliminer les opportunités de corruption, d'**Education** en vue de changer les mentalités, les habitudes et les attitudes, de **Conditions** qui favorisent la création d'un environnement non propice aux actes de corruption, d'**Incitation** visant à encourager les personnes intègres afin de fournir de nouveaux modèles et référents à la société, et de **Sanctions** qui consistent à punir sévèrement les auteurs d'actes de corruption.

Cependant, malgré ces efforts, l'on peut dire que la plupart des 384 Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ne se sont pas encore approprié les orientations contenues dans la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption dans leur gestion quotidienne. D'où les faibles avancées observées dans la lutte au niveau local. Cela démontre clairement qu'une stratégie ne peut véritablement atteindre ses objectifs que si toutes les parties prenantes œuvrent véritablement à son implémentation. Renforcer la lutte contre la corruption au niveau local contribuera donc à étendre cette lutte à tout le territoire national.

Il est grand temps que les Chefs des Exécutifs communaux et régionaux prennent en main le destin de leurs collectivités, le destin du Cameroun. Le combat contre la corruption n'a jamais été gagné uniquement au moyen de stratégies, de directives ou par des Institutions spécialisées. Au contraire, les pays qui ont pu faire la différence dans ce domaine y sont parvenus grâce à l'engagement de leurs leaders et à celui des citoyens à tous les niveaux de la société.

Le Président de la CONAC

Rév. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

INTRODUCTION GENERALE

Le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en est à sa 11^e édition. Il présente une vue d'ensemble des activités menées en 2021 pour juguler la corruption. Cette édition se démarque des précédentes par l'augmentation de son contenu et la présentation des informations.

Structuré en trois parties, il met l'accent sur :

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption ;
- la répression des pratiques de corruption et ;
- la coopération en matière de lutte contre la corruption.

On note donc un changement perceptible, en termes d'organisation des informations, d'analyse desdites informations, d'appréciation de la lutte contre la corruption et surtout des perspectives. Ce changement participe de la volonté d'aligner la lutte contre la corruption à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), et de tenir les Camerounais informés de l'impact de la corruption et les avantages de la lutte contre ce fléau.

La première partie met l'accent sur l'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption par les Administrations, les Entreprises Publiques, Parapubliques et le Secteur Privé au Cameroun avec un point d'orgue sur les activités menées par ces structures. A travers les tableaux habituels présentant les cinq axes de l'outil PrECIS, les actions menées en matière de Prévention, d'Education, de Condition, d'Incitation et de Sanctions peuvent être clairement identifiées.

Au total, 96 contributions sont parvenues à la CONAC contre 67 en 2020. Elles proviennent des :

- Institutions de Contrôle ;
- Institution de Régulation ;
- Tribunaux ;
- Ministères ;
- Entreprises Publiques,
- Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Entreprises Privées ;
- Organisations de la Société Civile.

La deuxième partie met en exergue la répression des actes de corruption à travers les sanctions administratives et disciplinaires prises par les Institutions publiques et parapubliques, à l'encontre de leurs personnels, auteurs d'actes de corruption et les sanctions judiciaires prononcées par des Juridictions, telles que : le Tribunal Criminel Spécial et le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière.

La troisième partie est consacrée à la coopération, arme indispensable dans la lutte contre la corruption. Au niveau national, cette coopération permet de vulgariser les meilleures pratiques, tandis qu'au niveau international, elle offre des opportunités pour partager les expériences et mutualiser les efforts.

Première partie

LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption a toujours été au cœur de la politique du Gouvernement depuis l'accession du Président de la République à la Magistrature suprême. D'où les principes de rigueur et de moralisation de la vie publique qui ont toujours été permanents dans les discours politiques. Depuis lors, plusieurs stratégies ont été mises en place en vue de matérialiser cette volonté politique. Toutefois, au regard de la réalité de la mondialisation, d'autres mécanismes sont venus appuyer cette volonté politique dans l'optique de renforcer les efforts déjà entrepris et d'améliorer la croissance économique.

La présente partie rend compte du niveau d'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) par les acteurs nationaux impliqués dans le combat contre la corruption (Chap.1) ainsi que les efforts déployés par le Gouvernement dans la lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et la Prolifération (Chap.2).

Chapitre 1

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2021, la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) a été mise en œuvre par les Institutions de Contrôle, les Départements Ministériels et d'autres Administrations publiques (Section 1), les Régions (Section 2) et le Secteur Extractif (Section 3).

Section 1. La mise en œuvre de la SNLCC par les Institutions de Contrôle et de Régulation, les Départements Ministériels et les autres Administrations publiques

La présente section retrace les activités de lutte contre la corruption menées par les Institutions de contrôle et de régulation (Sous-section 1), les Départements Ministériels (Sous-section 2) et les autres Administrations publiques (Sous-section 3).

Sous-section 1. Les Institutions de contrôle et de régulation

Deux Institutions de contrôle et deux Agences de régulation ont fait parvenir leurs rapports d'activités à la CONAC.

I. Les Institutions de Contrôle

Les activités de la CONAC et du CONSUPE sont présentées sous cette rubrique.

A. Les activités de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC)

Les activités de prévention, de détection des actes de corruption se sont déployées à travers la sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités. Par ailleurs, la CONAC a initié des procédures devant les Juridictions compétentes.

1. Les activités de prévention et de communication

Ces activités visent la prévention des actes de corruption en vue d'aboutir à une société d'hommes et de femmes intègres.

1.1 . Les activités de prévention

En 2021, les activités de prévention de la CONAC ont été menées au Parlement ainsi que lors de la commémoration des Journées Internationales dédiées à la lutte contre la corruption d'une part, à travers les campagnes nationales de sensibilisation ainsi que dans le cadre de la création des Clubs d'éthique et d'intégrité, d'autre part.

a. Les activités menées à l'Assemblée Nationale

a.1. La séance plénière de l'Assemblée Nationale sur la prévention et la sécurité routières

Sur invitation du Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, la CONAC a pris part, le 23 mars 2021, en qualité d'Observateur, à une séance plénière spéciale de l'Assemblée Nationale sur la prévention et de la sécurité routière, initiée par le Réseau des Législateurs camerounais pour la sécurité routière, LÉGIS-SÉCUROUTE. Ladite séance a eu lieu sous la présidence du 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Hilarion Etong. L'objectif était de faire l'état des lieux de la Sécurité Routière au Cameroun en vue de revisiter les textes juridiques en vigueur.

A cette occasion, la CONAC a produit un dépliant informatif sur la prévention de la corruption sur la voie publique dont le contenu a aidé les membres du Réseau LEGIS-SECURROUTE à formuler des recommandations. 240 kits ont été remis aux membres du Parlement et aux responsables du Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale, contenant chacun 01 exemplaire du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2019*, 01 exemplaire du document intitulé : « *2010-2020, Une décennie de lutte contre la corruption : les avancées* » ; 03 exemplaires des éditions récentes de la CONAC Newsletter ; 01 t-shirt ; 01 casquette ; 01 dépliant spécial bilingue des interventions de la CONAC sur la voie publique.

a.2. La séance plénière de l'Assemblée Nationale sur la lutte contre la corruption au Cameroun

Le 08 avril 2021, l'Assemblée Nationale a organisé, à la demande de la CONAC, une séance plénière spéciale de présentation des avancées de la lutte contre la corruption au Cameroun et les attentes de la CONAC. Les échanges, entre le Président de la CONAC et les élus de la Nation.

200 kits ont été mis à la disposition des Députés et des cadres de l'Assemblée Nationale, contenant chacun une copie de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption; un exemplaire du document intitulé : « *2010-2020, une décennie de lutte contre la corruption : les avancées* » ; 03 exemplaires des éditions récentes de la CONAC Newsletter ; 01 T-shirt CONAC ; 01 casquette CONAC ; 01 copie de la Présentation du Président de la CONAC ; 01 CD contenant un documentaire de 13 mn en français et en anglais sur des activités de sensibilisation de la CONAC.

b. La commémoration des Journées Internationales dédiées à la lutte contre la corruption

b.1. La 5^e édition de la Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption

La CONAC a commémoré le 11 juillet 2021 dans la Salle des Actes de la CONAC, l'édition 2021 de la Journée Africaine de Lutte Contre la Corruption par une déclaration du Président de l'Institution à la presse. L'Union Africaine a placé cette commémoration sous le thème : « Communautés Economiques Régionales, acteurs essentiels de la mise en œuvre de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ».

En rappelant qu'en Afrique, la corruption est un sérieux frein au développement et une menace réelle pour la stabilité politique et sociale, le Président de la CONAC a invité chaque citoyen camerounais à apporter sa contribution à la lutte contre cette gangrène en s'y opposant.

b.2. La 18^e édition de la Journée Mondiale de Lutte Contre la Corruption

La CONAC a commémoré, le 9 décembre 2021, la 18^e édition de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption, sous le thème retenu par l'Organisation des Nations Unies : « Votre droit, votre défi : dites non à la corruption ». L'Institution a organisé à cette occasion, à Yaoundé, un atelier de formation de journalistes de la presse nationale à la lutte contre la corruption.

Cet atelier, qui a réuni 50 hommes et femmes de médias, a porté sur le thème : « Journalistes : sentinelles de la lutte contre la corruption ».

Les quatre thèmes ci-après ont été abordés par des responsables de la CONAC et du Conseil National de la Communication :

- Journalistes : Sentinelles de la lutte contre la corruption ;
- De l'article de presse à l'enquête ;
- Lutte contre la corruption dans la production des contenus médiatiques : rôle du Conseil National de la Communication ;
- Les médias comme piliers d'intégrité dans la lutte contre la corruption.

c. Les campagnes nationales de sensibilisation sur la lutte contre la corruption

L'objectif visé par la mobilisation populaire est l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes afin de créer une masse critique d'acteurs aptes à dire non à la corruption dans tous les segments de la vie sociale. En 2021, les activités y relatives ont été organisées autour des campagnes de sensibilisation sur les faits, pratiques et actes de corruption d'une part et de l'autre, la création des Clubs éthiques et d'intégrité.

Quatre grandes campagnes de sensibilisation et d'information ont été menées en 2021 par la CONAC.

c.1. La campagne « CHAN 2021 sans corruption »

A l'occasion du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN), la CONAC a organisé une campagne de sensibilisation dénommée « CHAN sans corruption ». Celle-ci a ciblé les acteurs du football. Elle s'est déroulée du 11 au 14 janvier 2021 dans les villes où le CHAN s'est joué, à savoir : Yaoundé, Douala, Limbé et Buea. Dix (10) affiches géantes sur panneau publicitaire, dont 05 de 4 x 3 mètres et 05 de 6 x 3 mètres de dimension ont été imprimées et posées dans les quatre villes ciblées. 06 roll-up ont été également posés dans les aéroports de Yaoundé et de Douala.

Plusieurs outils de sensibilisation ont été distribués dans lesdits aéroports notamment, des exemplaires de la CONAC Newsletter, du Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au

Cameroun en 2019 et du document intitulé "2010-2020, une décennie de la lutte contre la corruption au Cameroun".

c.2. La campagne « Ce qui ne t'appartient pas, n'y touche pas ».

A l'occasion de la 55^e édition de la Fête de la Jeunesse, la CONAC a lancé le 09 février 2021, à Yoko, dans le Département du Mbam-et-Kim, une campagne de promotion de l'intégrité au sein de la jeunesse scolaire pour les prémunir contre les déviations sociales.

Ladite campagne a porté sur le thème : « Ce qui ne t'appartient pas, n'y touche pas ». A cette occasion, le Président de la CONAC a effectué une tournée d'intégrité dans 08 établissements de la ville, co-présidé avec le Préfet du Mbam-et-Kim, une cérémonie de lancement officiel de la campagne à l'esplanade de la Mairie de Yoko. Dans le même ordre d'idées, 14 services publics de l'Arrondissement de Yoko ont reçu des plaques sur leurs façades de même que la Sous-préfecture et l'Hôtel de ville ont été pourvus en plaques anticorruption ; 02 enseignants et 50 élèves ont reçu des attestations de félicitations et d'encouragements.

La campagne s'est étendue dans les localités de Ketté, Moloundou, Salapoumbé, Bandongoé (Batouri), Kentzou, Gari-Gombo, Ndélélé et s'est achevée dans la ville de Yokadouma le 02 décembre 2021.

Dans l'ensemble, ont été distribués :

- 150 exemplaires du Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2019 ;
- 500 casquettes et 500 T-shirts;
- 500 affiches portant les messages de la campagne, aux Chefs d'Établissements scolaires pour affichage ;
- 1500 exemplaires du document intitulé : « 2010-2020, une décennie de lutte contre la corruption : les avancées » ;
- 2000 flyers portant le slogan de la campagne et 1.000 autocollants portant le numéro vert, le 1517 ;
- 5.000 flyers « comment dénoncer la corruption » ;
- 10.000 copies des différentes éditions « CONAC Newsletter ».

Au terme de cette campagne, plus de 20.000 personnes ont été touchées par le message de lutte contre la corruption relative à la campagne : « Ce qui ne t'appartient pas, n'y touche pas ».

c.3. La campagne « Rentrée scolaire 2021 sans corruption »

En prélude à la rentrée scolaire 2021, la CONAC a organisé du 16 au 29 août 2021, une campagne de sensibilisation de la communauté éducative en vue de prévenir les actes de corruption pendant la période des inscriptions. Elle a été lancée au Lycée Bilingue de Deido, à Douala, et consisté essentiellement en la fixation de plaques anti-corruption de la CONAC sur les façades des Établissements scolaires et à la pose d'affiches répertoriant les infractions de corruption et les sanctions y afférentes.

Trois équipes se sont rendues dans 241 établissements scolaires d'Enseignement secondaire ; 540 plaques ont été apposées et 1.121 affiches collées. Ces équipes ont également distribué des flyers décrivant le mode de dénonciation des actes de corruption, des exemplaires du document intitulé : « 2010-2020, une décennie de lutte contre la corruption au Cameroun : les avancées » et des exemplaires des éditions du magazine mensuel « CONAC Newsletter. »

c.4. La campagne d'apposition de plaques anticorruption sur les façades des édifices publics des Chefs-lieux de certains Départements et d'Arrondissements

Du 01^{er} au 04 novembre 2021, l'opération a été conduite dans 05 Chefs-lieux de Département et 18 Chefs-lieux d'Arrondissement des Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, du Nord, de l'Ouest et du Sud. 335 plaques anti-corruption ont été apposées sur les façades des services publics dans ces localités.

Au total, la CONAC a produit et distribué en 2021 plusieurs outils de sensibilisation au registre desquels :

- 60.000 exemplaires du magazine mensuel : « CONAC NEWSLETTER » ;
- 5.000 exemplaires du livret du Code d'éthique de la CONAC ;
- 2.000 T-shirts ;
- 2.000 casquettes ;
- 2.000 sacs aux messages anti-corruption ;
- 10.000 stickers et autocollants ;
- 40.000 flyers ;
- 400 plaques anti-corruption.

d. La mobilisation populaire à travers la création des Clubs d'Intégrité

En 2021, la CONAC a accompagné la mise en place des Clubs d'Intégrité dans quatre Institutions Universitaires. L'objectif visé était de créer une masse critique d'acteurs positifs pour barrer la voie à la corruption, en milieu jeune en général et dans ces Universités, en particulier. Il s'agit de :

- l'Université de Buéa (6 février 2021) ;
- FOMIC Polytechnic University Institute de Buea (6 février 2021) ;
- l'Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion des Entreprises de Yaoundé (Sup de CO) (17 mars 2021) ;
- de l'Université de Yaoundé II- Soa (23 mars 2021).

1.2. Les activités de communication et de renforcement des capacités

1.2.1. Les activités de communication

En 2021, les activités de communication ont consisté en la production et la diffusion des émissions des magazines ESPACE CONAC, ESPACE CONAC Alerte, la publication du Rapport annuel sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020 et la production de la Newsletter.

a. La production et la diffusion des émissions radio et télé « ESPACE CONAC ET ESPACE CONAC Alerte »

La CONAC a poursuivi l'information du public dans le triangle national et à l'étranger sur les grands enjeux de la lutte contre la corruption à travers :

- 21 éditions d'Espace CONAC Magazine Radio de 13 minutes, produites et diffusées les lundis de 16 heures 45 minutes à 17 heures, les mercredis et les jeudis sur les ondes du Poste National de la CRTV ;
- 18 éditions d'Espace CONAC Magazine Télé de 13 minutes en anglais et en français réalisées et diffusées sur les ondes de la CRTV et sur Canal 2 International les lundis de 18h15 à 18h30, les mercredis de 15h30 à 15h45 et les Jeudis de 22h à 22h15 ;
- 20 éditions d'Espace CONAC Magazine Alerte Radio-Télé, en anglais et en français, de 6 mn sur les infractions de corruption et des implications pénales, diffusées sur les ondes du Poste National de la CRTV, les lundis à 09 h et les mercredis à 18 h.

b. La publication du Rapport annuel sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2020

En 2021, la CONAC a produit et distribué 2.000 exemplaires en français et en anglais du *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption en 2020*. Conformément à ses missions statutaires, ce Rapport a été rendu public, le 23 septembre 2021, dans le cadre d'une cérémonie solennelle réunissant plus de 500 invités parmi lesquels :

- les membres du Gouvernement, du Parlement et du Corps judiciaire ;
- les Représentants des Missions Diplomatiques accréditées au Cameroun, des Partis politiques, des Universités et des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur, des Chambres Consulaires, des médias, des Organisations patronales et syndicales ;
- les Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat et des Entreprises du secteur parapublic et privé;
- les membres des Organisations de la Société Civile, du secteur privé et des confessions religieuses ;
- les Présidents des Cellules Ministérielles de Lutte Contre la Corruption.

c. La production de « CONAC Newsletter »

Douze éditions du magazine mensuel de presse écrite « CONAC Newsletter, de 5000 exemplaires par numéros, ont été produits et distribués aux populations lors des campagnes de sensibilisation.

1.2.2. Le renforcement des capacités

En 2021, la CONAC a renforcé les capacités de plus de 582 acteurs sur les techniques et les méthodes de lutte contre la corruption.

Le tableau ci-après renseigne sur les activités menées

N°	Thèmes	Dates	Lieux	Structures et personnes concernées	Nbre de personnes	Qualité des partenaires et des acteurs formés
1.	Renforcement des capacités des acteurs du Secteur des transports à la lutte contre la corruption au Cameroun	25 et 26 février 2021	Mbandjock et Obala	Commission Justice et Paix du Diocèse d'Obala	300	-Responsables de la Commission Justice et Paix du Diocèse d'Obala ; -Responsables des Délégations Départementales des transports de la haute-Sanaga et de la Lékié ; -Maires de Mbandjock et d'Obala ; -Responsables des Agences de voyage de Mbandjock et d'Obala ; -Responsables et membres des syndicats des transporteurs ; -Forces de Maintien de l'Ordre ; -Chauffeurs et Mototaximen.
2.	Renforcement des capacités des acteurs de lutte contre la corruption au Cameroun	24 mars 2021	Obala	Commission Justice et Paix du Diocèse d'Obala	23	Membres des Commissions Justice et Paix du Diocèse d'Obala
3.		24-25 mai 2021	Yaoundé	- Associations religieuses (Chrétienne et Musulmane) : 48 - Leaders des OSC : 74 - Représentants des CTD : 05 - Experts Judiciaires : 04 - Expert financier : 01 - Etudiants : 02 ; - ANOR : 08 ; - MINMAP : 02 ; - MINREX : 02	146	- Autorités religieuses - Membres des OSC - Membres des CLCC
4.	Renforcement des capacités des Membres des Cellules de lutte contre la corruption et suivi de l'élaboration du Plan d'action de l'IRR sur le délai d'obtention d'un devis de branchement à la CAMWATER	23-24 juin 2021	Douala	CAMWATER	16	Membres de la CLCC de la CAMWATER
5.	Atelier de consolidation et de validation de la cartographie des risques de corruption au MINPROFF	25 juin 2021	Yaoundé	MINPROFF	15	Membres de la CLCC et certains Directeurs des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille
6.	Atelier de formation des personnels de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) sur la lutte contre la corruption et la mise en place d'un système de management anti-corruption conforme à la Norme ISO 37001	24 au 30 Oct.2021	Kribi	SIC (DG, Conseiller Technique, Délégués Régionaux, Directeur Audit et Membres de la CLCC)	26	Responsables de la SIC
7.	Les techniques de lutte contre la corruption et la mise en œuvre des IRR	15-18 nov.2021	Mbalmayo	ARMP	15	Membres de la Cellule de lutte contre la corruption
8.	Formation du personnel du MINTOUL en	19 nov. 2021	Yaoundé	MINTOUL	19	- Personnel du MINTOUL

N°	Thèmes	Dates	Lieux	Structures et personnes concernées	Nbre de personnes	Qualité des partenaires et des acteurs formés
	techniques de lutte contre la corruption					- Membres de la CLCC
9.	Formation du personnel du PAD en techniques de lutte contre la corruption	23-25 Nov. 2021	Douala	PAD	10	- Membres de la Cellule de lutte contre la corruption
10.	Formation du personnel CLCC de CAMTEL	08-10 déc. 2021	Yaoundé	CAMTEL	12	Membres de la CLCC/ CAMTEL

2. Les activités de contrôle et d'investigations

Sur la base des dénonciations reçues, la CONAC a effectué les descentes sur le terrain à travers des Actions par la voie d'Interventions Rapides (AIR) et des missions de contrôle.

Ces actions ont permis de faire constater plusieurs cas de flagrants délits de corruption ou d'infractions assimilées conformément à l'article 22, alinéa 3 de son texte organique et, de faire cesser des actes d'arnaque ou des pratiques de corruption et les atteintes aux droits d'autrui. Sur la base des dénonciations reçues, des missions de contrôle ont été conduites sur le terrain.

Le rassemblement des preuves de corruption s'est fait soit au terme des dénonciations reçues à la CONAC, soit au terme des investigations, des enquêtes et des missions de contrôle ou d'interventions rapides sur le terrain. Par ailleurs, 06 enquêtes ont été finalisées en 2021.

2.1. L'état des dénonciations des faits et pratiques de corruption en 2021

Au courant de l'année, la CONAC a reçu 6705 dénonciations dont 2 694 provenant des appels à travers le numéro vert (1517), 3 879 requêtes reçues via les de courriers administratifs, 77 des courriers électroniques et 55 du numéro WhatsApp.

a. Les dénonciations à travers la ligne verte, le 1517

Tout au long de l'année 2021, en moyenne 20 appels ont été reçus par jour. Pour un total annuel de 2694 appels réparti ainsi qu'il suit :

- 57% (1 536) portent sur le fonctionnement de la CONAC et des conseils pour des problèmes n'ayant aucun lien avec la corruption;
- 43% (1 158) concernent les dénonciations des pratiques de corruption et d'infractions assimilées.

Les suites réservées aux dénonciations liées à la corruption reçues à travers la Ligne Verte ont consisté en :

- l'information de la hiérarchie de l'Institution des dénonciations écrites (319, soit 27.5%);
- l'orientation des appelants vers d'autres structures compétentes ou en des conseils de transmission de la dénonciation, sous la forme écrite, au Président de la CONAC (287 soit 24.8%) ; et
- la résolution, via le téléphone, à travers les Inspecteurs de Services Régionaux ou les Inspecteurs des Services des Ministères concernés, pour suivi (552, soit 47.7%)

Les dénonciations proviennent de toutes les Régions du pays et même de l'étranger. Mais, le plus grand nombre provient des villes de Douala et Yaoundé, suivis de Bafoussam et Maroua. Par contre, il y a eu très peu d'appels venant des Régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

Le tableau ci-dessus retrace les secteurs les plus dénoncés, à travers la ligne verte.

Tableau 1 : Les secteurs les plus dénoncés à travers la ligne verte de la CONAC

N°	Secteurs dénoncés	Actes, pratiques et faits de corruption
1.	Administration Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Monnayage de la signature des Sous-préfets et Préfets - Extorsion de fonds par les Maires, des tournées des Sous-préfets et Préfets - Exigence d'appui financier et matériel aux administrés lors des descentes sur le terrain des Commissions de Constats et d'Evaluation
2.	Affaires domaniales et foncières	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement des faux Titres Fonciers - Concussion dans la vente du Domaine privé de l'Etat
3.	Collectivités Territoriales Décentralisées	<ul style="list-style-type: none"> - Monnayage de la signature des Maires - Extorsion de fonds aux commerçants par les équipes techniques des Mairies - Arnaque et extorsion des fonds dans la pose de sabots - Arnaque dans l'établissement des actes de naissance - Concussion dans la délivrance des permis de bâtir
4.	Commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Arnaque et amendes arbitraires par les agents de contrôle du MINCOMMERCE - Monnayage d'enlèvement des « scellés »
5.	Education	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption lors des concours d'entrée dans les Grandes Ecoles - Monnayage des recrutements et des admissions par les Chefs d'Établissements scolaires - Détournement des salaires des Enseignants vacataires et des Personnels d'appui - Protection des Enseignants déserteurs - Vente illégale des tenues au sein des Établissements scolaires - Refus de délivrer les reçus après paiement des frais d'APEE - Détournement des frais d'APEE et ingérence des Chefs d'Établissements dans le fonctionnement des APEE
6.	Finances (Douanes, Trésor, Impôts)	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de pourboire dans le traitement des dossiers - Blocage de dossiers pour non-paiement de pots-de-vin - Dissimulation de dossiers - Demande des pourcentages avant le traitement des factures par les Contrôleurs Financiers et le paiement par les Receveurs Municipaux
7.	Forces de Maintien de l'Ordre (Police et Gendarmerie)	<ul style="list-style-type: none"> - Arnaque et extorsion des automobilistes sur la voie publique - Arnaque des usagers dans les Services d'identification - Monnayage de la signature des Chefs des Unités de Police et de Gendarmerie - Monnayage des convocations
8.	Forêts et Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption des agents des Eaux et Forêts - Exploitation illégale des ressources forestières et fauniques - Faux titres de voyages pour le transport des billes de bois - Monnayage des Lettres de Voiture - Détournement et blanchiment des ressources des forêts communautaires

N°	Secteurs dénoncés	Actes, pratiques et faits de corruption
9.	Justice	- Partialité des Magistrats - Exigence des pourboires pour la délivrance des actes de justice - Renvois incessants et injustifiés des dossiers
10.	Transport routier	- Faux et détournement des fonds dans la vente des tickets de péage - Usage de faux et extorsion de fonds aux camionneurs dans les stations de pesage - Arnaque des automobilistes - Corruption dans les auto-écoles - Corruption dans les examens de permis de conduire - Faux et usage de faux dans les bureaux des transports
11.	Santé	-Corruption dans l'établissement des résultats du test COVID 19 -Arnaque dans l'établissement des Certificats Médicaux - Rançonnement et détournement des malades - Vente illicite de médicaments

b. Les dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp de la CONAC

Le numéro WhatsApp de la CONAC, 658 26 26 82, a été mis en fonction en septembre 2021. En quatre mois (de septembre à décembre 2021), 55 messages ont été reçus à travers cette voie.

Tableau 2 : L'origine des dénonciations reçues à travers le numéro WhatsApp de la CONAC

N°	Origine des dénonciations	Secteurs dénoncés	Faits dénoncés
1.	Dix Régions du pays l'Etranger	Collectivités Territoriales Décentralisées	Monnayage de la signature des dossiers dans certaines Mairies
2.		Education	- Vente des tenues scolaires au sein de certains établissements scolaires - Augmentation illégale des frais d'APEE
3.		Forces de Maintien de l'Ordre (Gendarmerie Routière et Police)	Arnaque des conducteurs par la Prévention Routière
4.		Technologies de l'Information et de la Communication	Arnaque des individus à travers les réseaux sociaux
5.		Police	Extorsion de fonds aux usagers
6.		Fonction Publique	- Blocage de dossiers à la Fonction Publique - Arnaque des usagers par les agents du MINFOPRA
7.		Transport	Corruption dans les Auto-écoles
8.		Finances	Monnayage du visa préalable par certains Contrôleurs Financiers

b. Les dénonciations reçues à travers les courriers électroniques

Suite à l'actualisation du site web de la CONAC, www.conac.cm et de sa mise en ligne en octobre 2021, l'adresse électronique de l'Institution, info@conac.cm, a commencé à fonctionner à nouveau.

Au total, la CONAC a reçu 77 courriers électroniques provenant des internautes de toutes les Régions du pays ainsi que de l'étranger.

Tableau 3 : L'origine des dénonciations reçues à la CONAC à travers le courrier électronique

N°	Pratiques de corruption	Secteurs
1.	Abus de confiance	Télécommunications
2.	Extorsion de fonds	Forces de Maintien de l'Ordre
3.	Détournement des frais des Enseignants vacataires et des fonds d'APEE	Education
4.	Corruption dans le traitement des dossiers	Domaine, Cadastre et Affaires foncières
5.	Arnaque des usagers par les « facilitateurs-porteurs » à l'aéroport	Transports
6.	Exigence des pourcentages par le Receveur Municipal	Finances
7.	- Rétention abusive de dossiers, abus de pouvoir et tentative de corruption - Monnayage de la signature des documents	Domaine, Cadastre et Affaires foncières
8.	Arnaque des usagers par les autorités administratives	Administration Territoriale

d. Les dénonciations reçues à travers le courrier administratif de la CONAC en 2021

3.879 dénonciations ont été reçues via le courrier administratif. Celles-ci ont été déposées au Service du Courrier et des Archives de la CONAC ou acheminées par le biais de la poste.

Tableau 4. Etat des dénonciations reçues à la CONAC en 2021

N°	Objets de la dénonciation	Occurrence	Pourcentage
1	Abus de fonction et d'autorité	84	2,17
2	Acharnement et menaces	18	0,46
3	Activités illicites et illégales (Commerce, exploitation forestière, industrielle)	100	2,58
4	Arnaque au téléphone	3	0,08
5	Arnaques et racket sur la voie publique	24	0,62
6	Assassinat et tentative d'assassinat	10	0,26
7	Attestation de non redevance	11	0,28
8	Avancement des personnels	12	0,31
9	Collecte de fonds sans reçus	11	0,28
10	Concours d'entrée dans les grandes écoles	20	0,52
11	Corruption et rançonnement des contribuables	180	4,64
12	Délivrance de diplômes	10	0,26
13	Dénonciation dans le secteur de l'électricité	74	1,91
14	Désignation de chefs traditionnels	70	1,80
15	Détention de faux diplômes	15	0,39
16	Détournement de fonds	300	7,73
17	Détournement de projets	100	2,58
18	Discrimination ethnique et tribale	6	0,15
19	Emission et Usage de faux documents	65	1,68
20	Enlèvement de personnes ou de biens	5	0,13
21	Enrichissement illicite	40	1,03
22	Fonds de solidarité et de promotion de l'éducation	11	0,28

N°	Objets de la dénonciation	Occurrence	Pourcentage
23	Frais de relève	20	0,52
24	Fraude et évasion fiscales	25	0,64
25	Fraude douanière	60	1,55
26	Gestion des entreprises, projets et programmes d'Etat	90	2,32
27	Gestion des établissements de microfinance	11	0,28
28	Gestion des fonds et structures de télécommunications	15	0,39
29	Gestion des frais d'APEE et des ressources des établissements scolaires	140	3,61
30	Gestion des postes de péage routier	15	0,39
31	Gestion des ressources allouées aux organisations	140	3,61
32	Gestion des ressources allouées aux organisations sportives	36	0,93
33	Gestion des ressources communales	110	2,84
34	Gestion des ressources hospitalières	55	1,42
35	Gestion des stations de pesage routier	18	0,46
36	Indemnisation des sinistrés et déguerpis des projets	45	1,16
37	Licenciement de personnels	50	1,29
38	Liquidation de succession	35	0,90
39	Litige foncier	380	9,80
40	Marchés publics	250	6,44
41	Menaces de mort	5	0,13
42	Micro-projets parlementaires	2	0,05
43	Monnayage des concours	45	1,16
44	Monnayage des postes d'affectation et des recrutements	45	1,16
45	Recrutements des élèves dans les établissements scolaires	15	0,39
46	Monnayage des services des forces de l'ordre	16	0,41
47	Monnayage des actes administratifs	70	1,80
48	Monnayage des services judiciaires	80	2,06
49	Monnayage des services médicaux	50	1,29
50	Négligence médicale	4	0,10
51	Organisation des cours de mise à niveau et de vacances	1	0,03
52	Paiement de créance	35	0,90
53	Paiement de frais de mission	15	0,39
54	Paiement de primes	15	0,39
55	Paiement de salaires et indemnités	101	2,60
56	Paiement des droits des ex-agents et victimes des sociétés d'Etat privatisées ou liquidées	25	0,64
57	Perception indue de salaires et autres avantages	75	1,93
58	Préavis de grève	2	0,05
59	Processus électoral	12	0,31
60	Protection ou élargissement de malfaiteurs	35	0,90
61	Rançonnement des usagers	35	0,90
62	Reclassement et reconstitution de carrière	12	0,31
63	Redevances forestières	25	0,64
64	Règlement de facture	29	0,75
65	Réhabilitation d'infrastructures	11	0,28
66	Restitution de fonds perçus	15	0,39
67	Rétention de biens	70	1,80
68	Reversement de fonds aux bénéficiaires	15	0,39
69	Sérvices corporels	5	0,13
70	Substitution de personnes sur des listes	21	0,54

N°	Objets de la dénonciation	Occurrence	Pourcentage
71	Surfacturation d'achats et de services	18	0,46
72	Trafic d'influence	15	0,39
73	Trafics illicites	11	0,28
74	Traitement des dossiers de carrière (Intégration, prise en solde, pension)	170	4,38
75	Tripatouillage de notes	25	0,64
76	Usurpation de qualité et d'identité	30	0,77
77	Extorsion de fonds	60	1,55
	Total	3 879	100

Répartition par Région

Tableau 2. Etat des provenances des dénonciations reçues à la CONAC en 2021

N°	Région de provenance	Occurrence	Pourcentage
1	Adamaoua	159	4,10
2	Centre	1780	45,89
3	Est	140	3,61
4	Extrême-Nord	80	2,06
5	Littoral	810	20,88
6	Nord	110	2,84
7	Nord-Ouest	170	4,38
8	Ouest	235	6,06
9	Sud	150	3,87
10	Sud-Ouest	95	2,45
11	Etranger	150	3,87
	Total	3 879	100

2.2. Les activités de contrôle et d'investigation de la CONAC en 2021

En 2021, la CONAC a mené des actions par la voie d'Interventions Rapides et conduit à terme, des missions sur le terrain dans le cadre des enquêtes enclenchées après la dénonciation des usagers.

2.2.1 Les Actions par voie d'Interventions Rapides (AIR)

16 Actions par voie d'Interventions Rapides (contre 19 en 2020) pour divers cas d'arnaque et de corruption ont été menées, en 2021. Pour les cas où les dénonciations se sont avérées fondées, les suspects ont été mis à la disposition de la Police Judiciaire, pour suites légales.

N°	Date/Période	Lieu	Pratiques de corruption dénoncées	Observations
1.	Du 08/02/ 2021 au 18/02/2021	Edéa (Prison Principale d'Edéa)	Extorsion de la somme de 5.239.016 FCFA à un Prestataire	Dénonciation fondée
2.	Du 01/02/ 2021 au 03/02/2021	Douala (Liquidation de la Société C.)	Exigence illégale de la somme de 3.000.000 FCFA à un usager	Dénonciation fondée
3.	Du 14/03/2021 au 16/03/2021	Bana	Usurpation du titre de Président de la CONAC	Dénonciation fondée
4.	Du 14/03/2021 au 16/03/2021	Bafoussam (Parquet du Tribunal Militaire	Extorsion de la somme de 200.000 FCFA à un détenu	Dénonciation fondée

N°	Date/Période	Lieu	Pratiques de corruption dénoncées	Observations
		de Bafoussam)		
5.	31/03/ 2021	Yaoundé (Délégation Générale à la Sûreté Nationale)	Usage d'un faux diplôme	Dénonciation fondée
6.	Du 18/04/2021 au 22/04/2021	Maroua (Préfecture de Maroua)	-Absence irrégulière -Perception indue de salaire	Dénonciation fondée
7.	26/05/2021	Yaoundé (Ministère de la Défense)	-Usurpation d'Identité -Corruption en matière de concours administratifs ou d'examens	Dénonciation fondée
8.	Du 08/06/2021 au 10/06/2021	Yaoundé (Ministère des Enseignements Secondaires)	Exigence des pots-de-vin aux jeunes Enseignants pour le paiement des arriérés de salaires.	Dénonciation non fondée
9.	Du 17/06/2021 au 18/06 /2021	Nden (CETIC de Nden)	-Absence irrégulière -Faux et usage de faux	Dénonciation fondée
10.	Du 05/07/2021 au 08/07/2021	Bot-Makak (Village Mintaba)	Exploitation forestière illégale	Dénonciation fondée
11.	06/08/2021	Yaoundé (Sous-préfecture de Yaoundé IV)	-Usurpation de titre -Monnayage de la Signature du Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé IV	Dénonciation fondée
12.	Du 08/09/2021 au 09/09/2021	Yaoundé (Lycée Bilingue de Mimboman)	- Tentative d'arnaque d'un parent d'élève -Faux dans un acte	Dénonciation d'arnaque non fondée
13.	20/09/2021	Yaoundé (Centre National de Production des Titres Identitaires de la DGSN)	Monnayage de la production des Cartes Nationales d'Identité	Dénonciation fondée
14.	20/09/2021	Bafia (Conservation Foncière du Mbam-et-Inoubou)	Refus d'un service dû	Dénonciation non fondée
15.	30/09/2021	Ombessa (Ecole Publique de Boyalong II)	Détournement des frais d'APEE	Dénonciation fondée
16.	Du 18 /10/2021 au 21/10/ 2021	Douala (Groupement de Gendarmerie Territoriale de Douala)	-Tentative d'extorsion de la somme de 10.000.000 FCFA à un usager -Faux et usage de faux	Dénonciation non fondée

Sur les 16 dénonciations reçues, 13 sont fondées, soit un pourcentage de 81,25%.

2.2.2. Les missions d'enquêtes sur le terrain

Six (06) enquêtes ont été conduites à terme en 2021 contre deux (02) en 2020.

a. Le Détournement de fonds publics à la Délégation Départementale de l'Habitat et du Développement Urbain du Dja et Lobo

a.1. Résumé des faits

Une dénonciation a été transmise à la CONAC contre le DD/MINH DU, sieur M.Y.M, faisant état des griefs ci-après :

- destruction du Pick-up de marque Toyota Hilux immatriculé CA 3110 D ;
- manque de matériel de bureau depuis trois ans ;

- recrutement fictif du nommé B.S. ;
- détournement du crédit alloué à l'ouverture de la route en terre de la Commune de Meyomessi, pour le compte de l'exercice budgétaire 2018 ;
- détournement du crédit alloué à la réhabilitation de la Délégation Départementale du MINDUH pour le compte de l'exercice budgétaire 2018 ;
- détournement du crédit alloué à l'ouverture de la route en terre de l'Arrondissement de Mintom pour le compte de l'exercice budgétaire 2017 ;
- indemnisation fictive des sieurs M.M. (1 077 567 FCFA) et O.M.D (18 148 295 FCFA) dans le cadre du projet MAGZI ;
- collusion avec certains individus bénéficiaires des indemnités d'expropriation, avec pour conséquence la surévaluation de leurs biens dans le cadre de la construction de la route Sangmélima-Mengong.

a.2. Constats et irrégularités

La Mission de la CONAC dépêchée sur le terrain a relevé les irrégularités suivantes :

- détournement du crédit alloué aux consommables de la Délégation Départementale de l'Habitat et du Développement Urbain (DDHDU) du Dja-et-Lobo au cours des exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- détournement d'un crédit de 3 200 000 FCFA alloué aux missions des personnels de la DD/MINDUH ;
- détournement du crédit alloué au carburant de la DDHDU du Dja et Lobo ;
- détournement du crédit de 3 724 527 FCFA alloué à la réhabilitation de la DDHDU ;
- tentative de détournement de deniers publics par introduction frauduleuse de deux noms fictifs dans le rapport final d'indemnisation des riverains du projet MAZI à Meyomessala ; il s'agit des nommés E.O.et Z.H.N., presentis pour toucher respectivement les sommes de 18 148 295 FCFA et 2 339 170 FCFA.

a.3. Responsabilités et imputations

Le tableau suivant dégage l'imputation des irrégularités constatées à la DDHDU du Dja-et-Lobo

N°	Nature des irrégularités	Montant du préjudice	Personnes mises en cause	Observations
1	Détournement du crédit alloué aux consommables au cours des exercices 2017, 2018 et 2019	Non communiqué	M.Y.M	Refus de communiquer à la Mission les montants des crédits pour les exercices budgétaires correspondants
2	Détournement du crédit alloué aux Missions des personnels	3 200 000 FCFA		/
3	Détournement du crédit alloué au carburant au cours des exercices 2017, 2018 et 2019	Non communiqué		Refus de communiquer à la Mission les montants des crédits pour les exercices budgétaires correspondants

N°	Nature des irrégularités	Montant du préjudice	Personnes mises en cause	Observations
4	Détournement du crédit alloué à la réhabilitation du bâtiment de la DD/MINDUH	3 724 527 FCFA		/
5	Infiltration frauduleuse de deux bénéficiaires fictifs d'indemnités	20 487 465 FCFA	- M. K.H., Préfet du Dja et Lobo, Président de la Commission de Constat et d'Evaluation des biens - M.E.E.U, Secrétaire de la Commission de Constat et d'Evaluation des biens	/

La Mission n'a pas pu démontrer les faits de collusion avec certains individus bénéficiaires des indemnités d'expropriation, avec pour conséquence la surévaluation de leurs biens dans le cadre de la construction de la route Sangmélima-Mengong, comme l'indique la dénonciation. Par contre, elle a établi que plusieurs allégations faites contre le mis en cause et d'autres, sont bel et bien fondées tel que relevé dans le tableau des irrégularités ci-dessus, les autres accusations telles que le détournement des crédits alloués à l'ouverture des routes en terre des Communes de Meyomessi et de Mintom..., étant infondées.

a.4. Recommandations

La Mission a recommandé les actions suivantes :

- la saisine du MINH DU pour des sanctions disciplinaires à l'encontre du DDH DU du Dja et Lobo et aussi pour contraindre éventuellement ce dernier à rembourser les budgets détournés à des fins personnelles ;
- la saisine du MINDCAF pour le retrait effectif des bénéficiaires fictifs qui se cachent sous les identités de Messieurs E.O. et Z.H.N.

a. Vérification des allégations de détournements des fonds de l'APEE du Lycée Scientifique de Bertoua

b.1. Résumé des faits

Le 26 mars 2020, un individu ayant requis l'anonymat et se présentant comme le porte-parole d'un Collectif d'Enseignants du Lycée Scientifique de Bertoua a saisi la CONAC pour dénoncer le détournement des fonds de l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants de cet établissement scolaire par le Proviseur.

b.2. Constats et irrégularités

Les vérifications de la Mission ont porté sur la gestion des fonds de l'APEE au cours des années scolaires 2019/2020 et 2020/2021. La dénonciation parvenue à la CONAC le 26 mars 2020 s'est avérée fondée au terme des vérifications effectuées par la Mission. Il a en effet été constaté que les fonds collectés, pour le compte de l'APEE du Lycée Scientifique de Bertoua, faisaient l'objet de détournement depuis l'année scolaire 2018/2019.

Plusieurs irrégularités ont été relevées au terme des constats faits par l'équipe de mission de la CONAC et portent sur :

- des dépenses non justifiées pour un montant de 18 804 300 FCFA ;
- des décaissements effectués sur les recettes de l'APEE pour des dépenses devant être prises en charge par les contributions exigibles, pour un montant de 150 000 FCFA ;
- l'exécution de dépenses en l'absence de validation du Budget et du Projet d'établissement, pour un montant de 8 427 000 FCFA ; et
- l'existence d'emprunts non remboursés, pour un montant de 5 033 000 FCFA.

b.3. Responsabilités, imputations et mesures conservatoires

Il ressort des investigations de la Mission qu'au cours des années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, les fonds de l'APEE du Lycée Scientifique de Bertoua ont fait l'objet d'un détournement évalué à 32 414 900 FCFA, imputable à Monsieur G.F., Proviseur du Lycée Scientifique de Bertoua, Monsieur S.A.P., Président du Bureau de l'APEE de cet établissement et Madame B.M.C., Trésorière de la même association.

Le tableau ci-dessous présente la répartition desdites imputations :

Tableau 6. Récapitulatif des imputations dans le cadre du détournement de fonds publics au Lycée Scientifique de Bertoua

Année scolaire	Nature de l'irrégularité	Personne mise en cause	Fonction	Montant du préjudice financier (en FCFA)
2018-2019	Emprunt non remboursé	G.F.	Proviseur	5 033 000
2019-2020	Dépenses non justifiées	G.F.	Proviseur	18 804 300
		B.M.C	Trésorière de l'APEE	
2019-2020	Décaissements effectués sur les recettes de l'APEE, pour des dépenses devant être prises en charge par les contributions exigibles	G.F.	Proviseur	150 000
		B.M.C.	Trésorière de l'APEE	
2020-2021	Exécution de dépenses en l'absence de validation du Projet d'Établissement et du Budget	G.F.	Proviseur	8 427 600
		S.A.P.	Président du Bureau de l'APEE	
		B.M.C	Trésorière de l'APEE	
Total				32 414 900

Au regard de la gabegie observée dans la gestion des fonds de l'APEE du Lycée Scientifique de Bertoua, la Mission a jugé opportun d'en tenir informé le Délégué Régional des Enseignements Secondaires de l'Est. Il a été convenu avec les responsables de la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Lom et Djérem, les mesures conservatoires ci-après :

- la production des comptes administratifs et de gestion de l'année scolaire 2019-2020 ;

- la suspension des activités de Monsieur S.T. jusqu'à la mise en place d'un nouveau Conseil d'Établissement ;
- la suspension des décaissements des fonds de l'APEE logés à l'Agence CAMPOST de Bertoua, jusqu'à la validation du Projet d'Établissement et du Budget Prévisionnel de l'année scolaire 2020/2021 par les instances compétentes.

En vue de la mise en œuvre de ces mesures conservatoires, le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Lom et Djérem a signé le même jour deux correspondances dont l'une était adressée au Proviseur du Lycée Scientifique de Bertoua et l'autre au Chef de l'Agence CAMPOST de Bertoua.

b.4. Recommandations

La Mission a recommandé la saisine du MINESEC aux fins de :

- la prise de mesures nécessaires en vue de la sanction de Monsieur G.F., de Monsieur S.A.P. et Madame B.M.C, respectivement Proviseur du Lycée Scientifique de Bertoua, Président et Trésorière du Bureau de l'APEE de cet établissement scolaire, conformément à la circulaire n°07/08/MINESEC/CAB du 25 février 2008 fixant les modalités de fonctionnement des Associations de Parents d'Elèves et d'Enseignants au sein des établissements publics d'enseignement secondaire; il convient à ce sujet de rappeler que Monsieur G.F. avait déjà été mis en cause par une précédente Mission de la CONAC, alors qu'il était Proviseur du Lycée Bilingue de Yokadouma, pour des irrégularités dans le recrutement des élèves au cours des années scolaires 2014/2015 et 2015-2016 ;
- la mise en place au Lycée Scientifique de Bertoua d'un Conseil d'Établissement selon les dispositions du Décret n°2001/041 du 19 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et attributions des responsables de l'administration scolaire.

b.5. Préjudice subi par l'Etat

Il se chiffre à 32 414 900 (*Trente-deux millions quatre-cents quatorze mille neuf-cents*) FCFA.

c. Mission d'investigation prospective au Gabon et en Côte-d'Ivoire dans le cadre de l'assainissement du secteur maritime camerounais

c.1. Résumé des faits

De nombreuses requêtes adressées à la CONAC par les responsables de la *Cameroon Seafarers Association* (CSA), faisant état du non-respect des lois pour le placement des marins, ce qui serait source de corruption et à l'origine d'importantes pertes pour le Trésor public.

Aussi, une enquête a été ouverte pour apporter des lumières sur cette dénonciation et faire des propositions de réformes du secteur maritime camerounais. Cette enquête s'est déroulée du 26 février au 07 mars, du 03 au 09/04/2016 ; du 15 au 21 avril 2018 et du 07 au 11 mai 2018. Elle a consisté en des voyages de terrain et des missions de prospection à l'extérieur du territoire national afin de s'inspirer de l'organisation et du fonctionnement du secteur

maritime dans d'autres pays, en l'occurrence le Gabon pour la zone CEMAC et la Côte-d'Ivoire, pour la zone CEDEAO.

c.2. Les constats

Au terme des échanges avec certains responsables du Ministère des Transports et des descentes sur le terrain, des constats et des zones d'ombre ont été répertoriés prouvant que la gestion du secteur maritime camerounais n'est pas exempte de tout reproche. Au rang de ceux-ci, ont été relevés :

- la non gratuité du placement des marins ;
- l'existence de sociétés illégales de placement, avec des agréments délivrés par le MINEFOP ;
- la non immatriculation des marins à la CNPS ;
- le non-respect du Code CEMAC et partant des Conventions internationales en la matière notamment
 - l'absence d'un système efficace répondant aux besoins d'offices de placement gratuit des marins et gens de mer (art. 326)
 - l'inexistence de textes ou mesures nationaux relatifs au paiement de la rémunération des marins (art. 346-351) ;
 - le défaut de textes/mesures pour garantir l'affiliation des marins et gens de mer à la sécurité sociale (art. 355-357) ;
 - l'inexistence de textes/mesures fixant les sanctions relatives aux infractions maritimes et de textes réglementant les professions auxiliaires du transport maritime (Consignataires, Manutentionnaires, Courtiers maritimes, Transitaires) ;
 - les Commissionnaires de transport ;
 - le pilotage ;
 - le remorquage ;
 - le lamanage... ;
- les pertes financières ;
- l'obsolescence de la grille des amendes qui date de 1962 laquelle, fait perdre des sommes importantes au Trésor public ; cet aspect est également à l'origine des pratiques de discrimination où les agents verbalisateurs fixent le montant des amendes à la tête du client.

c.3. Recommandations

Aussi, en vue d'assainir ledit secteur et le rendre plus performant, l'approche préconisée a été de s'inspirer préalablement des réalités des secteurs maritimes des pays africains mieux organisés que celui du Cameroun, en l'occurrence, le Gabon pour la zone CEMAC et la Côte-d'Ivoire, pour la zone CEDEAO.

A l'issue des descentes effectuées au Gabon, en Côte-d'Ivoire, à Douala ainsi qu'au Ministère des Transports, et au regard des enseignements tirés des auditions couplées à ceux des missions de prospection, plusieurs mesures méritent d'être prises afin de :

- atténuer voire supprimer les imperfections, les dysfonctionnements et irrégularités de toute nature observés dans la gestion du secteur maritime Camerounais ;
- rendre plus efficaces et efficaces les contrôles à bord des navires ;

- décongestionner les différentes enceintes portuaires ;
- préserver le climat de travail des marins et gens de mer ainsi que la paix sociale.

c.3.1. Sur le plan institutionnel

La trop forte concentration du pouvoir de prise de décision au niveau central du Ministère des Transports constitue la principale cause des problèmes qui mettent, aujourd'hui à l'épreuve, le management du secteur maritime au Cameroun. Cette situation risque d'empirer avec l'entrée du Port Autonome de Kribi dans sa phase opérationnelle. Afin d'y remédier, il est recommandé de :

- initier une réforme du secteur maritime Camerounais dont les mesures prises viseront à actualiser le cadre organique ;
- transformer la Direction de la Marine Marchande soit en augmentant le pouvoir de la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables, comme au Gabon avec la Direction Générale de la Marine Marchande qui est rattachée au Cabinet du Ministre des Transports; soit, en créant une structure autonome chargée des Affaires maritimes, comme en Côte-d'Ivoire avec la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires ;
- mettre en place une Institution étatique chargée du placement des marins ou susciter les marins et les armateurs à s'organiser autour d'une association sous le contrôle de l'Etat (art.262 du Code de la Marine Marchande CEMAC) ;
- créer une structure chargée des professions auxiliaires, principalement des Dockers, à l'exemple du BMOD en Côte-d'Ivoire qui a à sa tête un Directeur Général ;
- amener l'armateur, la société de placement et le marin à trouver un terrain d'entente avant de conclure le contrat de travail ;
- promouvoir les professions de marin et gens de mer au sein de la jeunesse en attribuant des bourses de formation ;
- renforcer les compétences des circonscriptions maritimes ;
- finaliser le projet de création d'un Corps des fonctionnaires de la Marine Marchande ;
- s'assurer de la couverture sociale effective de tous les marins et gens de mer ;
- établir un fichier des marins et gens de mer en les regroupant par spécialités ;
- imposer, comme c'est le cas ailleurs, que les bateaux devant séjourner dans les eaux territoriales camerounaises pendant au moins trente (30) jours, à avoir un équipage majoritairement composé de marins nationaux ...

c.3.2. Sur le plan de la sécurité

- veiller à l'application des Instructions du Premier Ministre relatives aux visites à bord des navires ;
- ratifier les Conventions Internationales Solas (Safety Of Life At Sea) et Marpol (Marine Pollution) relatives à la sécurité et à la sûreté maritime ;
- assurer la sécurité de l'enceinte portuaire par un corps spécial composé des Officiers, Surveillants et Maîtres de port ;
- organiser des inspections conjointes et uniques à bord des navires, par les services techniques, après la visite du Ministère de la Santé ;
- augmenter les quais prévus pour les Bâtiments de guerre afin qu'ils libèrent les quais commerciaux.

d. Vérification des irrégularités alléguées à la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC)

d.1. Résumé des faits

De nombreuses dénonciations ont été reçues à la CONAC relatives aux Liquidations et Mandats ainsi qu'à la gestion courante de l'Entreprise.

Les faits reprochés aux anciens et actuels responsables administratifs et financiers concernent :

- le détournement des créances que l'Entreprise détenait sur certains débiteurs ;
- l'extorsion de fonds résultant des opérations d'indemnisation de plusieurs bénéficiaires de chèques de paiement émis par la Direction Générale ;
- le traitement des dossiers de liquidation des ex-employés de la BIAO ;
- les dérives autoritaires ainsi que la faillite programmée de la SRC.

Par ailleurs, cinq allégations se rapportent aux attitudes du Directeur Général en poste, à savoir :

- l'acharnement juridico-administratif;
- les droits non payés à certains personnels licenciés ;
- la traduction des personnels devant les instances judiciaires ;
- la programmation de la mort et la faillite de la SRC ainsi que ;
- la partialité du principal responsable susvisé, outre ses dérives autoritaires.

En outre, il est reproché aux dirigeants de la SRC les pratiques suivantes :

- la scission du personnel de l'Entreprise en deux camps antagonistes ;
- des recrutements de personnels opérés en 2014 sur la base des considérations ethniques et tribales ;
- la répartition discriminatoire et opaque des primes de recouvrement et de bilan ;
- l'exclusion de certains collaborateurs dans la gestion des affaires de l'Entreprise ;
- la complicité du Conseil d'Administration;
- la délivrance de fausses attestations de non redevance et ;
- l'intérêt dans un acte.

Faisant suite à ces dénonciations, des missions de vérification ont été conduites sur le terrain en 2014, 2015 et 2016. Elles ont concerné la période comprise entre 2011 et 2014.

d.2. Constats

➤ *Sur le détournement des créances*

Constat 1 : Trois modalités d'exercice de la pratique de détournement des créances :

- *la distraction des dossiers de créances et de certaines garanties à l'instar des titres fonciers* ; cette modalité est illustrée par le comportement frauduleux dont Monsieur O.S.

a été responsable d'une part le traitement des opérations de la liquidation du Crédit Agricole du Cameroun d'autre part ; plusieurs autres situations similaires ont été relevées ;

- *l'indisponibilité de certains dossiers physiques*, dont les informations relatives aux créances à recouvrer sont perceptibles dans les portefeuilles des gestionnaires ; ladite indisponibilité est matérialisée sur ces supports d'informations (portefeuilles) par les inscriptions « Non Retrouvé » en abrégé « NR » et client inexistant portées sur lesdits supports ; le montant total des créances relatives à ces dossiers est de 5 525 351 549 (*cinq milliards cinq-cents vingt-cinq millions trois-cent-cinquante-un mille cinq-cents quarante neuf*) FCFA ; par ailleurs, dans le cadre de la liquidation du Crédit Agricole du Cameroun, de nombreux dossiers gardés dans le village natal du liquidateur bancaire, Monsieur F.E. en détention, ont été déclarés définitivement perdus. Il s'agit d'une catégorie de créances dont le caractère irrécouvrable est avéré et irréversible, la SRC se trouvant dans la posture d'incapacité à apporter la moindre preuve que les personnes concernées lui sont redevables ; cette variété de créances présente un grand risque de marchandage et de tripatouillage des dossiers, source de multiples fraudes génératrices d'actes de corruption ;
- *la manipulation des données de base se rapportant aux créances* ; tel a été le cas de la double tentative de réduction de la valeur initiale des créances d'un montant global de 87 543 617 (*quatre-vingt-sept millions cinq-cents quarante-trois mille six-cents dix-sept*) FCFA dont Monsieur T.S., ex-DAF par intérim de l'Entreprise sanctionnée, a été l'auteur.

➤ **Concernant l'extorsion de fonds**

Dans le cadre des opérations d'indemnisations des clients des défuntes Banques mises en liquidation, un réseau de corruption a été mis en évidence.

Constat 2 : Les auteurs dudit réseau de corruption ont été sanctionnés par des licenciements à l'initiative de Madame le DG, conformément aux prescriptions à elles faites par le CA, à l'issue de sa session extraordinaire du 30 Juillet 2013 ; lesdites extorsions de fonds étaient faites par certains responsables de la société, suite à l'application aux montants des chèques de bénéficiaires, des taux variables entre 25 et 30% ; le paiement des commissions aux auteurs de ce réseau mafieux se faisait par le canal de trois structures de micro finance qui sont la S.C.E.C, le F.C.E.D et le C.P.

Constat 3 : Une intervention irrégulière des structures de microfinance dans le processus de paiement des chèques d'indemnisation avec la complicité active des Banques commerciales. Car les chèques manipulés doivent avoir été admis en compensation. La SRC ne dispose pas de comptes bancaires dans les Établissements de microfinance en général et en particulier, dans ceux cités. La mission fait par ailleurs valoir que ces structures de microfinance, au terme de la réglementation, ne sont pas admises dans la Chambre de Compensation.

Constat 4 : Bien que les instances judiciaires eussent été saisies aux fins de sanctions exemplaires, l'équipe de mission relève cependant, que les procédures ainsi engagées restent pendantes des années durant, devant les Cours d'Appel et Tribunaux ; ce qui a imposé un préjudice moral et financier énorme aux victimes de la corruption dénoncée. Outre l'ex-Directeur Général, Monsieur H.Y.B, initiateur d'une telle procédure irrégulière de règlements de

chèques soumis à son accord, les personnes licenciées impliquées dans ce réseau de corruption étaient les suivantes :

- Madame S.S.L., ex-Chef de la DAJ et des Indemnisations ;
- Madame A.I.F., ex-Chef de la SAJ et des Indemnisations ;
- Monsieur B.S.A., cadre au SAJ et des Indemnisations ;
- Monsieur B.E.B.D. ;
- Madame M.A., née D.E. ;
- Monsieur D.E., agent au SAJ et des Indemnisations ;
- Messieurs A.M., S.D. et O.E.J., stagiaires à la SRC.

L'incidence financière résultant de ces actes de corruption se chiffre à 677 716 829 FCFA répartie comme suit :

Janvier 2013.....	127 351 829 FCFA
Février 2013.....	108 330 855 FCFA
Mars 2013.....	180 746 291 FCFA
Avril 2013.....	64 759 822 FCFA
Mai 2013.....	81 040 017 FCFA
Juin 2103.....	61 795 817 FCFA
Juillet 2013.....	53 488 009 FCFA

La situation globale des chèques traités (503 chèques pour un montant de 3.464.204.693 FCFA) se rapportant à cette période de fraude est la suivante :

- 129 chèques recyclés pour 2 258 375 550 FCFA, soit 66% des chèques traités.
- 374 chèques non recyclés pour 1 205 829 143 FCFA, soit 34%.

Constat 5 : Les personnels de la SRC ci-dessus ont été épaulés par des complices ne faisant pas partie des effectifs du personnel. Traitant de ce dossier au cours de sa session du 30 Juillet 2013, l'organe délibérant a, en stigmatisant le phénomène ainsi mis en lumière, prescrit au Directeur Général à travers une résolution, de prendre de façon générale, toutes mesures destinées à éradiquer la corruption au sein de la Société et à restaurer l'image de marque de la SRC très écornée auprès du public. Allant plus loin, Madame E., Administrateur de la SRC, a préconisé que ce dossier de corruption à la SRC soit lié à celui des 223 chèques confisqués, lesquels sont par ailleurs constitutifs d'une preuve de cette hydre (la corruption), dont les bruits circulaient déjà au sein de l'Entreprise depuis de longues dates.

La situation par rapport auxdits chèques en attente d'insertion dans le réseau de la corruption mis en exergue, est présentée comme suit :

- 185 chèques BMBC d'un montant global de 529 863 895 FCFA, dont 43 créanciers réglés en 2013 à hauteur de 135 628 418 FCFA, soit une provision disponible de 394 235 483 FCFA, destinée à 142 créanciers ;
- 26 chèques du CAC d'un montant total de 44 465 227 FCFA, dont 15 paiements en 2013 à hauteur de 36 046 665 FCFA, soit une provision disponible de 19 418 562 FCFA, équivalente à 11 créanciers.

➤ **Concernant les problèmes survenus dans la liquidation des droits des ex-employés de la BIAO**

Constat 6 : Le montant des droits sociaux tels qu'arrêtés par la Commission mixte, conformément aux dispositions du Code du Travail en vigueur d'une part et d'autre part, celles sur les faillites et liquidations, se chiffre à la somme globale de 2 063 286 398 (*deux milliards soixante-trois millions deux-cents quatre-vingt-six mille trois-cents quatre-vingt-dix-huit*) FCFA. Ces droits se rapportent à 434 ex-employés de la BIAO liquidée. Le rapport de la Commission mixte, n'a pas été transmis à l'équipe de mission de la CONAC, en dépit de ses demandes répétitives. Face à une telle difficulté, l'équipe de mission n'a pas été en mesure de prendre une position nette par rapport à l'évolution de ce dossier.

Constat 7 : Au 31 Décembre 2014, aucun désintéressement n'a été fait au profit des créanciers. Dès lors, la mission d'audit conclut que seul le rapport de la Commission mixte non transmis, est susceptible d'apporter un éclairage substantiel, sur la manière dont ce dossier social a été traité.

Constat 8 : La mission relève cependant, qu'au cas où le dossier social serait resté sans suite, l'État aura subi un préjudice financier de 100 660 966 (*cent millions six-cent-soixante mille neuf-cent soixante six*) FCFA correspondant au montant des impôts et taxes, mais non effectivement perçus.

➤ **Sur l'acharnement juridico-administratif**

Constat 9 : Le licenciement pour participation au réseau de corruption mis en place à la SRC est loin d'être abusif. Il concerne les ex-personnels ainsi que Monsieur M., accusé lui de rétention irrégulière des recettes de l'Entreprise. Il s'ensuit que l'affirmation des auteurs de la dénonciation n'est pas exacte.

➤ **Sur le non-paiement des droits à certains personnels licenciés**

Constat 10 : De même, la dénonciation desdits licenciements non assortis du paiement des droits est partiellement exacte ; les personnels concernés n'ayant pas perçu de primes de licenciement. Toutefois, certains desdits personnels ont perçu la prime de recouvrement 2013, au titre de leur participation à la Commission « SUSPEND BMBC » ainsi que celle de bilan. De même, Messieurs T.S., A.S, B. et M. ont respectivement été payés à hauteur de 4 011 991 FCFA d'arriérés de prime de recouvrement, 4 468 405 FCFA et 2 716 808 FCFA de prime annuelle.

➤ **La traduction des personnels devant les instances judiciaires**

Constat 11 : Pour sa part, la dénonciation relative à la traduction des concernés devant les tribunaux est exacte, Madame le DG ayant saisi formellement les instances judiciaires pour certains cas et pas d'autres. Il en résulte cependant que toute autre action civile est désormais nulle et de nul effet, conformément au principe de droit selon lequel «*le pénal tient le civil en l'état* ».

Constat 12 : De même, Monsieur M.A., ex-Chef du Département Informatique et de l'Organisation, a été licencié et traduit en justice, pour programmation d'un bug informatique à la SRC, détournement de clés et mots de passe. Il s'ensuit que la qualification de ces faits comme étant des fautes lourdes à l'origine de son licenciement et de sa poursuite judiciaire est fondée, sauf si les Tribunaux en décident autrement.

Constat 13 : Par contre, le cas de Monsieur T.S., bien qu'également transmis aux autorités judiciaires, se présente comme un règlement de comptes au regard du caractère expéditif et la rapidité avec laquelle le dossier a été traité. Dans ce cas aussi, seule la décision de la Justice permettra d'établir les responsabilités finales, conformément au principe juridique déjà énoncé.

Constat 14 : En revanche, en ce qui concerne Monsieur M., Agent de maîtrise dans le Département des Réalisations et Délégué du personnel, accusé de rétention irrégulière des loyers dus à la SRC, l'intéressé, licencié pour malversations financières, n'a pas été traduit devant les instances judiciaires.

Constat 15 : De plus, la rupture de son contrat de travail a été faite, en violation des textes en vigueur en matière de licenciement des Délégués du personnel, soumis à la formalité de l'autorisation préalable du Délégué Régional du Travail et de la Sécurité Sociale. Ainsi, par sa correspondance adressée dans le cadre de ce dossier à Madame le DG, le Délégué Régional du Travail et de la Sécurité Sociale du Centre, a constaté le vice de forme de la décision de licenciement ainsi que sa nullité. Malheureusement, Monsieur M. n'a pas encore été réintégré dans les effectifs de la SRC.

Pour l'équipe de mission et considérant que les instances judiciaires n'ont pas été saisies à l'instar des cas précédents pour les motifs que Madame le DG est seule à connaître, la malversation financière en question a été favorisée par les défaillances dans les systèmes de recouvrement en vigueur au sein de l'Entreprise et du contrôle interne. La faute peut, dès lors, être qualifiée d'abandon de ressources financières par la SRC. Il en résulte que l'Entreprise partage la responsabilité par rapport au préjudice qu'elle a subi et par ricochet, l'État.

➤ ***En ce qui concerne la programmation de la mort et la faillite de l'Entreprise***

Constat 16 : A la lumière de ce qui précède, il apparaît que l'opération entreprise par Madame le DG rentre dans le cadre d'une épuration, qui est loin d'être une programmation de la mort et de la faillite de la SRC, cependant assortie dans certains cas, de règlement de comptes.

Il en découle que la dénonciation sur ce point est non fondée.

➤ ***La partialité de Madame le DG et ses dérives autoritaires***

Constat 17 : Le grief fait à Madame le DG a été vérifié principalement à la lumière du traitement réservé aux diverses composantes des effectifs sociaux, à l'occasion de la répartition des primes de recouvrement et de leurs arriérés. La dénonciation du paiement des droits à certains personnels licenciés tel qu'exposé ci-haut, tout en sevrant d'autres des mêmes droits, est vérifiée. Il en résulte un comportement subjectif, d'arbitraire et de partialité, de la part de Madame le DG.

➤ **Sur la scission du personnel en deux camps antagonistes**

Constat 18 : L'équipe de mission a effectivement identifié deux composantes dans le cadre du paiement des primes de bilan et de recouvrement au cours de l'année 2013 ainsi que de l'engagement des missions en 2014 : celle des privilégiés et celle constituée de défavorisés. Pour la mission d'audit, les indications sur la rétention des primes d'une partie du personnel illustrent à suffisance, l'existence des deux camps adverses.

➤ **Relativement aux recrutements faits en 2014 par Madame le DG**

Constat 19 : Sur le point de favoritisme relatif aux recrutements du personnel sur une base tribale et ethnique, la mission d'audit a noté que sur un effectif de 20 recrutements opérés pour la plupart avant l'accord formel du Conseil d'Administration, 15 ont été pris dans les Régions du Centre et du Sud, contre 5 cinq pour le reste de la République. De ce point de la dénonciation est fondée.

➤ **Par rapport au paiement discriminatoire et opaque des primes**

Constat 20 : Le DG de la SRC en poste, par ailleurs signataire du protocole d'accord, en date du 13 Août 2013 avec le personnel, représenté par leurs délégués dûment mandatés, ne respecte pas les dispositions de celui-ci. Ainsi, au 31 Décembre 2014, seule la première tranche des primes a été servie au personnel à hauteur de 264 883 266 (*deux-cents soixante-quatre millions huit-cents quatre vingt-trois mille deux-cents soixante six*) FCFA, réparties comme il suit :

- Personnel en service à l'Agence de Douala.....56 829 449 FCFA
- Personnel en service au siège de la SRC.....181 416 177 FCFA
- Prélèvement à la source d'une partie des sommes détournées.....26 587 640 FCFA

Le solde de la première tranche contractuelle, soit 27 618 887 (*vingt-sept millions six-cents dix-huit mille huit-cent quatre-vingt-sept*) FCFA, a été payé à M^e P-A.B, Avocat, au titre de ses honoraires. S'agissant de cette première tranche, ses documents de distribution révèlent que :

Constat 21 : Aucun support d'informations permettant d'attester du reversement de la somme de 26 587 640 FCFA, soit dans les caisses de l'Entreprise, soit dans ses comptes bancaires, n'a été transmis à la mission. En tout état de cause, l'équipe de mission relève que la non traçabilité est constitutive d'irrégularité car, détournée de son objet initial à savoir, la satisfaction du personnel devant bénéficier de celle-ci.

Constat 22 : L'exploitation des documents de base révèle que les personnes citées dans les sources de dénonciations, ont perçu les montants exorbitants suivants :

- pour Madame M.M.R.O.T., Directeur Général :
 - * références du chèque : BICEC n°6532060 du 30/09/2013
 - * montant du paiement.....9 040 918 FCFA
- pour Madame P.G., Chef du Service de la Trésorerie :
 - * références du chèque : BICEC n°6532031 du 30/09/2013

- * montant du paiement 7 434 852 FCFA
- pour Madame F.Y., Chef du Service des Affaires Générales :
 - * références du chèque : BICEC n°6532029 du 30/09 2013
 - * montant du paiement..... 7 077 183 FCA
- pour Monsieur M.C.P., ex-Chef de Service, actuellement Directeur de l'Exploitation :
 - * références du chèque : BICEC n°6532055 du 30/09/2013
 - * montant du paiement.....7 644 186 FCFA
- Monsieur T.D., ex-Chef de Service
 - * références du chèque : BICEC n°6532038 du 30/09/2013
 - * montant du paiement.....7 406 933 FCFA

Le caractère discriminatoire des sommes indûment perçues a causé un préjudice de 151.825.337 FCFA au détriment de la SRC imputables à 44 bénéficiaires. Ce qui crée un contraste avec le mauvais traitement accordé aux Chargés de gestion qui reçoivent les maigres quotes-parts inversement proportionnelles à leur rendement et ce, comparativement aux arriérés servis aux Chargés de gestion. Ce qui, pour la mission d'audit, constitue une injustice flagrante.

S'agissant de l'opacité dans l'attribution des primes, elle se situe au niveau de l'absence d'une clé de répartition d'une part, et du non affichage des listes de bénéficiaires, d'autre part.

Constat 23 : Madame M.M.R.O.T s'est allouée la somme de 9.040.918 (*neuf millions quarante mille neuf cent dix-huit*) FCFA, comme prime de la fonction de DG, alors qu'elle n'exerçait pas cette fonction dans la période 1996/2012. Tout au plus, la plus haute fonction occupée par l'intéressée au cours de cette période, était celle d'Auditeur Interne, auquel était versée une prime de recouvrement de 2 200 000 (*deux millions deux cent mille*) FCFA.

Par ailleurs, consciente de ce que le décret l'ayant porté au sommet de la hiérarchie de la SRC n'ouvrait pas droit au bénéfice des arriérés, elle en a privé le DGA, Monsieur Y.B., nommé par le même acte présidentiel, en application rigoureuse de la règle de droit qui prescrit que « *la loi ne produit pas d'effets rétroactifs* ». Madame le DG aurait dû se faire appliquer la même règle, lors de la perception des arriérés effectifs qui lui étaient dus, tels que déterminés dans le document de travail portant sur la reconstitution des primes et arriérés.

Dès lors, la perception des arriérés de primes de recouvrement par Madame M.M.R.T.O., sur la base de la fonction de Directeur Général est frauduleuse, outre qu'elle s'inscrit dans le contexte d'un abus de pouvoir.

Constat 24 : L'état de répartition exploité par l'équipe de mission fait ressortir des personnels, auxquels les rappels de primes n'ont pas été versés. Il en est ainsi de 67 cas inventoriés.

Constat 25 : A l'inverse des allocations exorbitantes déjà présentées, d'autres attributions d'arriérés de primes en moins, ont été faites en faveur de 23 personnels pour un montant de 12 598 100 (*douze millions cinq-cents quatre-vingt dix-huit mille cent francs*) FCFA.

Constat 26 : L'équipe de mission a relevé que des allocations ont été réalisées à hauteur de 11 972 204 (*onze millions neuf-cent soixante douze mille deux-cents quatre*) FCFA à 03

personnels sanctionnés et licenciés pour fautes lourdes. La répartition a été réalisée ainsi qu'il suit :

*Monsieur T.S.....	4 011 991 FCFA
*Monsieur M.....	2 716 808 FCFA
*Monsieur B.B.D.....	4 468 405 FCFA

Constat 27 : La somme de 26 587 640 (*vingt-six millions cinq-cents quatre-vingt mille deux-cent dix-neuf*) FCFA sur 137 780 219 (*cent trente-sept millions sept-cent quatre-vingt mille deux-cents dix-neuf*) FCFA des créances à recouvrer par rapport aux ex-collaborateurs sanctionnés, soit 20%, a été retenue à la source. Il s'en dégage un solde non encore récupéré de 111.192.579 FCFA.

S'agissant de la retenue à la source des recettes qui ont subi des malversations de la part du personnel, la mission qualifie de molle la main de Madame le DG et laxiste, son attitude face aux intérêts sociaux qu'elle est sensée défendre, conformément aux textes en vigueur. Quant au désintéressement des personnels sanctionnés, il entre en contradiction flagrante avec la logique même de Madame le DG qui a licencié Monsieur M. pour non reversement des recettes collectées d'une part, remercié Monsieur T.S. pour réduction du montant de deux créances, d'autre part.

L'équipe de mission conclut à une attitude qui consiste à vouloir une chose et son contraire. Car, ces deux agents véreux remerciés à cause de leurs malversations, n'auraient pas dû bénéficier de primes attribuées.

Constat 28 : Le versement des arriérés de la deuxième tranche présente les mêmes caractéristiques que ci-dessus. Il en est ainsi de la discrimination, des allocations exorbitantes au profit des mêmes bénéficiaires et de l'opacité qui a entouré une fois de plus, l'opération. La mission d'audit conclut en une récidive de Madame le DG, restée sourde aux accusations formulées contre sa gestion partielle, dans le cadre du service de la prime annuelle 2013 et de la première tranche des droits sociaux.

Constat 29 : Conformément au protocole d'accord, le déblocage correspondant à 30% est évaluée à 219 939 115 (*deux cent dix-neuf millions neuf-cent-trente-neuf mille cent quinze mille*) FCFA, le règlement effectif retracé par l'état de paiement se situe plutôt à 160 811 309 (*cent soixante-millions huit-cent-onze mille trois cent neuf*) FCFA, soit une différence de 59 128 000 (*cinquante-neuf millions cent vingt-huit mille*) FCFA, dont la destination doit être justifiée par Madame le DG, outre les motivations de rétention de ces fonds pour lesquels les légitimes et légaux destinataires existent et sont connus. La somme de 160 811 309 FCFA se décompose en 23 850 000 FCFA versés à l'Avocat M^e B. et 136 961 309 FCFA revenant au personnel.

Constat 30 : L'état de distribution porte sur le montant ci-dessus, les ordres de paiement font plutôt ressortir un montant de 140 011 964 FCFA, soit une différence de 20 799 345 FCFA dont les ordres de paiement n'ont pas été repérés.

Constat 31 : L'état de répartition transmis à la mission d'audit présente une curiosité à savoir, l'identité de Madame le DG comme bénéficiaire a été effacé, alors que l'ordre de paiement fait ressortir les références du chèque BICEC du 12/01/2015 et illustre le fait que celle-ci a perçu la

somme de 6 780 689 FCFA. La mission d'audit estime qu'il s'agit là d'une tentative de dissimulation.

Constat 32 : Aucune indication ne permet d'affirmer que Madame le DG a procédé à la retenue à la source d'une quote-part rentrant dans le cadre de l'apurement des dettes du personnel licencié, contrairement au paiement de la première tranche.

Constat 33 : 36 personnes susceptibles d'être considérées comme des tiers par rapport à l'Entreprise, ont été prises en compte sur la liste des bénéficiaires desdits arriérés. L'impact financier résultant de leur prise en compte, a été évalué à la somme de 93 177 879 FCFA. En ce qui la concerne, l'équipe d'audit fait valoir que, seule la consultation des lettres d'engagement servant de contrat d'embauche, permettrait d'être définitivement fixé par rapport au statut réel de cette catégorie de bénéficiaires.

Constat 34 : L'équipe de mission a relevé que ni l'état de répartition intitulé « droits sociaux, ni l'extrait de compte n°19371900 « provisions pour autres droits sociaux », ne font mention de l'ex-D.G Monsieur H.B.Y, dont la période de gestion concerne principalement les arriérés et auquel la résolution du CA fixant le plafond de la prime à 10 millions FCFA aurait dû être appliquée. Pour la mission d'audit, la quote-part la plus importante revenait à l'intéressé. Sa remplaçante n'ayant eu que l'opportunité de gérer le dossier et de faire des arriérés, une manne. Dès lors, elle n'y avait pas droit, aucune base légale l'y autorisant en sa qualité de DG.

Constat 35 : Madame le DG, s'est fait payer par ordre de virement, la somme de 15 000 000 FCFA. Pourtant, par résolution du CA en date du 25 Mars 2011, le plafond de la prime de recouvrement du DG avait été fixé à 10 000 000 FCFA. Il en résulte que tout en violant la prescription ainsi faite, la concernée a perçu un surplus de 5 000 000 FCFA. De plus, n'étant devenue DG que suite au décret du 18 Juin 2013, sa quote-part aurait dû prendre en compte 05 mois de fonction d'Auditeur Interne et 07 de DG. Dès lors, cette quote-part aurait dû être de 6 649 999 FCFA.

Le rapprochement entre la quote-part due et la somme effectivement perçue laisse apparaître un surplus de 8 350 001 FCFA, dont le bénéfice ne se justifie pas au regard du principe juridique qui prescrit que « la loi n'a pas d'effets rétroactifs ».

Constat 36 : Des primes de recouvrement ont également été allouées et payées à certains personnels classés parmi les privilégiés de Madame le DG ainsi qu'il suit :

- Madame M. née A.Y.P : Chef du Service des Ressources Humaines, 5 000 000 FCFA ;
- Madame P.G., Chef du Service de la Trésorerie, 5 000 000 FCFA ;
- Monsieur M.C.P., ex-Chef de Service actuellement Directeur de l'Exploitation, 6 200 000 FCFA ;
- Madame N.E.Y.S., Sous-Directeur, 5 000 000 FCFA.

Une situation détaillée a été produite en rapport avec des allocations et paiements en faveur de 44 personnels dont les montants sont significatifs et font ressortir les caractères exorbitants, discriminatoires et opaques de la répartition. De la répartition ainsi faite, il est résulté un paiement global en plus de 55 725 329 FCFA, imputable à chacun des bénéficiaires.

Constat 37 : Alors que le taux d'augmentation de l'allocation globale faite par le Conseil d'Administration se situe à 09%, la moyenne de celui des augmentations individuelles d'allocations faites à l'initiative de Madame le DG se situe à 279%.

Constat 38 : De la somme de 130 000 000 FCFA inscrite dans la rubrique des charges du compte d'exploitation de l'Entreprise, seul le montant de 124 975 000 FCFA est ressorti par les états de répartition exploités par la mission d'audit. Il en découle un écart à justifier de 5 025 000 FCFA. Rapporté à l'allocation du Conseil d'Administration fixée à 140 000 000 FCFA, cet écart passe définitivement à 15 025 000 FCFA. Pour la mission d'audit, non seulement Madame le DG ne respecte pas les prescriptions du CA mais aussi, elle présente une comptabilité qui n'est pas en phase avec les pièces justificatives. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une irrégularité.

Constat 39 : A la lumière de ce qui précède, les griefs formulés contre la démarche de Madame le DG dans le cadre de la distribution de la prime de recouvrement de l'exercice 2013 sont fondés. Ses agissements sont la résultante de mauvaises pratiques managériales, en l'absence d'éléments réglementaires.

Constat 40 : Pour sa part, la préoccupation se rapportant à la création d'un vide autour d'elle par Madame le DG, est sans base objective, compte tenu de la mise en place d'un camp qui lui est favorable.

Constat 41 : L'équipe de mission a identifié des indices qui vont dans le sens de la complaisance et de la complicité du Conseil d'Administration. Il en est ainsi des recrutements opérés non revêtus de son accord préalable mais régularisés ; de l'indifférence ou de l'inaction suite à la violation de certaines de ses résolutions ; de l'attribution au DG d'un pouvoir discrétionnaire en matière de distribution des primes de bilan et de recouvrement ; de l'adoption des budgets en déséquilibre en violation des dispositions pertinentes de l'article 81 de la Convention Nationale des Banques et autres Établissements financiers, s'agissant de la répartition des primes qui prescrit plutôt un accord entre l'employeur et les délégués du personnel.

➤ ***Au sujet de la délivrance de fausses attestations de non redevance***

Constat 42 : L'équipe de mission a eu connaissance d'un cas flagrant de délivrance d'une fausse attestation de non redevance signée le 13 Janvier 2005 au profit du débiteur des établissements E.P. et Fr., détenteurs de la somme globale de 109 297 457 FCFA répartie comme suit :

- SCB/L.....64 086 376 FCFA ;
- CAMBANK/L.....37 305 961 FCFA ;
- BIAO/L.....5 162 364 FCFA ;
- BMBC/L.....2 742 756 FCFA.

De ce qui précède, il découle que la pratique de la délivrance de fausses attestations de redevance a eu cours à la SRC chargée des opérations de liquidations, menées dans un contexte de cafouillage absolu, assorti de disparitions d'une grande quantité des dossiers. Ce contexte peut avoir conduit à la restitution de garanties de recouvrement des créances, à travers la levée d'hypothèque, rendant ainsi nulle, la marge de manœuvre de la SRC par rapport

à certains de ses débiteurs. Il en résulte indubitablement que, de telles créances sont à 100% irrécouvrables, le débiteur ne se sentant plus lié à son créancier originel. Dès lors, force est de mentionner que de telles pratiques ont eu cours à la SRC.

➤ **Quant à ce qui concerne le délit de l'intérêt dans un acte**

Constat 45 : Des commandes ont été passées sur les bouts de papier ordinaire à Monsieur M.J. tailleur basé au quartier Nkolndongo alors que l'Entreprise dispose de carnets de Bons de Commande, en vue de la confection des chemises hommes pour le compte du personnel de la SRC.

Constat 46 : Par la procédure du Bon de Commande, la SRC a acquis du matériel informatique à travers 11 contrats, pour un montant global de 19 049 412 FCFA.

Constat 47 : Les mêmes Établissements A. ont été adjudicataires de la plupart des commandes, comparativement à ses concurrentes. La répartition desdites commandes se présente ainsi qu'il suit :

- les E^{ts} A pour 11 BC d'un montant de 19 049 412 FCA, soit 35% ;
- les E^{ts} O. pour 02 BC d'un montant de 7 560 000 FCFA, soit 14,02% ;
- les E^{ts} R. pour 04 BC d'un montant de 7 499 386 FCFA, soit 13,87% ;
- les E^{ts} T. L. pour 02 BC d'un montant de 5 260 679 FCFA, soit 09,75% ;
- les E^{ts} M.C. pour 02 BC d'un montant de 4 999 854 FCFA, soit 09,27% ;
- les E^{ts} F.P. pour 01 BC d'un montant de 3 404 612 FCFA, soit 06, 31% ;
- les E^{ts} URL. pour 02 BC d'un montant de 3 046 948 FCFA, soit 05,65% ;
- les E^{ts} U.L. pour 04 BC d'un montant de 2 537 065 FCFA, soit 04,74% ;
- les E^{ts} E.W. pour 01 BC d'un montant de 16 626 FCFA, soit 00,03% ;
- les E^{ts} B.H. pour 01 BC d'un montant de 240 000 FCFA, soit 00,45%.

Constat 48 : L'équipe de mission relève le caractère cumulatif des activités d'entretien du système informatique de la SRC, avec les livraisons du matériel destiné audit système par une même structure prestataire. L'ensemble des commandes adjudgées à l'Établissement concerné constitue un fractionnement de Marchés Publics. La réalisation de ce fractionnement avait pour seul objectif de contourner la réglementation, en évitant de passer une seule commande dont la finalité est le respect des règles de concurrence, à travers une Lettre-Commande en bonne et due forme.

Le coût des prestations égales à 19 049 412 FCFA est de loin supérieur au plafond de 5 000 000 FCFA, réservé aux Bons de Commande.

Constat 49 : Trois Bons de Commande d'une valeur globale de 6 397 238 FCFA, ne sont pas accompagnés de procès-verbaux de réception. Deux reviennent aux E^{ts} A. pour un montant total de 5 715 101 FCFA, soit 90%. Le troisième a été signé au profit des E^{ts} U.L. pour 682 137 FCFA, soit 10%. La mission conclut à un favoritisme de l'Établissement considéré, lequel frise la proximité avec le maître d'ouvrage, à défaut d'établir formellement son lien direct avec celui-ci.

En définitive, sur les recoupements effectués, 10 faits dénoncés sont confirmés, 2 infirmés, 2 autres faits confirmés partiellement et 1 resté sans réponse faute d'éléments d'appréciation.

d.3. Recommandations de la mission d'investigations

❖ Sur le plan général

Conformément à la législation et la réglementation en vigueur, les voies de recours ouvertes susceptibles de conduire à la réparation du préjudice subi du fait des liquidations consécutives se présentent ainsi qu'il suit :

- *le remboursement des sommes résultant du préjudice* causé dans le cadre de la distribution des primes 2013 et des deux premières tranches des droits sociaux par les différents bénéficiaires, conformément à l'article n°13(5) de la loi n°74/18 du 5 décembre 1974 relative au contrôle des ordonnateurs, gestionnaires et gérants des crédits publics et des Entreprises d'État modifiée par la loi n°76/04 du 08 juillet 1976 et d'autre part, l'article n°109 de la loi n°99/ 016 du 22 décembre 1999 portant statut général des Établissements Publics Administratifs, des Entreprises du secteur public et para public ;
- *la traduction devant le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière*, en application des dispositions de l'article n°2 du décret n°2008/028 du 17 Janvier 2008, de celles de l'article 13(4) décret n°2013/160 du 10 mai 2013 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
- *la traduction devant les juridictions compétentes* ; le TCS peut être saisi pour les faits relevant de son domaine de compétence, conformément à l'article 2 de la loi n°2011/028 du 14 décembre 2011 portant création du Tribunal Criminel Spécial et à la loi n°2012/011 du 16 juillet 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2011/028 du 11 décembre 2011, sauf pour la partie des fonds dont le recouvrement est désormais compromis, donc impossible (cas des décédés et condamnés).

❖ Par rapport au Directeur Général

- prescrire le prélèvement en priorité des sommes indument retenues par les ex-personnels de la SRC lors du paiement de la dernière tranche des arriérés de primes ;
- faire procéder au reversement, par les bénéficiaires, des perceptions de primes indus sous la responsabilité du Ministre des Finances, autorité de tutelle, à l'exception de ceux des employés qui ont enregistré en même temps les diminutions sur leurs quotes-parts ;
- établir des critères objectifs de répartition des primes de bilan et de recouvrement ;
- renforcer le système de contrôle interne de l'Entreprise ;
- mettre en place une véritable stratégie de recouvrement des créances de l'Entreprise ;
- veiller à ce que les titres de paiement soient émis à l'ordre de la SRC et non à celui des conseils de la société ;
- rappeler au DG le caractère impératif du respect des résolutions du Conseil d'Administration en matière des quotas des primes allouées au personnel ;
- mettre de l'ordre dans le système de comptabilisation des opérations ;
- renforcer le système de contrôle interne ;
- suivre rigoureusement la motivation des partenaires Avocats.

❖ Relativement au Conseil d'Administration

- attirer son attention sur l'impératif d'exercer sur la gestion de l'Entreprise, un contrôle rigoureux ;

- demander à celui-ci, de mettre un terme à la distribution des primes par le DG à sa seule discrétion.

❖ **A l'échelon des hautes autorités républicaines**

- procéder à un audit plus régulier de la gestion de la SRC par les instances étatiques de surveillance (MINFI, CONAC, CONSUPE) ;
- prendre des mesures spécifiques par rapport aux débiteurs appartenant à l'élite politico-administrative;
- saisir les instances compétentes de l'État, en vue de la réparation du préjudice notamment, le CDBF pour les fautes de gestion, le TCS pour les faits relevant du régime de la malversation.

d.4. Évaluation du préjudice, détermination des responsabilités et imputations

d.4.1. Préjudice dans le cadre de la gestion des deux DG

Tableau 7. Récapitulatif des préjudices subis sous la gestion de chacun des deux DG

N°	Période	Auteurs	Faits	Imputations en FCFA
1.	Gestion de 2011 au 18 juin 2013	Monsieur H.Y.B., ex-DG, Ordonnateur principal	Irrégularités qualifiées de fautes de gestion	
			Disparition des dossiers	5.525 351 549
			Abandons de créances	6.175.336.038
			Annulation de créances (dossier de Monsieur A.)	5.195.000.000
			Abandons de créances sur redevances locative	111.192.579
			Ecart sur les données relatives au recouvrement 2012	949.452.159
			Ecart sur les données des indemnités 2012	492.507.306
	Gestion de 2011 au 18 juin 2013	Monsieur H.Y.B., ex-DG, Ordonnateur principal	Gestion occulte et non-respect des reliquats de primes de bilan et de recouvrement, suite à la rétention irrégulière d'une partie de celles-ci	-
			Laxisme dans la gestion du dossier relatif au différend des ex-employés de la BIAO avec la SRC, relativement à leurs droits sociaux. ; Préjudice subi par l'État du fait des impôts non payés	100 660 966
			Préparation et présentation des budgets en déséquilibres au Conseil d'Administration en 2012	49 500 000
			Préparation et présentation des budgets en déséquilibres au Conseil d'Administration en 2013	164 500 000
			Augmentation injustifiée de la masse salariale en 2011	49 779 847
			Accroissement injustifié de la masse salariale en 2012	88 920 227
			Utilisation à justifier du reliquat du crédit d'investissement en 2012	87 700 000
			Détournement des stagiaires du classement des archives pour lesquels ils avaient été recrutés, au profit des tâches dans les services de fonctionnement courant de l'Entreprise.	-
			Irrégularités qualifiables de malversations financières	
			Implication dans le réseau d'extorsion des fonds aux bénéficiaires des chèques de paiement dans le cadre de la corruption	615 716 829

		Rétention irrégulière d'une fraction des primes accordées par le CA au personnel	24 362 016
		Laxisme dans le traitement du dossier ex-employés BIAO ayant créé un important préjudice à l'État du fait des impôts non prélevés	100 660 966
		Autres auteurs du réseau de fraudes à travers l'extorsion de fonds aux bénéficiaires des chèques de paiement dans le cadre des indemnisations	
		Nom	Qualité
2.		Madame S. L	Ex-Chef du Département des Affaires Juridiques et des Indemnisations
3.		Madame A.I. F	Ex-Chef du Service des Affaires Juridiques et des Indemnisations
4.		Monsieur B.S.A.,	Cadre au Service des Affaires Juridiques et des Indemnisations
5.		Monsieur B.E.B. D	–
6.		Madame M.A. née D. E	–
7.		Monsieur D. E	Agent au Service des Affaires Juridiques et des Indemnisations
8.		Messieurs A.M., S.D. et O.E. J	Stagiaires
		Ex-personnels de la SRC et mandataires	
		Noms	Qualité
			Imputations en FCFA
9.		Monsieur O. S	–
10.		Monsieur N.H	–
11.		Monsieur D.M	–
12.		Monsieur B	–
13.		Monsieur Z. B	–
14.		Madame S. R	–
15.		Monsieur N. S	–
16.		Monsieur N	–
17.		M ^e N.B. I	Avocat
18.		M ^e E.G. et ses complices	Avocat
		Total	200 545 399
		Noms	Faits ou Irrégularités qualifiables de fautes de gestion
			Imputations en FCFA
19.	Deuxième période de gouvernance de l'Entreprise	Madame M.M.R.T.O : DG en poste, Ordonnateur principal	Abandons de créances sur liquidations et mandat
20.			Abandon de créances sur redevances locatives
21.			Recrutements irréguliers assortis d'un coût d'opportunité
22.			Paiement des surprimes de recouvrement à certains personnels
23.			Légèreté dans la gestion des ex-employés BIAO ayant créé le préjudice à l'Etat
24.			Paiement des arriérés de primes aux personnels licenciés
25.			Fractionnement des Marchés Publics
26.	Deuxième période de gouvernance de l'Entreprise	Madame M.M.R.T.O : DG en poste, Ordonnateur	Fractionnement des Marchés Publics
27.			Non justification du reversement des prélèvements des sommes dues par les personnels indécats débiteurs

28.	principal	-Dépassement des crédits sans autorisations sur le budget de fonctionnement ; -Violation des résolutions du CA donnant lieu à la rétention d'une fraction des primes 2013 et la 2 ^e tranche des droits sociaux	-	
29.		Retard dans le paiement de la seconde tranche des droits sociaux en violation du protocole d'accord signé avec les représentants du personnel	-	
30.		Discrimination dans la répartition des primes et droits sociaux ayant entraîné des paiements en surplus et suppression de ces avantages à 125 autres	151 825 337	
31.		Licenciement abusif de Monsieur M., en violation de la réglementation du travail en matière de licenciement des délégués du personnel	-	
32.		Non initiation du processus de titrisation des créances accordée par le Ministre des finances	-	
33.		Installation d'un climat délétère au sein de l'Entreprise	-	
34.		Paiement en diminution, des primes à certains personnels leur ayant causé un moins perçu	12.598.100	
35.		Règlement en numéraires à 5 personnels classés parmi les privilégiés, soit 2 millions à chacun, représentant la quote-part à eux versée de la première tranche des droits sociaux	10 000 000	
36.		Irrégularités qualifiables de malversations		
37.		Gestion occulte d'une fraction des primes 2013, suite à leur rétention	15 025 000	
38.		Gestion occulte d'une partie de la seconde tranche des droits sociaux	59 128 000	
39.		Ecart entre l'état de répartition et les ordres de paiements et gestion occulte.	20 799 345	
40.		Perception de primes au-delà des sommes effectivement dues	8 149 168	
41.		Perception de la 2 ^e tranche des droits sociaux au-delà des sommes dues	4 073 568	
42.		Perception de la 1 ^{ère} tranche des droits sociaux au-delà des sommes dues	4 178 918	
43.		Surplus accordés indument aux personnels	135 418 683	
44.		Total	246 772 682	
		Dont 111.353.999 FCFA à titre individuel pour Madame le DG et 135 418 683 FCFA, solidairement avec les bénéficiaires des paiements en dépassement		
		Autres auteurs d'irrégularités solidairement responsables avec Madame le DG		
			Noms	Montants (en FCFA)
45.			Monsieur F.J.	3 012 252
46.			Monsieur N.M.	11 608 310
47.			Mme E.V.	277 069
48.			Mme K. G	2 043 097
49.		Monsieur M. S	4 255 874	
50.		Monsieur B.H.	3 275 559	
51.		Monsieur M.C	2 443 117	
52.		Mme F.Y.	8 966 993	
53.		Mme P.G.	9 365 393	
54.		Monsieur A.E.	1 521 054	
55.		Monsieur N.M.	851 156	

56.	Deuxième période de gouvernance de l'Entreprise	Monsieur N.	525 047
57.		Mme N.O.	7 267 787
58.		Mme N.B.	2 235 606
59.		Monsieur N.M.	3 667 383
60.		Monsieur B.F.	3 110 344
61.		Monsieur M.C.	13 206 584
62.		Monsieur M.à M.	158 086
63.		Mme N.L.	2 222 295
64.		Monsieur T.D.	11 911 818
65.		Monsieur A.B.	879 510
66.		Monsieur M.L.	5 906 210
67.		Monsieur K.J.	2 122 295
68.		Monsieur S.I.	4 143 972
69.		Monsieur T.	2 929 743
70.		Monsieur I.A.B.	1 364 878
71.		Monsieur M.C	14 768
72.		Monsieur N.J.M.	2 000 657
73.		Monsieur O.A.C.	2 996 000
74.		Monsieur B.B.	600 524
75.		Monsieur K.	1 551 695
76.		Monsieur D.B.	3 778 232
77.		Mme M.	3 587 964
78.		Mme M.S.	2 368 556
79.		Mme E.M.M.	4 672 776
80.		Mme N.E.	673 561
81.		Monsieur E.T.	605 932
82.		Mme P.	1 308 951
83.		Mme E.N.	1 109 742
84.	Mme M.	955 670	
85.	Monsieur I. à Y.	33 595	
86.	Monsieur A.E.	81 831	
87.	Mme A.	111 487	
88.		Total	247 077 372

d.4.2. Préjudice causé par les liquidateurs bancaires et judiciaires...6 000 000 000 FCFA

d.4.3. Préjudice imputé à l'annulation des décisions de justice.....4 356 152 226 FCFA :

- Monsieur K.R.A. (décédé).....396 474 420 FCFA
- Monsieur E.F. (en prison)1 247 373 314 FCFA
- Monsieur K.R.A. et F.E. (déficit).....165 000 000 FCFA
- Monsieur M.M.S. : Conduite occulte de la liquidation BMBC, assortie de disparitions de documents de base.

Préjudice global.....24 249 045 479 FCFA (vingt-quatre milliards deux cent quarante-neuf millions quarante-cinq mille quatre cent soixante-dix-neuf francs CFA)

e. Gestion du domaine privé de l'Etat dans la ville de Buéa, Département du Fako, Région du Sud-Ouest

e.1. Résumé des faits

Sur instructions de la Présidence de la République, la CONAC a mené des investigations sur la gestion du Domaine foncier public et privé de l'Etat dans la ville de Buea. Nonobstant les instructions de suspension de toutes transactions foncières dans le Département du Fako, les terrains relevant du Domaine privé de l'Etat, les propriétés administratives et les terrains abritant certains services administratifs ainsi que le domaine présidentiel dans la ville de Buea continuent de faire l'objet de vente et d'occupation irrégulières. 14 sites ont été identifiés comme faisant l'objet de vente et d'occupation irrégulières, à savoir :

- Buea Fuel Plantation encore appelé GRA Extension Lay-out ;
- Federal Quarter ;
- Government Practising School, Molyko ;
- Buea Regional Hospital Land ;
- Borstal Institute ;
- Presidential Residence Land Buea ;
- Upper Farms /Buea Up Station/Escarpment ;
- Clerks Quarters ;
- Lower Farms ;
- Government Residential Area (GRA) :
- Buea Station Land : 03
- Infrastructures de la SRC : 01
- Guest House, Buea : 00
- Warders Barracks Buea : 00

L'équipe de Mission a mené ses investigations sur une période de 11 ans, à savoir de 2010 à 2020.

e.2. Constats

Les constats tiennent à la fois à la réalité observée sur le terrain lors de l'identification physique des 14 sites et à l'exploitation des documents reçus des administrations susvisées et des occupants.

e.2.1. Constats effectués sur le terrain

La Mission a procédé à la visite de l'ensemble des sites répertoriés à l'issue de laquelle des constats ont été effectués sur chaque site concerné ainsi qu'il suit :

- **Buea Fuel Plantation** dont une partie est appelée **GRA Extension Lay-out** : des terrassements sont visibles ainsi que des maisons en cours de construction ;
- **Warders Barracks, Federal Quarter, Escarpment et Lower Farms** : aucune anomalie n'a été relevée de prime abord ;

- **Buea Regional Hospital Land** : la Mission s'est aperçue que le site est entièrement clôturé. Cette clôture date d'au moins 15 ans selon les déclarations du Directeur de cette formation hospitalière ;
- **Presidential Residence Land Buea** : présence de plusieurs fondations et de maisons dont certaines jouxtent la clôture de la résidence présidentielle ;
- **Borstal Institute** : présence de 24 maisons, 04 fondations, 11 clôtures et de nombreuses bornes ;
- **Guest Houses** : existence de 04 maisons, une clôture et une fondation.
- **Government Practising School, Molyko** : site abritant deux Ecoles Primaires Publiques qui jouxtent de nombreuses maisons alentour dont certaines sont achevées et d'autres en construction. Il y a également été observé de nombreuses clôtures et des bornes.
- **Government Residential Area** : Présence de 28 maisons et 9 clôtures. La Mission a par ailleurs constaté que la cour avant du domicile du Délégué Régional du MINDCAF qui s'y trouve est occupée par une clôture ;
- **Clerks Quarter** : occupation du site par de multiples maisons, bureaux, églises et boutiques dont certaines ont été construites par la Mairie de Buea. L'activité commerciale y est si intense que le site s'apparente par endroits, à un marché.
- **Upper Farms** : Présence de deux maisons en construction.
- **Infrastructures de la Société de Recouvrement des Créances** : Présence d'une Ecole Maternelle et Primaire Privée en activité. La Mission a par ailleurs constaté la présence de deux maisons et d'une clôture.

e.2.2. Exploitation des documents

Au demeurant, sur la base de toutes les informations récoltées à date, la Mission a inventorié 525 occupants sur les 14 sites.

L'analyse des informations contenues dans les dossiers des occupants a permis de dresser un tableau de chaque site. A l'observation de ces tableaux et de la situation sur le terrain, l'on note plusieurs irrégularités portant notamment sur le mode d'acquisition des parcelles dont se prévalent certains occupants, lesquelles parcelles sont prélevées sur les domaines objets des Titres Fonciers N°0032/Fako ; N°0043/Fako ; N°0044/Fako et N°01876/Fako appartenant à l'Etat du Cameroun. Des incursions sur les terrains relevant des Infrastructures de la SRC ont également été constatées.

Ces irrégularités, au regard de la réglementation en vigueur sont, soit imputables aux occupants eux-mêmes, soit aux autorités administratives.

e.3. Responsabilités dégagées

e.3.1. Irrégularités qualifiables de fautes de gestion

Il s'agit pour la plupart de la violation délibérée de la réglementation applicable, en l'occurrence l'article 88 de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques.

On peut ainsi relever :

- la délivrance incontrôlée des lettres d'occupation ;
- le défaut de titre d'occupation des parcelles ;
- le défaut d'acquiescement de la redevance domaniale ;
- le défaut de permis de bâtir et/ou défaut d'acquiescement des droits de permis de bâtir ou d'implanter ;
- la possession de permis de bâtir sans titre d'occupation ;
- le défaut du respect de l'exigence du visa du Président de la République ;
- la violation des termes de la correspondance n°B1621/SG/PRC du 22 septembre 2020 signée du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

• **La délivrance incontrôlée des lettres d'attribution**

Cette activité est à la base de tout le désordre foncier constaté. Normalement, l'autorité compétente ne devrait attribuer des lots domaniaux qu'après un lotissement fait en bonne et due forme. A ce titre, l'article 14 du décret n°2008/0738/PM du 23 avril 2008 portant organisation des procédures et modalités de l'aménagement foncier prévoit que : « *Les lotissements domaniaux ou de l'Etat sont créés à l'initiative du ministre chargé des domaines ou sur proposition du préfet territorialement compétent* ».

Sur la période allant de 2010 à 2020, 165 lettres d'attribution ont été signées, réparties entre les différents signataires ainsi qu'il suit :

N°	Autorité signataire	Nombre	Surface
1	Monsieur B.E.F. (Préfet Fako : 2010-2012)	05	2 986 m ²
2	Monsieur Z.III (Préfet Fako : 2012-2015)	19	10 126 m ² (1ha 126 ca)
3	Monsieur E.E.L (Préfet Fako : depuis 2015)	138	73 585,6m ² (7ha 3a 585, 6ca)
4	Monsieur O.E.N. (Délégué Départemental du MINDAF du Fako)	02	1333 m ²
5	Monsieur K.E. (Chef du village Bokwai)	01	592 m ²
Total		165	88 622,6 m² (8ha 8a 622,6ca)

Il résulte de ce tableau que 3 Préfets ont cédé en 11 ans, 8ha 6a 697,6ca de terrains appartenant à l'Etat dont 7ha 3a 585,6ca pour le seul Préfet Monsieur E.E.L.

• **Défaut de titre d'occupation des parcelles**

Constatant le désordre foncier, certaines personnes se sont même permis d'occuper des espaces appartenant à l'Etat, sans titre. Cette anomalie, grave et dirimante, concerne 129 personnes réparties dans les 8 sites dénommés Federal Quarter, Lower Farms, Government Residential Area (GRA), Government Practising School-Molyko, Upper Farms/Buea Up Station/ Escarpment Buea, Clerks Quarters, Borstal Institute, Presidential Residence Land.

- Federal Quarter : 30
- Lower Farms : 11
- Government Residential Area (GRA) : 19
- Government Practising School, Molyko : 16
- Upper Farms/Buea Up Station/ Escarpment Buea : 36

- Clerks Quarter : 13
- Borstal Institute : 3
- Buea Regional Hospital Land : 1

- **Défaut d'acquittement de la redevance domaniale**

Cette irrégularité concerne 219 des 525 occupants recensés, répartis sur 9 sites, à savoir: Federal Quarter, Lower Farms, Government Residential Area (GRA), Buea Station Land, Government Practising School, Molyko, Presidential Residence Land Buea, Borstal Institute, Upper Farms/ Buea Up Station/Escarpment et Clerks Quarter. Ces personnes disposent d'un titre d'occupation, mais n'ont pas acquitté la redevance domaniale ou alors l'ont acquittée partiellement.

Le montant total des sommes dues à l'Etat au titre de cette redevance s'élève à 492 703 100 (*Quatre-cent quatre-vingts douze millions sept cent trois mille cent*) FCFA, montant calculé en fonction de la superficie occupée, de la date d'acquisition de la parcelle et sur la base, à la fois, du décret n°2014/3211/PM du 29 septembre 2014 fixant le prix minima applicable aux transactions sur les terrains relevant du domaine privé de l'Etat et de la Circulaire n°0001du 22 mars 1994 du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat fixant les prix minima de vente des terrains domaniaux.

- Federal Quarter : 144 039 400 FCFA
- Lower Farms : 14 386 000 FCFA
- Government Residential Area (GRA.) : 67 281 800 FCFA
- Buea Station Land : 7 635 000 FCFA
- Government Practising School, Molyko : 2 375 200 FCFA
- Presidential Residence Land : 7 000 000 FCFA
- Borstal Institute : 7 313 000 FCFA
- Upper Farms/Buea Up Station/Escarpment: 213 890 700 FCFA
- Clerks Quarter : 28 782 000 FCFA

- **Défaut de permis de bâtir et/ou défaut d'acquittement des droits y afférents**

Sont concernés par cette irrégularité, les sites suivants : Federal Quarter, Lower Farms, Government Residential Area, Buea Station Land, Government Practising School, Presidential Residence Land, Borstal Institute, Upper Farms/Buea Up Station/Escarpment, Clerks Quarter, Buea Regional Hospital Land.

Sur les 525 occupants recensés sur les sites visés, 331 ne disposent pas de permis de bâtir.

- Federal Quarter : 88
- Lower Farms : 12
- Government Residential Area : 62
- Buea Station Land : 2
- Government Practising School, Molyko : 17
- Presidential Residence Land : 2
- Borstal Institute : 6
- Upper Farms/Buea Up Station/Escarpment : 112

- Clerks Quarter : 29
- Buea Regional Hospital Land : 1

• **Possession de permis de bâtir sans titre d'occupation**

Sur les 525 occupants recensés, 25 sont concernés par cette irrégularité :

- Federal Quarter : 1
- Lower Farms : 3
- Government Residential Area (GRA) : 6
- Government Practising School, Molyko : 2
- Borstal Institute : 1
- Upper Farms/Buea Up Station/Escarpment : 8
- Clerks Quarter : 4

• **Violation de l'exigence du visa du Président de la République**

Il faut rappeler que cette exigence est instaurée par l'article 31 du décret n°95/146 du 04 août 1995 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat.

L'obligation d'obtenir le visa du Président de la République avant la signature de tout acte de vente de gré à gré d'un bien relevant du domaine privé de l'Etat a pour débiteur le Ministre en charge des Domaines. Cette obligation n'a pas toujours été respectée par les différents responsables de ce département ministériel, tout au moins durant la période sous enquête. D'où la braderie des biens de l'Etat.

Sont impliqués dans ces opérations irrégulières :

- Monsieur E.A.H. (Ministre depuis 2019) ;
- Mme K. à B.J. (Ministre de 2011 à 2019) ;

• **Violation des termes de la correspondance n°B621/SG/PRC du 22 septembre 2020 signée du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République**

Pour mettre cette anomalie en exergue, la Mission s'est appuyée à la fois sur le document que chaque individu a produit comme titre d'occupation de la parcelle qu'il revendique, sur la date de délivrance dudit document et enfin sur l'identité de l'autorité signataire.

Cette démarche a permis de détecter un total de 52 documents signés après la correspondance du Ministre d'Etat/SGPR du 22 septembre 2020 suspendant les transactions foncières dans le Département du Fako.

Il en ressort que Monsieur H.E.A, Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, a délivré en date du 30 décembre 2020, deux décisions portant autorisation de vente de gré à gré de deux parcelles de contenances superficielles respectives de 800 m² et 822 m² sises au lieu-dit Federal Quarter, au bénéfice de l'Eglise Biblique de la Vie Profonde.

De même, Madame B.G.M., Conservateur Foncier du Fako à l'époque des faits, a signé le 02 octobre 2020 le Titre Foncier n°012618/Fako, au profit de Monsieur W.J.N., pour une superficie de 470 m² sur le site dénommé Upper Farms/Buea Up Station/Escarment.

Quant à Monsieur E.E.L., actuel Préfet du Fako, il a délivré, après la date susmentionnée, au total 50 lettres d'attribution de parcelles à certains occupants des sites suivants : Federal Quarter, Lower Farms, Government Residential Area, Buea Station Land, Bor stal Institute, Upper Farms, Buea Up Station, Escarment.

Les références de tous les documents signés après le 22 septembre 2020 par les trois responsables susnommés sont contenues dans les tableaux ci-dessous, établis par site.

❖ **Federal Quarter : 19**

N°	Noms et Prénoms	Nature et références du titre d'occupation	Date d'attribution	Autorité signataire
1	C.E.A.	Lettre d'attribution n°694/G37/C90/Vol//A2	11 oct 2020	Préfet du Fako, E.E.L.
2	G.N.E.	Lettre d'attribution n° 1516/G37/C90/Vol//A2	15 oct. 2020	
3	J.B.E.	Lettre d'attribution n° 1515/G37/C90/Vol//2 AP		
4	E.L.M.	Lettre d'attribution n° 1513/G37/C90/Vol//2 AP		
5	E.C.E.	Lettre d'attribution n° 1514/G37/C90/Vol//2 AP		
6	L.E.N.	Lettre d'attribution n° 1517/G37/C90/Vol//2 AP		
7	M.L.E.	Lettre d'attribution n° 1518/G37/C90/Vol//2 AP		
8	E.L.I.	Lettre d'attribution n° 1518/G37/C90/Vol//2 AP		
9	N.L.A.	Lettre d'attribution n° 1520/G37/C90/Vol//2 AP		
10	J.N. E	Lettre d'attribution n° 1521/G37/C90/Vol//2 AP		
11	A.N.M.	Lettre d'attribution n° 1523/G37/C90/Vol//2 AP		
12	C.E.M.	Lettre d'attribution n° 1524/G37/C90/Vol//2 AP		
13	F.J.T.C.	Lettre d'attribution n° 1250/G37/C90/Vol//SP		
14	E.P.M.	Lettre d'attribution n° 1404/G37/C90/Vol//SP		18 Nov. 2020
15	Eglise B.V.P.	Décision n°3525/D/MINDCAF/SG/D1/D12/D122	30 déc. 2020	MINDCAF, H.E.A.
16	Eglise B.V.P.	Décision n° 3534/D/MINDCAF/SG/D1/D12/D122		
17	E.L.M.	Lettre d'attribution n°629 /G37/C90/vol //2AP	15 oct. 2020	Préfet du Fako, E.E. L
18	E.V.A.	Lettre d'attribution n° 1522/G37/C90/Vol//2 AP		
19	A.J.E.	Lettre d'attribution n°629 /G37/C90/vol //2AP		

❖ **Lower Farms : 1**

N°	Noms et Prénom	Nature et références du Titre d'occupation	Date de délivrance	Autorité signataire
1	E.G.R.	Lettre d'attribution n°1330/G37/C90/vol//A2	30 oct 2020	Préfet du Fako, E.E.L

❖ **Government Residential Area : 2**

N°	Noms et Prénoms	Nature et références du Titre d'occupation	Date d'attribution	Autorité signataire
1	F.H.I. épse F.	Lettre d'attribution n°71699/G37/C90/vol //2AP	18 nov 2020	Préfet du Fako, E.E.L
2	D.N.T.	Lettre d'attribution n°71697/G37/C90/vol //2AP	24 nov 2020	

❖ **Buea Station Land : 2**

N°	Noms et Prénoms	Nature et références du Titre d'occupation	Date d'attribution	Autorité signataire
11	A.J.	Lettre d'attribution n°1284/G37/C90/vol I/2AP	23 oct 2020	Préfet du Fako, E.E.L
2	D.N. N	Lettre d'attribution n°1431/G37/C90/vol I/2AP	24 nov 2020	

❖ **Borstal Institute : 1**

N°	Nom et prénoms de l'occupant	Nature et références du titre d'occupation	Date	Autorité signataire
1	E.M.E.	Lettre d'attribution n°1385/G37/C90/vol III/A2	13 novembre 2020	Préfet du Fako, E.E. L

❖ **Upper Farms/Buea Up Station/Escarpment: 22**

N°	Nom et prénoms de l'occupant	Nature et références du titre d'occupation	Date	Autorité signataire
1	A.T.	Lettre d'attribution n°1385/G37/C90/vol III/A2	24 septembre 2020	Préfet du Fako, E.E.L
2	A.A.J.S.E.	Lettre d'attribution n°1278/G37/C90/vol I/2AP	23 octobre 2020	
3	A.N.D.D.G.	Lettre d'attribution n°1281/G37/C90/vol I/2AP	23 octobre 2020	
4	A.A.	Lettre d'attribution n°1295/G37/C90/vol I/2SP	29 octobre 2020	
5	A.J.	Lettre d'attribution n°1385/G37/C90/vol III/A2	23 octobre 2020	
6	A.T.N.	Lettre d'attribution n°1261/G37/C90/vol I/2AP	21 octobre 2020	
7	A.I.K.	Lettre d'attribution n°1296/G37/C90/vol I/2AP	29 octobre 2020	
8	D.N.N.	Lettre d'attribution n°1385/G37/C90/vol III/A2	24 novembre 2020	
9	E.M.M.	Lettre d'attribution n°1162/G37/C90/vol I/2AP	05 octobre 2020	
10	E.J.M.	Lettre d'attribution n°1408/G37/C90/vol I/2AP	18 novembre 2020	
11	E.N.C.	Lettre d'attribution n°1402/G37/C90/vol II/2AP	18 novembre 2020	
12	E.T.N. et I.N épouse T.	Lettre d'attribution n°1474/G37/C90/vol I/2AP	04 décembre 2020	
13	L.S.N.	Lettre d'attribution n°1651/G37/C90/vol III/A2	05 janvier 2021	
14	L.N.	Lettre d'attribution n°1429/G37/C90/vol I/2AP	24 novembre 2020	
15	M.K.T.	Lettre d'attribution n°1409/G37/C90/vol I/2AP	18 novembre 2020	
16	M.T.A.	Lettre d'attribution n°1403/G37/C90/vol I/2AP	18 novembre 2020	
17	M.A.	Lettre d'attribution n°1400/G37/C90/vol I/2AP	18 novembre 2020	
18	M.G.M.épse N.	Lettre d'attribution n°1282/G37/C90/vol I/2AP	23 octobre 2020	
19	N.J.N	Lettre d'attribution n°1401/G37/C90/vol I/2AP	18 novembre 2020	
20	P.M.L.M.	Lettre d'attribution n°1385/G37/C90/vol III/A2	18 novembre 2020	
21	S.N.O.	Lettre d'attribution n°1280/G37/C90/vol I/2AP	23 octobre 2020	
22	W.J.N.	Titre Foncier n°012618/Fako	02 octobre 2020	B.G.M., Conservateur Foncier du Fako

❖ **Clerks Quarter : 6**

N°	Nom et prénoms de l'occupant	Nature et références du titre d'occupation	Date	Autorité signataire
1	A.F.D.	Lettre d'attribution n°1417/G37/C90/vol I/SP	19 novembre 2020	Préfet du Fako, E.E.L
2	B.H.	Lettre d'attribution n°1430/G37/C90/vol I/SP	24 novembre 2020	
3	C.A. et A.P. épse K.N.	Lettre d'attribution n°1529/G37/C90/vol I/2SP	31 décembre 2020	
4	D.M.M.	Lettre d'attribution n°1384/G37/C90/vol I/A2	13 novembre 2020	
5	E.J.M. épouse A.	Lettre d'attribution n°1385/G37/C90/vol I/A2	05 novembre 2020	
6	F.S.	Lettre d'attribution n°1433/G37/C90/vol I/SP	24 novembre 2020	

e.3.2. Les infractions commises

Il a été porté à la connaissance de la Mission que le Préfet du Fako signait à blanc des « Attribution Letters » qu'il remettait à des démarcheurs, à charge pour eux de trouver des preneurs. C'est ce qui expliquerait que certains de ces documents soient remplis au crayon à bille alors que d'autres le sont à la machine.

Il a également été fait état de ce que la signature de l'acte de vente de gré à gré ou de l'arrêté d'approbation était soumise au paiement auprès de Monsieur B.J.M., Chef du Service du Patrimoine au MINDCAF, d'une somme conséquente. A leur tour, le Maire de la Ville ou le 2^e Adjoint, Monsieur L.J.E. apposait sur un simple plan de construction la mention « Approved » sans avoir exigé, ni les devis estimatif et quantitatif des constructions envisagées, ni le paiement des redevances y afférentes. Cela se faisait contre paiement de sommes d'argent.

Ces faits sont constitutifs d'infractions de concussion, de corruption passive et active et de complicité pour les demandeurs. Comme les fautes de gestion, ces infractions sont imputables aux différents auteurs.

e.4. Imputations

Le tableau qui suit récapitule l'imputation des fautes ou infractions faite à chaque intervenant.

Tableau 8. Récapitulatif de l'imputation des fautes ou infractions dans le cadre de la gestion du domaine privé de l'Etat dans la ville de Buéa

N°	Personnes mises en cause	Fautes de gestion	Infractions	Qualités
1	Monsieur E.A.H. (MINDCAF depuis 2019)	-Violation de l'exigence du visa du Président de la République ; - Violation de la suspension des transactions foncières ; - Non-exigence du paiement de la redevance domaniale	Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Auteur
2	Mme K. à B. J. (MINDCAF : de 2011 à 2019)	- Violation de l'exigence du visa du Président de la République ; - Violation de la suspension des transactions foncières ; - Non-exigence du paiement de la redevance domaniale	Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Décédée (extinction de l'action publique)
3	Monsieur E.E.L. (Préfet du Fako : depuis 2015)	- Violation de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction - Violation de la réglementation en matière de gestion du domaine privé de l'Etat - Violation de la suspension des transactions foncières ; - Non-exigence du paiement de la redevance domaniale	- Corruption active (article 134 C.P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Auteur
4	Monsieur Z. III (Préfet du Fako : de 2012 à 2015)	- Violation de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction - Violation de la réglementation en matière de gestion du domaine privé de l'Etat - Violation de la suspension des transactions foncières ; - Non-exigence du paiement de la redevance domaniale	- Corruption active (article 134 C.P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Décédé (extinction de l'action publique)

N°	Personnes mises en cause	Fautes de gestion	Infractions	Qualités
5	Monsieur B.E.F. (Préfet du Fako : de 2010 à 2012)	-Violation de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction - Violation de la réglementation en matière de gestion du domaine privé de l'Etat - Violation de la suspension des transactions foncières ; - Non-exigence du paiement de la redevance domaniale	- Corruption active (article 134 C.P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Auteur
6	Monsieur B.J.M. (Chef de Service du Patrimoine de l'Etat-MINDCAF)	/	- Corruption active (article 134 C. P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 134 C. P.)	Auteur
7	Monsieur M.M.C. (Maire de Buea : 2002 – 2013)	- Violation de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction ; - Non-exigence du paiement de la redevance communale	- Corruption active (article 134 C.P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Auteur
8	Monsieur E.P.E. (Maire de Buea : 2013 - 2019)	- Violation de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction ; - Non-exigence du paiement de la redevance communale	- Corruption active (article 134 C.P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Décédé (extinction de l'action publique)
9	Monsieur L.J.E. (2 ^e adjoint au Maire de Buea d'octobre 2013 à novembre 2019 et Maire par intérim de Buea de novembre 2019 à février 2020)	- Violation de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction ; - Non-exigence du paiement de la redevance communale	- Corruption active (article 134 C.P.) - Concussion au détriment de l'Etat (article 137 C.P.)	Auteur

Il est à relever que les fautes de gestion et les infractions ont été commises par les auteurs en complicité avec les responsables suivants des Services du cadastre et des domaines du Sud-ouest :

N°	Personnes mises en cause	Qualité/Service	Motifs
1	Monsieur N.M.S.	Service Provincial du Cadastre du Sud-ouest	Complicité
2	Monsieur K.P.		
4	Monsieur N.A.J.		
5	Monsieur N.J.J.A.	Service Départemental du Cadastre du Fako	Complicité
7	Monsieur F.V.B.		
8	Monsieur K.S.		
9	Monsieur T.C.C.V.	Service Départemental du Cadastre du Fako	Complicité
10	Monsieur O.E.N.	Délégué Départemental du MINDCAF du Fako	

e.5. Recommandations et observations finales

La mission de la CONAC recommande :

- qu'en l'absence d'une législation particulière en la matière, un texte soit pris pour délimiter le périmètre de sécurité autour des bâtiments stratégiques comme ceux de la résidence du Président de la République à Buea ;

- qu'une deuxième phase de la Mission soit prescrite. Elle consistera en l'audition des autres personnes dont la responsabilité peut être retenue.

Parvenue à cette étape des investigations, l'Equipe de Mission fait cinq observations majeures.

- Quatre des Titres Fonciers de l'Etat, en l'occurrence les TF N°0032/ Fako, N°0043/Fako, N°0044/Fako, N°01876/Fako ont fait l'objet de transactions au bénéfice des tiers, sans que l'on n'en connaisse les limites, ni même si tous les 525 occupants recensés en font partie intégrante, 129 d'entre eux ne disposant d'aucun titre d'occupation. Par ailleurs, il a été noté que les transactions irrégulières effectuées après la date d'interdiction prescrite par les très hautes instances de la République se sont opérées sur le TF N°0032/Fako.
- La violation des dispositions des articles 7, 10 et 31 du Décret n°95-146 du 04 août 1995 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°76-167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat qui précisent que, les actes d'adjudication et de vente de gré à gré ne sont définitifs qu'après homologation par arrêté du Ministre chargé des Domaines et approbation sous forme de visa du Président de la République.
- Sur les 14 sites en question, la Mission n'a reçu aucun document sur *Warders Barracks Buea*, *Buea Fuel Plantation* et *Guest House*. Pourtant, des constructions y sont bien visibles. Des expressions telles que « Lay-out » ont été rapportées sur ces deux sites, faisant croire qu'il s'agit de nouveaux lotissements. Ce qui paraît incongru car, la création des lotissements qu'ils soient domaniaux ou communaux obéit à la loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun. Or, en l'état, aucun texte visant la création des lotissements sur ces deux sites n'a été retrouvé.
- Sur 219 personnes n'ayant pas acquitté la redevance domaniale ou l'ayant acquittée partiellement, l'écrasante majorité disposent de lettres d'attribution.
- L'irrégularité portant sur l'acquittement partiel ou le non acquittement de la redevance foncière concerne 219 personnes sur un échantillon de 525 occupants et induit un préjudice au détriment de l'Etat de 492 703 100 FCFA. Si l'ensemble de ces personnes couvrent à peine 15 hectares, qu'en sera-t-il des 1216 hectares qui constituent la superficie du seul TF 0032/Fako, sans compter les trois autres TF de l'Etat susvisés.

En guise de conclusion :

Les faits contenus dans la dénonciation du 16 février 2021 sont, par conséquent, fondés.

Sur le domaine privé de l'Etat, des transactions irrégulières ont été faites et ont continué de l'être même après la prescription de leur suspension par le Président de la République. Le domaine de la résidence présidentielle dans la ville de Buéa a fait l'objet d'une occupation anarchique par rapport à ses limites extérieures. Il convient dès lors de prendre un texte approprié pour imposer une zone de sécurité entre les édifices présidentiels et les propriétés privées voisines. De manière conservatoire, les occupations illégales actuelles doivent être détruites.

Sur le domaine privé des autres personnes morales de droit public, il a été identifié sur le site de Buéa, un domaine appartenant à l'ancienne BM/BIAO en liquidation et géré par la SRC. Cependant, les inspections appropriées n'ayant pas été menées et en l'absence de

dénonciation précise, il n'a pas pu être établi que des propriétés administratives abritant des services publics ont fait l'objet ou non d'occupations irrégulières.

f. Mission de vérification des allégations d'irrégularités dans le processus de rétrocession aux ayants droit de 207 ha 20 ca 00a, objet du Titre foncier N°440/Moungo dans le département du Moungo, région du Littoral

f.1. Résumé des faits

Le 20 juillet 2020, une dénonciation du Collectif des Populations de Bomono-Bomono (Arrondissement de Dibombari dans le Département du Moungo), représenté par leurs Majestés E.B. G, M.DE G. et E.J., a été transmise à la CONAC par le Cabinet Civil de la Présidence de la République. Dans sa requête, ce Collectif dénonce les termes de la correspondance n°2008/Y6/MINDCAF/SG/D2/1200 du 12 novembre 2019 du MINDCAF adressée à Monsieur M.E.S., présenté comme le Chef d'une certaine « collectivité Maka ».

D'après ces populations, la correspondance du MINDCAF consacre un partage inique et léonin de 207ha 20a de terrain, objet du Titre Foncier n°440/Moungo, rétrocédés par l'Etat aux ayants droit. Dans ce partage, 50ha sont alloués à la « collectivité Maka », alors que les autres collectivités qui y sont mentionnées s'en tirent chacune avec 25ha. Par ailleurs, pendant que 32ha 20a sont attribués à des individus qualifiés de « facilitateurs », plusieurs autres villages dont les populations constituent pourtant des bénéficiaires légitimes sont exclus de cette répartition. Il s'agit en l'occurrence de Babenga, Bwadibo, Nkende et Bwassalo.

Donnant suite à cette dénonciation, le Président de la CONAC a dépêché dans la Région du Littoral, une Mission d'investigation à l'effet de recouper les allégations de corruption dans le processus de rétrocession sus évoqué.

f.2. Constats et observations

Les investigations de la Mission ont respectivement porté sur le statut de la « collectivité Maka » et la légalité de la qualité de Chef de 3^e degré de Monsieur M.E.S., l'identité des « facilitateurs » et le fondement de leur statut d'ayants droit, la contestation de la mise à l'écart des villages Babenga, Bwadibo, Nkende et Bwassalo et la matérialité du partage des 207 ha 20 a de terrain rétrocédés.

❖ Du statut de la « Collectivité Maka » et de la légalité de la qualité Chef de 3^e degré de Monsieur M.E.S.

La Mission de terrain de la CONAC a adressé une demande d'informations au Sous-préfet de Dibombari afin qu'il mette à sa disposition la liste des villages composant les Groupements de Bomono-Ba-Mbengué, de Bomono-Ba-Jedu ainsi que l'identité de leurs chefs respectifs. La composition en termes de villages de ces deux groupements se présente comme suit :

- **Groupement de Bomono-Ba-Mbengué**
 - Bomono- Ba- Mbengué I
 - Bomono-Ba-Mbengué II

- Bekoko
- Babenga
- Bwadibo
- **Groupement de Bomono-Ba-Jedu**
 - Bomono-Ba-Jedu
 - Bomono Gare
 - Bwassalo
 - Nkende

Le « village Maka » n'apparaît nullement dans cet inventaire, il est plutôt établi que « Maka » est un quartier du village Bomono-Ba-Mbengué I. Pour sa part, Monsieur M.E.S. a insisté qu'il est bel et bien le Chef du village Maka, Canton Bakoko. Il a versé au dossier un certain nombre de documents qui, selon lui, fondent sa légalité ainsi que les prétentions de la « Collectivité Maka » sur la parcelle, objet de la rétrocession.

Dans une lettre en réponse du MINAT à la CONAC, il ressort que le document est « faux ». le MINAT s'appuie notamment sur le Décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des Chefferies traditionnelles qui dispose en son article 15 que les chefs de 3^e degré sont désignés par le Préfet. Dans la même correspondance, le MINAT affirme que le village Maka, Canton Bakoko dont Monsieur M.E.S. prétend être le Chef ne figure pas dans le fichier des chefferies traditionnelles de son Département Ministériel.

❖ **L'identité des « facilitateurs » et des fondements de leur qualité d'ayants droit**

Il revenait au MINDCAF de répondre à cette préoccupation et plusieurs correspondances, restées sans suite, ont été adressées au Chef de ce Département Ministériel les 28 septembre 2020, le 03 décembre 2020, puis le 04 mars 2021.

❖ **De la contestation de la mise à l'écart des villages Babenga, Bwadibo, Nkende et Bwassalo**

On peut aisément y observer que le terrain dénommé B9/SOCAPALM, objet du Titre Foncier 440/Moungo est délimité au Nord par le village Bomono Gare, au Sud par le village Bomono-Ba-Mbengué I, à l'Ouest par le village Bomono-Ba-Mbengué II et à l'Est par les villages Bomono-Ba-Jedu et Bwassalo. Certes, les villages Nkende, Bwadibo et Babenga sont si éloignés de l'épicentre du B9 qu'on pourrait concéder à ceux qui ont effectué le partage de les en avoir exclus. D'où vient-il alors que le village Bekoko qui est lui aussi très excentré figure parmi les bénéficiaires, tandis que Bwassalo qui est un village limitrophe du site rétrocédé n'en fasse pas partie ? En tout état de cause, les arguments avancés pour écarter les quatre villages sus évoqués du partage de la parcelle rétrocédée aux populations autochtones Bomono-Bomono ne sont pas convaincants.

Ceux-ci font partie intégrante des deux Groupements qui peuplent l'Arrondissement de Dibombari ainsi que le démontre à suffisance la correspondance du Sous-préfet à la Mission de la CONAC.

❖ De la matérialité du partage des 207ha restitués, conformément à la correspondance du Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, du 12 novembre 2019

Le partage des 207 ha restitués découle d'une réunion qui s'est tenue le 30 octobre 2019 dans les services du Gouverneur de la Région du Littoral, suite à la contestation par les populations de Bomono de la correspondance n°0999/ Y.6/MINDCAF/SG/D2/L/100/EBP du 09 septembre 2019 qui rétrocedait l'ensemble des 207 ha en cause à Monsieur M.E.S., présenté comme le « Représentant de la Collectivité Villageoise Maka du Canton Bakoko du Moungo ». Cette réunion regroupait les Collectivités villageoises suivantes :

- Maka, représentée par M.E.S. ;
- Bomono Ba Mbengué I, représentée par Sa Majesté W.Y.E. ;
- Bomono Ba Mbengué II, représentée par Sa Majesté K.M. ;
- Bomono Ba Jedu, représentée par Sa Majesté M.N.D. ;
- Bomono Gare, représentée par Sa Majesté E.N.F. ;
- Bekoko, représentée par Sa Majesté N.E.F.

Il ressort du Procès-verbal de ladite réunion que la répartition de la parcelle querellée a été conclue ainsi qu'il suit :

- Maka et ses facilitateurs : 82 ha ;
- Bomono Ba Mbenge I : 25 ha ;
- Bomono Ba Mbengué II : 25 ha ;
- Bomono Ba Jedu : 25 ha ;
- Bomono Gare : 25 ha ;
- Bekoko : 25 ha.

La répartition ainsi déclinée a été par la suite entérinée par la lettre n°2008 Y.6/MINDCAF/SG/D2/1200 du 12 novembre 2019 où, contrairement au Procès-verbal susvisé, les parcelles octroyées à la Collectivité Maka et aux « facilitateurs » sont désormais distinctes et représentent respectivement 50ha et 32ha. Lesdites parcelles font d'ailleurs l'objet de l'Arrêté n°0150 Y.6/MINDCAF/SG/D2/1200 du 12 novembre 2019. Malgré les conclusions de cette réunion, les populations concernées sont revenues à la charge pour s'insurger contre la mise à l'écart des villages Nkende, Bwassalo, Babenga et Boadibo. En outre, ces populations remettent en cause l'attribution d'une partie de la parcelle rétrocedée à des « facilitateurs » qu'elles considèrent comme étant mystérieux et illégitimes.

Le MINDCAF n'ayant pas donné suite à la requête de la Mission relativement à l'identité et à la légitimité de ces « facilitateurs », la Mission a entrepris de les identifier elle-même.

A cet effet, elle a demandé et obtenu du Conservateur Foncier du Moungo un document retraçant l'ensemble des morcellements issus du Titre Foncier n°440/Moungo consécutifs à la rétrocession d'une parcelle de terrain de 207 ha 20a au profit des Collectivités précitées.

Ledit document ressort les informations consignées dans le tableau ci-dessous :

N°	Nom et prénom du propriétaire du TF	Superficie (en m²)	N° TF	Date d'établissement
1	Monsieur Y.J.P.	5000	14287	27-11-2019
2	Monsieur E.E.R.	1000	14288	
3	Madame O.M.R.	1000	14289	28-11-2019
4	Monsieur N.N.	46000	14290	27-11-2019
5	Société B. Sarl R/P Mme T.L. épouse T.D.	135000	14286	
6	Monsieur K.K.Y.	20000	14291	
7	Madame N.E.	10000	14292	
8	Madame Z.R.	10270	14293	
9	Madame M.N.I.F.	46039	14294	
10	Monsieur E.A.	20000	14295	
11	Madame M.C.	4000	14296	
12	Collectivité de Bomono-Gare R/P SM E.N.F.	142855	14332	18-12-2019
13	Monsieur O.T.G. et Consorts	540824	14334	20-12-2019
14	Madame T. L	18098	14342	
15	Monsieur A.D.	5000	14343	
16	Monsieur E.M. S	1000	14344	
17	Madame M.A.S.	1000	14345	
18	Madame E. épse A.M.	2000	14346	
19	Monsieur G.G.	1000	14350	23-12-2019
20	Monsieur M.O.	1000	14351	
21	Madame N.M.	1000	14352	
22	Monsieur N.E.M.	10000	14353	
23	Collectivité MAKÀ R/P SM M.E.S.et Consorts	149195	14373	30-12-2019
24	Madame T.A.	1000	14340	19-12-2019
25	Monsieur K.V.	2000	14339	
26	Collectivité Bekoko R/P/SM N.E.F.	141513	14333	18-12-2019
27	Collectivité Bomono-Gare R/P SM E.N.F.	142855	14332	
28	Collectivité Bomono-Ba-Mbenguè I R/P SM W.Y.E.	141498	14331	17-12-2019
29	Collectivité de Bomono-Ba-Jédu R/P SM M.D.	141530	14330	
30	Collectivité Bomono-Ba-Mbenguè II R/P SM K.M.S.P.	141389	14329	
31	Monsieur E.A.	10000	14349	23-12-2019
32	Collectivité MAKÀ R/P SM M.E.S.	265598	14372	30-12-2019

A l'analyse de ce tableau, il appert les constats suivants :

- la superficie cumulée de toutes les parcelles visées dans le tableau représente la valeur de 2 07811 m², soit 207 ha 87a 11ca, ce qui équivaut sensiblement à la superficie rétrocédée qui était de 207ha 20a ;
- si l'on s'en tient à la clé de répartition du MINDCAF dans sa lettre du 12 novembre 2019, la superficie totale des parcelles allouées aux Collectivités Maka, Bomono-Ba Mbenguè I et II, Bomono-Ba-Jedu, Bomono Gare et Bekoko, est de 174ha 96a 09ca, ce qui est loin des 166ha 44a 02ca qui leur sont attribués dans le tableau, le gap étant de 8ha 52a 09ca ;

- le gap ainsi constaté découle de la part allouée à Monsieur M.E.S. qui, au lieu de recevoir une parcelle d'une superficie de 50ha, conformément à la lettre du MINDCAF du 12 novembre 2019, n'a reçu que 41ha 47a 95ca divisés en deux lots objets des Titres Fonciers 14372/Mgo et 14373/Mgo ;
- le résultat de la soustraction entre la superficie rétrocédée (207ha 20a) et la somme cumulée des superficies allouées aux Collectivités concernées (166ha...) donne plutôt une valeur de 41 ha 43a 09ca, au lieu de 32ha.

Toutes choses qui indiquent que les personnes réfugiées sous l'appellation de « facilitateurs » ne se sont pas contentées des 32ha qui leur ont été attribués par le MINDCAF. En plus de cette superficie, elles ont fait main basse sur 8ha 52a 09ca prélevés dans les 50ha alloués à la Collectivité Maka, représentée par Monsieur M.E.S.

Sur la foi de ce qui précède, les 41 ha 43a 09ca représentent la part reçue par les facilitateurs selon la grille suivante :

N°	Nom et prénom du propriétaire du TF	Superficie (m²)	N° TF	Date d'établissement
1	Monsieur Y.J.P.	5000	14287	27-11-2019
2	Madame E.E. J	1000	14288	27-11-2019
3	Madame O.M.R.	1000	14289	28-11-2019
4	Monsieur N.N.	46000	14290	27-11-2019
5	Société BHVJMI SARL R/P Mme T.L épouse T.D.	135000	14286	27-11-2019
6	Monsieur K.K.Y.	20000	14291	27-11-2019
7	Madame N.E.	10000	14292	27-11-2019
8	Madame Z.R.	10270	14293	27-11-2019
9	Madame M.N.I.F.	46039	14294	27-11-2019
10	Monsieur E.A.	20000	14295	27-11-2019
11	Madame M.C.	4000	14296	27-11-2019
12	Madame T.L.	18098	14342	20-12-2019
13	Monsieur A.D.	5000	14343	20-12-2019
14	Monsieur E.M.S.	1000	14344	20-12-2019
15	Madame M.A.S.	1000	14345	20-12-2019
16	Madame E. épouse A.M.	2000	14346	20-12-2019
17	Monsieur G. G	1000	14350	23-12-2019
18	Monsieur M.O.	1000	14351	23-12-2019
19	Madame N.M.	1000	14352	23-12-2019
20	Monsieur N.E.M.	10000	14353	23-12-2019
21	Madame T.A.	1000	14340	19-12-2019
22	Monsieur K.V.	2000	14339	19-12-2019
23	Monsieur E.A.	10000	14349	23-12-2019

Pour obtenir le tableau ci-dessus, la Mission a éliminé du premier tableau tous les bénéficiaires dont les noms ne figurent pas dans la lettre n°2008 Y.6/MINDCAF/SG/D2/1200 du 12 novembre 2019.

Il convient de préciser que le nommé O.T.G. et Consorts (n°13 dans le premier tableau), reconnu par l'ensemble des Chefs Bomono-Ba-Mbenguè 1 et 2, Bomono-Ba-Jedu, Bomono Gare et Bekoko avec qui il avait établi un protocole d'accord, ne figure pas dans la liste des facilitateurs, étant solidaire des parts octroyées à ses cocontractants.

Au terme de ses investigations, la Mission fait les observations ci-après :

- il n'existe pas de village connu sous la dénomination de « village MAKAKO du Canton BAKOKO du Moungo » ;
- l'Arrêté d'homologation dont le nommé M.E.S. se prévaut pour s'attribuer la qualité de « Chef du village Maka du Canton Bakoko du Moungo » est un faux en écritures publiques et authentiques (article 205 du Code Pénal) ;
- la déchéance de Monsieur M.E.S. de sa qualité de Chef entraîne *ipso facto* la rétrocession de la part de 41ha 47a 95ca reçue des 207 ha 20a en cause ;
- le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières n'ayant pas daigné répondre aux trois correspondances de la CONAC lui demandant non seulement la légitimité mais aussi, l'identité des personnes regroupées sous l'appellation de « facilitateurs » dans sa lettre n°2008 Y.6/MINDCAF/SG/D2/1200 du 12 novembre 2019, la Mission en déduit une volonté de protéger les personnes principalement visées par la dénonciation comme des usurpateurs n'ayant aucun droit sur les parcelles rétrocédées aux populations autochtones ;
- sur les 22 personnes recensées dans le tableau n°2 comme des « facilitateurs », l'on peut observer que 10 d'entre elles ont obtenu leurs Titres Fonciers le 27/11/2019, 05 le 20/12/2019, 05 autres le 23/12/2019, 02 le 19/12/2019 et une personne le 28/11/2019. En comparant les dates d'obtention de ces Titres Fonciers de celles des ayants droit légitimes qui figurent dans le tableau 1, l'on constate que le premier lot des 10 TF susvisés est délivré longtemps avant ceux de tous les ayants droit. D'autres TF de « facilitateurs » sont, au pire des cas, délivrés au même moment que ceux des ayants droit. Aucun TF n'est délivré à un « facilitateur » après celui du dernier ayant-droit. L'on en déduit que les « facilitateurs » avaient anticipé sur les contestations des populations en mettant à l'abri, le plus vite possible, les parcelles querellées avec un document consacrant leurs droits ;
- au regard de la configuration géographique du site couvert par le TF 440/Moungo objet de la rétrocession, les villages Nkende, Bwadibo, Bekoko et Babenga sont très éloignés de l'épicentre dudit site encore appelé B9. Seulement, dans le partage, Nkende, Bwadibo et Babenga ne reçoivent aucun cm², alors que dans le même temps, le village Bekoko reçoit une superficie de 25 ha. Cela est d'autant plus paradoxal que le village Bwassalo, pourtant limitrophe du B9, est lui aussi écarté ;
- la part des « facilitateurs » (41ha 43a 09ca) et celle du village Maka (41ha 47a 95ca) qui portent désormais sur une superficie totale de 82ha 91a 04ca devraient être rétrocédées aux quatre villages lésés, à savoir : Nkende, Bwadibo, Babenga et Bwassalo.

f.3. Irrégularités et imputations

De ce qui précède, il découle les irrégularités de faux en écritures publiques et authentiques (art. 205 du CP), usurpation du titre de Chef de 3^e degré et usurpation du titre d'ayant droit (art. 219 du CP), complicité (art. 97 du CP) et favoritisme (Art. 143 du CP).

Lesdites irrégularités sont respectivement imputables à Monsieur M.E.S., aux « facilitateurs » visés dans la lettre et l'arrêté du MINDCAF du 12 novembre 2019 et à Monsieur E.A.H., MINDCAF, tel que cela apparaît dans le tableau ci-dessous :

N°	Irrégularités	Mis en cause
1	Faux en écritures publiques et authentiques	Monsieur M.E.S.
2	Usurpation du titre de Chef de 3 ^e degré	Monsieur M.E.S.
3	Usurpation du titre d'ayant droit	Monsieur M.E.S.
		Monsieur Y.J.P.
		Madame E.E. J
		Madame O.M.R.
		Monsieur N.N.
		Société B. Sarl R/P Mme T.L. épouse T.D.
		Monsieur K.K.Y.
		Madame N.E.
		Madame Z.R.
		Monsieur M.N.I.F.
		Monsieur E.A.
		Madame M.C.
		Madame T.L.
		Monsieur A.D.
		Monsieur E.M.S.
		Madame M.A.S.
		Madame E. épouse A.M.
Monsieur G.G.		
Monsieur M.O.		
Madame N.M.		
Monsieur N.E.M.		
Madame T.A.		
Monsieur K.V.		
4	Complicité	Monsieur E.A.H., MINDCAF
5	Favoritisme	Monsieur E.A.H., MINDCAF

f.4. Recommandations

Au regard de ce qui précède, la Mission recommande :

- de demander au Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières de procéder à l'annulation de tous les Titres Fonciers délivrés aux 22 « facilitateurs » qui ont été formellement identifiés et de rétrocéder la part qui en résulte ainsi que celle attribuée à tort à la « Collectivité Maka », soit 82ha 91a 04ca, aux villages Nkende, Bwadibo, Babenga et Bwassalo, lésés dans le partage ;
- d'adresser une correspondance au Ministre de l'Administration Territoriale pour lui demander de faire interdire à Sieur M.E.S. d'utiliser le titre de « Chef du Village Maka » ou de se prévaloir de cette qualité et de faire engager des poursuites judiciaires à son encontre, pour faux en écritures publiques et authentiques ...

3. Les procédures initiées par la CONAC devant les Juridictions compétentes en 2021 en matière de corruption

En 2021, la CONAC a initié 11 procédures auprès des Juridictions compétentes pour les infractions liées à la corruption et aux infractions assimilées (contre 25 en 2020).

Tableau 9 . Etat des procédures initiées par la CONAC auprès des juridictions en 2021

N°	Affaires	Infractions	Officier de police judiciaire saisi	Juridictions saisies	Décision	Observations
01	Affaire Ministère Public contre M.K.I.T.	Détournement de deniers publics par la vente de faux tickets de péage	Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Manjo	Tribunal de Grande Instance du Moundou	Par jugement N°126/CRIM du 27 octobre 2021, le Tribunal de Grande Instance du Moundou a déclaré l'accusé coupable des faits de détournement de deniers publics au sens des articles 74 et 184 du Code Pénal. En répression, le Tribunal l'a condamné à 02 ans d'emprisonnement ferme, à une amende de 30 000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 97 158 FCFA.	Décision définitive
02	Affaire Ministère Public contre T.D.	Détournement de deniers publics	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Grande Instance du Mfoundi	/	Affaire pendante
03	Affaire Ministère Public contre M.M.et autres	Faux en écritures publiques et authentiques	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Grande Instance du Mfoundi	Par jugement N°749/CRIM du 31 août 2021, le Tribunal de Grande Instance du Mfoundi a acquitté l'accusé pour crime non établi. Les dépens ont été mis à la charge du Trésor Public	Décision définitive
04	Affaire Ministère Public contre L.E.P.E.A. et autres	Usurpation de fonction	Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie d'Eséka	Tribunal de Première Instance d'Eséka	Par jugement N°799/COR du 1 ^{er} juillet 2021, le Tribunal de Première Instance d'Eséka a déclaré les prévenus coupables des faits d'usurpation de fonction au sens des articles 74 et 216 du Code Pénal. En répression, le Tribunal a condamné les prévenus à 50 000 FCFA d'amende et aux dépens liquidés à la somme de 53 880 FCFA.	Décision définitive
05	Affaire Ministère contre N.J.S.	Usurpation de titre	Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bana	Tribunal de Première Instance de Bafang	Par jugement N°585/COR du 27 décembre 2021, le Tribunal de Première Instance de Bafang a déclaré le prévenu coupable des faits d'usurpation de titre au sens des articles 74 et 219 du Code Pénal. En répression, le Tribunal l'a condamné à un 01 an d'emprisonnement ferme, à une amende de 100 000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 29 600 FCFA	Décision définitive
06	Affaire Ministère Public contre E.N.C.	Corruption active	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	/	Affaire pendante

N°	Affaires	Infractions	Officier de police judiciaire saisi	Juridictions saisies	Décision	Observations
07	Affaire Ministère Public contre E.M.	Corruption active	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	/	Affaire pendante
08	Affaire Ministère Public contre E.M.F.	Corruption active	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé-EKOUNOU	/	Affaire pendante
09	Affaire Ministère contre N.J.S.	Usurpation de titre	Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bana	Tribunal de Première Instance de Bafang	Par jugement N°585/COR du 27 décembre 2021, le Tribunal de Première Instance de Bafang a déclaré le prévenu coupable des faits d'usurpation de titre au sens des articles 74 et 219 du Code Pénal. En répression, le Tribunal l'a condamné à un 01 an d'emprisonnement ferme, à une amende de 100 000 FCFA et aux dépens liquidés à la somme de 29 600 FCFA	Décision définitive
10	Affaire Ministère Public contre N.G.	Corruption active	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	/	Affaire pendante
11	Affaire Ministère Public contre O.A.H.A.	Corruption active	Le Chef de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre	Tribunal de Première Instance Yaoundé Centre-Administratif	/	Affaire pendante

4. Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun au terme des enquêtes de terrain menées par la CONAC

Au terme des enquêtes clôturées par la CONAC en 2021, le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun, se chiffre à 24 801 575 471 (vingt-quatre milliards huit-cent un millions cinq cent soixante-quinze mille quatre-cent soixante-onze) FCFA, réparti de la manière suivante :

Tableau 10. Récapitulatif des préjudices financiers subis par l'Etat et évalués par la CONAC au terme de ses investigations de terrain

N°	Affaires examinées	Montant (en FCFA)
1.	Vérification des irrégularités alléguées à la SRC	24 249 045 479
2.	Investigation sur la gestion du domaine privé de l'Etat dans la ville de Buéa	492 703 100
3.	Vérification des allégations de détournements des fonds de l'APEE du Lycée scientifique de Bertoua	32 414 900
4.	Recoupement d'une dénonciation de détournement de fonds publics à la Délégation Départementale du MINH DU du Dja et Lobo	27 411 992
Total		24 801 575 471

B. Les activités de lutte contre la corruption au Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE)

Les activités de lutte contre la corruption du CONSUPE ont porté sur la prévention et la protection de la fortune publique à travers les contrôles.

1. Les activités de prévention en matière de lutte contre la corruption

Elles ont été centrées sur le renforcement des capacités des autres Administrations et la sensibilisation.

a. Le renforcement des capacités des Administrations publiques

Dans ce registre, le CONSUPE a organisé :

- le 04 juin 2021 à Kribi, à l'intention de 60 personnels du FEICOM, une conférence technique sur la sensibilisation au management des risques ;
- du 07 au 11 juin 2021 à Douala, un atelier de formation sur l'audit des systèmes d'information, pour 30 personnels du FEICOM ;
- du 02 au 06 août 2021, un Atelier d'initiation en audit de performance, pour 14 personnels de l'Inspection Générale du Ministère des Transports ;
- du 1^{er} au 05 novembre 2021 à Ebolowa, un atelier de formation sur l'audit des systèmes d'information, pour 30 personnels du FEICOM ;
- courant novembre 2021 à Yaoundé, un atelier de formation du personnel de la *North West Development Authority* sur le cadre juridique rénové des Établissements Publics et les bonnes pratiques de programmation et de planification du Budget-Programme, à l'intention de 10 personnels.

b. Les activités de sensibilisation

Dans le cadre du renforcement de la participation citoyenne à la protection de la fortune publique, se sont tenues à Yaoundé sous l'impulsion du CONSUPE :

- en avril 2021, la 2^e édition des Journées de réflexion du Syndicat des Prestataires des Marchés Publics (SYPRMAP) sous le thème « *Sécurisation et protection de la fortune publique dans le cadre de la gestion de la commande publique pour un Cameroun émergent* » ;
- en juin 2021, une Table ronde sur le thème « *Conventions fiscales : enjeux et défis pour la relance économique inclusive et durable en temps de COVID-19 au Cameroun* », organisée par le Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire ;
- en novembre 2021, la deuxième Réunion annuelle de la Plateforme de coopération CONSUPE-OSC¹; et
- en décembre 2021, la 3^e journée du Dialogue citoyen avec le consortium ADIN-CRADEC-Transparency International, sur le thème « *Gouvernance budgétaire et crise* »

¹Cette Plateforme a pour objectif de contribuer au renforcement de la chaîne de surveillance de la gestion des finances publiques, en accroissant la communication entre le CONSUPE et les OSC ; et de réfléchir sur les mécanismes à mettre en place pour permettre aux OSC d'assurer un suivi citoyen des résultats d'audit du CONSUPE

sanitaire : état de préservation de la fortune publique pour la garantie des droits humains en temps de Covid-19 au Cameroun » ;

- en décembre 2021, à Yaoundé, la Journée de diffusion des audits-pilotes 1 et 2 du Secteur Minier qu'elle a réalisés, lesquels ont porté respectivement sur « *La conformité de l'attribution du renouvellement et des transactions des permis de recherche dans les Régions de l'Adamaoua et de l'Est* » et sur « *La gestion des passifs environnementaux et sociaux relatifs à l'exploitation minière et artisanale semi-mécanisée, période 2015-2018* ».

2. Les activités en rapport avec les missions de contrôle

Il s'agit du traitement des dénonciations et des formations spécialisées.

a. Le traitement des dénonciations

a.1. Les dénonciations traitées par la Division des Affaires Juridiques et de l'Exploitation des Informations (DAJEI)

Les dénonciations enregistrées par la DAJEI étaient en baisse comme le montre le tableau ci-dessous. Elles étaient au nombre de 77 contre 212 en 2019 et 301 en 2020.

Tableau 11. Etat des dénonciations reçues et exploitées par le CONSUPE

Sources des dénonciations	Nombre de dénonciations	Entité publique concernée	Dénonciations ayant donné lieu à des missions spéciales	Dénonciations ayant donné lieu à des recoupements
Individus	14	Administrations publiques	1	2
Sociétés de droit privé	10	Établissements publics administratifs		
ONG	20	Entreprises publiques		
Associations	18	Entreprises parapubliques		
Syndicats	15	Personnes morales de droit privé		
Total	77		1	2

a.2. Les dénonciations traitées par les Divisions des Inspections et de Contrôle (DIC)

Les DIC ont reçu 114 dénonciations en 2021 contre 139, en 2020.

Tableau 12. Etat comparatif des dénonciations reçues et traitées par le CONSUPE

Unités Opérationnelles	Nombre de dénonciations reçues		Nombre de dénonciations traitées		Dénonciations ayant donné lieu à des missions spéciales		Dénonciations ayant donné lieu à une mission de recoupement		Dossiers en instance	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
DIESP	20	10	11	8	1	0	0	1	5	0
DICTD	92	48	92	48	1	0	4	3	0	0
DIAP	15	45	15	45	6	0	0	0	0	0
DIEPOS	12	12	12	12	1	1	1	1	0	0
Total	139	114	130	123	15	1	5	4	5	0

a.3. Les contrôles effectués

Vingt (20) missions de contrôle ont été engagées par les DIC contre vingt-deux (22) en 2020. A l'issue de leur traitement, cinq (05) Rapports ont été transmis à la Présidence de la République.

Tableau 13. Etat comparatif des missions de contrôle réalisées par les DIC du CONSUPE

Unités Opérationnelles	Missions engagées		Missions achevées		Missions en instance d'exécution		Rapports transmis à la Présidence de la République	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
DIESP	3	3	0	3	2	3	4	2
DICTD	1	1	0	0	1	2	1	1
DIAP	10	8	5	5	5	1	3	2
DIEPOS	8	8	4	4	3	3	1	1
Total	22	20	9	8	11	7	9	5

b. Les formations spécialisées en matière de détection des atteintes à la fortune publique

Le CONSUPE a organisé :

- du 11 au 21 janvier 2021 un atelier de formation sur la « *Conduite d'un audit de conformité portant sur le secteur minier* », auquel 25 de ses vérificateurs ont participé ;
- du 15 au 19 février 2021 un atelier de formation sur l'attestation de déclarations des revenus de l'industrie extractive dans le cadre du processus ITIE, en présence de 10 de ses vérificateurs et 05 personnels de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ;
- du 15 au 19 mars 2021, un atelier de formation sur la prise en compte des questions de fraude et de corruption dans les audits du secteur minier, au profit de 30 de ses vérificateurs;
- du 24 mai au 04 juin 2021, un atelier de formation sur « *la conduite d'un audit de performance portant sur le secteur minier* », pour 30 de ses vérificateurs ; et
- du 13 au 17 novembre 2021, un Atelier de formation sur « *l'audit de conformité dans le secteur minier* », auquel ont pris part 20 vérificateurs.

II. Les Institutions de Régulation

Des Institutions de Régulation qui existent au Cameroun, seule l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a transmis son rapport d'activités à la CONAC. Ces activités sont présentées selon le canevas de l'outil PRECIS préconisé par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption articulé autour de cinq axes stratégiques et présenté en cinq tableaux, à savoir :

- les activités de **Prévention**, celles qui permettent d'éliminer les opportunités de corruption dont recèlent les insuffisances structurelles, juridiques, réglementaires ou organisationnelles, sur lesquelles peuvent s'appuyer les corrupteurs et les corrompus pour commettre leurs forfaits.

- les activités d'**Education**, celles qui visent le changement des mentalités, des habitudes et des attitudes ;
- les activités de **Conditions**, celles qui sont de nature à rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption ;
- les activités d'**Incitation**, celles qui ont pour but de développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption en proposant de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer des générations actuelles et futures, et ;
- les activités de **Sanctions**, celles visant à démanteler et à anéantir les réseaux de corruption en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption.

Il convient d'indiquer que les **Sanctions** font l'objet d'un traitement dans la partie consacrée à la répression des pratiques de corruption.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rendre publique l'information sur l'activité des Marchés Publics	Publication à temps des actes des Maîtres d'Ouvrage (Avis d'Appel d'Offres, décisions d'attribution)	Centre Régional du Littoral	Permanent	CI	100% des actes des Maîtres d'Ouvrage publiés en temps réel	RAS
2	Signaler des dysfonctionnements lors des sessions et des séances des CPM par la présence de l'OI	Suivi des activités des OI	Centre Régional du Littoral	Permanent	CSPE	Actes de régulation issus de l'exploitation des rapports des OI	RAS
3	Prévenir la survenance des recours et les mauvaises attributions	Régulation proactive	Centre Régional du Littoral	Permanent	CSPE	Les DAO exploités avant l'ouverture des plis afin de s'assurer que les besoins du Maître d'Ouvrage sont bien exprimés et les règles du jeu bien définies	RAS
4	Collecter et sécuriser des offres en temps réel	Participation effective de l'Assistant de Régulation à la séance d'ouverture des plis	CPM	Permanent	CSPE/AR	Offres collectées et sécurisées en temps réel	RAS
5	Améliorer la transparence dans le domaine des Marchés Publics	Publication des Avis d'Appel d'Offres Nationaux et Internationaux	National (site web ARMP : armp.cm)	Permanent/ Temps réel	-DSI -Centres régionaux -Celcom	Appels d'offres publiés sur le site web de l'Agence et via l'application mobile Pridesoft	6641 Appels d'Offres sont rendus publics afin de permettre à tout soumissionnaire au Cameroun ou dans le monde d'y participer
		Constitution d'une base de	National (site web et	Ponctuel (lors de la	DSI	L'identité des bénéficiaires de	Conformément aux exigences

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		données et publication de l'identité des bénéficiaires des marchés relatifs à la résorption du COVID-19 au Cameroun	plateforme intégrée ARMP : armp.cm et pridesoft.armp.cm)	contractualisation d'une nouvelle procédure)		720 marchés d'une valeur de 111 milliards publiés en 2021	de la Banque Mondiale, l'identité des bénéficiaires doit être publiée sur le site web de l'Agence pour tous les Marchés gagnés dans le cadre du COVID-19
		Publication des recours des soumissionnaires traités par le comité des recours (CER)	National (site web et plateforme intégrée ARMP : armp.cm et pridesoft.armp.cm)	Permanent	DSI	136 recours enrôlés et 93 instruits depuis 2021	Tout soumissionnaire qui s'estime lésé peut soumettre un recours en ligne et suivre le traitement
6	Mettre en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre les mauvaises pratiques dans les Marchés Publics	Elaboration de la charte d'intégrité à l'attention des acteurs du système des Marchés Publics (Experts et Prestataires)	IGP	2018 première génération et 2020-2021 deuxième génération	Toutes les structures	1-Liste des Experts agréés publiée, Badge de l'Expert contenant au verso la Charte d'Intégrité de l'Expert produit 2- Projets de DAO contenant chaque soumissionnaire	RAS
7	Limiter les contacts entre les usagers et les agents publics afin de réduire les risques de corruption	Mise en place des services d'accueil et d'information qui vérifient la conformité des dossiers avant la réception définitive	Ngaoundéré	Janvier à Déc. 2021	CCRMP/SAF/ Secrétariat	Tous les dossiers effectivement vérifiés	RAS
8		Fixation et affichage des délais de traitement des dossiers	Ngaoundéré	Janvier à Déc. 2021	CCRMP/SAF/ Secrétariat	Délais de traitement des dossiers bien maîtrisés des usagers	RAS
9	Prévenir les mauvaises pratiques dans le processus de contractualisation et d'exécution des Marchés Publics	-Formation et information des acteurs -Emission des actes de régulation à caractère préventif	CRRMP/Nord-Ouest	Janvier à Déc.2021	-CPM -MO/MOD/AC -ING. Suivi/MOe	Réduction des mauvaises pratiques	Résistances observées de la part de certains acteurs
10	Eradiquer les irrégularités contenues dans les dossiers de consultation	Régulation proactive des DAO	CRRMP/centre	2021	-CPM -MO/MOD/AC	1633 DAO et DC exploités 812 actes de régulation émis	Les DAO contenant des irrégularités ont fait l'objet de régulation
11	Lutter contre la falsification des documents,	Vérification systématique des CNE et des pièces jugées	CRRMP/ Centre	2021	-CPM -MO/MOD/AC	Tous les CNE contenus dans les offres collectées sont vérifiés	Saisine des MO et PCPM concernés en cas de

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	notamment les Certificats de Non Exclusion de la commande publique	douteuses par les CPM, les SCAO et le CRRMP Centre				-des demandes d'authentification de documents sont adressées aux services émetteurs -Trente-six cas de production de faux documents ont été enregistrés	falsification avérée en vue de l'élimination des mis en cause. 13 saisines adressées au DG pour proposition de sanction des entreprises concernées
12	Mettre à la disposition de l'organe en charge des Marchés Publics des DAO	-Maturation des projets et Planification programmation -Elaboration des dao -Publication des dao, les résultats d'attribution et autres décisions dans le journal des marchés publics	Conseil Régional de l'Ouest Préfecture Haut-Nkam Mairie Bafang Mairie Kékem Mairie Banwa Commune de Bangangté Commune de Bassamba Commune de Tonga Commune de Bazou Préfecture de Bangangté Mairie de Foubot Mairie de Koutaba Mairie de Njimom Mairie de Bangourain Mairie de Massangam Mairie de Malantouen Mairie de Magba Mairie de Kouoptamo Mairie Banka Mairie Bakou Mairie Bana Mairie de Bandja Mairie de Mbouda	01 janvier 2021 au 31dec. 2021	MO/MOD	Dispositions réglementaires en termes d'organisation de procédures respectées	Circulaire MINMAP relative à la mise à disposition des DAO
13	Sensibiliser et former les acteurs des Marchés	Vulgarisation et appropriation du nouveau cadre normatif du	Région/Est (Services DR du MINFOPRA/	Nov.2021-janv.2022	MO, MOD, CDPM, CRPM	Maitrise de la structuration, du contenu et montage des	Exposé sur l'élaboration des dossiers de consultation

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	Publics	système des Marchés Publics	Est)			dossiers de consultation	
						Appropriation des techniques de la programmation	Exposé sur les techniques de la programmation
14	Édifier les acteurs sur la corruption et la manière de la prévenir ou de l'éviter	Interventions aux réunions trimestrielles du suivi de l'exécution physico-financière du BIP	Niveau départemental et régional	Début de trimestre	CTD, Sectoriels	Prise en compte	Adhésion des acteurs
15	Prévenir la survenance des mauvaises attributions de Marchés Publics suite à des manœuvres frauduleuses	Instruction des recours administratifs et contentieux	ARMP siège	Permanent	Division des Affaires Juridiques et du Contentieux	Sanctions des procédures vicieuses	RAS
16	Empêcher l'apparition ou l'aggravation des actes de corruption dans le système des Marchés Publics	-Collecte des documents des Marchés Publics (offres séance tenante et autres documents en temps réel) -Archivage (traiter et sécuriser les offres et les autres documents en temps réel) -Limiter les pratiques de corruption dans le système des Marchés Publics (moins de recours sur l'attribution)	1-Les acteurs du système 2-ARMP	Continue	- CMPM - Les points focaux désignés par les MO et MOD DDA	Les offres des soumissionnaires collectées séance tenante font office d'offres témoins en cas de contentieux	RAS
17	Edifier les acteurs sur les dangers de la corruption et comment la prévenir ou l'éviter	Exploitation proactive des DAO reçus et Publication des AAO dans un délai de 24h dès réception	CRRMP NO	2021	CTD + EPA Préfets + Gouverneurs	- DAO exploités + notes d'exploitation + actes de régulation, - AAO publié dans le JDM	RAS
18	Inviter le Président de la CSPM à se conformer aux dispositions du Code des Marchés Publics	Acquisition de 07 véhicules pick-up double cabines 4x4	Yaoundé	2021	CNPBM	Absence de la note de présentation, de la convocation, de la feuille de présence (Violation des dispositions de l'article 23 (a))	Acte de régulation à caractère didactique
19	Amener le MO à attribuer le marché en	AO n° 003/AOIO/BMN/ CIPM/2021 du	Douala	2021	Bureau de Mise à Niveau des	Suspension de la procédure en attendant qu'un	Le marché en attente de réception

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	respect des dispositions réglementaires	23 Juillet 2021 pour le recrutement d'un Cabinet chargé de la réalisation d'une étude diagnostic stratégique globale et proposition de plan de restructuration de la CICAM			Entreprises	avis pertinent de l'Agence soit proposé à l'Autorité des Marchés Publics	
20	Amener la CIPM à assumer ses missions avec efficacité	Gré à Gré n° 002775/L/PR/MI NMAP/SG/DGMI/DMTR du 24 Juin 2021 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux connexes au projet de construction d'un monument et d'adressage « PAUL BIYA » dans la ville de Sangmélima, Département du DJA et LOBO, Région du Sud.	Sangmélima (Dja et Lobo)	2021	CIPM	- Le Président de la CIPM, invité à justifier cette pratique, sous peine de sanction	Le dossier du Bureau d'Etudes BETA CONSULT a été dépouillé en CIPM en l'absence de sa transmission par les services du Maître d'Ouvrage et il a exigé qu'il soit adjudicataire dudit Marché
21	Respecter la réglementation	Prise des actes de régulation à caractère didactique	Centre Régional du Littoral	Permanent	CSPE/AR	Exploitation de chaque document collecté et régulation le cas échéant	RAS
22	Garantir l'équité et la justice dans les processus de passation de d'exécution des Marchés Publics	Organisation et conduite des audits enquêtes et investigations en cas de dénonciation ou de découverte à la suite de l'exploitation des documents	Centre Régional du Littoral	Permanent	CSPE/AR	Exploitation systématique de tous les documents collectés et traitement dans les délais de recours	RAS
23	Constituer une base de données fiable sur l'activité des Marchés Publics de la région du littoral en vue d'éventuels audits et enquêtes futurs	Collecte et archivage de toute la documentation générée dans les processus de passation et d'exécution	Centre Régional du Littoral	Permanent	CSPE/AR	Toute la documentation est collectée et archivée	RAS
24	S'assurer de la réalisation effective de	Mission de contrôle et d'évaluation du	-Région du Centre -Région du	Semestriel	CSPE/AR	Obtenir la cartographie des projets exécutés	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	tous les projets de l'exercice concerné	niveau de réalisations des projets	Littoral			ou en cours et ceux ayant des difficultés	
25	Assainir l'environnement des Marchés Publics	Maintenance et mise à jour des outils d'authentification des Certificats de Non Exclusion (application mobile, site web)	National (site web et plateforme intégrée ARMP : armp.cm et pridesoft.armp.cm)	Permanent/ Temps réel	Tous les utilisateurs et usagers	Détection de faux CNE	RAS
		Publication de la liste des entreprises sanctionnées			- DSI - DDA	Liste à jour et disponible à partir du site web de l'Agence	
26	Vulgariser et sensibiliser sur les règles applicables aux Marchés Publics au Cameroun	Publication des textes relatifs aux Marchés Publics	National (site web ARMP: armp.cm)	Permanent	- DSI	3,1 millions de visiteurs du site web de l'Agence à ce jour et provenant aussi bien de l'ensemble du territoire nationale que de tous les continents	RAS
27	Informers les fonctionnaires et les usagers des dangers de la corruption à travers les journaux et les émissions de radio, télé	Accélération du processus de prise en charge et traitement des dossiers selon l'ordre d'arrivée	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	Tout le personnel du Centre	Tous les dossiers sont traités par ordre d'arrivée	RAS
28	Accentuer le suivi et l'encadrement des acteurs dans le cadre de leurs missions	Partage avec les acteurs des Marchés Publics lors des réunions du cadre de concertation et du comité de suivi du BIP	Services Gouverneur/ Est et DR MINEPAT/Est	01/12/2021	MO, MOD, CDPM, CRPM	Appropriation par les différents acteurs des sanctions et des délais des procédures, dans le domaine des MP	Exposés sur les délais des procédures et les sanctions des mauvaises pratiques
29	Veiller à la conformité aux lois, règlements et procédures	Opérationnalisation de l'audit interne	Siège ARMP	Mai 2021	Toutes les structures de l'Agence	Charte d'audit disponible	Réunion pour la validation de la charte d'audit avec les experts des institutions externes effective le 05 Mai 2021
30	Respecter la réglementation des Marchés Publics	Vulgarisation du nouveau cadre normatif	CRRMP de la Région du Nord	2021	MO/MOD et CIPM, SCAO	Attribution objective des Marchés	RAS
31		Acte de régulation				Additif visant à accorder un délai réglementaire au candidat pour l'élaboration des Offres.	

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Former les acteurs du système des marchés publics	Renforcement des capacités des acteurs institutionnels sur le nouveau cadre normatif	Yaoundé, Douala, Ebolowa, Bertoua, Ngaoundéré, Bafoussam, Bamenda, Buea.	De Fév. à Décembre 2021	- Ministères et assimilés (DGSN...) - Collectivités territoriales décentralisées (Régions et Communes) - Entreprises et Établissements Publics (EEPA) : Fonds Routier APN, ENAM, PAK, Université de Bamenda ; SNH.	- 1305 Acteurs du système des MP ont été formés : *218 acteurs relevant des EEPA *1087 acteurs relevant Ministères, CTD... A raison de 4 participants au moins par acteur institutionnel (Maitre d'Ouvrage/Maitre d'Ouvrage Délégué, Président et Secrétaire CPM et le représentant du SIGAM)	Des difficultés réelles liées à la soutenabilité budgétaire n'ont pas permis à la DRC d'organiser des formations de masse (gratuites). Néanmoins, grâce au financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), et à travers la composante 3 du Projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique (PEPS), plus de 1087 acteurs ont bénéficié des formations de masse gratuites. Eu égard aux contraintes budgétaires, les délais de formation (qui sont généralement de 3 jours par session) n'ont pas permis de dérouler tous les modules disponibles à la DRC ; ceci, en vue d'optimiser l'appropriation du nouveau cadre normatif et dès lors de mieux implémenter les axes stratégiques Prévention et Education.
2	Respecter les délais réglementaires pour la remise des offres	Régulation systématique des Avis d'Appels d'Offres dès publication	Centre Régional du Littoral	Permanent	CSPE/AR	Publication des additifs prorogeant la date de l'ouverture des plis le cas échéant	RAS
3	Eduquer sur la gratuité du service	Délivrance des Certificats de non exclusion	Siège, CRRMP	Permanent	- SCNE - SAF	Aucune dénonciation	RAS
4	Sensibiliser le personnel sur le respect des bonnes pratiques	Affichage des messages de lutte contre la corruption et installation des boîtes de dénonciations	Siège, CRRMP	Permanent	- Ensemble du personnel	Aucune dénonciation	RAS
5	Suivi et encadrement des acteurs	- Maîtrise des acteurs ; - Ventilation des documents ; - Vente des publications éditées	Région du Sud-ouest	Janvier à Décembre	- EPA/EP - Collectivités Territoriales Décentralisées - Services du Gouverneur et	- 49 acteurs encadrés - Distribution des registres et de Lettres-Commandes/Marchés et avenants - Vente de registres	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		par l'Agence			Préfets - Projets	(infalsifiables et de recours) recueil de textes sur les sanctions-CCAG, Manuels de procédures	
6	Encadrer les acteurs	-Poursuite de la vulgarisation des textes relatifs au nouveau cadre normatif -Poursuite de la mise à disposition des documents types	CRRMP/ Centre	2021	-FEICOM ; - SODECAO ; -SIC ;CRTV ;HGY ; CAY I ; -Services du Gouverneur ; FODECC	Diminution des irrégularités suite aux actes à caractère didactique	RAS
7	S'assurer du niveau d'information et de formation des acteurs dans les mécanismes de lutte contre la corruption dans le domaine de Marchés Publics	-Sensibilisation des acteurs par voie d'affichage -Organisation des séminaires de renforcement des capacités des acteurs ou des colloques	Région de l'Ouest, préfecture de la MIFI et CTD	01 janvier 2021 au 31 déc. 2021	Services des Maitres d'Ouvrages et Maitres d'Ouvrage Délégués, ARMP, MINMAP	Niveau d'information et de formation des acteurs du système insuffisant	Intensification du volet éducation des acteurs du système pour lutter efficacement contre la corruption dans les Marchés Publics
8	Sensibiliser les acteurs à travers des saisines	Prise d'Actes de régulation à caractère didactique	CTD Extrême-Nord	2021	MO/MOD	Saisines réalisées	Adhésion des acteurs
9	Assurer le respect de la réglementation	Rappel des dispositions réglementaires en vigueur	Commune de Biwong Bulu	Janv. 2021	CIPM/COM	Additif pris sur le DAO mis en cause	Prise en compte des prescriptions de l'Agence
10			Commune d'Efoulan	Mars 2021	CIPM/COM	Ne plus inviter l'ARMP à l'examen des DAO	
11			Département du Dja et Lobo	Février 2021	CIPM/Préfet Dja et Lobo	Non transmission des DOA à l'ARMP	
12			Commune d'Ebolowa	Nov. 2021	CIPM/COM	Participation d'un fonctionnaire à la commande publique	
13			Commune de Zoétélé	Septembre 2021	CIPM/COM	Non transmission des documents	
14	Former les acteurs du système des Marchés Publics	-Appui technique des AR auprès des acteurs sur la réglementation régissant des Marchés Publics -Formation du personnel de la DDA sur la réglementation des Marchés Publics	- Acteurs du système - ARMP	Permanent	- CPM - Les points focaux désignés par les MO et MOD - DDA	Acteurs et personnels de la DDA formés	RAS
15	Sensibiliser les acteurs	Acte de régulation à caractère didactique. Formation des Acteurs	CRRMP NO	2021	MO/MOD et CIPM, SCAO	Adhésion des acteurs	RAS
16	Amener les acteurs du système à respecter la réglementation	-Transmission de lettres de régulation à caractère didactique -Suivi des activités des AR auprès des MO et MOD	-Les acteurs du système -ARMP	Continue	- CPM - Les points focaux désignés par les MO et MOD - DDA	-Prise en compte par certains acteurs des observations formulées -Collecte exhaustive de l'information par les AR	Les observations formulées par l'Agence ne sont pas systématiquement prises en compte par les acteurs

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Veiller à la conformité aux lois, règlements	Opérationnalisation de l'audit interne	Siège ARMP	Mai 2021	Toutes les structures de l'Agence	Charte d'audit disponible	Réunion pour la validation de la charte d'audit

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	et procédures						avec les experts des institutions externes effective le 05 Mai 2021
2	Améliorer le suivi des projets et la consommation des crédits	Collecte des informations permettant de détecter les pratiques de corruption et de renforcer les capacités des acteurs	National (site web et plateforme intégrée ARMP : armp.cm et pridesoft.armp.cm)	Permanent/T emps réel	- DSI - DDA	- 134.932 documents des Marchés Publics référencés dans le système intégré Pridesoft - 2481 dysfonctionnements décelés auprès des Maîtres d'Ouvrage - 2142 actes de régulation émis par l'Agence et enregistrés dans le système Pridesoft	RAS
3	Améliorer le suivi des acteurs et des projets	-Suivi programmation -Emission des actes de régulation à caractère didactique	CRRMP/Nord-Ouest	Janvier à Décembre 2021	-CPM -MO/MOD/AC -Ing. Suivi/MOE	Suivi acceptable de la programmation	Non actualisation des programmations par presque tous les acteurs
4		Abonnement aux organes d'information (Cameroon Tribune), Achat des consommables et matériel de travail	Centre Régional du Littoral	Semestriel	CSAF	Le Centre Régional a souscrit deux abonnements et assure la disponibilité du matériel de travail	RAS
5		Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des personnels du CRRMP centre	CRRMP du Centre	2021	CRRMP du Centre	Tous les bureaux climatisés -Dotation des archives du CRRMP du Centre de boîtes d'archives	La direction générale a promis de désengorger les archives du centre au cours de l'exercice en cours
6	Améliorer les conditions et le cadre de travail du personnel	Mise à disposition de dispositions de bureaux, du matériel de travail ; -paiement effectif des salaires, primes et indemnités -mise à la disposition des usagers des boîtes de dénonciation d'actes de corruption dans les Marchés Publics dans les services du Maître d'Ouvrage	Région de l'Ouest,	01 janvier 2021 au 31déc. 2021	Services des MO et MOD	Salaires et indemnités de session payés	- Fragilise la rigueur éthique des membres - Nombreux paiements en attente des indemnités de session des Commissions et Sous-Commissions
7		06 appuis techniques aux Communes de Mindourou, de Messamena, Somalomo, Yokadouma, Salapoumbe et Moloundou sur les attributions des acteurs de la phase exécution	Région/Est	Permanent	MO, Ing.et Chef de Service des Marchés, Maitre D'œuvre, Receveurs Municipaux	Appropriation des attributions des acteurs de la phase exécution	Rapports des missions disponibles
8		Saisine de Monsieur le Directeur Général de l'ARMP pour paiement des indemnités de collecte des Assistants des Régions	CTD Extrême-Nord	2021	DG/ARMP	Effectivité des paiements	Satisfaisant
9	Mettre à	- Vulgarisation de	- Les acteurs	Permanent	- CMPM	L'Agence apparaît	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	disposition les moyens permettant de lutter efficacement contre la corruption auprès des acteurs	l'ensemble du dispositif réglementaire auprès des acteurs - Mise sur pied d'un réseau de collecte de l'information - Mise à disposition des outils de gestion de la collecte de l'information auprès des acteurs	du système - ARMP		- Les points focaux désignés par les MO et MOD - DDA	comme facilitateur dans le système des Marchés Publics	
10	Améliorer les conditions de travail des agents publics	-Equipements de travail à fournir aux agents -Octroi effectif des dotations destinées aux collaborateurs des DR pour la réalisation des missions qui leur sont assignées	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/C/SAF	Le matériel et les équipements de travail adéquats sont fournis aux agents publics de la Région	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Motiver les agents en charge de la délivrance des CNE (chaque agent a une prime d'astreinte par mois)	Délivrance des CNE	Siège, CRRMP	Permanent	SCNE/SAF	Délivrance des CNE en temps réel	RAS
2	Généraliser et répartir équitablement les primes et avantages au personnel	Elaboration et publication d'une grille de primes (rendement et autres)	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/C/SAF	Tous les avantages sont répartis	RAS
3	Promouvoir l'aspect genre dans les services et éviter toute marginalisation	-Promotion des femmes à des postes de responsabilité -Inventaire et large diffusion des quotas pouvant être considérés comme de la marginalisation des femmes ou des personnes à mobilité réduite	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/C/SAF	Une femme promue aux archives et à la Comptabilité Matières	Dispositions prévues dans le Statut du Personnel
4	Inscrire les sanctions positives et l'intégrité comme critères d'attribution des distinctions honorifiques	Définition, publication et application des critères de choix des éventuels récipiendaires	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/C/SAF	Sanctions positives appliquées	RAS
5	Motiver les agents publics à produire plus, à être plus assidu et ponctuel et faire preuve de probité	Production de lettres d'encouragement/ félicitations aux agents publics méritants, leur exemplarité est citée publiquement au cours des réunions de coordination	Ngaoundéré	Janvier à Décembre 2021	CCRMP/C/SAF	Félicitations et reconnaissances données à chaque réunion de coordination	RAS

Sous-section 2. Les Départements Ministériels

Les Départements Ministériels contribuent à l'élaboration du Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun à travers la présentation de leurs activités annuelles selon le modèle PRECIS.

Toutefois, les activités liées aux Sanctions sont reportées dans la partie du présent Rapport réservée à la répression des pratiques de corruption.

Les Départements Ministériels ont été répartis en 3 catégories :

- les Ministères de Souveraineté (I) ;
- les Ministères en charge de l'Economie, des Finances et des Infrastructures (II) ;
- les Ministères en charge des Secteurs Educatif, Social et Culturel (III).

I. Les activités des Ministères de souveraineté

Sont rangés dans cette catégorie les Départements Ministériels ou services assimilés suivants : le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA), le Ministère des Relations Extérieures (MINREX), le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), le Ministère de la Défense (MINDEF) et la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).

En 2021, deux Administrations ont fait parvenir leurs rapports d'activités à la CONAC contre cinq en 2020, conformément aux prescriptions du modèle PRECIS. Il s'agit du MINDDEVEL et de la DGSN.

A. Les activités du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL)

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Inciter les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à mettre en place les Cellules de Lutte Contre la Corruption (CLCC)	Instructions aux CTD de créer les CLCC	- Communautés Urbaines -Communes	2021	- MINDDEVEL - Communautés Urbaines - Communes	29 CLCC créées	6 Communautés Urbaines

B. Les activités de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)

Les activités de lutte contre la corruption menées au cours de l'année 2021 à la DGSN se présentent ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Lutter contre les actes de corruption mettant en cause le public et les fonctionnaires de Police	-Vulgarisation du numéro d'utilité Publique « 1500 » - Sensibilisation du public sur la gratuité du Service Public notamment la délivrance des titres de voyage et identitaires	Mediaş Espace public	Courant 2021	-CELCOM - DSCS	Sensibilisation des usagers. Plusieurs cas d'abus et de tentative de corruption dénoncés
2	Prévenir les actes de corruption dans les services de la Sûreté Nationale	Descentes et contrôles inopinés dans les barrages mixtes Police Gendarmerie et les services déconcentrés de la Sûreté Nationale.	- Entrées et sorties des grandes métropoles -différentes unités de Police	Courant 2021	Division Spéciale de Contrôle des Services	-Numéraires saisis entre les mains de plusieurs fonctionnaires -Baisse considérable des actes d'arnaque par les fonctionnaires

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser les fonctionnaires de Police sur les actes et fautes relatifs à la corruption	Causeries éducatives dans les unités de Police - Sensibilisation dans les magazines et émissions radio de la Police	-Unités de Police -Médias	Courant 2021	UC/DSCS UR/DSCS CELLCOM	-Autodiscipline des fonctionnaires -redressement des comportements
2	Améliorer les compétences et accroître le rendement	-Formation continue -Stages et séminaires	-ENSP -CIAP - EIFORCES	Courant 2021	Direction de la formation	- Adaptation à l'environnement -Maîtrise du travail

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Traitement rapide des actes de carrière	DGSN	Courant 2021	DRH DFGIL	Motivation au travail	Diminution des actes de Corruption
2	-Modernisation des infrastructures -Dotation du matériel (consommable et durable) -Construction et réhabilitation des unités de Police	Toutes les Régions	Courant 2021	Tous les services de la DGSN	-Amélioration de l'offre et qualité du service -Délivrance massive des titres identitaires et de voyage -Traitement rapide des dossiers et des procédures	Initiative favorablement accueillie par le public et le personnel de la Sûreté Nationale.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Créer des sources d'émulation pour les fonctionnaires non véreux et des récompenses pour les fonctionnaires exemplaires au sein du Corps	Encourager les fonctionnaires exemplaires et inciter les autres.	Toutes les Régions	Courant 2021	DRH	Lettres de félicitations et d'encouragements relatives à la lutte contre la corruption

II. Les Ministères en charge des secteurs de l'Economie, des Finances et des Infrastructures

Ces Ministères, en fonction de leurs activités, sont répartis en 3 catégories : ceux en charge de la Production, de l'Importation et de la Distribution des Biens et Services (A), ceux en charge de la Recherche et de la mise en place des Financements (B) et les Ministères en charge des Infrastructures (C).

A. Les Ministères en charge de la production, de l'importation et de la distribution des biens et services

On retrouve dans cette rubrique les Ministères en charge de la Production des biens et services et ceux en charge de l'Importation ou de la Distribution.

1. Les Ministères en charge de la production des biens et services

Sont regroupés sous cette rubrique : le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ; le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ; le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; le Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL) ; le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).

En 2021, à l'exception du MINEPIA et du MINADER, quatre Départements Ministériels ont fait parvenir leur rapport à la CONAC. Il s'agit du MINTOUL, du MINMIDT, du MINFOF et du MINEE.

a. Les activités du Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)

Les activités réalisées par la CMLCC sont articulées autour des axes ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informer et sensibiliser sur les bonnes pratiques	Séances d'information de sensibilisation	Buea Bamenda, Bafoussam, Ebolowa	Toute l'année	-Inspections du MINTOUL - Délégations Départementaux	-Présentation PowerPoint et autres supports de communication -Boîtes à suggestions
2	Prévenir les actes de monnayage pendant les différents contrôles de conformité	Vulgarisation et diffusion du guide des usagers	Délégations départementales	Toute l'année	Délégations Départementales Syndicats et Associations de tourisme de la place	Amélioration du suivi des dossiers diligents Rapidité et diligence dans le traitement des données par les personnels du MINTOUL

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités de certains membres du bureau de la CLCC et du personnel du MINTOUL sous l'encadrement de la CONAC.	Atelier de renforcement de capacité Rédaction des comptes rendus	Yaoundé	2021	-Cellule de Lutte contre la Corruption -Cadres et Chefs de service du MINTOUL	Certains membres de la CLCC et le personnel du MINTOUL ont été formé sur les bonnes pratiques à adopter dans les services publics. Comptes rendus disponibles ;

b. Les activités du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)

Elles se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Eliminer les opportunités de corruption	-Vulgarisation des boîtes à suggestions - Instauration des numéros verts	Dans les 10 Régions	Mars - Décembre 2021	Toutes les structures des services centraux et certaines des services déconcentrés	Le plus grand nombre d'acteurs ont été informés sur les mécanismes de dénonciation	-Les contacts entre les usagers et les agents publics sont réduits -Numéro vert disponible : 1504

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Entreprendre des actions de changement de mentalités, d'habitudes et d'attitudes	-Actualisation des messages -Sensibilisation des agents publics du MINMIDT.	Dans les 10 Régions	En permanence	Toutes les structures des services centraux et des services déconcentrés	Le plus grand nombre de personnel a été sensibilisé sur les affres que cause la corruption	Cette sensibilisation pour la promotion de la bonne gouvernance est permanente.

c. Les activités du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Les actions de lutte contre la corruption du MINFOF sont résumées dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Période	Lieu	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Réaliser le diagnostic de la Gouvernance des Forêts	Déploiement de Missions et tenues des travaux de	De mars à Avril 2021	Ndikiniméki Bokito Minta Messondo	Services Municipaux des Communes concernées,	Plus de 200 Services audités dans le cadre du	- Identification de quelques Forêts communales,

N°	Objectifs	Activités	Période	Lieu	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
	communales du Cameroun	diagnostic de la Gouvernance des Forêts Communales dans trois Régions forestières, Centre, du Sud et de l'Est.		Belabo Diang Bétaré-Oya Doumé Dimako Doumaintang Abong-Mbang Ngoyla Messamena Mindourou Mbang Batouri Salapoumbe Yokadouma Garigombo. Akomi Bipindi Mvengue Lolodorf Biwong-Bané Ambam 1 Mvangan Mintom Djoum	Délégation Régionale, Départementales des Forêts et de la Faune, et Postes de Contrôles Forestiers Concernés	Diagnostic de la Gouvernance des Forêts Communales	dont les partenaires sont engagés dans le processus de Certification. -Faible appropriation des procédures réglementaires de gestion des Forêts communales, -Faible participation de l'ensemble des acteurs, et très insuffisante -Equité dans la gestion des revenus issus de l'exploitation des Forêts Communales.
2	Mettre à niveau la compréhension des bonnes pratiques de Gouvernance des Forêts communales du Cameroun	Déploiement de Missions et tenues des ateliers de sensibilisation des acteurs de la Gouvernance des Forêts communales dans trois Régions forestières, Centre, du Sud et de l'Est,	Septembre 2021	Ndikiméki Minta Belabo Ndiang Bétaré-Oya Messamena Mindourou Batouri Mvengue Biwong-Bané Djoum	-Services Municipaux des Communes concernées, -Délégations Régionale, Départementale des Forêts et de la Faune, et Postes de Contrôles Forestiers concernés -Acteurs traditionnels et locaux, -Opérateurs économiques	11 Exécutifs Communaux sensibilisés sur les procédures de la Gestion Forestière et spécifiquement sur la Gouvernance des Forêts communales	-Très bonne participation des acteurs conviés aux travaux -Sensibilisation des acteurs municipaux, administratifs, traditionnels mais représentants des opérateurs économiques également des communautés, et Organismes de la Société Civile.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Période	Lieux	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Assurer un bon partage de la compréhension des bonnes pratiques de Gouvernance des Forêts communales du Cameroun	Déploiement de missions et tenue des ateliers de sensibilisation des acteurs de la Gouvernance des Forêts communales dans 03 Régions forestières	Juin 2021	Ndikiméki Minta Belabo Diang Bétaré-Oya Messamena Mindourou Batouri Mvengue Biwong-Mbane Djoum	Exécutifs Communaux	11 Exécutifs Communaux sensibilisés sur les procédures de la Gestion Forestière et spécifiquement sur la Gouvernance des Forêts communales	De manière générale si deux Régions sur trois ont pu atteindre les minimas escomptés en termes de mise en œuvre des mesures correctives de Gouvernance prescrites (Est et Sud), l'on note, considérant la satisfaction des piliers de la bonne gouvernance, une amélioration significative de la performance générale des communes avec un taux de satisfaction initial de 48,9% qui a été porté à 66,2% au terme de l'activité. Au terme de ladite campagne, 80% des Maires ciblés par l'activité ont marqué leur

N°	Objectifs	Activités	Période	Lieux	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
		dans les Régions du Centre, du Sud et de l'Est					engagement personnel et volontaire à promouvoir les bonnes pratiques à travers la Co signature des pactes d'intégrités avec Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune.

2. Les Ministères en charge de l'importation ou de la distribution des biens et services

Cette rubrique regroupe le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) et le Ministère des Transports (MINT) qui ont transmis à la CONAC leur rapport pour le compte des activités de LCC en 2021.

a. Les activités du Ministère des Transports (MINT)

Elles concernent les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	-Réduire les tracasseries administratives sur la route	Descentes inopinées sur certains axes routiers	Axes routiers : Yaoundé-Ebolowa Yaoundé-Douala Douala-Limbé	16 février 2021 17 et 22 juillet 2021 23 mai 2021	Membres de la CMLCC	Démantèlement des postes de contrôle clandestins Forte sensibilisation des agents affectés aux activités de PSR	Persistence de l'utilisation des personnes sans lien juridique avec l'administration Connaissance approximative des activités de PSR
2		Descentes inopinées dans certaines délégations régionales et départementales suite à des dénonciations	-DRT du Littoral (Douala) -DRT de l'Extrême-Nord (Maroua) -DDT du Wouri (Douala)	-30 mars au 27 avril 2021 -30 janvier au 14 février 2021 -18 au 28 juillet 2021	Membres de la CMLCC	-Forte sensibilisation -Amélioration des relations professionnelles Vulgarisation des textes se rapportant aux activités exposant à la corruption	Persistence des mauvaises pratiques dans les activités
3	Réduire les tracasseries administratives sur la route	Missions d'évaluation des mesures prises pour lutter contre la corruption dans les services déconcentrés	Dans les dix Régions	Du 22 au 30 mai 2021	Les équipes de la Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption	Réitérer les instructions du Ministre relativement aux activités exposant aux risques de corruption telles que la délivrance des titres de transport, la production du permis de conduire, les activités de prévention et de sécurité routières	-Amélioration dans la promotion de la bonne gouvernance et l'assainissement de l'environnement de travail -Persistence des foyers de corruption
4	Identifier les mécanismes pouvant accompagner la	Entrevues avec les acteurs de la chaîne PPBS	MINT	Au courant de l'année écoulée	Direction des Affaires générales Division des	Léger relèvement du budget du Ministère	Légère amélioration des conditions de travail

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
5	lutte contre la corruption dans le secteur des transports				Etudes, de la Programmation, de la Planification et de la Coopération		envisagée Disponibilité du matériel de travail attendue
		Arrêt sur certains axes routiers	Axes routiers : Yaoundé- Ebolowa Yaoundé-Douala Douala-Limbé	16 fév.2021 ; 17 et 22 juillet 2021 23 mai 2021	Membres de la CMLCC	-Réduction du nombre d'équipes de contrôle comportant des personnes sans lien juridique avec l'administration -Amélioration de la disponibilité du matériel	Nécessité d'un accroissement du budget des Délégations Régionales et Départementales des Transports

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Assainir et renforcer les équipes de prévention	Sensibilisation des responsables des Services déconcentrés lors des missions d'évaluation des mesures prises pour lutter contre la corruption dans les services déconcentrés	Avec les Délégués Régionaux des dix Régions en collaboration avec les Délégués Départementaux	Du 22 au 30 mai 2021	Membres de la CMLCC	Réduction du nombre d'équipes de contrôle comportant des personnes sans lien juridique avec l'administration -Amélioration de la disponibilité du matériel	Nécessité d'un accroissement du budget des Délégations Régionales et Départementales des Transports
2	-Réduire les occasions et les opportunités de corruption	Formation de la structure d'audit interne du Ministère dont le personnel est en partie membre de la CMLCC	CONSUPE	02 au 06 août 2021	Inspection Générale	Renforcement des capacités de l'organe d'audit à la lutte contre les pratiques de corruption	Organe d'audit plus apte à déceler les actes de corruption à l'occasion des contrôles sur le terrain
3	Former et informer les acteurs du secteur des Transports sur les dangers liés à la corruption	Différentes formations reçues	Services centraux	Au courant de l'année écoulée de façon séquentielle	Les différents services du MINT	Amélioration des comportements dans le secteur des Transports Réduction considérable de mauvaises pratiques	Amélioration des comportements à travers une minimisation des mauvaises pratiques et la maîtrise des textes relevant du domaine des Transports
	Eduquer les usagers sur les valeurs éthiques et morales	Missions d'évaluation des mesures prises pour lutter contre la corruption dans les services déconcentrés	Dans les dix Régions	Du 22 au 30 mai 2021 à l'occasion de toutes les descentes de l'Inspection générale	Tous les services déconcentrés du MINT	Vulgarisation des textes concernant les activités de prévention et de sécurité routières	

b. Les activités du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)

Le Ministère du Commerce a déployé ses activités de lutte contre la corruption autour des axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir la corruption au sein du Ministère	-Elaboration, adoption et validation du Plan d'actions 2021 ; -Tenue des sessions statutaires -Remise des documents aux membres de la Cellule ministérielle ; -Suivi et évaluation des recommandations issues des sessions -Rédaction du rapport annuel	Yaoundé	Toute l'année	-Cellule Ministérielle -Secrétariat de la Cellule	-Plan d'actions validé -10 sessions tenues -Chaque membre dispose des documents de travail -Toutes les recommandations sont mises en œuvre -Rapport annuel rédigé

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer la connaissance et le respect des règles et procédures de contrôle et de répression des fraudes par les commerçants des localités	Organisation d'un séminaire sur le renforcement des capacités du personnel en service à l'Inspection Générale sur : « la Comptabilité, l'audit et le contrôle de gestion	Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Sud et de l'Ouest.	Du 20 au 22 mars 2021	Cellule Ministérielle	-Dossier du participant élaboré -Séminaire organisé -Personnel renforcé en capacité -Rapport disponible

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultat obtenu	Observations
1	Respecter l'octroi et la répartition des indemnités forfaitaires de Tournées (IFT) et les gratifications servies aux personnels en service dans les Brigades de Contrôle et de la Répression des Fraudes.	Vérification des états de paiements et des fiches de présence effective	Toutes les Régions	4 ^e trimestre 2021	Délégations Régionale et Départementales	Attribution rationnelle des primes	Valorisation du mérite

B. Les Ministères en charge de la recherche et de la mise en place des financements : le Ministère des Finances (MINFI)

En 2021, les activités de lutte contre la corruption du Ministère des Finances ont concerné celles conduites au sein des Unités Anti-Corruption des Directions Opérationnelles suivantes : la Direction Générale des Douanes (DGD) ; la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM).

1. Les activités de lutte contre la corruption à la Direction Générale des Douanes (DGD)

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Maitrise de l'outil informatique et du système d'information douanier	Formation des personnels douaniers dans chaque module de CAMCIS	Douala	Du 23 au 25/02/21	Tous les Secteurs des Douanes	Extension de la mise en exploitation de l'outil CAMCIS
2		Formation sur les outils de transit (Maîtrise du traitement du transit sous NEXUS+)	Les check points de Bertoua et de Ngaoundéré	Du 18/01/2021 au 26/02/21	-Chefs de Subdivision Commerciale de Suivi de Transit -Chefs des Brigades Commerciales en charge du Transit	Formation des formateurs
3		Atelier sur la méthodologie et les outils d'évaluation des véhicules et autres matériels roulants	Douala	Du 02 au 03/09/21	-SGS -Chefs de service de Vérification et de liquidation -Inspecteurs de visite des Bureaux Principaux de douanes Hors Classe en charge du dédouanement des véhicules automobiles	Meilleure évaluation et évaluation uniforme des véhicules automobiles
4		Séminaire de renforcement des capacités sur les procédures en vigueur, la déontologie et les bonnes pratiques dans la prise en charge des marchandises sur la plateforme aéroportuaire du Yaoundé-Nsimalen	Yaoundé et Douala	Du 13 au 15/07/21 et du 28 au 30/07/21	Personnels douaniers des aéroports internationaux de Dja et de Yaoundé	Éthique et déontologie professionnelles maîtrisées
5		Séminaire sur le renseignement douanier, le CEN et ses applications	Yaoundé et Douala	Du 17 mai 2021 et du 05 au 16/07/21	Responsables de la Surveillance	Maitriser les techniques de renseignement ; s'approprier des applications du CEN
6		Séminaire de formation sur le « règlement juridictionnel des litiges douaniers au Cameroun »	Yaoundé	Du 23 au 25/02/21	Responsables en charge du traitement des dossiers contentieux	Meilleur montage des dossiers contentieux et maîtrise de la procédure contentieuse dans les tribunaux
7	Sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion financière	Séminaire de renforcement des capacités des responsables de la Direction Générale des Douanes sur l'exécution de la dépense publique	Centre d'Instruction Douanière	Décembre 2021	-Direction Générale ; - Chefs de Division ; -Responsables de la Caisse Centrale du Contentieux et de la Direction des Ressources et de la Logistique	Meilleure gestion des ressources financières mises à la disposition des responsables

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer le cadre et les conditions de travail du personnel de la DGD	Dotation en matériel de bureau, en matériel de lutte contre le COVID-19 et réfection des locaux selon les exigences du service	DGD	Permanent	Annexes DGD	Redynamisation du personnel de la DGD désormais mieux logé et mieux équipé
		Paiement régulier des primes au personnel de la Direction Générale des Douanes			Services centraux et déconcentrés de la DGD	Les avantages salariaux et extra salariaux sont versés au personnel dans les délais
		Prise en charge médicale du personnel douanier			Tous les services	Mise en place d'une couverture santé complète

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser les comportements éthiques à la DGD	Paiement régulier des primes	DGD	Année 2021	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Toutes les primes ont été régulièrement perçues par les personnels
		Délivrance de lettres de félicitations et d'encouragements décernées à 65 personnels	DGD	2021	Services centraux et déconcentrés de la DGD	Lettres de félicitations et d'encouragements décernées à 65 personnels par le MINFI et le DGD
		Attribution des distinctions honorifiques et des médailles d'intégrité				
		Publication et diffusion des meilleurs agents et Unités				

2. Les activités de lutte contre la corruption à la Direction Générale des Impôts (DGI)

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Susciter l'adhésion de tout le personnel à la LCC	Opérationnalisation du paiement par virement dans tous les Centres Des Impôts	Tous les CDI	2021	Tous	Les impôts sont désormais payés par virement dans tous les Centres Des Impôts
		Maîtrise des procédures de contrôle fiscal		Fév.2021	DGI	Une plus grande maîtrise du contrôle fiscal pour diminuer le risque de dégrèvement
2	Contrôle inopiné des personnels de fait dans les structures opérationnelles du CRIC 1 et CRIL 1	Contrôle des personnels de fait	CRIL	2021	CRIL	Réduction des personnels de fait dans les structures opérationnelles
		Vérification des fiches de présence				Réduction de l'arnaque des contribuables par les personnels de fait

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Outiller les parties prenantes afin de favoriser des comportements intègres	Formation et renforcement des capacités des Inspecteurs des Services des Douanes	DGI	Permanent	Inspection des Services des Impôts	Acquisition des connaissances en audit et en rédaction des rapports
2		Affichages de messages incitant les usagers à exiger une quittance pour tout paiement			Services centraux et déconcentrés de la DGI	Information du personnel et des usagers sur les effets négatifs de la corruption

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser les comportements éthiques à la DGI	Désignation et octroi de gratifications aux meilleurs agents	DGI	2021	Services centraux et déconcentrés de la DGI	Emulation des agents qui se sont distingués par leur comportement professionnel et éthique

3. Les activités de lutte contre la corruption à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM)

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Susciter l'adhésion de tous dans la lutte contre la corruption	Mise en service de la ligne verte à la DGTCFM	Yaoundé	Permanent	Tous	Toutes les TG sont dotées de boîtes à suggestions
		Aménagement du call center pour la ligne verte				Call center de la DGTCFM opérationnel
2	Promouvoir l'éthique et l'image de la DGTCM	Contrôle des Services centraux sur la célérité dans le traitement des dossiers	Yaoundé Tous les Postes comptables du réseau trésor	Mars et avril 2021	DGTCFM	Réduction de l'affluence, source de corruption
		Contrôle sur le respect des procédures de traitement des dossiers				Amélioration de l'image de la DGTCFM auprès des usagers
		Contrôle sur l'effectivité de la publication des informations sur la programmation des paiements				Rapports des missions de descente dans tous les postes comptables centralisateurs disponibles

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promotion d'une culture anti-corruption	-Séminaire sur le contrôle de la gestion publique et la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics -Tenue des sessions de l'Unité de lutte contre la corruption	Yaoundé	Permanent	-Paierie Générale, -Trésoreries Générales ; -Recettes des Finances ; -Perceptions.	Maîtrise du dispositif national de protection de la fortune publique et de la promotion de la bonne gouvernance
2	Formation des acteurs et renforcement des capacités	Mise en œuvre des recommandations issues de la mission d'enquête	Services centraux et déconcentrés		Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Rapport d'évaluation à chaque étape de mise en œuvre des recommandations retenues

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Évaluation et amélioration des ressources humaines, matérielles et financières à la disposition des structures de la DGTCFM	Enquête sur les conditions de travail du personnel de la DGTCFM en relation avec la DAG/DGTCFM	Services centraux et déconcentrés	2021	Services centraux et déconcentrés de la DGTCFM	Rapports des missions disponibles assortis des recommandations

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser les comportements éthiques à la DGTCM	Primes pour les Agents les plus intègres de chaque Région Primes pour les meilleures circonscriptions financières Publication et vulgarisation d'articles dans le Bulletin du Trésor sur les récompenses de l'intégrité	DGTCM	Année 2021	Service centraux et déconcentrés de la DGTCM	Emulation des Agents qui se sont distingués par leur comportement professionnel et éthique

C. Les Ministères en charge des infrastructures

Cette catégorie concerne le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINH DU), le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) et le Ministère des Travaux Publics (MINTP).

1. Les activités du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Elles sont résumées dans les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Services concernés	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
1	Eliminer les opportunités de corruption	-Parachèvement de l'installation et mise en fonctionnement des boîtes à suggestions dans les services centraux - Installation des boîtes à idées dans les services déconcentrés et les projets sous-tutelle. -Orientation de l'usager vers les services du ministère -Vulgarisation de procédure d'acquisition des logements sociaux	DAG ; CLCC ; Services déconcentrés Yaoundé Services Centraux DHSPI; SIC CLCC; CELCOM CELINFO	Yaoundé Services centraux Régions	2021	-Les tentatives de corruption sont dénoncées -Les usagers s'orientent facilement sans l'assistance d'un tiers -Les acquéreurs ont accès à l'information sur la commercialisation des logements sociaux	-Des boîtes à suggestions sont installées à certains paliers de l'immeuble abritant les services centraux du MINHDU depuis 2020 Des boîtes à idées installées aux projets PDVIR et C2D à Yaoundé mais pas encore dans les services déconcentrés -Présence des informations sur les logements sociaux et leur commercialisation régulièrement mise à jour sur le site Web www.minhdu.gov.cm et la page Facebook : web.facebook.com/camerounlogements avec 16 000 abonnés

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Services concernés	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
1	Changer les mentalités, les habitudes et les attitudes	Organisation d'un Séminaire de renforcement des capacités	Services Centraux et Déconcentrés du MINHDU et d'autres Administrations	Yaoundé	2021	-Séminaire effectué le 24 janvier 2021 -Manuel de procédures présenté - d'enquête d'investigation des affiches invitant à la prévention de la corruption.	Le Document a été envoyé aux Cabinets d'études intervenant dans l'élaboration des documents d'urbanisme, aux Maires et Délégués régionaux et départementaux du MINHDU

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Service concerné	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
1	Créer des conditions pour rendre les acteurs	-Paiement de primes à l'ensemble du personnel -Amélioration de la	SG DAG Délégués Régionaux	Services centraux et déconcentrés	2021	-Tous les personnels même ceux nouvellement affectés au MINHDU bénéficient	Tous les personnels bénéficient des primes de

N°	Objectif	Activités	Service concerné	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
	du secteur moins vulnérables à la corruption	prise en charge des personnels affectés au MINH DU -Equipement des services en mobilier de bureau et mobilier informatique	CLCC			de la Prime de rendement -72 dossiers pris en charge en 2021 - 28 structures équipées en 14 tables de bureau, 10 armoires de rangement, 32 ordinateurs, 23 onduleurs, 20 imprimantes, photocopieurs, 02 drones ; 16 fauteuils- Directeurs ; 20 fauteuils de secrétaires ; 51 chaises de réception	rendement -Les dossiers de prise en charge des personnels sont traités avec diligence -Les services sont équipés en matériel de bureau ordinateur et mobilier de bureau

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Services concernés	Lieu	Période	Résultats obtenus	Observations
1	Développer la résistance à la corruption	-Instauration de la prime du meilleur agent -Proposition des décorations aux agents méritants -Encouragement des bonnes pratiques et les personnes intègres	SG DAG CLCC	Services centraux et déconcentrés	2021	-07 personnels bénéficiaires des décorations au titre du 20 mai 2021 (2 dans l'ordre de la Valeur et 5 dans l'ordre du Mérite camerounais).	Les bonnes pratiques connues et proposées en exemple

2. Les activités du Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

Les activités de la Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption pour l'année 2021 ont été conduites suivant les axes stratégiques ci-après.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prévenir la corruption, stimuler la bonne gouvernance et responsabiliser les acteurs dans secteur des Marchés Publics	Réactivation de deux lignes téléphoniques afin de garantir les dénonciations en temps réel.	Territoire National	Annuel	MO et MOD Soumissionnaires	Mise à disposition (réactivation) des acteurs de deux lignes téléphoniques: MTN • 63 20 57 25 et Orange : 699 37 07 48	-Proximité renforcée avec les acteurs - Dénonciations à temps et promptes réactions effectives
2		Diffusion du contenu de référentiels (Benchmarks) du Commonwealth en matière de lutte contre la corruption			Différentes Administrations au Cameroun	-Proximité renforcé avec les acteurs -réduction des mauvaises pratiques -bonnes pratiques vulgarisées	-Proximité renforcé avec les acteurs -réduction des mauvaises pratiques -bonnes pratiques vulgarisées
		Vulgarisation des textes règlementaires et les bonnes pratiques	Bailleurs de fonds		MINMAP / MINEPAT		

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	-Promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine des Marchés Publics -Eduquer les différents acteurs des MP sur les mauvaises pratiques	-Séminaire de renforcement des capacités du personnel et vulgarisation des textes -Sensibilisation continue des personnels des services centraux et déconcentrés.	Territoire national	Du23 nov.au 03 déc. 2021,	-Services centraux et déconcentrés du MINMAP- Délégations Régionales et Départementales) CIPM (Présidents, Secrétaires, MO/MOD au sein des CPM)	Personnel et acteurs outillés sur les bonnes pratiques et conséquences de la corruption	Séminaire organisé de concert avec la Banque Mondiale à travers le Projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique (PEPS), des séminaires de renforcement des capacités des acteurs de la passation et l'exécution des marchés publics sur toute l'étendue du territoire national. Activité à encourager

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Encourager le personnel à faire preuve de professionnalisme et de l'intégrité dans l'accomplissement de leurs fonctions	Prime de rendement	Services centraux et déconcentrés	Chaque Trimestre	-Tout personnel du MINMAP	Personnel motivé	Malgré les contraintes budgétaires dans un contexte du COVID 19, le personnel du MINMAP a bénéficié des différentes primes et indemnités au cours de l'année semestre 2021 notamment : la prime de rendement, les heures supplémentaires pour le personnel non fonctionnaire et les indemnités pour le téléphone
2.		Prime pour des heures supplémentaires	Services centraux et déconcentrés		Personnel non fonctionnaire et sans poste de responsabilité		
3.		Indemnités pour le téléphone	Responsables du MINMAP		DC, DA, SD, CS		

3. Les activités du Ministère des Travaux Publics (MINTP)

Au cours de l'Année 2021, le MINTP a mené les activités de LCC présentées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prévenir les risques de corruption	Actualisation et vulgarisation des Manuels de Procédures Administratives et du Manuel des Constructions Civiles ainsi que le Manuel de procédures de gestion des ressources transférées aux CTD.	Territoire National	2021	Tous les services et partenaires du MINTP	- Manuels de procédures transparents disponibles dans tous les services du MINTP à l'adresse suivante /www.mintp.gov ; cm - Messages de sensibilisation diffusés.	Satisfaction des partenaires du MINTP, consécutive à l'accès direct à l'information officielle
2		Réinstauration des fiches de traitement des dossiers.				-Traçabilité dans le traitement des dossiers ;	Implication du personnel dans les

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
						- Réduction du temps de traitement des dossiers ; -Repérage rapide des goulots d'étranglement	mécanismes d'information et de communication.
3		- Vulgarisation du traitement des décomptes en guichet unique (suite) ; -Décomptes des missions des collaborateurs désormais effectués par les ordonnateurs de crédits, les chefs SAF des directions générales ou le Chef service des engagements des crédits à la DAG.	Toutes les Régions	Avril 2021		- Accélération et transparence du processus des paiements	RAS
4	Détecter et corriger en interne les failles assimilables à des fautes de corruption, avec des sanctions en perspective	Mission de vérification du respect des bonnes pratiques professionnelles et éthiques dans certaines structures et projets du MINTP	Yaoundé	Du 06 au 16 décembre 2021		Contribution au management des structures et projets, par une vérification régulière de la bonne tenue de la liasse documentaire	Nécessité de la régularité des missions de contrôle de ce type au regard des manquements constatés
5		Prise d'un Arrêté à travers lequel 01 responsable du rang de Sous-Directeur a perdu son poste, 04 mutations et 01 promu au rang de Directeur	Services centraux	Mars 2021		Renouvellement des ressources humaines	Permutabilité et renouvellement des ressources humaines
6	S'assurer du respect des cahiers de charges (suivi des travaux et respect des délais)	- Visite de chantiers divers par le MINTP et autres responsables délégués (Autoroutes, Routes, ponts, etc.).	Territoire national	2021	Services centraux, déconcentrés et partenaires.	- Etat d'avancement des travaux d'infrastructures ; - Mise en exergue des manquements et prise de mesures pour y remédier	Activités régulières et spontanées
7		- Missions d'inspection des services et de vérification de certains travaux d'infrastructures, et de fonctionnement des services	Régions du Nord, Sud et Littoral	2021	Certains services déconcentrés du MINTP	- Détection de certains manquements (tenue de la liasse administrative, tenue des pièces comptables, difficultés de fonctionnement des services	- Activités régulières ; - Difficultés financières liées au retard dans la disponibilité des cartons de fonctionnement

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		-Mission d'audit interne des ressources transférées aux CTD dans le cadre des Programmes 2019, 2020 et 2021 d'entretien et de protection du patrimoine routier national sur financement MINTP/Fonds routier.	Réseaux Nord et Sud (cf. Divisions territoriales des services déconcentrés du MINTP)	2021	-Services déconcentrés du MINTP et Mairies concernés	- Détection des manquements dans la tenue de la liasse documentaire de certains projets ; - Déficit de collaboration entre certains maires et les services déconcentrés du MINTP	Rapport donnant suite à plusieurs recadrages et mises en garde du Maître d'Ouvrage

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Changer les mentalités et vulgariser les bonnes pratiques professionnelles et éthiques	Organisation de la conférence annuelle des services centraux et déconcentrés du MINTP, par vidéoconférence, « La maîtrise des coûts des travaux routiers ; l'accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées », prolongement de la thématique 2020 sur la rationalisation et la gouvernance des infrastructures routières.	Yaoundé	Janvier 2021	Tous les responsables des services centraux et déconcentrés du MINTP jusqu'au rang de Sous-directeurs, ainsi que les Directeurs Généraux et Directeurs des organismes sous-tutelle.	Internalisation de la feuille de route 2021 ; - Mise en vigueur des tableaux de bord.	Elargissement du champ informatif et éducatif sur la feuille de route 2021 et les tableaux de bord, à la faveur des visioconférences, dans le contexte de la pandémie actuelle.
2		Intervention des hauts responsables sur les médias dans le cadre de la vulgarisation des procédures et des réalisations du MINTP.	Yaoundé et autres villes	2021	Hauts responsables	Communication de masse sur les projets d'infrastructures routières	Canaux médiatiques d'Etat et privés pour une cible plus élargie.
3		Alerte des personnels par les hauts responsables sur l'usage frauduleux de leurs identités pour extorquer des informations sur les services du MINTP et autres.	Yaoundé	Août 2021	Tous les services du MINTP	Protection des services de toutes formes d'arnaque ou de discréditation des différents responsables	Actions spontanées, en réaction aux manœuvres des arnaqueurs de tout bord.
4		Organisation d'un séminaire de la CLCC : « Comprendre le phénomène de la corruption et ses impacts sur la chaîne des réalisations des BTP », en partenariat avec la CONAC, le CONSUPE, le MINMAP et l'ARMP.	Yaoundé	Juillet 2021	Services centraux et déconcentrés du MINTP.	Mise en exergue des risques de corruption et des conséquences y afférentes ; concept de faute de gestion et infractions assimilées.	Diffusion du rapport et des exposés du séminaire.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins	Visites par le MINTP des bureaux de collaborateurs (services centraux et déconcentrés),	Services Centraux et Déconcentrés	Janvier 2021 et suite dans l'année.	Services concentrés et déconcentrés du MINTP	- Connaissance des conditions de travail existantes. - Meilleure organisation des	Visites programmées et inopinées

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	vulnérables à la corruption					personnels, bon rangement des documents ; - Mesures d'hygiène et de salubrité ; - Vérification de l'assiduité des personnels.	
2		Accréditation des responsables des services centraux et déconcentrés jusqu'au rang de Sous-Directeur	Yaoundé et Régions	Permanent	Tous les services centraux et déconcentrés	Mise à disposition des crédits de fonctionnement pour achat des fournitures de bureaux, carburant et frais de missions.	Insistance du MINTP sur la nécessité du partage des crédits avec les personnels non accrédités
3		Réfection et maintenance des bâtiments abritant certains services du MINTP ;	Tout le pays		Services du MINTP	Amélioration du cadre de travail des personnels	Actions permanentes
4		Poursuite de la construction de l'immeuble siège du MINTP, sis au nouveau Centre administratif d'Etoudi.	Yaoundé		Tous les services centraux	Amélioration du futur cadre de travail	RAS
5		Sécurisation de l'environnement et du cadre de travail par une société de gardiennage	Yaoundé		Tous les services centraux	Amélioration de l'environnement et de la sécurité du travail	Action permanente
6		- Désinfection et protection des sites contre la pandémie du corona virus ; - Sensibilisation à la vaccination anti-Covid 19, suivie des opérations de vaccination dans les structures du MINTP.	Toutes les Régions		Juil., nov. et déc. 2021	Tous les services centraux et déconcentrés	-Préservation des sites du MINTP de la pandémie du corona virus ; -Protection des personnels contre les éventuelles infections au COVID 19.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Développer la résistance à l'attrait de la corruption, en proposant de nouveaux référents dont les générations futures peuvent s'inspirer.	- Nomination de 02 responsables au rang de Directeurs ; - Nomination de 18 responsables, dont 12 promus au rang de Sous-Directeurs	Yaoundé	Mars 2021	Services centraux	Déploiement des nouveaux responsables et prise en main nouvelle de dossiers	RAS
2	Développer l'Action et la Régulation sociales au sein de la Mutuelle des personnels du MINTP (MUNAPE)	Organisation de l'Assemblée Générale de la MUNAPE sous la présidence du MINTP		Août 2021	Services centraux et déconcentrés	Renforcement de la fonction de régulation au sein des services par les mécanismes de protection sociale au profit des personnels membres	Mise en place d'un nouveau bureau

III. Les Ministères en charge des secteurs éducatif, social et culturel

Dans le cadre du présent Rapport, les activités de lutte contre la corruption et les infractions assimilées menées par ces Ministères en 2021 ne porteront, dans cette rubrique que sur les axes Prévention, Education, Conditions et Incitation de ces Ministères.

A. Les Ministères en charge du secteur éducatif

Il faut distinguer les Ministères en charge de la formation initiale et de ceux en relation avec le monde professionnel.

1. Les Ministères en charge de la formation initiale

Ils regroupent le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et le Ministère du Sport et de l'Education Physique (MINSEP).

a. Les activités du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

En 2021, le MINEDUB a mené les activités de lutte contre la corruption qui sont résumées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	-Lutter contre la perception des frais illicites -Garantir l'intégrité dans la gestion des crédits de fonctionnement des Ecoles primaires publiques ; -Vérifier la disponibilité du Paquet Minimum en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire	-Formation des Directeurs d'écoles publiques, -Information des autorités administratives , des Maires, -Saisine des Autorités administratives et des Responsables, des services déconcentrés du MINAT, MINMAP, MINEPAT, MINFI	Les 10 Régions, les 58 Départements et les 360 Communes d'Arrondissements	28 au 03 septembre 2021 et déploiement de la Brigade de lutte contre la corruption du 06 septembre au 04 octobre 2021	MINEDUB MINAT MINFI DREB DDEB IAEB	- le taux de perception des frais illicites est de 0%, aucun Directeur d'Ecole Publique n'a été pris en flagrant délit sur les 13 959 évalués à la Rentrée scolaire, -10 Délégués régionaux, 58 Délégués départementaux, 360 IAEB, soit 100% des acteurs relais, et 13 959 sur 16 400 Directeurs d'écoles publiques, soit 85, 11% des acteurs destinataires ont pris part à cette phase d'implémentation des IRR, -25 000 affiches des messages sur la gratuité de l'Ecole Primaire Publique visibles dans les sites des écoles visitées	Sur ce point, l'on a relevé que la Communauté éducative en général et les Directeurs d'Ecoles Publiques en particulier, sont suffisamment imprégnés de la méthode IRR. - Aucun Directeur n'a été pris en flagrant délit de perception des frais illicites, en dépit des cas d'arnaques dont certains ont été victimes au sein de leurs écoles.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	-Former les Directeurs d'Ecoles Primaires publiques à l'atteinte des objectifs assignés à la lutte contre la corruption -Promouvoir l'éthique chez les élèves	-Organisation des Ateliers de formation à l'intention de 16 400 Directeurs d'Ecoles Primaires et Maternelles ciblés -Création des Clubs Anti-Corruption	Chefs-lieux des Communes d'Arrondissement	28 août au 03 sept. 2021	MINEDUB DREB DDEB IAEB Autorités administratives et municipales	13 959 Directeurs des Ecoles Primaires et Maternelles publiques des Communes sont formés à l'approche IRR	La prise de conscience collective sur la nécessité de lutter contre la corruption est irréversible

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu et période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Livrer le Paquet minimum en quantité et en qualité avant la rentrée scolaire et garantir l'intégrité dans la gestion des crédits de fonctionnement des Ecoles Primaires Publiques afin d'atténuer la vulnérabilité du système	Saisine des Autorités administratives et Responsables des services déconcentrés du MINATD, MINMAP, MINEPAT et du MINFI	Les Régions et les Départements 28 août au 03 septembre 2021	Maires, TPG et Directeurs des Ecoles Primaires Publiques	42 Communes sur 360 ont livré le Paquet Minimum avant la rentrée scolaire, soit un taux de livraison de 11,66%	La livraison du paquet minimum en qualité et en quantité a connu une amélioration significative et des dispositions ont été prises pour renforcer l'intégrité des crédits de fonctionnement des Ecoles Primaires Publiques dont la gestion a été transférée, du niveau départemental à celui d'arrondissement, pour réduire les poches de déperditions identifiées dans le circuit du traitement de la dépense y afférente.

b. Les activités du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)

Les activités de lutte contre la corruption du MINESUP sont regroupées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Limiter les contacts avec les usagers	- Conception et mise en œuvre de la plateforme Higher Education Staff Management Services (HEMES) -Réorganisation du travail et rappel des fonctions statutaires de chaque personnel ; - Gestion interne et externe du courrier	CEPE/DDES-MINESUP DSI DCAA	Janvier à décembre 2021	-MINESUP et tous les IES -DSI -DCAA (SDDA, SDE, SDSAA, DEPS)	-Procédures de la gestion des dossiers simplifiées et confidentialité assurée	-La plateforme HEMES a été développée par la Cellule de la Promotion et de l'Evaluation de l'Enseignant (CEPE) MINESUP

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		(transmission des dossiers d'expertises, statistiques de retour des expertises) -Traitement des dossiers d'authentification de l'Agence Canadienne WES en ligne -Mise en place d'un dispositif de transparence dans le traitement des dossiers (accès aux dossiers et documents, respect des procédures, tenue régulière des réunions inclusives)				-Dispositif de transparence opérationnel -Personnel sensibilisé sur leur responsabilité	- Usagers orientés vers les services compétents pour leurs dossiers
2	Vulgariser la notion de service public gratuit	-Information verbale des usagers ; -Notification des usagers au sujet de la gratuité du service public à travers des affiches	MINESUP	De Janv- Déc. 2021	SDACL	. Les usagers sont informés sur la gratuité du service au MINESUP ; - Amélioration de l'orientation des usagers du MINESUP et réduction de 70% des cas d'arnaques ; -Traitement équitable des usagers selon le principe de l'égalité du public	Les personnels de la SDACL sont plus diligents dans l'accomplissement de leurs tâches
3	Actualiser le fichier de l'Enseignement Supérieur Privé	Assainissement du fichier des IPES	MINESUP ET IPES des Régions : Centre, Littoral, Est, Ouest, Sud-Ouest, Nord, Extrême-Nord, Adamaoua, Sud	Mars 2021.	MINESUP IPES des Régions concernées	85% de taux de réalisation. Le rapport général est en cours rédaction	-Certains IPES sont en phase avec la réglementation -Beaucoup de cas de dysfonctionnement ont été observés (ouvertures des cycles sans autorisation, insalubrité, personnels administratifs et enseignant non accrédités ...)
4	Favoriser la communication interne et externe par le biais du numérique	-Création des comptes électroniques institutionnels à tous les personnels du MINESUP -Attribution des adresses IP à toutes les	DSI	Juin-Nov. 2021	Tous les services	Listing des comptes disponible	Appropriation par le personnel

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		machines des personnels pour favoriser le télétravail					
5	Prévenir l'arnaque des usagers et faciliter le paiement des Ordres de mission et autres prestations de services	Plaidoyer auprès du Payeur Spécialisé et du Fondé de Pouvoirs en vue du traitement diligent des dossiers relatifs aux ordres de mission et aux prestataires de services au MINESUP	Bureau Payeur Spécialisé MINESUP/ MINDCAF	Juillet- Août 2021	ST/CCLCPEES Paierie Spécialisée MINESUP/MINDCAF	-Programmation et Affichage hebdomadaire (Tous les jeudis) des prestations à payer (OM & Bons de Commandes) ; -Paiement effectif des OM ; -Renseignement diligent des usagers sur la situation réelle de leur dossier -Aucun cas d'arnaque enregistré au sein du MINESUP	RAS
6	Promouvoir la transparence dans le traitement de dossiers de bourses	-Publication des offres de bourses -Tenue des Sous-Commissions Techniques et Commissions interministérielles de présélection des boursiers pour : 1. le Maroc 2. la Tunisie 3. la Grande-Bretagne	MINESUP	D'Août à Nov. 2021	- DAOU ; - MINFOPRA ; - MINREX ; - SG/PM ; - PR ; - Haut-Commissariat de Grande-Bretagne, - Ambassade du Maroc ; - Ambassade du Tunisie	-Public informé des offres de bourses du Maroc de la Tunisie et de la Grande Bretagne - Sous-Commissions Techniques interministérielles de présélection des boursiers pour le Maroc, la Tunisie et la Grande-Bretagne	-Difficulté à exploiter de nombreuses offres de bourses à cause de la pandémie du COVID- 19 ; -Suspension des bourses de la Chine et de l'Algérie
7	Promouvoir l'intégrité dans l'organisation des examens	- Dématérialisation des procédures relatives à la l'inscription des candidats aux examens nationaux	DAUQ Centres d'examens	Pendant les examens de la session 2021	MINESUP Centres d'examens	1.-100% de matérialisation des procédures d'inscription ; - Aucun cas de corruption enregistré 2. Documents produits : - Documents portant Orientations relatives à l'intégrité dans le domaine de l'Enseignement et de la Recherche universitaire : -Procédures à suivre en cas d'infractions à l'intégrité - Manuel des Procédures de la DAUQ - Cahier de	-Staff technique des examens et candidats aux examens fortement sensibilisés -Cas de fraudes réduits -Aucun cas de fuite d'épreuves ou de corruption signalé

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	Promouvoir l'intégrité dans l'organisation des examens	<p>- Production d'une documentation spécifique aux examens organisés par le MINESUP</p> <p>-Réduire les risques de corruption du personnel en charge de la supervision des examens nationaux (BTS, HND)</p> <p>-Préservation de l'anonymat pendant les opérations de correction</p> <p>-Maintien de la confidentielle l'identité des Présidents des jurys et Chargés de Missions désignés par le MINESUP ainsi que la date de tenue des jurys de délibération.</p>	DAUQ Centres d'examens	Pendant les examens de la session 2021	MINESUP Centres d'examens	<p>charges des Instances et responsables impliqués dans les concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'Etat</p> <p>- Régime Général de l'Organisation de l'examen de BTS/HND au Cameroun</p> <p>- Règlement intérieur des examens et concours</p> <p>- Communication sur les bonnes pratiques en matière de LCC, les conséquences et la nécessité d'adoption de bonnes pratiques</p> <p>3.-Recrutement décentralisé des surveillants de salles par Centre d'examen</p> <p>4. Consigne donnée à l'effet de réduire au maximum les interférences des enseignants et responsables d'Établissements dans le déroulement des examens</p> <p>5.Adoption du principe de la confidentialité dans toutes les étapes relatives à la désignation des personnalités devant assurer la sécurité des sujets d'examen et le déroulement harmonieux desdits examens, notamment : Chargés de Mission ; Chefs et Membres de Secrétariat</p>	
8	Mettre à la disposition des responsables du Ministère de l'Enseignement	Collecte des données statistiques auprès des Universités d'État (UE), des Instituts à Statut	MINESUP	2021	CELSTAT	<p>- Annuaire Statistique 2019 et Rapport d'analyse disponible</p> <p>- Données Statistiques des</p>	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	t Supérieur des données nécessaires pour une prise de décision efficiente et un pilotage harmonieux de l'Enseignement Supérieur	Particulier (ISP) et les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)				années 2020 et 2021 collectées - Bulletins Statistiques N° 1 et N°2 disponible - Bulletin Statistique N°3 en cours finalisation	
9	Promouvoir l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur	-Évaluation des Établissements d'Enseignement Supérieur -Organisation du concours des grands prix de l'Enseignement Supérieur	MINESUP	2021		-Meilleure prise en compte de l'AQ par les responsables des IES dans l'accomplissement des missions régaliennes : enseignement, recherche, appui au développement -Concours organisé, Établissements classés	Culture de l'Assurance Qualité renforcée

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel de la SDACL sur le bien-fondé du service diligent et gratuit ainsi que sur les sanctions passibles en cas de corruption	Causeries éducatives sur la gratuité du service public	MINESUP	Janv-Déc. 2021	Tous les services de la SDACL	1. Le personnel rend service de manière gratuite et diligente ; 2. Le personnel maîtrise les actes qualifiés de corruption ainsi que les sanctions y afférentes prévues par la réglementation	RAS
2	Améliorer les faisceaux des compétences des personnels et booster les performances des structures	Participation au séminaire-atelier de formation à la déontologie et rédaction administrative	ENAM - ISMP	Du 13 au 17 mars 2021	Tous les services de la SDACL	-30 personnels sélectionnés dans les différents services du MINESUP formés et adoptent des comportements éthiques -Célérité dans le traitement des dossiers et amélioration des performances des services	RAS
3	Amener les Ordonnateurs Délégués à s'approprier les innovations de la Circulaire d'exécution du Budget	Participation à 02 séminaires sur l'appropriation des innovations de la Circulaire sur l'exécution du budget 2020	ENSP/UYI	Mars-avril 2021	Tous les Ordonnateurs Délégués des services centraux du MINESUP et des Universités d'Etat	95% des Ordonnateurs Délégués maîtrisent les procédures d'exécution du Budget et le taux de fautes de gestion dans l'Enseignement Supérieur a diminué de 75% en 2021	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
4	Améliorer les compétences du personnel de la DAL sur les conditions de la présomption d'innocence	Tenue du séminaire sur le thème « La présomption d'innocence dans le système d'Enseignement Supérieur	MINESUP	27 avril 2021	Tout le personnel de la DAJ	Le personnel de la DAJ a acquis des compétences nouvelles sur la présomption d'innocence et est plus habiles dans le traitement des dossiers du contentieux y relatifs	La performance des personnels de la DAJ en matière de contentieux est améliorée
5	Renforcer les capacités des personnels de la DAG	Participation au séminaire de rédaction et déontologie administrative des personnels des services organiques du MINESUP»	Tous les services de la DAG	2021	ISMP ENAM	-80/% des personnels en service à la DAG (nouveaux et anciens) maîtrise les procédures administratives et sont édifiés sur la déontologie professionnelle	RAS
6	Renforcer les capacités des Personnels de la DBM/DAG	Participation au séminaire-atelier de formation sur la gestion budgétaire	Les responsables et cadres de la SDBM	2021	ENS/YDE	Tous les personnels de la SDBM/DAG/MINESUP maîtrisent des procédures de gestion budgétaire	RAS
7	Elaborer des stratégies de suivi et d'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels et des Etudiants	Tenue du séminaire sur le thème : « Elaboration des stratégies de suivi et d'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels et des Etudiants	Salle des Actes ENSPY	15 Sept 2021	Cellule de Suivi de la Condition des Personnels et des Etudiants (CSCPE)	Personnels formés sur les meilleures pratiques de suivi des conditions de vie et de travail des personnels d'appui et des Etudiants	RAS
8	Renforcer les capacités des Agents chargés des opérations financières et comptables dans les procédures de dépense	Organisation du séminaire sur le respect et le suivi des procédures d'exécution du budget actées par la Circulaire du MINFI	Nol-Andom Ebolowa ENSP/UYI	Oct.2021	Tous les Agents chargés des opérations financières et comptables (Comptables Matières, Agents Financiers et Billeteurs)	-100% des Agents Financiers et des Billeteurs se sont appropriés les procédures d'exécution du Budget et les documents financiers sont bien tenus et à jour -95% des Agents chargés de la Comptabilités Matières tiennent bien leur Livre Journal et la Comptabilité des Ordonnateurs Délégués est à jour et disponible	RAS
9	-Améliorer la pertinence des	Organisation du séminaire de renforcement	MINESUP	2021	Tous les Ordonnateurs Délégués des	La qualité du service aux usagers s'est améliorée de 85%, soit	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	Projets	des capacités des Ordonnateurs et Coordonnateurs des Programmes sur la maturation des projets avant intégration dans la banque des projets du MINEPAT et prise en compte dans le budget de l'année + n			services centraux du MINESUP	une durée de traitement des dossiers à la Comptabilité Matières de 7 jours au lieu de 30 jours.	
10	Sensibiliser les membres de la communauté universitaire et le grand public sur les conséquences académiques et juridiques du plagiat	Organisation du séminaire sur le thème : « Plagiat dans l'Enseignement Supérieur »	UBa ; UD ; Uds ; UMa ; UN ; UYII ; UYI	Mars 2021	DAJ/MINESUP ; UBa ; UD ; Uds ; UMa ; UN ; UYII ; UYI	Les membres de la communauté universitaire et le grand public sont informés sur les conséquences académiques et judiciaires de la fraude et du plagiat notamment l'annulation des Thèses/Mémoires et une action en Justice	Nombre de cas de plagiat en baisse dans les IES et amélioration de la qualité des productions intellectuelles et académiques
11	Doter les acteurs du CI et CIB des outils de déploiement du CI et du Contrôle de Gestion pour la performance des programmes	Participation au séminaire stratégique et à l'atelier didactique sur l'analyse des risques ainsi que l'Elaboration de la charte et du protocole de gestion	Yaoundé	09 déc. 2021	GIZ ; MINESUP ; MINSANTE ; MINDDEVEL ; MIFI	Outils du CI méthodes d'élaboration de la Charte de gestion maîtrisés	Restitution des connaissances dans le cadre d'un séminaire dédié

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prendre en charge les personnels éligibles aux avancements automatiques	- Contrôle des données des personnels -Publication des listes des personnels éligibles - Prise en charge des personnels éligibles -Recyclage des responsables et personnels de la Cellule Sigipes à la maîtrise des techniques et méthodes de vérification de la cohérence entre les données physiques	MINESUP	Janvier 2021	MINESUP (Universités d'Etat)	Prise en charge des personnels éligibles aux avancements automatiques : - 435 Fonctionnaires -172 Agents contractuels Contractuels - 29 Agents décisionnaires	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		des actes pris par les Recteurs et Vice-Chancellor et les données numériques.					
2	Acquérir des équipements informatiques conformes aux normes en vigueur	1.Élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) 2020 de la CRMGI ; 2.Élaboration des TDR, des spécifications techniques des équipements informatiques et du matériel de maintenance réseau pour les Services Centraux du MINESUP pour l'année 2021 3. Mise hors service des équipements obsolètes	CRGMI DSI MINESUP	Jan- Déc. 2021	Tous les services du MINESUP	-Les nouveaux équipements techniques acquis par le BIP sont conformes aux normes en vigueur ; -Une meilleure efficacité de la maintenance du réseau informatique	Il a été constaté l'existence de plus de vingt machines (ordinateurs) avec des systèmes d'exploitation obsolètes ; ce qui plombe un bon management du réseau tout en réduisant les performances desdits services et équipements informatiques livrés qui doivent être conformes à l'état des besoins élaboré par la DAG (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, scanner)
3	Promouvoir le Genre au MINESUP et soutenir la gent féminine	-Achat et distribution des pagnes et chapeaux et allocation des frais de couture à 300 femmes et aux hommes jusqu'au rang de Sous-Directeur -Payement des frais de transport aux défilants -Distribution des commodités urgentes et agapes populaire	MINESUP	08 Mars 2021	Tout le personnel féminin du MINESUP et les responsables masculins jusqu'au rang de Sous-directeur	300 femmes sont vêtues du pagne du 08 mars ainsi que tous les responsables jusqu'au rang de Sous-directeur	RAS
4	Assurer la prise en charge des 1237 personnels du recrutement spécial ordonné par le Chef de l'État ainsi que ceux du recrutement par remplacement numérique	-Recyclage des utilisateurs pour les sites Sigipes l'initiation aux contrats -Traitement diligent des dossiers relatifs aux actes d'engagement des enseignants concernés	DAAC/ Universités et Cellule Sigipes MINESUP	Mars 2020 à déc. 2021	DAAC des Universités d'État DAG/Cellule SIGIPES/ MINESUP	Prise en compte effective des effets financiers des actes d'avancement de classe, d'échelon et de grade de 1237 personnels	RAS
5	Promouvoir la solidarité inter et extra	-Assistance financière par la Mutuelle aux familles	Régions ; Villes et /ou villages des	2021	DAG /MINESUP	-Remise aux familles des défunts d'un appui financier et d'une Gerbe de	Solidarité effective et vivre

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	professionnelle au MINESUP ainsi que le vivre ensemble	des personnels administratifs du MINESUP décédés -Représentation du MINESUP aux obsèques officielles des personnalités personnels et leurs parents	concernés			fleurs -Délégation représentative des personnels du MINESUP aux obsèques; - Présence physique d'un représentant du MINESUP - Remise d'une lettre de condoléances à la famille	ensemble promu
6		-Appui financier de 20 000 000 F CFA du MINESUP pour l'assurance maladie des personnels non enseignant ; -Souscription des Polices d'assurances par les adhérents du paiement de la quote-part -Prise en charge de diverses pathologies : maladies oculaires ; maux dentaires ; Consultations diverses	MINESUP Assureur	2021	-MINESUP -Assureur Tous les Adhérents ayant souscrit une Police d'Assurance	36 000 membres ont adhéré à la Mutuelle	Remboursement effectif des frais médicaux aux clients du MINESUP
7	Améliorer les conditions de travail du personnel	Achat de fournitures et entretien de bureau en vue du fonctionnement courant de la structure	MINESUP	2021	Toutes les structures relevant de l'Administration Centrale du MINESUP	-Climat de travail amélioré -Personnel motivé et performant	Rendement du personnel amélioré
8	Assurer la sécurité sanitaire des personnels et limiter la propagation du COVID-19	-Achat et distribution des gels hydro alcooliques ; masques faciaux et gants de protection	MINESUP	2021	IGS/MINESUP IGS; IS1 -IS2; -IS3 Cadres IGS	-Personnels protégés contre la COVID19	RAS
9	Amener les responsables des sites Sigipes des Universités d'Etat à bien monter les contrats pour une immatriculation et prise en charge de 1237 nouvelles recrues décidé par le Chef de l'Etat fiable.	Organisation des séminaires de recyclages des utilisateurs des sites Sigipes aux techniques d'initiation non seulement des actes d'engagement mais également des autres catégories d'actes de promotion des enseignants.	Cellule Sigipes/ MINESUP/ Universités	Mars-juin 2021	DAAC des Universités d'Etat et DAG/Cellule SIGIPES/MINESUP	Immatriculation et Prise en charge effective des nouvelles recrues	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Encourager et récompenser	Remise solennelle de lettres de	MINESUP	Jan 2021	Tous les services du	20 Agents récompensés	Personnels motivés

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	les agents intègres (Assiduité et ponctualité au poste de travail)	félicitations et d'une prime aux meilleurs agents			MINESUP		
2	Rendre hommage aux agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite	Remise des lettres de félicitations assorties d'une prime de 50 000FC par le MINESUP	MINESUP	Jan 2021	Tous les retraités	Lettres de félicitations et primes remises à tous les Agents retraités	RAS
3	Promouvoir le genre et l'excellence féminine	Remise de diplôme du Mérite professionnel aux meilleurs Cadres féminins des Services organiques du MINESUP	MINESUP	Mars 2021	MINESUP	Diplômes du Mérite Professionnel cernés à de Mme NGO NJEE Céleste et à Mme EBONO Jeanine née NGONO	RAS
4		Remise des Primes d'excellence au personnel féminin de l'Enseignement Supérieur	ENSPY et MINESUP	07/03/2021	MINESUP	-Prime d'Excellence administrative attribuée à Mme Prof OWONA FEGUE KOURRA - Prime d'Excellence administrative attribuée à Mme EDJIMBI Marie Michèle (CSCPE) - Prix d'Excellence professionnelle et lettres de Personnels honorés et motivés.	Personnels féminins honorés et motivés
5	Promouvoir la recherche universitaire	Tenue du Comité de sélection des candidats au Programme d'appui à la mobilité académique Tenue du Comité de sélection des candidats au Programme d'appui à la mobilité académique	MINESUP MINESUP	25/12/2021 25/12/2021	Cabinet MINESUP et IESC Cabinet MINESUP et IESC	-305 dossiers de candidatures, (soit 203 hommes et 75 femmes) issus de 09 Institutions universitaires dont les 08 Universités d'Etat et l'UCAC ont été examinés ; - 64 candidats ont été retenus, soit 22 femmes et 42 hommes, Soit 06 enseignants et 58 Doctorants. -. Répartition par Université : i)UB 06; ii)UBa 06;iii) UD8 08; UDa 09; iv)UMa 07; v)UN 07; vi) UYI 10; vii) UYII 10; viii) UCAC 01; - Paiements y relatifs ont débuté au mois d'Août 2021	- L'enveloppe budgétaire allouée à cette activité s'élevait à 20.000.000 FCFA en 2021. Après la retenue de 11% réglementaire, 17.800.000FCFA ont été effectivement attribués aux 64 candidats ; -Ce Programme intéresse aussi bien les Etudiants et enseignants des universitaires publiques que des IPES. D'où le nombre croissant des candidatures.

c. Les activités du Ministère du Sport et de l'Éducation Physique (MINSEP)

Ce Département ministériel a mené ses activités de lutte contre la corruption autour des axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	-Prévenir les actes constitutifs de faits de corruption dans le déroulement du service aux usagers, -Anticiper la réalisation de fait de corruption ; -Prévenir les atteintes à la fortune publique au MINSEP	-Information des agents -Séminaire sur la prévention des atteintes à la fortune publique	MINSEP Salle des conférences du MINSEP	Février 2021 17 juin 2021	Tous les Services	Niveau de corruption et d'atteintes à la fortune publique au sein du ministère diagnostiqués.	Prévenir les actes constitutifs de faits de corruption dans le déroulement du service aux usagers, anticiper la réalisation de fait de corruption ; Prévenir les atteintes à la fortune publique au MINSEP

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Auditionner les gestionnaires de la fortune publique du MINSEP	-Elaboration d'un plan d'audit ; -Rédaction d'un rapport d'audit interne	MINSEP	Juin 2021	Services centraux	Techniques d'audition apprises par les membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Multiplier les techniques de lutte contre la corruption à travers des conseils et des affiches. -Rendre les acteurs de la chaîne de traitement des dossiers de prise en charge des actes de carrière moins vulnérables à la corruption. -Diffuser les informations sur les auditions des gestionnaires de fortune publique	-Affichage des plaques anticorruption dans les structures du MINSEP -Harmonisation et vulgarisation de la composition des dossiers de prise en charge des actes de carrière -Diffusion des auditions des gestionnaires	MINSEP	Août, Octobre 2021	Services centraux, déconcentrés, rattachés et sous-tutelle	-Multitude de suggestions; -Meilleure perception du fléau; -Signature régulière des actes de carrières au MINSEP.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	-Encourager les efforts des agents dans le traitement diligent des dossiers. -Promouvoir les agents méritants	-Instauration des fiches navettes pour le suivi du traitement des dossiers. -Nominations des responsables dans les postes de responsabilité	MINSEP	2021	Services centraux, déconcentrés et rattachés du MINSEP	Traitement plus diligent des dossiers de carrière des personnels.	Motivation très accrue des responsables promus

2. Les Ministères en charge de la formation professionnelle

On retrouve sous cette rubrique le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI).

a. Les activités du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

Elles sont résumées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Redynamiser les Clubs d'Intégrité déjà mis en place et sensibiliser en vue de la mise en place desdits Clubs dans les structures publiques et privées qui n'en disposent pas encore.	Missions de sensibilisation des responsables des services déconcentrés à la mise en place et à la redynamisation des Clubs d'Intégrité au sein des structures publiques et privées de formation professionnelle	Lékié, Mifi, Mbam-et-Inoubou, Koung-Khi, Wouri, Sanaga-Maritime, Océan	Membres	Mai 2021	Rapport de mission disponible	Des statistiques obtenues, il apparaît que sur un 138 Structures de Formation Professionnelle Publiques et Privées visitées, 85 disposaient d'informations sur la mise en place des Clubs d'intégrité, soit 61,59%. Seules 24 ont effectivement mis en place les Clubs d'Intégrité dans leurs structures soit un pourcentage de 17,39%.
			-Mefou et Afamba ; Nyong et So'o ; Vallée du Ntem ; Mvila ; Mbéré ; Vina ; Mayo-Louti ; Bénoué.		Août 2021	Membres	

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration du processus d'organisation des examens supervisés relevant du MINEFOP	Evaluation des recommandations non encore mise en œuvre dans le processus d'organisation des examens supervisés relevant du MINEFOP	Structures privées de formation professionnelle	2021	CICC/ MINEFOP	Recommandations mises en œuvre environ 70%

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration des performances du MINEFOP	Distinctions honorifiques de certains personnels du MINEFOP	Yaoundé	2021	Services Centraux	<u>Ordre de la valeur grade d'Officier</u> - Ngo Nguindjol épse Mbenoun Sophie <u>Ordre du mérite Camerounais, Grade d'officier</u> : Kilbat Jean <u>Grade de chevalier</u> :Ndjaka Catherine épse Kwedi Njoya
		Attribution des Palmes Académiques à certains personnels Enseignants du MINEFOP	Yaoundé	2021	Services Déconcentrés	<u>Récipiendaires</u> : - Mbassi André - Mbo Atangana épse Mpoam - Sara Mélanie - Ndanga Née Tchoua Acune - Ngo Nguindjol épse Mbenoun Sophie

b. Les activités du Ministère de la recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)

Les axes stratégiques suivants ont constitué les activités menées par le MINRESI en 2021 :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eliminer les opportunités de corruption dont recèlent les insuffisances structurelles, juridiques, réglementaires ou organisationnelles	Recensement physique accompagné du contrôle sur pièces	MINRESI	Mars-Sept 2021	-Services Centraux -Services Déconcentrés	Bonne maîtrise des effectifs prise en charge par le Budget de l'État
2		Large communication personnelle à travers les messages portés et autres canaux de communication administratifs notamment, l'affichage des informations dans les babillards		2021	-Services centraux -Services déconcentrés	La diffusion de l'information a participé à la transparence, l'accessibilité et la disponibilité

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Créer un cadre de travail qui rend le personnel moins vulnérable	Achat de véhicules de fonction	MINRESI	2021	-Services Centraux -Services Déconcentrés	Amélioration de la mobilité des bénéficiaires

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Proposer des référents dont peuvent s'inspirer le personnel	Amélioration de la célérité du traitement des dossiers notamment, ceux relatifs à la carrière du personnel	MINRESI	2021	Service Centraux	En moyenne un dossier s'il est complet, est diligenté en 48 heures
		Élaboration régulière des actes de paiement des gratifications				Paiement régulier des gratifications au personnel de façon trimestrielle
		Valorisation du travail fait par le personnel			-Services centraux -Services déconcentrés	Promotion des personnels à des postes responsabilité
		Reconnaissance vis-à-vis du personnel dévoué				Remise des prix aux meilleurs agents
		Récompense pour les services éminents rendus à l'État du Cameroun			-Services Centraux -Services déconcentrés -Instituts sous tutelle	Élévation d'un personnel au rang de Chevalier de l'Ordre de la Valeur
		Tenue des concours pour l'émulation de l'excellence scientifique et l'encouragement des innovations lors des JERSIC			-Services Centraux -Services déconcentrés -Instituts sous tutelle	Plusieurs prix décernés aux meilleurs chercheurs
		Organisation de la Rentrée Scientifique				Honneurs scientifiques dédiés à un éminent chercheur

B. Les Ministères en charge du secteur social

Au registre de cette catégorie, se retrouvent : le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), le Ministère de la Promotion de la Femme et de le Famille (MINPROFF), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC), le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).

1. Les activités du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)

Les activités du MINSANTE sont résumées dans les tableaux ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités/Indicateurs	Lieu	Période	Effets induits et résultats obtenus
1	Réduire les occasions de corruption dans le système de santé du Cameroun	Introduction des mesures de transparence dans les Hôpitaux (port de badge, tenue de travail, affichage des prix des actes et des médicaments, affichage des voies de recours des malades en cas d'abus notamment les coordonnées de la CONAC, de la Cellule et des Comités de lutte des hôpitaux et de boîtes à plaintes et à suggestion) sont affichées.	Hôpitaux publics	2021	Circulaire N°D36-09/LC/MINSANTE/CMLCC du 27 janvier 2014 du MINSANTE suivie dans les FOSA et régulièrement évaluée au cours des missions d'inspection -Effet dissuasif au niveau des personnels
		-Conception d'un logiciel pour un partage équitable des quotes-parts basé sur la production à l'hôpital est conçu ; -Mise en place d'un support de notation des personnels et de motivation appelé "outil indice" proposé par le projet PBF (Financement Basé sur la Performance) dans les hôpitaux est étendu			-Logiciel pour un partage équitable des quotes-parts basé sur la production à l'hôpital conçu et disponible aux CURY, HJY -Recettes des hôpitaux mieux suivies ; -Répartition des primes, motivations et quotes-parts davantage justes et équitables -Remous et revendications des personnels de moins en moins fréquents
		Organisation des séances de sensibilisation des malades dans les hôpitaux sur les méfaits des actes de corruption sont menées			- Malades de plus en plus informés de leurs droits -Sensibilisation quotidienne à HGOPY -96 séances au CURY ; 90 à HJY ;524 à la DRSPE
	Réduire les occasions de corruption dans le système de santé du Cameroun	Institution d'une plateforme numérique de calcul des états de sommes dues, certificats administratifs et frais de relève des personnels et formation du personnel	DRH Personnels MINSANTE	2021	-Réduction de la charge de travail des collaborateurs -Réduction du taux d'erreurs de calcul
		Confection des panneaux d'information dans les FOSA pour inciter les populations à ne verser l'argent que dans les caisses, ne pas payer auprès d'un personnel			-Effet dissuasif au niveau des personnels -Populations sensibilisées
		Institution de la tactique des clients mystères dans certaines FOSA	Palais des sports, Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen		Démasquer certains personnels mal intentionnés
2	Sensibiliser les parties prenantes du secteur de la santé à la lutte contre la corruption	- Production de messages incitant les malades à exiger un reçu pour tout paiement -Affichage de messages indiquant la gratuité des services rendus dans les services -Affichage des coûts des prestations des médicaments dans la plupart des hôpitaux	Hôpitaux	Permanent	-Messages élaborés et affichés - Effet dissuasif de ces mesures au niveau des personnels -Malades de plus en plus informés de leurs droits
		- Collecte et traitement des dénonciations -Traitement des dénonciations traitées	Permanent		- La CLCC statue sur les dénonciations et plaintes des patients - 25 dénonciations collectées au

N°	Objectif	Activités/Indicateurs	Lieu	Période	Effets induits et résultats obtenus
					niveau central et 23 traitées, soit 92% - 07 missions d'investigation suite aux dénonciations effectuées dans 21 structures de santé. - Rapports d'activités des CLCC transmis quelques fois à la Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption (CMLCC)
		Evaluation des pourcentages des services ou des Bâtiments de chaque hôpital qui disposent de boîtes à plaintes et à suggestions	Services centraux et Hôpitaux publics	Permanent	-Boîtes à plaintes et à suggestions disponibles dans chaque bâtiment abritant les Services Centraux du MINSANTE. Cette mesure est effective également dans la plupart des hôpitaux publics.
3	Doter le secteur de la santé des moyens appropriés pour y accompagner la lutte contre la corruption	Vulgarisation du Guide de procédures pour la constitution des dossiers de carrière, de formation et de solde destinés aux usagers du MINSANTE	Services centraux		

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités/Indicateurs	Lieu	Période	Effets induits et résultats obtenus
1	Outiller les parties prenantes du secteur de la santé	-Publication d'un document présentant les standards de gestion des carrières dans l'aquarium en ligne : dossier.minsante.cm, - Mise en place 24h/24 et 7j/7 d'un Suivi gratuit des dossiers de carrière et de solde ; - Institution d'un traitement automatique des avancements d'échelon et de classe à la DRH ainsi que leur prise en solde automatique ; -Institution du dépôt des dossiers à partir des Délégations Régionales - Déploiement en cours du SIGIPES au niveau Régional	Services centraux	Janvier, mars et avril 2021 et mars 2021	-Réduction du nombre de dossiers rejetés ; -Réduction des déplacements des personnels pour le suivi des dossiers ; - Transparence dans le traitement des dossiers améliorée

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités/Indicateurs	Lieu	Période	Effets induits et résultats obtenus
1	Doter le secteur de la santé des moyens appropriés pour y accompagner la lutte contre la corruption	Contrôle régulier de l'utilisation des recettes dans les hôpitaux par les contrôles financiers territorialement compétents ainsi que par la Direction des Ressources Financières et du Patrimoine, et les Inspections Générales du MINSANTE	Hôpitaux publics	Permanente	Recettes sécurisées, Diminution de la pratique de double reçu de caisse.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités/Indicateurs	Lieu	Période	Effets induits et résultats obtenus
1	Concevoir un système approprié de valorisation des acteurs méritants du secteur de la santé	Evaluation du nombre de Comités fonctionnels mis sur pied pour le calcul des primes	Territoire national	2021	Le taux de fonctionnalité étant le suivant : - Hôpitaux Généraux : (5) =100% ; - Hôpitaux Régionaux : (14) = 100% ; - Hôpitaux Centraux : (11) =100% ; Hôpitaux de District ; - Hôpital Public : (50) =27,93% ; - Hôpital Privé confessionnel : aucun ; - Hôpital Privé laïc : aucun ; - Centres Médicaux d'Arrondissement: (47) =18,14%
		Elaboration et publication de liste des motivations et autres récompenses	Hôpitaux		Etat des primes produit et publié
		Remise de distinctions honorifiques et de récompenses aux personnels	Services Centraux et Déconcentrés		Distinctions honorifiques décernés aux personnels
		Octroi de primes spéciales, de récompenses et lettres de félicitations	Services Centraux		-Personnels des hôpitaux sanctionnés positivement (Lettres de félicitation, primes, ...) ; -Lettres de félicitations remises à d'autres Administrations (MINDEL/MINFI)
		Remise de primes d'excellence trimestriel et selon toutes les catégories aux personnels dans certaines FOSA	FOSA	2021	- Personnels motivés -Journée d'excellence célébrée dans certains hôpitaux - Listes des meilleurs personnels affichés.

2. Les activités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Le MINPROFF a déployé ses activités autour des axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	-Informer, éduquer et sensibiliser les personnels sur les méfaits de corruption -Evaluer le fonctionnement et le niveau d'appropriation des programmes par les responsables	Sensibilisation des responsables sur la bonne gouvernance	Région de l'Extrême-Nord	Du 21 mars au 05 avril 2021	-DDPROFF Mayo-Tsanaga -CPFF de Mokolo et Maroua -DAPROFF Bogo -CTA Maroua	-05 services visités -05 séances de travail tenues avec les responsables -25 personnels sensibilisés sur la lutte contre la corruption	Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières
			Région du Sud (Département de Dja et Lobo)	Du 1 ^{er} au 15 mai 2021	-DDPROFF Dja et Lobo -DAPROFF de Bengbis, Zoétélé -CPFF de Meyomessala, Sangmélina et Zoétélé	-06 services visités ; -06 séances de travail tenues avec les responsables -58 personnels sensibilisés sur la lutte contre la corruption	
			Région du Sud (Département de la Mvila)	Du 15 au 30 mai 2021	-DRPROFF Sud, de la Mvila -DAPROFF de Biwong-Bulu, Mvangané -CPFF de Biwong-Bulu, Ebolowa, Mvangané	-07 services visités -07séances de travail tenues avec les responsables -40 personnels sensibilisés sur la lutte contre la corruption	

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
2	Informer, éduquer et sensibiliser les personnels sur les actes de corruption	Sensibilisation des responsables sur la bonne gouvernance	Région du Littoral (Département de la Sanaga Maritime)	Du 1 ^{er} au 11 juillet 2021	-DDPROFF de Sanaga Maritime, Pouma, - CPFF d'Edéa, Mouanko, Dizangué	-05 services visités -59 personnels sensibilisés sur la gestion de la fortune publique et sur la lutte contre la corruption	-Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières -Collaboration avec les mairies à améliorer pour les CPFF
			Région du Littoral (Département du Moundou)	Du 20 au 31 juillet 2021	-DDPROFF de Moundou - DAPROFF de Melong, Nkongsamba, Dibombari, Loum -CPFF de Nkongsamba, Mbanga	-07 services visités -58 Personnels sensibilisés sur la gestion de la fortune publique et sur la lutte contre la corruption	-Vétusté de la DDPROFF/Moundou - Insuffisance de personnels
			Région du Littoral (Département du Wouri)	Du 03 au 13 août 2021	-DRPROFF Littoral -DDPROFF Wouri -DAPROFF de Douala 1, Douala 2, Douala 3, Douala 4, Douala 5, Douala 6 -CPFF d'Akwa, Bonamoussadi	-10 services visités -110 personnels sensibilisés sur la gestion de la fortune publique et sur la lutte contre la corruption	-Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières -Retard dans le paiement des formateurs de CPFF dû aux lenteurs des services financiers - Réhabilitation souhaitée du CPFF d'Akwa
3			Région de l'Extrême-Nord	Du 18 septembre au 13 octobre 2021	-DRPROFF Extrême-Nord -DDPROFF de Mayo-Danay, Mayo-Sava -DAPROFF de Kar Hay, Kaifou, Mayo-Kani -DAPROFF Guidiguis, Tokombéré, Diamaré	-09 services déconcentrés visités - Tous les personnels sensibilisés sur la lutte contre la corruption, le respect de l'éthique et de la déontologie	Vétusté des bâtiments abritant les DDPROFF du Mayo-Danay et du Mayo-Kani
					-CPFF de Yagoua, Kar Hay, Kaélé, Mora, Tokombéré	-05 UTS visitées -93 personnels sensibilisés sur la lutte contre la corruption, le respect de l'éthique et de la déontologie	-Retard dans le paiement des salaires des formateurs - Collaboration difficile avec les Maires en matière de gestion des fonds transférés pour les CPFF Nécessité d'adapter les formations aux besoins locaux

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Identifier les risques de corruption et sensibiliser les personnels sur la gouvernance	Atelier de consolidation et de validation de la cartographie des risques de corruption dans les Services Centraux, Déconcentrés et UTS du MINPROFF	Yaoundé	Du 24 au 25 juin 2021	-Services Centraux - Services Déconcentrés basés dans le Mfoundi -CLCC	-51 personnels de 29 structures touchés Sensibilisés et éduqués -Risques de corruption identifiés par service	Les participants ont bénéficié de l'expertise de la CONAC et du CONSUPE -Cartographie à produire et à vulgariser dans tous les services du MINPROFF
2	Eduquer et sensibiliser les responsables à la recherche	Atelier de production des outils d'évaluation de la performance des Services du MINPROFF	Yaoundé	Du 10 au 11 mai 2021	CLCC Directions Techniques	16 personnels touchés - Indicateurs de performance identifiés -Tableau de bord	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	de la performance					élaboré	
3		Formation des personnels sur la gouvernance	Yaoundé	Du 08 au 10 juin 2021	CELTRA	03 personnels outillés	RAS
			Yaoundé	De janvier à décembre 2021		01 personnel formé	RAS
4	Renforcement des capacités	Atelier de perfectionnement en gouvernance informationnelle en Iso 15489	Yaoundé	26 au 27 août 2021	CI	03 personnels outillés	RAS
		Renforcement des capacités du personnel sur l'administration et le système de gestion et d'archivage des documents	Yaoundé	08 au 10 septembre 2021	SDACL SDA	08 Cadres outillés	RAS
		Formation des personnels du MINPROFF sur « L'éthique, la déontologie professionnelle et la rédaction administrative »	Yaoundé	De septembre à décembre 2021	Services Centraux	80 personnels formés	RAS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail des personnels	Acquisition du matériel roulant pour les Services Centraux et Déconcentrés	Services Centraux	De janvier à décembre 2021	-DAG -Service du Courier -DRPROFF Est, Ouest, Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest -DDPROFF Mbam-et-Kim, Logone et Chari, Nkam, Mayo-Rey, Boyo DAPROFF Mbé, Mbankomo, Sa'a, Nguélémendouka, Messamena, Gouffey, Nwa, Banguem, Akwaya, Bengbis	07 véhicules de fonction (02 Berlines et 05 pickup) acquis et affectés 15 motos tout terrain acquises et attribuées	RAS
2	Renforcer la couverture nationale en services du MINPROFF	Etude architecturale pour la construction des DRPROFF et DDPROFF	Services centraux	De janvier à décembre 2021	Pour toutes les DAPROFF et DDPROFF	Rapport d'étude et plans architecturaux disponibles	RAS
		Construction de nouvelles structures du MINPROFF	Services déconcentrés et UTS	De janvier à décembre 2021	CPFF Dzeng, de Nkambé et de Meyomessi (Hangar culinaire, puits et bloc de latrines de 6 compartiments)	Constructions achevées à Nkambé	Travaux de construction en cours à Dzeng
		Achèvement des constructions de nouvelles structures du MINPROFF	Services déconcentrés et UTS	De janvier à décembre 2021	CPFF d'Okola	Constructions réalisées à 60%	Travaux en cours
3	Renforcer la couverture nationale en services du MINPROFF	Transformation de la Coopérative du Marché de Tabenken en un CPFF	Tabenken	De janvier à décembre 2021	CPFF de Tabenken	01 bâtiment réhabilité et réceptionné	RAS
		Transformation partielle du Bâtiment de la Coopérative du marché de WAT en un Centre de formation pour femmes à Mbuwarr	Mbuwarr	De janvier à décembre 2021	Centre de formation des femmes de Mbuwarr	01 bâtiment réhabilité et réceptionné	RAS
		Transformation partielle du hall de la salle de	Binka	De janvier à décembre 2021	Centre de formation des femmes de BINKA	01 Centre de formation des	RAS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		BINKA en un Centre de formation des femmes				femmes disponible, réceptionné	
4	Améliorer le cadre et les conditions de travail des personnels	Réhabilitation des services	Services déconcentrés Services déconcentrés	De janvier à décembre 2021	-Crèche de Djoungolo -DDPROFF Mayo-Banyo -UPT Ngaoundéré -CPFF Mayo-Baléo, Meiganga, Yaoundé III, Eséka, Esse, Mbalmayo, Pouma, Doumé, Bamenda II, Sa'a	22 Services du MINPROFF réhabilités et réceptionnés	RAS
		Réhabilitation des services			- DAPROFF Muyuka -Centre de Formation des femmes à Binshua (CPFF) de Ndop, Buea, Limbe, Eyumodjock, Mundemba, Garoua		RAS
		Equipement des services	Services déconcentrés	De janvier à décembre 2021	-DAPROFF Batchenga, Garoua-Boulaï, Zoétélé, Bipindi, Mvangan, Biwong-Bulu -DDPROFF Nyong et So'o, Faro, Nord-Ouest, Diamaré, Wouri, Dja et Lobo -CPFF Sa'a, Douala 1, Koutaba, Sangmélina, Meyomessi, Ambam, Mvangan	23 services déconcentrés et UTS équipés et réceptionnés	RAS
					-DDPROFF de Manyu, Mémé -CPFF Ekondo Titi, Binshua		
		Acquisition du matériel informatique pour les Services centraux et déconcentrés	Services centraux	De janvier à décembre 2021	Services Centraux et Déconcentrés CPFF de Nkambé	Ordinateurs acquis et réceptionnés pour le CPFF de Nkambé et réceptionnés	Engagement non tenu par le prestataire pour ce qui est des services centraux
		Mise en place de la Ligne d'assistance aux enfants victimes de violences	Services centraux	De janvier à décembre 2021	Services Centraux	01 salle aménagée équipée et les équipements nécessaires acquis et réceptionnés	RAS
		Alimentation de CPFF en énergie solaire	Batouri Nkambé	De janvier à décembre 2021	CPFF Batouri et de Nkambé	02 CPFF équipés en plaques solaires et réceptionnés	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Motiver les personnels à plus de performance et de probité	Octroi des Primes pour Travaux Spéciaux (PTS) au personnel	Services Centraux et Déconcentrés	De janvier à décembre 2021	Tous les services du MINPROFF	750 personnels gratifiés	Lignes budgétaires spécifiques mises à la disposition des services
2	Distinguer les personnels	Proposition des personnels aux	Services Centraux	Janvier février	Tous les Services	04 personnels des Services centraux	Propositions du Ministre,

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	méritants	diverses distinctions honorifiques		2021		distingués 01 Officier de l'Ordre de la Valeur 03 Officiers de l'Ordre du Mérite Camerounais	décisions finales revenant à la Grande Chancellerie ou au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
3	Valoriser les compétences des personnels	Promotion des personnels à des postes de responsabilité	Services Centraux	De Janvier à décembre 2021	Services Centraux, Déconcentrés et Unités Techniques Spécialisées	26 personnels promus au rang de Chef de service et assimilés 14 au rang de Sous-directeurs et assimilés	

3. Les activités du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

Elles se sont déroulées suivant les axes stratégiques de l'outil PrECIS ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Contrôler et évaluer certaines structures déconcentrées, établissements spécialisés, Unités Techniques Opérationnelles du Ministère des Affaires Sociales et des Œuvres Sociales Privées dans la Région de l'Extrême-Nord	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées, institutions spécialisées, Unités Techniques Opérationnelles et Œuvres Sociales Privées	Région de l'Extrême-Nord Maroua - Kaélé, Mokolo -Kousséri	Du 26 février au 14 mars 2021	DRAS l'Extrême-Nord (DRAS-EN) ; 04 DDAS -UTO 13 CESO -05 Services de l'Action Sociale (SASO) -Une Institution Spécialisée Publique. -07 Œuvres Sociales	24 structures et 07 œuvres sociales contrôlées
2	Contrôler et évaluer certaines structures déconcentrées, Établissements spécialisés, Unités Techniques Opérationnelles du Ministère des Affaires Sociales dans la Région de l'Ouest	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées et Unités Techniques Opérationnelles	Région de l'Ouest -Bafoussam -Bafang -Bandjoun -Bangangté -Mbouda -Dschang -Foumban	03 au 18 mai 2021	-DRAS -08 Délégations Départementales - 39 Centres Sociaux - 07 Services de l'Action Sociale -35 Œuvres Sociales Privées	57 structures et 35 œuvres sociales privées contrôlées
3	Contrôler et évaluer les structures des Services Centraux	Mission de contrôle et d'évaluation des structures des Services Centraux	Yaoundé	19 au 29 octobre 2021	14 structures.	14 services contrôlés et évalués
4	Contrôler et évaluer certaines structures déconcentrées, Établissements spécialisés, Unités Techniques Opérationnelles du Ministère des Affaires Sociales dans la Région du Centre	Mission de contrôle et d'évaluation de certaines structures déconcentrées et unités techniques opérationnelles	Région du Centre -Bafia -Eséka -Akonolinga -Ntui	05 au 08 octobre 2021	-04 DDAS : Mbam et Inoubou, Mbam et Kim, Nyong et Kellé et Nyong et Mfoumou, -17 CESO -07 SASO :	28 structures de la Région du Centre ont été contrôlées et évaluées
5	Améliorer les performances et renforcer les capacités des intervenants sociaux et les responsables des structures publiques et privées d'encadrement des enfants en détresse	Mission d'évaluation de la mise en œuvre des Initiatives à Résultats Rapides	Région de l'Est -Bertoua -Dimako -Abong-Mbang	02 au 12 août 2021	-Centre d'Accueil pour Mineurs (CAM) de Bertoua, -Fondation Nazareth de Bertoua 1 ^{er} -Fondation Marie France de Bertoua 1 ^{er} -Ecole Saint Jean Baptiste	-09 œuvres sociales privées ont été évaluées, - les performances des OSP et des responsables des services déconcentrés améliorées.

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
					des sourds muets et enfants à besoins spéciaux de Bertoua 1 ^{er} - Maison de l'Espérance de Dimako, _ Foyer Bethleem des Sœurs de la Charité de Belabo, -Club des Jeunes aveugles réhabilités du Cameroun (CJARC) antenne de l'Est ; -Centre-Réseau d'assistance « Enfants espoir d'Atok ».	
6	Rendre public le guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des Institutions spécialisées et œuvres sociales privées d'encadrement des personnes socialement vulnérables	Atelier intersectoriel de vulgarisation du Guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées et œuvres sociales privées d'encadrement des personnes socialement vulnérables	Maroua	02 mars 2021	-Responsables et personnels DRAS-EN - DRAS DDAS (06) -Directeur ICE de Maroua - Chef/BRCAS et 03 Contrôleurs régionaux -Chefs CESO (04) -Chefs SASO (05) -Chefs services Régionaux (05) -Représentants OSP (10) -Représentants de la Société Civile (05)	Une quarantaine des participants a reçu le Guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement et le contrôle des Institutions publiques et privées d'encadrement des Personnes Socialement Vulnérables,
7	Rendre public le Guide d'orientations normatives pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées d'encadrement des personnes socialement vulnérables	Atelier intersectoriel de vulgarisation du guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement, le suivi, l'évaluation et le contrôle des institutions spécialisées d'encadrement des personnes socialement vulnérables	Hôtel Bakam Bafoussam	03 et 04 mai 2021	-Responsables et personnels DRAS-OU -DRAS DDAS (08) -Directeur CAO de Bafoussam -Chef/BRCAS et 02 Contrôleurs régionaux -Chefs CESO (05) -Chefs SASO (04) -Chefs services Régionaux (05) -Représentants OSP (10) -Représentants de la Société Civile (03)	Une quarantaine des participants a reçu le guide d'orientations normatives et pratiques pour le fonctionnement et le contrôle des institutions publiques et privées d'encadrement des Personnes Socialement Vulnérables

Axe stratégique INCITATION

N	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Féliciter et encourager les promoteurs des œuvres sociales Privées	Attribution des lettres de félicitation aux promoteurs des œuvres sociales privées	Toute l'étendue du territoire national	Exercice 2021	-Foyer Bethleem de Belabo, -la Maison de l'Espérance de Dimako	Deux lettres de félicitations attribuées.

4. Les activités du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)

Les activités de LCC du MINJEC, en 2021, se présentent ainsi qu'il suit.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Prévenir les actes de corruption dans le processus de financement des projets des jeunes	-Campagnes d'explications dans les Régions à travers des plateformes numériques -Publication et diffusion dans les réseaux sociaux des procédures de financement -Facilitation de l'élaboration des Business plans -Publication et affichages des listes des jeunes bénéficiaires par ordre chronologique.	Toutes les Communes du Territoire national	2021	-CLCC/MINJEC -Services centraux du MINJEC -Tous les Services déconcentrés et rattachés ; -Bureaux National, régional, départemental et communal du CNJC	-Jeunes largement informés des procédures de financement des projets à financer par le PTS Jeunes. -Tous les business plans élaborés avec l'aide des accompagnateurs - Les listes des jeunes bénéficiaires publiées et affichées par ordre chronologique
2	Poursuivre la sensibilisation	Sensibilisation des personnels du MINJEC sur la gratuité des services.				Le personnel est édifié sur certaines procédures publiées et affichées par Communes

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Promouvoir le patriotisme et l'engagement citoyen des jeunes entrepreneurs et de leurs accompagnateurs ou encadreurs	-Réarmement moral civique et entrepreneurial des jeunes inscrits en attente de financement -Réarmement moral et civique des encadreurs et accompagnateurs	Communes Départements Régions	2021	Délégations d'Arrondissements, Départementales et Régionales Centres multifonctionnels de promotion des Jeunes d'Arrondissements, de Départements, Régionaux et de référence	Jeunes sélectionnés réarmés avant le financement -Séances de réarmement et de formation effectuées au profit de tous les encadreurs et accompagnateurs	Réticence de certains jeunes référencés dans les CMPJ à subir le réarmement en présentiel

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	
1	Améliorer l'encadrement et l'accompagnement des jeunes Financés ou en attente de financement	-Déploiements des personnels sur le terrain -Mise à disposition des responsables de terrain de véhicules à deux roues sur l'ensemble des Arrondissements et du Département		-360 Arrondissements -48 Départements	2021	-Délégués Départements et d'Arrondissements	Tous les Délégués Départementaux et Régionaux ont reçu les motos.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Promouvoir l'Excellence	Organisation le concours du meilleur agent de l'Etat	MINJEC	2021	Services Centraux et Projets	Meilleurs agents et meilleurs responsables des Projets élus, primés ; Des lettres de félicitations attribuées

5. Les activités du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Les activités de lutte contre la corruption se sont déroulées selon les axes stratégiques de l'outil PrECIS ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Consolider la probité des agents des services centraux et déconcentrés	Sensibilisation et suivi de la mise en œuvre du code de conduite auprès de certaines structures du MINEPDED	Yaoundé	Mars-Juin 2021	Sous-direction du Courrier, de l'Accueil et de la Liaison, Sous-direction de la Gestion des Déchets, produits chimiques, toxiques et dangereux.	Les Cadres et les responsables souscrivent au code éthique	Plus de célérité dans le traitement des dossiers
2.	Sécuriser le système de délivrance des manifestes de traçabilité et des permis environnementaux	Présentation du processus de sécurisation des manifestes de traçabilité et des permis environnementaux dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Estampillage des documents.	Garoua et Maroua	Septembre octobre 2021	-Direction des Normes et du Contrôle ; -Service du Courrier, de l'Accueil et de Liaison ; -Délégations Régionales du Nord et de l'Extrême-Nord.	Les participants adhèrent au processus.	Les manifestes de traçabilité et les permis environnementaux sont estampillés et sécurisés
3.	Améliorer l'accès à l'information des usagers pour les conditions de traitement des dossiers	Communication aux usagers de la composition, des circuits et délais de traitement des dossiers	Yaoundé	Toute l'année	-Sous-direction du courrier. -Toutes les Directions techniques du Ministère	Fiches d'informations disponibles pour les usagers	
4.	Inciter les contrôleurs et inspecteurs environnementaux et tout le personnel impliqué dans le circuit de délivrance des manifestes de traçabilité à faire convenablement leur travail	Réactivation du système de motivation (proposition d'une clé de répartition de la quote-part revenant au personnel ayant effectué le recouvrement)	Territoire National	Août 2021	Services centraux et services déconcentrés	Projet de système de motivation disponible	

C. Les Ministères en charge du secteur culturel

Le secteur culturel recouvre le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) et le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC).

1. Les activités du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)

Elles ont porté sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
2	Eliminer toutes les opportunités et comportant qui pourraient favoriser la corruption	Missions d'inspections	- Edéa, Douala, - Limbé, Bandjoun, - Bafoussam, Dschang, - Ambam, Ebolowa	19- 21Avril2021, 17- 19 Mai 2021, 18-19 Août 2021	Certains Services Déconcentrés et rattachés dans les Régions du Littoral, Sud-Ouest, Ouest et Sud.	-Nomination de points focaux régionaux pour la lutte contre la corruption. -Centralisation du service d'attribution des stands dans lesdits villages artisanaux. -Mise en place de fiches de ponctualité et d'assiduité et des systèmes de bulletins d'alerte pour les absences de plus de 48 heures.
	Eliminer toute situation pouvant rendre le personnel vulnérable aux actes de corruption		- Edéa, Douala, - Limbé, Bandjoun, - Bafoussam, Dschang, - Ambam, Ebolowa	19- 21Avril2021, 17- 19 Mai 2021, 18-19 Août 2021		-Mise en place d'un système de répartition équitable des indemnités et autres avantages sociaux. -Établissement d'un journal mensuel des activités pour contrôler la quantité de travail effectué et le temps pris.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Apporter un changement de comportement positif	Missions d'inspection	Edéa, Douala, Limbé, Bandjoun, Bafoussam, Dschang, Ambam, Ebolowa	19-21Avril 2021, 17- 19 Mai 2021, 18-19 Août 2021	Certains Services Déconcentrés et rattachés dans les Régions du Littoral, Sud-Ouest	Baisse remarquable du nombre de plaintes contre des cas présumés de corruption au sein de nos services.

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Reconnaître et valoriser le mérite au MINPMEESA	Missions d'inspection	Edéa, Douala, Limbé, Bandjoun, Bafoussam, Dschang, Ambam, Ebolowa	19-21Avril2021, 17- 19 Mai 2021, 18-19 Août 2021	Certaines structures déconcentrées et rattachées des Régions du Littoral, du Sud-Ouest, de l'Ouest et Sud	Remise de lettres de félicitations à certains personnels des services déconcentrés

2. Les activités du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)

Elles se résument de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions de	Elaboration et vulgarisation des documents de mise en œuvre et	Yaoundé	Juillet 2021	-Services Centraux et	- Encadrement légal des associations

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	vie des employés et des acteurs culturels	d'organisation des fédérations artistiques et culturelles, conformément à la loi n°2020/11 du 20 juillet 2020 régissant les associations artistiques et culturelles -Assainissement dans le domaine des droits d'auteur : Suivi des activités des OGC, dans l'optique de limiter les actes de corruption et de détournement des revenus des artistes (droits d'auteur)		Août 2021	Déconcentrés -OGC -Artistes	artistiques et culturelles amélioré -Gestion des artistes et de leurs droits d'auteur et droits voisins améliorée

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser le personnel du ministère et des et hommes de culture méritants	- Dotation et réparation de subventions aux artistes et aux hommes de culture -Attribution de distinctions honorifiques, lettres de félicitations et prix aux personnels du MINAC et aux acteurs culturels -Octroi de primes à certains personnels nommés, -Promotion de personnels méritants	Yaoundé	Septembre et Décembre 2021	Services centraux Artistes	-Subvention réparties aux hommes de culture -Primes octroyées - Certains personnels méritants promus

Sous-section 3. Les autres Administrations publiques

Cette section rend compte des activités de lutte contre la corruption menées au sein des Établissements publics (I) ainsi que les Sociétés publiques et parapubliques (II).

I. Les Établissements Publics

Il est présenté sous cette rubrique les Établissements Publics (EP) à caractère administratif (A), les Établissements Publics à caractère scientifique (B) et les Établissements Publics à caractère hospitalier (C).

A. Les Établissements Publics à caractère administratif

Parmi la multitude d'Établissements Publics à caractère administratif qui existent au Cameroun, seule la Mission de Développement de la Pêche Artisanale et Maritime du Cameroun (MIDEPECAM) a transmis à la CONAC, son rapport d'activités en matière de lutte contre la corruption pour le compte de l'année 2021.

Axe stratégique PRÉVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel sur la lutte contre la	-Réunion de sensibilisation du personnel -Identification des secteurs à	Siège social Douala	Avril 2021	Personnel de la Direction, des agences et des	Personnel sensibilisé aux méfaits de la

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	corruption	haut risque de corruption			unités	corruption

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Former le personnel à la lutte contre la corruption	Organisation d'un Séminaire d'éducation des Chefs d'Agences et d'Unités à la Lutte contre la corruption	Douala	Mai 2021	Agences et unités de production	Capacité des chefs d'Agences et d'unités renforcée à la lutte contre la corruption

B. La lutte contre la corruption des Établissements Publics (EP) à caractère scientifique

1. Les activités des Universités d'Etat

Les Établissements publics ayant transmis à la CONAC leur rapport sont constitués des Universités d'Etat et de l'Institut National de la Statistique. Toutes les huit Universités d'Etat ont fait parvenir leur contribution à la CONAC. Il s'agit des Universités de Bamenda, Buéa, Douala, Dschang, Maroua, Ngaoundéré, Yaoundé I et Yaoundé II-Soa.

La plupart des antennes locales de lutte contre la corruption des Universités d'Etat ont regroupé leurs actions en utilisant l'outil PRÉCIS.

a. L'Université de Bamenda (UBa)

Les activités de l'Université de Bamenda se résument dans les tableaux suivants :

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
1.	Encourager et motiver le personnel à adopter l'intégrité comme mode de vie et à avoir la conscience professionnelle	Reclassement et avancement de personnels méritants par la Commission d'Avancement et de Reclassement	ICT Center	Premier et second semestre 2020	D/AdA	Personnel ayant bénéficié d'un avancement ou d'un reclassement	Amélioration du rendement du personnel
2	Valoriser les personnels méritants	Reclassement et avancement des personnels méritants	Campus de l'UBa	Une fois par semestre	D/AdA	Personnel ayant bénéficié d'un avancement ou d'un reclassement	Amélioration du rendement du personnel

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
		Promotion de l'éthique et des bonnes mœurs en évitant la corruption par le paiement des primes, l'attribution de tâches spéciales, la tenue des réunions du Conseil d'Administration, des examens de rattrapage, etc.	Campus de l'UBA	2021	Services financiers	Primes effectivement payées	Pas satisfaisant
3	Motivation du personnel enseignant dans la réalisation des travaux académiques et heuristiques	CCIU –promotion du personnel académique	Yaoundé	Mai et Novembre 2021	Tous les établissements de l'UBA ont des Enseignants qui ont été promus à des grades supérieurs	Maîtres de Conférences promus à des grades	Les Enseignants travaillent de plus en plus dur pour être promus à des grades supérieurs.

b. L'Université de Buea (UB)

Les activités de LCC de l'Université de Buea portent sur les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Promouvoir la lutte contre la corruption au sein de l'Université de Buea	-Sensibilisation massive sur les effets négatifs de la corruption - Coordination des programmes et actions visant à combattre la corruption -Tenue de réunions trimestrielles visant à évaluer les activités anti-corruption menées au sein de l'Université	Services centraux et toutes les Facultés	Chaque semestre	-Services du Vice-Chancellor, -Contrôle interne/Evaluation	Pratiques de corruption diminuées	Certains rapports sont très sommaires et vagues. Des membres hésitent encore à dénoncer certaines pratiques par peur des représailles.
2		-Suivi de la gestion administrative et financière du budget -Mission de contrôle à l'ENSET de Kumba		Chaque semestre	-Services du Vice-Chancellor, -Contrôle interne/Evaluation -membres des comités des diverses Facultés	- Réunion d'évaluation organisée - Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption produit et transmis à la hiérarchie	
			ENSET de Kumba	Décembre 2021	Services du Vice-Chancellor, Services financiers, Comptabilité Matières	-Production d'un Rapport constatant les irrégularités suivantes : engagements flous ; -Non engagement des lignes budgétaires de location ; -Non-respect de la	Les noms de certains personnels figuraient dans quasiment tous les bons de paiement.

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
						nomenclature budgétaire	
3	Réduire les opportunités de corruption à l'UB	-Affichage des coûts des services offerts -Sensibilisation de la communauté universitaire sur les méfaits de la corruption : -Sensibilisation et promotion notables de l'intégrité dans le secteur de l'Education :	Campus universitaire	Début de chaque année académique	DVC/RCB, DVC/ICE, DPPI	-Coûts des services offerts rendus publics dans le campus -Guide produit à cet effet et affiché dans les endroits stratégiques.	Résultat positif : le public est informé des conditions à remplir pour exercer une activité commerciale donnée
4			Toutes les Facultés	Début de chaque année académique	Bureau des Affaires académiques, toutes les Facultés/Départements/Clubs et Associations	- Programmes d'orientation au début de chaque année académique affichés Affiches anti-corruption produites et affichées sur les babillards des Amphithéâtres	A cause de la corruption, le personnel et les étudiants se montrent peu engagés
5			-Campus principal de l'Université de Buea, -FHS, -ENSET Kumba - Amphithéâtres et endroits stratégiques	Toute l'année	-Services du Vice-Chancellor, D/SA, -Service des Clubs et Associations	Création du Club d'intégrité et des autres Clubs ayant permis d'améliorer les connaissances de la communauté estudiantine	Il convient d'envisager de créer et renforcer la sensibilisation dans d'autres domaines

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer les performances du personnel de l'Université.	- Mise en place un mécanisme d'évaluation basé sur la performance et l'intégrité (ponctualité, assiduité) -Octroi d'une prime de 25.000 FCFA aux dénonciateurs de chaque cas de fraude aux examens -Tenue des sessions du Conseil de discipline pour connaître des cas	Tous les services et Facultés Campus principal (Facultés/ Départements)	Deux fois par an, en mai et en novembre Premier et Second Semestre, Session de rattrapage	Services des Affaires Administratives, Services du Vice Chancellor/ICE Faculté des Sciences Sociales et de Gestion	-Performance améliorée -Retard et absence diminués considérablement. -26 personnels récompensés à hauteur de 25 000 FCFA pour avoir démasqués les étudiants fraudeurs	Les personnels dont les notes sont exceptionnelles reçoivent une bonification d'échelon. Les Etudiants fraudeurs sanctionnés. -Cette mesure constitue une source de motivation supplémentaire pour le personnel -Vigilance plus accrue du personnel du fait de cette mesure incitative Saine émulation entre les Facultés pour plus de motivation

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus
1	Améliorer les conditions de travail et de formation au sein de l'Université de Buéa	Construction de nouvelles infrastructures	Faculté des Sciences médicales, ENSET Kumba	Toute l'année	DVC/ICE, DVC/TIC (AcA), DPPI	Nouvelles salles de cours, d'amphis et de bureaux construites au FAM, COT, FET, etc.

c. L'Université de Douala (UDo)

Les activités de lutte contre la corruption de l'UDo se résument ainsi qu'il suit :

Axe stratégique PRÉVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats Obtenus	Observations
1.	Veiller au respect des textes en vigueur relatifs aux services payants, les montants y afférents et le taux des droits universitaires applicables dans les Universités d'Etat	Contrôle et recouvrement des recettes (Droits universitaires et Frais médicaux) et contrôle des effectifs dans les Établissements	-Douala -Nkongsamba -UDo -IUT	Mars 2021	-UDo -IBA	- <i>Irrégularités constatées à IBA</i> : Droits Universitaires illicitement majorés de 5 000 FCFA et exigés à tous les Etudiants - <i>Paiements irréguliers exigés aux Etudiants</i> : Certificat de scolarité (1000 F) ; Authentification de diplôme (5000 F) ; Frais de soutenance de Mémoire (5 000 F) IUT : Paiement irrégulier (Œuvres universitaires) exigé aux Etudiants : 5 000F	Irrégularités portées à l'attention des directeurs
2.	Contrôler et maîtriser les effectifs dans les formations Professionnelles	Mission de contrôle du nombre d'inscrits dans les formations Professionnelles du CNMP	UDo	Nov. 2021	Tous les Établissements	Incohérence avec les chiffres initialement communiqués par les Établissements	Chiffres harmonisés

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Associer le Club d'intégrité à la nouvelle dynamique de sensibilisation sur les missions de l'Antenne auprès des Etudiants	Campagne dans les différents campus visant à sensibiliser les Etudiants sur les valeurs d'intégrité et d'éthique, l'impact de la corruption en milieu universitaire et communication des outils de dénonciation de l'Antenne	UDo	Février 2021	Tous les Établissements	Etudiants sensibilisés	Adhésion massive des Etudiants
		Séminaire de formation sur les valeurs d'éthique et d'intégrité, le réarmement moral, le leadership, pour une jeunesse engagée et prospère, animé par : le DCOU, le Président du Club Intégrité et le Chef de Bureau des Associations et clubs Culturels		Février 2021	Tous les Établissements	Etudiants formés	Fort mobilisation des Etudiants
2	Conscientiser les mises en cause sur les actes de corruption	Causeries éducatives sur les méfaits de la corruption		Année 2021	Toutes les Structures	Mis en cause sensibilisés	Approche pédagogique appréciée par les mis en cause

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activité	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail des membres de la communauté universitaire	Construction des infrastructures académiques	UDo	Année 2021	ESSEC Bibliothèque Établissements	-Complexe de 69 salles de classe d'une capacité de 7200 places assises construit ; - Bloc pédagogique construit ; - Bâtiments du campus de l'ESSEC réhabilités ; - Restaurant universitaire et Bibliothèque universitaire réhabilités	Satisfaction de la communauté universitaire

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Encourager les personnels en charge de la solde	Allocation d'une dotation spéciale	UDo	Permanent	DAAF	Dotation allouée au Personnel de la Solde	- Le traitement des salaires des Personnels d'Appui n'accuse plus de retard - Les malversations alors observées dans le fichier solde sont maîtrisées

d. L'Université de Dschang (Uds)

Les activités de l'Université de Dschang ont porté sur l'axe Education.

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser les membres de la communauté universitaire et le Public sur les conséquences des actes illicites à la lumière de la législation pénale camerounaise	- Animation de l'émission « le temps de l'Ethique» ; -Confection des thèmes sur la corruption, la fraude et le détournement des deniers publics ; -Interviews, conseils pratiques ; -Message aux Etudiants de Licence I dans les salles de classe	Radio Campus Dschang	Tous les lundis de 16 à 17 h Rediffusion jeudi 10h- 11h et Dimanche 14h-15h	Tous les Établissements de l'Université	Les membres de la communauté universitaire et le Public sur les conséquences et les peines encourues par les personnes reconnues coupables d'actes illicites et/ou auteur de comportement déviant	Respect des dites mesures par les membres de la communauté Universitaire

e. L'Université de Maroua (UMa)

L'Université de Maroua a déployé ses activités autour des axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PRÉVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Appliquer le Code Ethique et de Déontologie de l'UMa à la communauté universitaire	Adoption du Code Ethique et de Déontologie et affichage dans les amphithéâtres de l'UMa	Différents campus de l'UMa	Pendant les journées portes ouvertes 2021	Toutes les structures de l'UMa	-Communauté universitaire de Maroua sensibilisée sur les questions éthiques et déontologiques	Difficultés à atteindre toute la communauté universitaire en raison de la dispersion des campus dans diverses villes de la Région
2	Publier de Manière systématique le budget de fonctionnement de l'UMa	Distribution du Manuel du budget dans toutes les structures de l'UMa	Tous les Établissements de l'UMa	Mars-déc.2021	Toutes les structures de l'UMa	Budget de fonctionnement des Établissements de l'UMa rendu public	RAS
3	Sensibiliser la communauté universitaire sur la lutte contre la corruption	-Sensibilisation à travers UMa News, Radio Campus ; -Affichage des	Tous les Établissements de l'UMa	Octobre 2020-juillet 2021	Toutes les structures de l'UMa	-Communauté universitaire sensibilisée - Messages anti-corruption	

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
		messages anticorruption dans les Services Centraux, Établissements et Antennes de l'UMa				affichés.	

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Promouvoir l'éthique au sein de la communauté universitaire	-Redynamisation des Clubs Éthiques de tous les Établissements de l'UMa ; - Diffusion à la Radio Campus des causeries éducatives sur les questions de lutte contre la corruption	Les Campus universitaires de l'UMa	Nov. 2021	Tous les Établissements de l'UMa	Fonctionnement normal des Clubs éthiques : - aucun cas de bagarres dans les Campus et débits de boisson dans les villes ; -aucun cas de consommation de drogues et autres stupéfiants psychotropes enregistré ; - 15 dénonciations d'actes de corruption signalées à l'Antenne dans le cadre de paiement de la prime d'excellence 2019-2020 ; - 127 cas de fraudes de tricherie aux examens au sein du personnel Enseignant -21 cas d'indiscipline au sein du personnel d'appui de l'UMa ; - 01 cas de plagiat a noté au sein du personnel Enseignant.	Difficultés à bien évaluer normalement les activités des Clubs éthiques en raison de la dispersion des campus dans plusieurs villes de la Région

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Assurer au respect strict des profils de carrière des enseignants et personnels administratifs	Accélération du processus de prise en charge et traitement méthodique, selon l'ordre d'arrivée, des dossiers	Dans les Établissements et Services centraux	Janvier-Décembre 2021	La Direction des Affaires Académiques et de la Coopération	Les profils de carrière des enseignants et du personnel d'appui sont respectés à 100%.	Le respect des profils de carrière est une réalité à l'UMa

2. Les activités de l'Institut National de la Statistique (INS)

Les activités de l'INS ont porté sur les axes suivants :

Axe stratégique PRÉVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel en vue de réduire les pratiques de corruption	Mission de sensibilisation	-Siège de l'INS - Kribi - Agence Régionale de l'Adamaoua - Agence Régionale du Sud-Ouest -Agence Régionale du Littoral -Agence Régionale du Sud	Du 22 août au 29 septembre 2021	Départements des statistiques démographiques et sociales	-Personnel sensibilisé -Capacités du personnel renforcées
2	Outiller les membres de la Cellule de lutte contre la corruption	Production de nouvelles boîtes à dénonciations plus adaptées	Immeuble siège de l'INS	Av.2021	Services centraux	Quatre boîtes confectionnées

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eduquer le personnel sur les procédures d'organisation des enquêtes statistiques et des missions d'investigation/vérification	Mission de vérification des faits de corruption		24-29 mai 2021	-Commission interne de Passation des Marchés de l'INS -DAF	Faits non établis toutefois, recommandations de respect des procédures et observation du droit de réserve
2		Renforcement des capacités des membres de la CLCC	Immeuble siège de l'INS	04-08 Octobre 2021	CLCC	Appropriation de bonnes pratiques liées à l'organisation des missions de vérification/investigation des faits de corruption
3	Renforcer les capacités	Sensibilisation des Superviseurs sur la gestion de la solde	Kribi	22-26 août 2021	Pools de formation des Superviseurs	Amélioration du comportement des superviseurs dans le cadre du paiement des frais de facilitations de formation et autre primes ou salaires payés
4	Améliorer le traitement des Agents	Renforcement des capacités du personnel recruté	Immeuble INS et Antennes Régionales	04-08 oc.2021 11-29 sept. 2021	CLCC	Appropriation de bonnes pratiques et concepts clés à la corruption

3. Les activités de l'Institut Africain d'Informatique (IAI)

Les activités de l'IAI sont résumées dans les axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats Obtenus	Observations
1	Donner la possibilité aux étudiants de dénoncer un problème de manière anonyme.	Création d'une boîte à suggestions	IAI	Depuis 2021	Communauté Estudiantine	Ouverture des étudiants vers l'administration, Pour une bonne Collaboration	Amélioration du comportement

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats Obtenus	Observation
1	Montrer aux Etudiants de l'IA1 que sans des valeurs éthiques solides, nous ne pouvons pas faire d'immenses réalisations.	Publication citations éthiques au sein du campus	IAI	Depuis Décembre 2021	Communauté Estudiantine	Avenir meilleur possible sans corruption	Appréciation de la stratégie par toute la communauté

Axe stratégique CONDITIONS

N °	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Service concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Recherche des causes de possibilités d'actes de corruption	Observations des activités quotidiennes du campus à savoir contrôle des reçus de paiement de scolarité	IAI - CA M	15 Fév.- 05 Mars	Communauté estudiantine	Conditions favorables aux Paiements de la scolarité (paiement en tranche)	Présence de mauvaises mœurs parmi les étudiants

Axe stratégique INCITATION

N °	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services Concernés	Résultats	Observations
1	Provocation et incitations aux actes de corruptions	Hautes surveillances Des reçus de paiements	IAI-CAM	15/12 22/02	Communauté estudiantine	Usage de faux reçu (étudiants)	Stratégie efficace (sanction)

B. Les Établissements Publics à caractère hospitalier

Quatre hôpitaux publics ont transmis à la CONAC leur rapport d'activités en matière de lutte contre la corruption pour le compte de l'année 2021. Il s'agit de :

- l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé ;
- l'Hôpital Jamot de Yaoundé ;
- l'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala ;

- l'Hôpital Laquintinie de Douala.

1. L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Yaoundé (HGOPY)

Les activités de l'HGOPY portent sur l'axe Education :

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser et informer le public	Poursuite de l'information des personnels et usagers sur la lutte contre la corruption	HGOPY	2021	Tous services	Relation entre les usagers et l'HGOPY rassurée	Maintenir une relation de confiance en pleine crise sanitaire

2. L'Hôpital Jamot de Yaoundé (HJY)

Les activités de l'Hôpital Jamot se résument dans les axes ci-après :

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eduquer les malades sur le circuit du traitement et du médicament	Causeries éducatives aux différentes portes d'entrée de l'hôpital	HJY	2 à 3 fois par semaine	-Surveillance générale -Accueil	Malades outillés pour refuser la corruption
2	Sensibiliser le personnel sanitaire sur la nécessité de changer de comportement	Séance d'éducation de 10 minutes à chaque staff de services ou de l'hôpital		Hebdomadaire	Surveillance générale	Personnel sensibilisé

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Allouer les ressources appropriées aux actions de lutte contre la corruption	Plaidoyer auprès de l'équipe de direction pour mise à disposition des fonds nécessaires pour le fonctionnement de la CLCC	HJY	Déc. -21	Equipe de direction	Accord

3. L'Hôpital Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala (HGOPD)

Les activités de l'HGOPD portent sur les axes suivants :

Axe stratégique PRÉVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser le personnel sur le respect des bonnes pratiques et les encourager à dénoncer les actes de	-Affichage de messages de lutte contre la corruption -mise en place des	Halls des bâtiments principaux de l'Hôpital	Quotidien	Tous	Personnel sensibilisé	Aucune dénonciation enregistrée

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
	corruption dont ils sont victimes	boîtes à suggestions					
2	Détecter les mauvaises pratiques	Collecte et exploitation du contenu des boîtes à suggestions	Salle des Actes	27 Octobre 2021	Tous	Personnel sensibilisé	Aucune dénonciation

Axe stratégique ÉDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser sur les actions de changement des mentalités, d'habitudes et d'attitudes	Sensibilisation permanente des employés et des usagers	Bureaux et Halls	Au quotidien	Tous	Personnel sensibilisé	Divers échanges et affiches

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions et le cadre du travail	Mise à disposition du matériel adéquat	Salle de réunion	Tout au long de l'année	Tous les services	Personnel motivé et stimulation renforcée	Satisfaisant
2	Payer les avantages et primes dus aux personnels	Paiement des primes dues aux personnels	DG RH	Mensuel		Emulation du personnel renforcée	Activité pérenne limitée par des tensions de trésorerie

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Valoriser les agents intègres	Attribution des primes aux agents méritants	DG RH	Tout au long de l'année	Tous les services	Personnel encouragé par des promotions et des lettres de félicitations	Emulation du personnel

4. L'Hôpital Laquintinie de Douala (HLD)

Les activités de lutte contre la corruption de l'Hôpital Laquintinie de Douala se résument autour des axes ci-après :

Axe stratégique PRÉVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Prévenir les actes d'arnaque et les différentes formes de corruption	-Mise en place d'une Unité d'accueil (hôtesses) pour informer et orienter -Installation des Surveillants à l'entrée des consultations externes.	Hôpital	2021	Accueil Services de consultation Caisse	-Paiements des prestations désormais effectués à la caisse contre facture -Affiches et bandes d'annonce posées	RAS

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les actions du personnel	Renforcement des capacités de l'environnement des personnels soignants et administratifs	Milieu professionnel	2021	Services administratifs et opérationnels	- Conditions de travail améliorées aussi bien sur le plan infrastructurel que sur le plan structurel - valorisation des primes et quotes-parts -Amélioration des activités du service de sécurité et santé au travail

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultat obtenu
1	Valoriser le personnel méritant	-Attribution des primes d'excellence aux personnels méritants	Hôpital	2021	-Accueil -Services administratifs	-Primes d'excellence attribuée aux personnels

II. Les Sociétés publiques et parapubliques

(Vingt) 20 Entreprises publiques ont transmis à la CONAC, leur rapport d'activités relatives à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, contre 11 en 2020.

A. Les activités de la Cameroon Water Utilities (CAMWATER)

Elles ont porté sur les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Limiter les opportunités de corruption à la CAMWATER	Elaboration et adoption d'une charte éthique pour le personnel de la CAMWATER	Douala	Janvier – mars 2021	CLCCPE	Charte éthique élaborée et validée
2		Mise en place des outils de prévention	Douala	Avril – juin 2021	Cab-DG	-Une adresse électronique dédiée à la CLCCPE créée. -Un numéro de téléphone dédié aux dénonciations acquis
3		Organisation d'une campagne de sensibilisation des personnels de la CAMWATER à la Lutte contre la corruption	-Direction générale CAMWATER douala, -Toutes les Agences	Avril-juin 2021	CLCCPE	Personnels de la CAMWATER sensibilisés sur les dangers de la corruption dans le secteur de l'eau.

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
			commerciales de Douala et Yaoundé, -Toutes les Unités de production de Douala et Yaoundé			
4	Réduire le délai d'obtention d'un devis de branchement	Initiatives à Résultats Rapides sur le délai d'obtention d'un devis de branchement à la CAMWATER	Bonabéri	Juillet – décembre 2021	Agence commerciale de Bonabéri	Délai d'obtention d'un devis de branchement réduit à 48 heures

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieux	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités des membres de la CLCCPE et de certains personnels dans la lutte contre la corruption	Organisation d'un séminaire de formation des membres de la CLCCPE	Douala	Janvier – mars 2021	CLCCPE	Capacité des Membres CLCCPE renforcée en matière de Lutte contre la corruption
2		Organisation d'un séminaire de formation de formation des membres de l'équipe IRR	Douala	Avril – juin 2021	- CLCCPE -Agence Commerciale de Bonabéri	Capacité des Membres de l'équipe IRR renforcée
3		Diffusion de la charte éthique du personnel de la CAMWATER	-Direction Générale CAMWATER Douala, - Agences CAMWATER commerciales de Douala et Yaoundé, - Unités de production de Douala et Yaoundé	Juillet – septembre 2021	CLCCPE	Personnel de CAMWATER imprégné du contenu de la Charte éthique

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Réduire la vulnérabilité des acteurs face à la corruption	Audit des conditions de travail dans 2 Agences commerciales	-Douala (Agence commerciale de BASSA) -Yaoundé (Agence commerciale d'Ekounou)	Avril – juin 2021	Tous	1/Conditions de travail évaluées 2/ Note de plaidoyer rédigée.	Travail préparatoire à la mise en œuvre de l'IRR
2		Initiative à Résultat Rapide sur le délai d'obtention d'un devis de branchement à la CAMWATER	Agence commerciale de Bonabéri à la Direction Régionale de Douala Agglomération	Juillet - Déc. 2021	-Equipe IRR- Agence commerciale	Délai d'obtention d'un devis de branchement à l'Agence commerciale de Bonabéri réduit à 48 h	RAS

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Mettre en place un système de récompense par type d'acteurs	Instauration d'un mécanisme d'encouragement	-Yaoundé -Meyomessala -Tibati	Juillet-Sept.2021	-Brigade de lutte contre la fraude à Yaoundé. -Centre de Meyomessala. -Centre de Tibati	Lettre de félicitations aux agents Abena Atanga de Yaoundé ; Nlomo Atangana de Meyomessala et Abdoul Razak de Tibati

B. Les activités de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL)

Les activités LCC au sein de la CAMTEL sont présentées dans les rubriques suivantes :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités des membres des cellules de lutte contre la corruption	Organisation d'un séminaire d'imprégnation aux techniques et méthodes de lutte contre la corruption	Kribi	Juin 2021	CLCC	Membres de la CLCC imprégnés aux méthodes de LCC
2		Formation sur la méthodologie PRECIS	Mbalmayo	Déc.2021	CLCC	Membres de la CLCC renforcés en capacités

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser le mérite	Institution du meilleur Agent par Direction noté par ses collègues	Chaque Direction	Mensuel	Tous les services	TDR réalisé

C. Les activités du Crédit Foncier du Cameroun (CFC)

Les activités de lutte contre la corruption du CFC ont uniquement porté sur l'axe Education

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Poursuivre la Sensibilisation du personnel sur les diligences en matière de LAB/CFT	Organisation des ateliers pratiques sur les innovations en matière de lutte contre blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment les risques de blanchiment des capitaux liés aux activités commerciales.	Siège du CFC Yaoundé	Avril 2021	Direction Générale	-Amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux -Meilleure connaissance du profil de la clientèle -Amélioration des techniques de détection des opérations suspectes ou typiques

D. Les activités de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)

Les activités de la CSPH se présentent ainsi qu'il suit :

N°	Axes stratégiques	Observations
1	PREVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Les Usagers sont bien accueillis et orientés par les Services compétents. - Les demandes d'emplois sont déposées en ligne. - La liste des pièces à fournir par les prestataires est affichée à la guérite et au courrier afin de limiter les contacts physiques avec les responsables de la CSPH.
2	EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation à l'intention du personnel des réunions semestrielles de sensibilisation - Pose, dans les locaux, des affiches ainsi que des tableaux fournis par la CONAC.
3	CONDITIONS	Dotations du personnel, en matériels et fournitures à la CSPH, effectives.
4	INCITATION	Octroi des avantages aux personnels dans l'optique de les rendre moins vulnérables aux pratiques de corruption

F. Les activités de Electricity Development Corporation (EDC)

Les activités de lutte contre la corruption d'EDC se présente de la manière suivante :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1.	Améliorer la qualité de service	Réhabilitation des boîtes de dénonciation et/ou de suggestions	Siège et Antennes	Avril 2021	Toutes les Unités	Aucune plainte déposée jusque-là	Ceci pourrait témoigner de l'efficacité du système

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités du personnel sur l'impact de la corruption.	Organisation des séances de sensibilisation sur la corruption (méfaits et risques encourus)	EDC	Juin 2021	Toutes les Unités	L'ensemble du personnel est mieux instruit et outillé sur la question de la corruption à travers le code éthique. -Le Code éthique d'EDC redistribué à l'ensemble du personnel.

G. Les activités du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM)

Elles se résument dans les tableaux ci-après.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Empêcher le personnel, les parties prenantes de commettre des actes de corruption	Conception et commande des supports de communication véhiculant des messages anticorruption.	Kribi	Nov. 2021	Toutes les Directions Toutes les Agences Régionales et Antennes de Kribi	Livraison des supports de communication véhiculant des messages anticorruption.

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités de certains personnels aux techniques et méthodes de lutte contre la corruption	Participation au séminaire de formation du personnel des Administrations Publiques camerounaises sur le Système de Management Anti-Corruption (SMAC) organisé par l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)	Ebolowa	22-26 mars 2021	Certains membres de la CLCC	Capacités de certains personnels à détecter les risques de corruption, de les prévenir et de les traiter, renforcées
		-Participation à l'atelier de formation à l'approche IRR	Yaoundé	2021	Toutes les Directions impliquées dans le traitement des décomptes au FEICOM Toutes les Antennes Régionales et Antennes de Kribi	-Capacitation à l'approche IRR renforcée -IRR élaborée

H. Les activités du Port Autonome de Douala (PAD)

Le PAD a mené les activités ci-après :

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Renforcer les capacités des membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption du PAD	Organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des membres de la Cellule de Lutte Contre la Corruption du PAD	Club PAD	Du 23 au 25 Nov. 2021	CLCC	Capacités des membres de la Cellule renforcées

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Service concerné	Résultats obtenus	Observations
1	Améliorer les conditions de travail des membres de la CLCC	Mise à disposition d'un bureau	Immeuble siège	En cours	CLCC	Cellule dotée d'un Bureau	RAS

I. Les activités du Port Autonome de Kribi (PAK)

Les activités du PAK se résument ainsi qu'il suit.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Service concerné	Résultats obtenus
1	Sensibiliser le personnel sur les méfaits de la corruption	-Organisation d'une campagne de sensibilisation -Acquisition et pose des boîtes à dénonciations, -Vulgarisation d'une adresse utile (e-mail)	Tous les sites du Port Autonome de Kribi.	Du 11 au 21 novembre 2021	Toutes les Structures (Directions) du Port Autonome de Kribi	-Boîtes à dénonciations acquises et posées -Adresse électronique vulgarisée

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Informé, éduquer et sensibiliser le personnel sur le dispositif national de lutte contre la	-Célébration de la journée Internationale Anti-Corruption -Campagnes de communication digitales et	Tous les sites du Port Autonome de Kribi	Déc. 2021	Toutes les structures du PAK	Tous les travailleurs sensibilisés sur le dispositif national de lutte contre la corruption

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
	corruption	physique (Banderoles, pins, roll-UPS)				
2	Renforcer les capacités des personnels sur les méthodes et techniques de lutte contre la corruption	- Renforcement des capacités des salariés et des utilisateurs à l'utilisation de plateforme de communication et d'échange d'informations financières, techniques, et administratives (ERP et SIP).	Tous les sites du Port Autonome de Kribi.	Janv.- Déc. 2021	Toutes les Structures (Directions) du Port Autonome de Kribi	Capacités des salariés et utilisateurs renforcées à l'utilisation de plateforme de communication et d'échange d'informations financières, techniques, et administratives (ERP et SIP).

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Amélioration des conditions de travail du personnel	Amélioration des moyens logistiques des travailleurs du PAK	Tous les sites du port Autonome de Kribi.	Janvier 2021 au 31 décembre 2021	Toutes les Structures (Directions) du Port Autonome de Kribi	Les salariés exerçant dans les structures sensibles sont moins vulnérables
2		Mise à la disposition des travailleurs, d'un nouvel Immeuble (et de nouveaux bureaux)	Ville de Kribi (Quartier administratif)	Février 2021	Toutes les Structures administratives du Port Autonome de Kribi	

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Améliorer les conditions professionnelles rémunératoires des travailleurs	Paiement d'une prime de résultat	Tous les sites du Port Autonome de Kribi.	Août2021	Toutes les Structures (Directions) du Port Autonome de Kribi	Les salariés exerçant dans les structures sensibles sont moins vulnérables
		Poursuite du Paiement des primes de pilotage	Capitainerie(Mboro)		Capitainerie (Personnel naviguant)	
		Poursuite du Paiement des indemnités de responsabilité comptable aux responsables de la Solde, de la Trésorerie, de la comptabilité et de la facturation	Immeuble siège du PAK	Janvier 2021 au 31 décembre 2021	-Direction Financière et Comptable, -Direction de l'exploitation, -Direction des Ressources Humaines	

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		Paiement d'une prime de caisse à la caissière du PAK.	Immeuble siège du PAK		Direction Financière et comptable	
		Amélioration des moyens logistiques des travailleurs du PAK	Tous les sites du port Autonome de Kribi.			
		Mise à la disposition des travailleurs, d'un nouvel Immeuble (et de nouveaux bureaux)	Ville de Kribi (Quartier administratif)	Février 2021	Toutes les Structures administratives du Port Autonome de Kribi	

J. Les activités de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)

Elles ont porté sur l'axe stratégique Prévention.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activité	Lieu	Période	Service concerné	Résultats Obtenus	Observations
1	Elaborer la cartographie des risques de corruption de la SCDP	Inventaire/ identification du contenu d'une cartographie des risques de corruption au Processus Exploitation	SCDP	Mai 2021	CLCC	Contenu de la cartographie des risques de corruption défini et validé	100%

K. Les activités de la Société Nationale de Raffinage (SONARA)

La SONARA a réalisé ses activités de lutte contre la corruption, pour le compte de l'exercice 2021, autour des axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Vulgariser le Code' éthique	Mise à jour de la Charte éthique	SONARA	Juin 2021	Tous les Services de la SONARA	Personnel sensibilisé sur les axes de la Charte éthique SONARA
2	Vulgariser les principes éthiques de la SONARA en interne et améliorer la communication sur les activités de la CLCCPE	Sensibilisation des nouvelles recrues à la bonne gouvernance et aux principes du Code éthique		1 ^{ère} semaine d'embauche	Tout nouvel embauché	Recrues sensibilisées sur les valeurs et les principes éthiques de la SONARA
3		Sensibilisation du personnel sur l'Ethique		Janvier 2021	Tout le personnel de la SONARA	Personnel sensibilisé sur l'éthique de la SONARA conformément aux prescriptions pertinentes des dispositions du Code
4		Sensibilisation du personnel sur le Harcèlement		Mai 2021		
5		Sensibilisation du personnel sur le conflit d'intérêt		Juin 2021		

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
6		Sensibilisation du personnel sur l'Utilisation des biens et ressources de la SONARA	SONARA	Juillet 2021		Ethique de la SONARA
7		Sensibilisation du personnel sur la Communication		Août 2021		
8		Sensibilisation du personnel sur le thème La durée et les horaires de travail		Septembre 2021		
9		Sensibilisation du personnel sur le thème La politique des cadeaux de la SONARA		Oct.2021		
10		Sensibilisation du personnel sur la Confidentialité		Nov. 2021		
11		Sensibilisation du personnel sur Les relations avec les collègues				

Axe stratégique INCITATION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Valoriser les performances du personnel	-Marque de reconnaissance au personnel par les responsables -Correction des irrégularités dans la gestion des carrières du personnel	SONARA	2021	Selon les Directions	-Satisfaction du personnel -Plusieurs cas d'irrégularités constatées et corrigées dans la gestion des carrières du personnel -Ensemble du personnel félicité par la hiérarchie pour les efforts ayant abouti à la recertification ISO 9001 de la SONARA en 2020

L. Les activités de la Société de Transport de l'Electricité (SONATREL)

La Société Nationale de Transport de l'Electricité a réalisé ses activités de lutte contre la corruption autour des points résumés dans les tableaux suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus	Observations
1	Sensibiliser sur les risques liés à la corruption	Elaboration et diffusion des messages sur la LCC	Toutes les régions électriques	Janvier-Mai 2021	Toutes les directions	-Messages bilingues conçus et publiés	Bon accueil des messages par les Agents

M. Les activités de la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC)

Elles se sont opérées suivant les axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectifs	Activité (s)	Lieu	Période	Service concernés	Résultats obtenus	Observations
1	-Sécuriser les paiements de débiteurs -Inculquer les règles devant orienter la conduite des employés au sein et en dehors de la SRC	Production de carnets sécurisés	SRC	Annuelle	-Direction du recouvrement -Division de l'Audit Interne, -Direction Administrative, Financière et Comptable, -Direction du Patrimoine.	Les Carnets sécurisés sont disponibles et mis en circulation	Le circuit de commande, d'utilisation et de conservation est scrupuleusement encadré
2		Production et vulgarisation du Code Ethique et du Code de conduite		Depuis Mars 2021	Tous les services	Code éthique et Règlement intérieur disponibles et vulgarisés	Amélioration du comportement et de l'éthique des employés ; Mise en œuvre des procédures disciplinaires en cas de manquements avérés.

Sous-section 4. La mise en œuvre de la SNLCC par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Les CTD au Cameroun comprennent les Régions et les Communes. Dans le cadre du présent rapport, seules les Communautés Urbaines de Bertoua, Douala et Garoua ont transmis leurs rapports d'activités à la CONAC.

I. La Communauté Urbaine de Bertoua (CUB)

La Mairie de la ville de Bertoua a mené des activités de lutte contre la corruption en 2021 autour de l'axe Prévention.

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Faire payer les taxes communales	Sensibiliser les usagers à l'importance de contribuer au fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bertoua	Périmètre urbain de la Communauté Urbaine de Bertoua (CUB)	Janvier à Décembre 2021	-Recouvrement ; -Assiette Fiscale ; -Permis de Bâtir ; -Parking ; -Stationnement ; -Droit de quai, - Droit de place sur le marché.	-Nette amélioration des recettes propres ; -Salaire régulier ; -Cotisations sociales reversées à la CNPS ; -Dette fiscale considérablement réduite.

II. La Communauté Urbaine de Douala (CUD)

La Communauté Urbaine de Douala a déployé ses activités autour des axes suivants :

Axe stratégique PREVENTION

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eliminer et réduire les opportunités de corruption au sein de la CUD	Installation de la Cellule de lutte contre la Corruption	CUD	Septembre 2021	Cellule de Lutte contre la Corruption Responsables	Cellule de LCC installée
2		Gestion des plaintes/ requêtes adressées au Maire de la VILLE		Août-Décembre 2021		Les requêtes des usagers reçues et traitées
3		Communication sur la gestion des plaintes/ requêtes des usagers, des cas de corruption avérée et/ou infractions assimilées		Août-Décembre 2021	IGS	Personnels et usagers informés sur les mesures prises pour la LCC à la CUD
4		-Etude en vue de l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie -Elaboration d'un code d'éthique et de déontologie - Organisation de séances de travail de validation du draft du code		Avril-Juillet 2021	-IGS -Pool des CT	Draft du code transmis pour adoption

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eduquer et sensibiliser le personnel sur les méfaits de la corruption	Elaboration des messages de sensibilisation en vue de leur validation	CUD	Septembre Octobre 2021	IGS	Messages validés par le Maire

III. La Communauté Urbaine de Garoua (CUG)

Les activités de la Communauté Urbaine de la ville de Garoua se sont déployées de la manière suivante :

Axe stratégique EDUCATION

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	Eduquer les agents publics sur la nécessité de changer de comportement.	Introduction des questions relatives à la LCC dans chaque réunion de coordination.	CUG	Janv. Déc. 2021	Le Maire, le SG Tous les	Adoption des valeurs d'intégrité et du

N°	Objectifs	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
		Inscription à l'ordre du jour des réunions de Coordination un point sur l'éthique.			responsables partie prenante aux réunions.	respect des biens publics.
2	-Informer les agents communaux et les usagers des dangers de la corruption -Débat de la corruption dans la CTD ; -Eduquer les usagers sur les services financiers gratuits -Renforcer les mesures de contrôle de gestion des ressources affectées au produites par la CTD	-Procéder aux affichages émission radio sport. -Organiser trimestriellement les mesures de lutte contre la corruption -Publication des prestations payantes ; - Implication effective des concernés au sein des comités des finances locales, instituer des audits externes.			RM, DST, Etat Civil	Réduction des taux de corruption dans les différents services.

Axe stratégique CONDITIONS

N°	Objectif	Activités	Lieu	Période	Services concernés	Résultats obtenus
1	-Améliorer les conditions de travail des agents communaux -Améliorer la formation professionnelle -Renforcement des capacités des CTD sur les compétences transférées	-Respect de l'organigramme et des prérogatives y rattachés ; -Décongestion des postes de travail et élimination des cumuls de fonctions ; -Déconcentration effective des ressources -Respect des heures de services ; -Utilisation effective et entière des ressources allouées aux fonctionnements des services ; -Gestion rationnelle et paiement à temps des primes et gratifications allouées aux Agents communaux ; Reprise des formations continues pour renforcer la capacité des Agents Communaux -Organisation des séminaires semestriels de vulgarisation des textes et de formation ; -Généralisation de l'informatisation des services financiers comptables l'Etat Civil des CTD.	CUG	Année 2021	RM, DST Etat Civil	Amélioration de la qualité du travail.

Section 2. La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption dans les Régions

Les Plans d'Actions Régionaux consistent en l'application au niveau des Régions, de la SNLCC. Ils consistent à définir, pour chaque Région du Cameroun, les activités de lutte contre la corruption à mener en se basant sur la méthodologie PRECIS (Prévention, Education, Conditions, Incitation, Sanctions). L'objectif vise l'implication et l'évaluation effective des efforts qu'entreprennent ces unités administratives dans le combat contre cette gangrène. Ces PAR sont élaborés et évalués par les différents responsables régionaux avec l'accompagnement de la CONAC. Leur mise en œuvre est faite par ces responsables.

Contrairement aux années antérieures, la présente section ne rend pas compte de l'évaluation finale de la mise en œuvre des PAR, celles-ci ayant été reportées en 2022. Il sera donc fait état de l'évaluation à mi-parcours de ces PAR effectués du 14 juin au 08 juillet 2021, dans 09 Régions sur 10, hormis le Nord-Ouest pour des raisons d'insécurité.

Il convient d'indiquer que les objectifs de cette activité étaient de :

- mesurer le niveau d'exécution des Plans Régionaux de lutte contre la corruption pour le compte de l'année 2021 ;
- administrer des questionnaires pour la collecte des données complémentaires à l'établissement de l'indice de perception de la corruption dans ces Régions.

L'évaluation est portée sur la perception que les participants aux ateliers régionaux d'évaluation ont de l'impact des activités menées auprès des populations bénéficiaires. Pour ce faire, cet impact est évalué sur une échelle allant de 0 à 100 en fonction du caractère concret ou du changement induit par l'activité. Les résultats qui suivent en sont la synthèse.

Sous-section 1. Présentation de l'exécution des Plans d'Actions Régionaux

I. L'exécution du PAR dans la Région de l'Adamaoua

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	58,63
EDUCATION	39,07
CONDITIONS	48,1
INCITATION	41,86
SANCTIONS	42,46
Moyenne régionale	46,02

Tableau 14. L'exécution du PAR dans l'Adamaoua

Analyse : En avril 2021, la Région de l'Adamaoua a, exécuté son PAR à concurrence de 46,02% alors que l'évaluation finale en 2018-2019 présentait un taux de 28,12%.

II. L'exécution du PAR dans la Région du Centre

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	40,49
EDUCATION	32,79
CONDITIONS	35,39
INCITATION	28,12
SANCTIONS	29,98
Moyenne régionale	33,35

Tableau 15. L'exécution du PAR dans le Centre

Analyse : En 2021, la Région enregistre une baisse de performance dans tous les axes stratégiques.

III. L'exécution du PAR dans la Région de l'Est

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	70,26
EDUCATION	49,35
CONDITIONS	55,87
INCITATION	54,95
SANCTIONS	55,12
Moyenne régionale	57,11

Tableau 16. L'exécution du PAR à l'Est

Analyse : La Région fait un bond spectaculaire, passant de la moyenne de 33,74% en 2020 à 57,11%.

IV. L'exécution du PAR dans la Région de l'Extrême-Nord

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	59,54
EDUCATION	37,9
CONDITIONS	45,3
INCITATION	27,79
SANCTIONS	28,1
Moyenne régionale	39,73

Tableau 17. L'exécution du PAR dans l'Extrême-Nord

Analyse : La performance de la Région est passée de 32,16% en 2020 à 39,73 en 2021.

V. L'exécution du PAR dans la Région du Littoral

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PRÉVENTION	46,4
EDUCATION	29,33
CONDITIONS	29,33
INCITATION	65,33
SANCTIONS	12,49
Moyenne régionale	36,58

Tableau 18. L'exécution du PAR dans le Littoral

Analyse : La Région du Littoral a enregistré un score de 36,58% en 2021 contre 29,13% en 2020, gagnant ainsi 07,45 points.

VI. L'exécution du PAR dans la Région du Nord

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	63,21
EDUCATION	57,57
CONDITIONS	48,39
INCITATION	50,15
SANCTIONS	32,64
Moyenne régionale	50,39

Tableau 19. L'exécution du PAR dans le Nord

Analyse : La Région du Nord est passée de 50,39% en 2021 contre 51,33% en 2020. Soit une baisse de 0,94 point.

VII. L'exécution du PAR dans la Région de l'Ouest

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	35,49
EDUCATION	41,1
CONDITIONS	35,96
INCITATION	44
SANCTIONS	34,47
Moyenne régionale	38,2

Tableau 20. L'exécution du PAR à l'Ouest

Analyse : le score de la Région de l'Ouest est passé de 32,63% à 38,2% en 2021.

VIII. L'exécution du PAR dans la Région du Sud

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	37,51
EDUCATION	43,57
CONDITIONS	57,64
INCITATION	44,28
SANCTIONS	45,9
Moyenne régionale	45,78

Tableau 21. L'exécution du PAR dans le Sud

Analyse : la région du Sud affiche un score de 45,78% en 2021 contre 40,89% en 2020 améliorant ainsi sa performance de 04,89 points.

IX. L'exécution du PAR dans la Région du Sud-Ouest

Axes stratégiques	Taux d'exécution (%)
PREVENTION	30,17
EDUCATION	39,4
CONDITIONS	40,5
INCITATION	38,77
SANCTIONS	9,48
Moyenne régionale	31,66

Tableau 22. L'exécution du PAR dans le Sud-Ouest

La Région du Sud-Ouest affiche un score de 31,66%. L'évaluation n'a pas été faite en 2018, 2019 et 2020. Il n'a pas été possible de rendre compte de l'impact de la lutte contre la corruption dans cette Région.

Sous-section 2. Récapitulatif des performances régionales et synthèse générale de l'exécution des Plans d'Actions Régionaux

Récapitulatif des performances régionales en 2021

Rang au niveau national	Région	Taux d'exécution du PAR en 2021 (%)	Taux moyen d'exécution des PAR (%)
1 ^{ère}	Est	57,11	42,09
2 ^e	Nord	50,39	
3 ^e	Adamaoua	46,02	
4 ^e	Sud	45,78	
5 ^e	Extrême-Nord	39,73	
6 ^e	Ouest	38,2	
7 ^e	Littoral	36,58	
8 ^e	Centre	33,35	
9 ^e	Sud-Ouest	31,66	
	Nord-Ouest	Non évalué	

Tableau 23. Synopsis des performances des Régions en 2021

Synthèse au niveau national en 2021

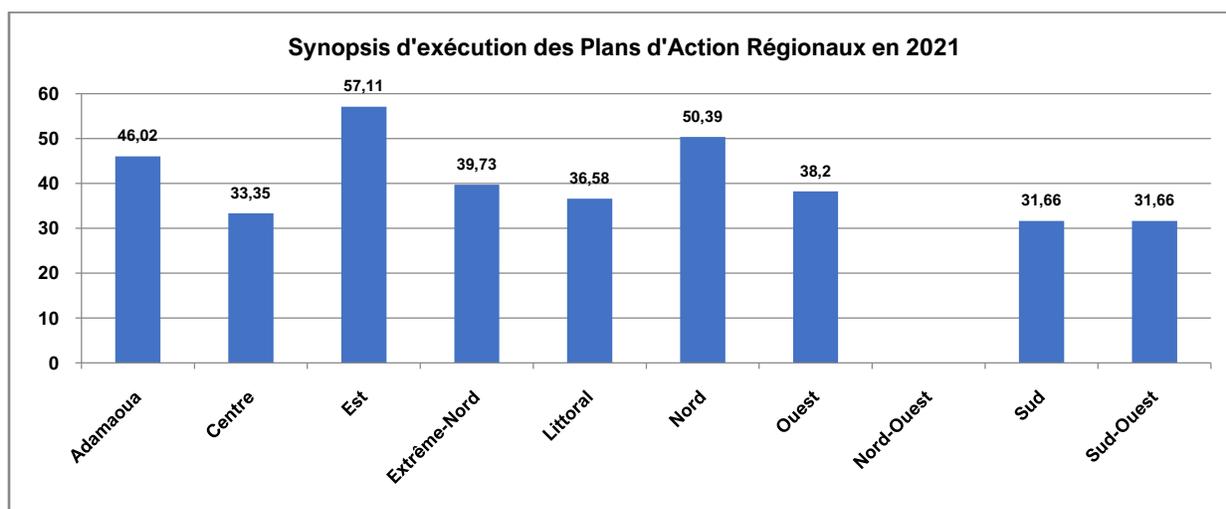


Figure 1. Représentation graphique des niveaux de réalisation en 2021

Dans les Régions, la lutte contre la corruption évolue en dents de scie et aucune Région n'a véritablement pris le leadership de cette bataille. De nombreuses pesanteurs et contraintes plombent encore les actions de lutte contre la corruption sur l'ensemble du territoire national.

Section 3. Les activités de lutte contre la corruption dans le cadre de la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif

Il s'agit ici des activités menées par le Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberley et les Entreprises du secteur extractif, membres du Comité ITIE Cameroun (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives).

Sous-section 1. Les activités menées dans le cadre du Processus de Kimberley

Le Système International de Certification pour les Diamants bruts dénommé Processus de Kimberley, en République du Cameroun est composé de deux organes :

- le Secrétariat National Permanent ;
- le Bureau d'Évaluation et d'Exportation des Diamants.

Placé sous l'autorité du Ministre chargé des Mines, le Secrétariat National Permanent (SNPPK) coordonne les activités des services et organes impliqués dans la mise en œuvre du Processus et le suivi de la traçabilité de la production nationale de diamants et des échanges de diamants.

Le Gouvernement a poursuivi le renforcement du dispositif et des acteurs du contrôle et de classement des circuits de production et de commercialisation des Diamants. Ainsi, le Secrétariat National Permanent du Processus de Kimberly (SNPPK) a lancé, le 16 décembre 2021 à Ketté, une opération de recensement, de sensibilisation, de formation et de formalisation des acteurs de l'artisanat minier. Elle a concerné, pendant un mois, les sites diamantifères dans les Arrondissements de Ketté, Mbotoro, Kentzou et Gari-Gombo dans la Région de l'Est. Ladite opération a consisté en l'accompagnement d'environ 1500 acteurs miniers à l'obtention des cartes de collecteurs et d'artisans ainsi que leur organisation autour de groupements socioprofessionnels d'artisans miniers. Lors de son lancement, le SNPPK a révélé que 11 304,42 carats de Diamants ont été tracés dans les circuits formels de commercialisation, entre 2016 et 2021. Bien plus, 5 923,46 carats ont été exportés et plusieurs milliers de FCFA collectés au titre des impôts et taxes liées à l'exportation desdits Diamants.

Par ailleurs, le SNPPK a participé à une réunion de haut-niveau sur le thème « Lutte contre la fraude et la contrebande des diamants en Afrique Centrale », organisée à Yaoundé du 20 au 22 décembre 2021 et regroupant les représentants des pays de l'Afrique centrale, de la République Démocratique du Congo et de l'Angola. Cette réunion portait sur la nécessité de la mise en œuvre de la coopération sous régionale, d'identifier des facteurs favorisant le trafic et la contrebande, de définir les mécanismes et les moyens de financement des activités diamantaires et de créer un cadre de collaboration, d'échanges et de partage d'informations.

Sous-section 2. Les activités des Industries extractives du secteur des Mines et carrières regroupées au sein du Comité ITIE Cameroun

Dans le cadre de cette rubrique, les acteurs retenus sont ceux qui font partie du Comité ITIE Cameroun. Ce sont les structures qui participent à la transparence dans le secteur extractif en faisant des déclarations libres des exploitations minières et des revenus financiers reversés à l'Etat du Cameroun. Bien que la Société nationale des Hydrocarbures (SNH) et la SONARA fassent partie du Comité ITIE, seules les activités de la SONARA, en matière de LCC en 2021, ont été transmises à la CONAC et reprises dans le cadre des activités de LCC des Sociétés Publiques et parapubliques.

Au registre des autres Industries extractives membres du Comité ITIE Cameroun, seules les entreprises Gaz Du Cameroun et Perenco ont renseigné la CONAC sur leurs activités de lutte contre la corruption au Cameroun pour le compte de l'année 2021 sur la base du modèle

PrECIS qui leur a été transmis. Les autres Entreprises ne disposent pas encore de Cellules de lutte contre la corruption.

Toutefois, les activités menées et transmises à la CONAC s'inscrivent dans la politique de leur gouvernance interne.

I. Les activités de la Société *Gaz du Cameroun (GDC)*

GDC est une société pétrolière et gazière détenue par Victoria Oil and Gas UK et dont la politique de lutte contre la corruption se résume dans le tableau suivant :

N°	Axes stratégiques	Observations
1	PREVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des dossiers financiers et compilation des preuves des dépenses effectuées - Insertion et respect de la clause contractuelle relative à la Lutte contre les pots-de-vin et la corruption dans les relations avec les entrepreneurs et les fournisseurs - Diffusion de vidéos d'entreprises sur l'éthique et présentation mensuelle des boîtes de dénonciations
2	EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation de séminaires d'imprégnation des nouveaux employés aux normes anti-corruption (NAC) de GDC - Organisation de séminaires trimestriels de remise à niveau du personnel en poste
3	INCITATION	Remise de prix et de récompenses aux employés ayant fait preuve d'intégrité

II. Les activités de lutte contre la corruption de la Société **PERENCO**

PERENCO est un opérateur du secteur des hydrocarbures au Cameroun qui mène des opérations dans le Bassin de Rio del Rey et de Douala, dans le cadre de l'exploitation et de la production de pétrole et de gaz. PERENCO a transmis sa contribution à la CONAC pour le compte de l'année 2021, en précisant que le Groupe PERENCO a pour objectif de promouvoir le maintien d'une haute éthique professionnelle et prévenir les dommages financiers, en assurant le respect de la réglementation en vigueur et particulièrement, celui des mesures anti-corruption applicables dans les pays dans lesquels il opère.

Ces activités par rapport à l'outil PrECIS de la SNLCC sont résumées dans le présent ci-dessous.

N°	Axe stratégique	Observations
1	PREVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et remise au personnel de la Charte éthique - Mise en place d'un mécanisme de collecte des dénonciations - Mise en place d'un système de reddition des comptes

Chapitre 2

LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont deux formes de délinquance et de criminalité financières utilisées par des trafiquants, des prévaricateurs de la fortune publique voire des criminels pour masquer l'origine délictuelle des dépôts bancaires et des avoirs financiers.

Le présent chapitre rend compte des activités menées par l'ANIF en 2021 dans le cadre du blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il s'agit des activités de prévention (Section 1), d'exploitation de Déclaration de soupçons (Section 2) et de coopération (Section 3).

Section 1. Les activités de prévention de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF)

Les activités de prévention ont consisté, dans le cadre du renforcement du dispositif national de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorismes (LBC/FT), en la publication du document de Stratégies nationales de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme et la prolifération pour la période 2021-2025 ainsi qu'au renforcement des capacités.

Sous-section 1. La publication de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) en matière de BC/FT

Dans le souci de renforcer l'efficacité du dispositif de lutte BC/FT, le Cameroun a engagé depuis décembre 2018, l'Evaluation Nationale des Risques de BC/FT du Cameroun avec l'appui technique de la Banque Mondiale. Cette activité s'était faite dans le respect des recommandations du Groupe d'Action Financière contre le Blanchiment (GAFI) en la matière et des dispositions pertinentes du Règlement Communautaire du 16 avril 2016 portant prévention et répression du Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme en Afrique Centrale.

Cet important document vise à doter le Cameroun d'un dispositif non seulement conforme aux normes internationales, mais aussi et surtout à garantir l'intégrité du système financier national, gage de l'attrait des « investissements sains », pour le développement et l'atteinte de l'émergence de notre pays en 2035. L'ENR a permis d'identifier les menaces, de mieux appréhender les vulnérabilités du dispositif camerounais et d'apprécier à juste titre le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auquel le pays est exposé.

Publiée en mars 2021, l'Evaluation Nationale des Risques est un outil précieux d'orientation des politiques publiques à deux niveaux de prise de décisions :

- au niveau central car, il servira de base et de boussole à la prise de décision stratégique dans la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le dispositif national de LBC/FT

ou encore à l'affectation idoines des moyens de lutte, selon une approche désormais fondée sur les risques;

- au niveau sectoriel, il constitue une base solide pour les différentes autorités nationales, les organes de supervision, d'autorégulation et de contrôle, les professions assujetties, qui devront s'inspirer de l'évaluation nationale des risques pour étayer et conduire leurs propres évaluations sectorielles, afin de mieux organiser et affiner leurs dispositifs de surveillance, de détection et de répression, le cas échéant

Les conclusions de l'ENR ont abouti à la mise en place d'un document de stratégies pour lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme à travers un Plan d'actions prioritaires.

Sous-section 2. La publication du document de Stratégies nationales de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

L'objectif général de ce document de stratégies est de constituer un cadre permanent de référence, d'évaluation et de suivi des actions de la LBC/FT au cours de la période 2021-2025. De manière plus spécifique, ce document devra permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre efficace des recommandations issues de l'ENR et des actions contenues dans le Plan d'Actions Prioritaires, afin de doter le Cameroun, à l'horizon 2025, d'un dispositif de LBC/FT le plus efficace possible, en parfaite conformité avec les Recommandations du GAFI.

Publié en octobre 2021, le document de Stratégies nationales de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (2021-2025) présente la matrice de risques de blanchiment d'argent au niveau national et sectoriel, ressort la plupart des défaillances identifiées au cours de l'ENR et proposés des actions à réaliser pour corriger ces défaillances.

Il détaille les bases d'application du Plan d'Actions Prioritaires sur la période 2021-2025, validé par les Autorités nationales compétentes.

Ce Plan repose sur les axes suivants :

- le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- le développement d'un cadre de coordination national des actions à entreprendre par diverses administrations ;
- le renforcement du dispositif de contrôle et de supervision des acteurs de prévention ;
- l'amélioration de l'efficacité des autorités d'enquête et de poursuites.

Section 2. Les activités d'exploitation des Déclarations de Soupçons (DS) et des autres informations par l'ANIF

Conformément à l'article 2 de son décret organique cité plus haut, l'ANIF a pour missions, entre autres, « de recevoir, traiter et, le cas échéant, transmettre aux autorités judiciaires compétentes tous renseignements propres à établir l'origine des sommes ou la nature des opérations faisant l'objet de la déclaration de soupçon au titre de la lutte contre le blanchiment

des capitaux et le financement du terrorisme ; d'obtenir des informations utiles à sa mission des autorités judiciaires et de contrôle des assujettis... ».

En 2021, les activités en lien avec ces missions ont consisté en la réception des DS, leur exploitation à travers des échanges avec les assujettis et la transmission de renseignements financiers aux autorités nationales compétentes et aux CRF homologues.

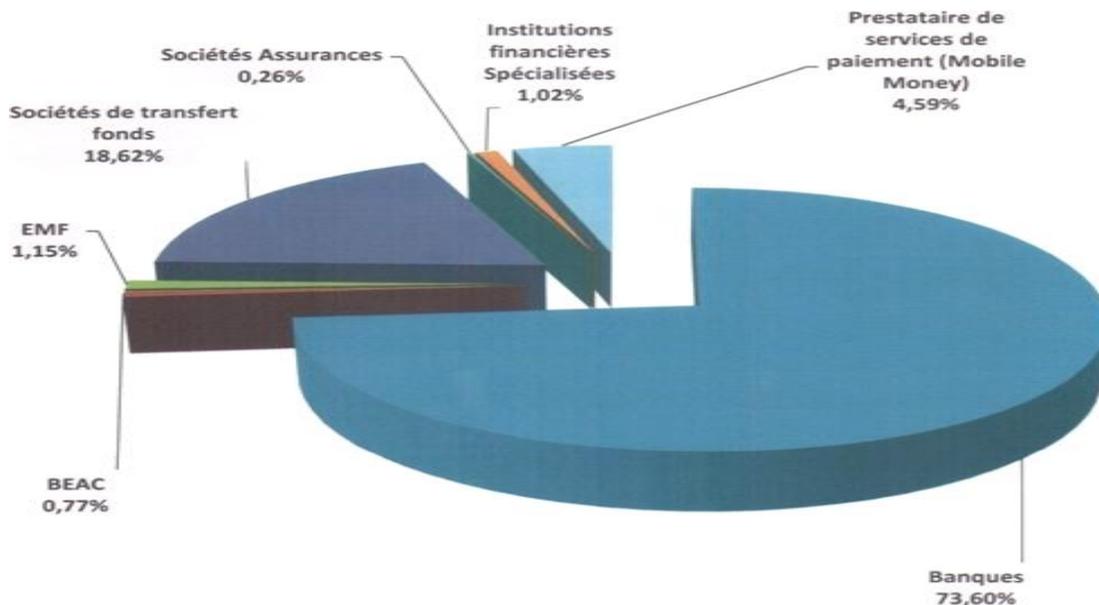
Sous-section 1. Les Déclarations de Soupçons enregistrées

De janvier à décembre 2021, l'ANIF a reçu 784 Déclarations de Soupçons souscrites par les professions assujetties, contre 785 en 2020. Cette légère baisse s'explique par l'implication du Secteur privé, notamment les responsables des Établissements de crédit, qui sont les principaux pourvoyeurs des Déclarations d'Opérations suspectes (DOS).

Le tableau et le graphique ci-après, présentent le nombre et la répartition des Déclarations de Soupçons enregistrées en 2021 en fonction des sources.

N°	Structures assujetties	Nombre
1.	Banques	577
2.	BEAC	06
3.	EMF	09
4.	Sociétés de transfert des fonds	146
5.	Sociétés d'Assurances	02
6.	Institutions financières spécialisées	08
7.	Prestataires de service de paiement (Mobile Money)	36
Total		784

Tableau 24 : Nombre de Déclarations de Soupçons enregistrées en 2021 en fonction des sources



Il ressort du graphique ci-dessus que, comme par le passé, les Banques sont les premières pourvoyeuses de Déclarations de Soupçons à l'ANIF (73,60%) en 2021 suivies des

Sociétés de transfert de fonds (18,62%). On note par ailleurs en 2021, le dynamisme des Sociétés de Mobile Money, qui viennent en troisième position en termes de Déclarations des Opérations Suspectes enregistrées, avec 4,59% des DOS souscrites.

Il est toujours à déplorer une contribution très faible des EMF (9 déclarations soit 1,15% du total des déclarations souscrites) qui pourtant présentent des vulnérabilités très élevées au Blanchiment des Capitaux et au Financement du Terrorisme du fait de la gamme très large de produits et services financiers qu'ils fournissent au public, de leur compréhension limitée des risques de BC/FT, du déficit de formation des responsables en la matière et des défauts d'outils automatiques de monitoring et de profilage.

En 2021, l'ANIF a également mène des investigations sur la base des demandes de renseignements provenant des administrations publiques, des autres services opérationnels de renseignements et de sécurité ainsi que des services homologues étrangers dans le cadre de la coopération nationale et internationale.

Le récapitulatif de ces demandes est présente dans le tableau suivant :

Demandes des autres Administrations Publiques (APU)	37
Demandes des Cellules de Renseignement Financier (CRF) homologues	34
Total	71

De manière générale, la coopération nationale s'intensifie d'année en année. Au niveau des acteurs locaux, l'ANIF a reçu et traité des dossiers issus: du MINETAT/SG-PRC; du MINDEF; de la DGSN; de la DGRE; des services du CONSUPE; de la CONAC; du MINREX; de la DGD/MINFI ; de la DGI/MINFI et de la DGTCFM/MINFI.

Au plan international, les échanges avec les services homologues étrangers ont été maintenus.

Sous-section 2. L'exploitation des Déclarations de Soupçons en 2021

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, trois cent soixante-trois (363) rapports ont été disséminés aux Juridictions, aux autres Autorités compétentes et aux CRF homologues, pour 135 milliards FCFA.

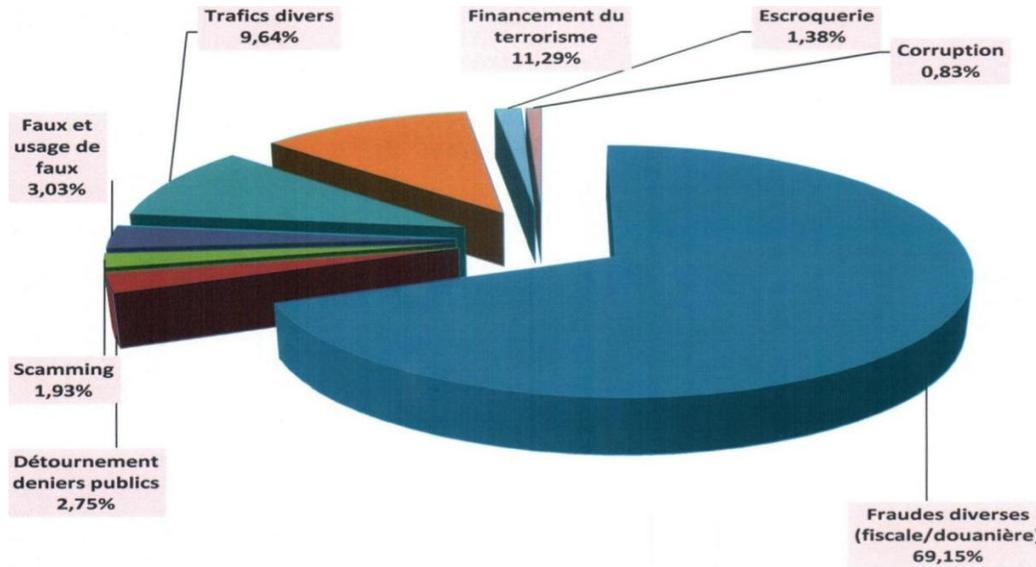
Le tableau et le graphique ci-dessous donnent le nombre et la répartition des dossiers transmis aux différentes juridictions compétentes en 2021, en fonction des infractions sous-jacentes soupçonnées :

Tableau 25. Nombre et répartition des dossiers transmis aux différentes juridictions compétentes en 2021 en fonction des infractions sous-jacentes

N°	Infractions	Nombre de cas
1.	Fraude fiscale/douanière	251
2.	Détournement de deniers publics	10
3.	Scamming	07
4.	Faux et usage de faux	11

N°	Infractions	Nombre de cas
5.	Trafics divers	35
6.	Financement du terrorisme	41
7.	Escroquerie	05
8.	Corruption	03
	Total	363

Figure 2. Graphique du nombre et de la répartition des dossiers transmis aux différentes juridictions compétentes en 2021 en fonction des infractions sous-jacentes



Il ressort de ce tableau et de ce graphique qu'en 2021 :

- des cas de blanchiment de fraude fiscale et douanière qui ont fortement augmenté passant de 146 cas en 2020 à 251 cas en 2021 ; ces affaires arrivent en première position, en termes de nombre de dossiers transmis aux Juridictions et autres administrations compétentes (DGI et DGD) depuis deux années ;
- les dossiers liés aux soupçons de financement du terrorisme (y compris les financements des activités et des groupes sécessionnistes) restent importants et arrivent en deuxième position du nombre de dossiers transmis en 2021 avec 41 cas ; ces dossiers sont généralement communiqués aux Juridictions militaires et aux services spécialisés notamment le MINDEF, la DGRE, la DGSN (DST, DPJ et DRG) et la Gendarmerie Nationale ;
- les cas de trafics divers (35) sont en hausse depuis l'année 2019 représentent 9,64% des dossiers transmis ; ceux identifiés sont relatifs aux trafics de devises, d'objets d'art et de produits miniers.

Le tableau ci-après présente le nombre et la répartition des dossiers transmis aux juridictions et aux autres autorités nationales compétentes en 2021 :

Tableau 26. Nombre et répartition des dossiers transmis aux juridictions et aux autres autorités nationales compétentes en 2021

N°	Juridictions/Autorités nationales saisies en 2021	Nombre de cas
1.	TGI Wouri	67
2.	TGI Mfoundi	21
3.	TCS	08
4.	Tribunal Militaire Yaoundé	07
5.	Tribunal Militaire Douala	04
6.	TGI Bamboutos	04
7.	TGI Fako	04
8.	TGI Diamaré	01
9.	TGI Mifi	01
10.	TGI Logone-et-Chari	01
11.	TGI Lom-et-Djérem	01
12.	TPI Yaoundé CA	03
13.	MINJUSTICE	01
14.	DGSN	25
15.	Gendarmerie Nationale	16
16.	DGRE	12
17.	MINDEF	02
18.	CONAC	02
19.	CONSUPE	04
20.	DGI	83
21.	DGD	53
22.	MINETAT/SG-PRC	01
23.	MINFI	04
TOTAL		322

Quarante-et-un (41) disséminations ont été effectuées en 2021 en faveur des services homologues étrangers. Les dossiers ayant fait l'objet de la saisine par l'ANIF des autorités judiciaires, des autres autorités nationales compétentes et des CRF homologues de 2006 à 2021, ressortent un flux financier repérés de l'ordre de mille huit cent soixante-neuf milliards quatre-vingt-onze millions mille trente-cinq (1 869 091 001 035) FCFA.

Section 3. Les activités de coopération de l'ANIF en 2021

Au niveau national, en plus des autorités de poursuites, la collaboration de l'ANIF avec les Administrations d'assiette, les services nationaux de sécurité et des autres acteurs de la lutte contre la criminalité financière s'est considérablement renforcée en vertu de l'article 71 du Règlement CEMAC.

Du 28 au 30 avril 2021 à Douala, l'ANIF a organisé un séminaire de renforcement des capacités du personnel du MINMIDT sur la lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme.

Du 4 au 8 octobre 2021 à Kribi, des cadres de l'ANIF ont participé à l'atelier de formation des personnels des forces de sécurité sur les techniques d'investigation numérique et les stratégies de cyber défense organisé par l'ANTIC.

Deuxième partie

LA REPRESSION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

La répression des actes et pratiques de corruption se traduit par les sanctions infligées aux personnes mises en cause par les Administrations (Chapitre I) ainsi que par les condamnations prononcées à l'encontre de celles reconnues coupables par les Juridictions compétentes (Chapitre II).

Chapitre 1

LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES, DISCIPLINAIRES ET DES MISES EN DEBET

Le présent chapitre restitue le contenu des décisions relatives aux différentes sanctions infligées aux personnes mises en cause dans des actes et pratiques de corruption ou des comportements contraires à l'éthique par les Institutions de Régulation (Section 1), au sein des Départements Ministériels (Section 2) et dans les Entreprises publiques et parapubliques (Section 3).

Section 1. Les sanctions prononcées par les Institutions de Régulation

Elles concernent l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Conseil National de la Communication (CNC).

Sous-section 1. L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Dans le cadre de ses Missions, l'ARMP a suspendu 10 responsables impliqués dans la procédure de passation des Marchés Publics dans les Communes de Bana et de Banka.

N°	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction
1	S. J. P.	Commune de BANA	Maire	Mauvaise pratique dans le cadre de la procédure de passation du marché	30 juillet 2021	Suspendu pour une période de 12 Mois
2	N. C.	Commune de Banka	Maire	Non prise en compte des actes de régulation	11 mars 2021	Suspendus pour une période de 24 mois
3	K. G.			Président de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM)		
4	N. C.		Représentant de la CIPM /MINMAP			
5	E. S.		Représentant de la CIPM /MINDDEVEL			
6	A. E. Y. R.		Représentant de la CIPM /MINFI			
7	A. Y. D.		Représentant du Maître d'Ouvrage de la CIPM			
8	F. D. J. L.		Président de la Sous-Commission d'Analyse des Offres			
9	T. N. J.		Membres des Sous-			

N°	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction
10	D. J. M.		Commission d'Analyse des Offres			
			Rapporteur de la Sous-Commission d'Analyse des Offres			

Sous-section 2. Le Conseil National de la Communication (CNC)

En 2021, le CNC a rendu 03 décisions sanctionnant des organes de presse, des Directeurs de Publication et un Journaliste.

N°	Références	Date	Organe de presse ou personne concernée	Motifs	Nature de la sanction
1	000126/CNC	06 juillet 2021	1- Le magazine dénommé « <i>Confidences</i> » 2- E. N. N., Directeur de Publication dudit magazine	Manquement aux exigences professionnelles d'investigation et d'équilibre dans le traitement de l'information publiée à l'encontre du Sénateur N. S., Président Directeur Général de C. S. A. dans le numéro 259 du mois d'avril 2021 de « <i>Confidences</i> »	Suspension de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun pour une durée de 06 mois
2	000127/CNC		S. B. B., Directeur de Publication de « <i>RIS RADIO</i> » et présentateur de l'émission intitulée « l'édito politique » sur ladite radio	Manquement professionnel consécutif à une investigation insuffisante ayant conduit à la diffusion, au cours de son émission du 26 mai 2021, d'informations non fondées et offensantes à l'encontre de l'Honorable L. L. N. N. C., Président du PCRN	Suspension de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun pour une durée d'un mois
3	00128/CNC		1- M. H., Directeur de Publication de la Chaîne de Télévision dénommée « <i>DBS TV</i> » 2- S. J. N., journaliste en service à « <i>DBS TV</i> »	Diffusion, au cours de l'émission « <i>DBS Matin</i> » du 21 avril 2021, d'accusations non fondées et offensantes portant atteinte à l'honorabilité du Chef de l'Etat français et à l'image de la France	- Avertissement à M. H. - Suspension de S. J. N. de l'exercice de la profession de journaliste au Cameroun pour une durée d'un mois

Section 2 : Les sanctions prononcées au sein des Départements Ministériels

Au cours de l'année 2021, certains Départements Ministériels se sont illustrés dans la répression des actes de corruption en sanctionnant des agents publics aux comportements contraires à l'éthique ou des Entreprises dont les manquements ont été constatés dans l'exécution de certains Marchés Publics. Il s'agit du Ministère des Finances (MINFI), du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), du Ministère des Transports (MINT), du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), du Ministère des Marchés Publics et du Ministère de la Fonction Publique et de la réforme Administrative (MINFOPRA).

Sous-section 1. Le Ministère des Finances

Les sanctions prononcées dans ce département ministériel concernent au total 51 Agents Publics dont 16 de la Direction Générale des Douanes et 35 de la Direction Générale des Impôts.

➤ Direction Générale des Douanes (DGD)

N°	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction
1	M. H. J.	Secteur des Douanes du Littoral I	Adjudant des Douanes	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelles	08 février 2021	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 03 mois
2	N. A. K. L.	Secteur des Douanes du Littoral I	Brigadier des Douanes			
3	N. K.		Préposé des Douanes			
4	T. N. M.					
5	K. D.					
6	N. A. E.					
7	M. Y.					
8	A. F. A.					
9	M. E.					
10	N. T.		Brigadier des Douanes	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelles	08 février 2021	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 03 mois
11	T. A.	Inspecteur des Douanes				
12	N. N.	Préposé des Douanes	Manquement grave à l'éthique et à la déontologie professionnelles	08 février 2021	Suspension de tous les émoluments servis à la DGD pendant 03 mois	
13	M. D.	Secteur des Douanes du Nord				Chef de Bureau Secondaire des Douanes de Touroua
14	O. B.	Secteur des Douanes du Sud 2				Chef de Brigade Mobile des Douanes de Kribi 1 ^{er}
15	M. M. C.	Secteur des Douanes de l'Ouest				Chef de Brigade Mobile des Douanes de Mbouda
16	E. E. J.	Division du Recouvrement et des Statistiques	Préposé des Douanes			

➤ Direction Générale des Impôts (DGI)

N°	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	A. B. P.	Poste de Péage de Kribi	Chef de Poste	Manquement à l'éthique et à la	Suspendus et relevés de
2	A. N. M. H.	Poste de Péage de Nkometou et Mbankomo			

N°	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
				déontologie	ses fonctions à titre conservatoire
3	A. M. H.	Recette du CIME Akwa 2	Chef de Service des Restes à Recouvrer	Détournement de biens publics	
4	A. A. L. O. épouse M.	Centre Régional des Impôts du Sud	Agent		
5	A. M. E. P.	Poste de Péage d'Awaé	Chef de Poste		
6	B. B. C. épouse A.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Agent		
7	B. A. M. épouse O.	Recette Régionale du Centre I			
8	B. J. R.	CIME Yaoundé Ouest	Inspecteur Vérificateur		
9	B. L. R.	CDI Douala 1 ^{er}	Agent	Détournement de biens publics	Suspendue à titre conservatoire et mise à la disposition de la DRH
10	B. L.	CDI de l'Océan	Receveur des Impôts		Mis à la retraite
11	E. N. H.	CDI Bafia	Receveur par intérim	Détournement de biens publics	Suspendu et relevé de ses fonctions à titre conservatoire
12	E. M.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Receveur Régional des Impôts		Affectés à la DRH/MINFI à titre conservatoire
13	E. P. B.	CDI Sa'a	Receveur par intérim		
14	H. L.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Receveur Régional des Impôts		
15	I. A. épouse A.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Agent		
16	K. M.	CIME Akwa 2	Chef de Bureau de Suivi des Restes à Recouvrer		Suspendu et relevé de ses fonctions à titre conservatoire
17	K. N. N. R.	CDI Océan	Agent		Suspendu à titre conservatoire
18	K. R. épouse M.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua			
19	M. B. épouse T.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua			
20	M. M.	Centre Régional des Impôts de l'Extrême-Nord			
21	M. K. S. F.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua			
22	M. L. C. épouse M.	Direction Générale des Impôts		Suspendus et mise à la disposition de la DRH/MINFI à titre conservatoire	
23	N. S. A.	Station de Pesage de Mékong	Régisseur		Affectée à la DRH/MINFI à titre conservatoire
24	N. M. M.	Recette Régionale des Impôts du Centre I	Agent	Détournement de biens publics	Relevé de ses fonctions à titre conservatoire
25	N. B. E.	Recette Régionale des Impôts du Centre I			
26	O. J. M.	Centre Régional des Impôts du Sud	Stagiaire Elève de l'ENAM Cycle A		Affectée à la DRH/MINFI à titre conservatoire
27	S. B.	Postes de Péage de Muyuka-Mbanga et de Lala	Chef des Postes de Péage		Dossier transmis au MINFOPRA
					Suspendu et relevé de ses fonctions à titre conservatoire

N°	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
		Village			conservatoire
28	S. T. F.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Agent		Suspendu et mis à la disposition de la DRH/MINFI à titre conservatoire
29	T. N. S.	CDI Océan	Chef de Centre		Suspendu à titre conservatoire
30	T. K.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Agent		Suspendu et mis à la disposition de la DRH/MINFI à titre conservatoire
31	V. O. T. C.				
32	Y. G. épouse T. B.				
33	Y. H.	Centre Régional des Impôts de l'Extrême-Nord			
34	Z. D. F.	CDI Ntui	Receveur par intérim		Relevé de ses fonctions à titre conservatoire
35	Z. G. D. épouse A. O.	Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua	Agent	Détournement de biens publics	Suspendue et mise à la disposition de la DRH/MINFI à titre conservatoire

Sous-section 2. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

Deux décisions ont été prises au sein de ce Département Ministériel.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	0000016/MINPROFF	11 juin 2021	N. J.	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille d'Eséka	Directeur	- Privatisation et confiscation des bureaux et salles d'ateliers du CPFF - Abus d'autorité sur les collaborateurs - Trafic d'influence	Relevé de leurs fonctions
2	000207/MINPROFF	06 sept. 2021	E. D. C.	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille de Mbanga		- Harcèlement sexuel - Licenciement abusif des formateurs - Insubordination	

Sous-section 3. Le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

11 responsables de ce Ministère ont été relevés de leurs fonctions.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	034/B ² /205030/MINEDUB/IGS	29 janvier 2021	B. C.	Ecole Publique de Biaberebe 2 A (Arrondissement de Bafia)	Directeur	Violences sexuelles sur élève en bas âge	Relevé de leurs fonctions
2	273/B ² /1464/MINEDUB/IGS	27 mai 2021	T. T. J. P.	Inspection d'Arrondissement de l'Education de	Chef de Bureau des Activités Post et	Pratiques de corruption	

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
				Base de Mbangassina	Périscolaires		
3	273/B ² /1464/MIN EDUB/IGS		M. M. R.	Ecole Publique d'Ebolzock (Arrondissement d'Esse)			
4	273/B ² /1464/MIN EDUB/IGS		Y. S.	Ecole Publique Inclusive d'Application Groupe 1 A de Ntui			
5	273/B ² /1464/MIN EDUB/IGS		O. E.	Ecole Publique Groupe 1 de Mbangassina			
6	273/B ² /1464/MIN EDUB/IGS		A. T. B.	Ecole Publique Groupe 2 de Mbangassina			
7	273/B ² /1464/MIN EDUB/IGS		B. J. C.	Government Bilingual Primary School de Pouma-Centre	Directeur		Relevé de leurs fonctions
8	274/B ² /1464/MIN EDUB/IGS		M. Y. C.	Ecole Publique d'Application de Baladji 2		Harcèlement sexuel auprès de ses collaboratrices Enseignantes	
9	478/B ² /93971/MI NEDUB/IGS	18 août 2021	E. E. J. F.	Ecole Publique de Nkongtok 2 (Arrondissement de Matomb)		Violences physiques et harcèlement sexuel auprès de sa collaboratrice Enseignante	
10	479/B ² /93971/MI NEDUB/IGS		E. E. E. D.	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base d'Ayos	Chef de Bureau des Affaires Générales	Détournement des crédits de fonctionnement des Ecoles Primaires Publiques	
11	480/B ² /120929/M INEDUB/IGS		F. A.	Ecole Publique Groupe 2 d'Okola	Directrice	Pratiques de corruption	

Sous-section 4. Le Ministère des Transports (MINT)

Quatre Délégués Départementaux ont écopé d'un avertissement écrit.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	001235/L/MINT/C AB/IG/13	26 février 2021	M. E. F.	Délégation Départementale des Transports des Hauts Plateaux	Délégué Départemental	Persistance dans l'exercice illégal des	Avertissement écrit

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
2	001233/L/MINT/C AB/IG/I3		K. A M. C. F.	Délégation Départementale des Transports de la Lékié		activités de prévention et de sécurité routières	Avertissement écrit
3	001234/L/MINT/C AB/IG/I3		O. J. L.-G.	Délégation Départementale des Transports du Nyong et Kellé			
4	001236/L/MINT/C AB/IG/I3		D. G.	Délégation Départementale des Transports du Wouri			

Sous-section 5. Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

Les sanctions prises au sein de ce Ministère concernent treize Agents Publics.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction	
1	3688/L/MIN OF/SETAT/SG/DAG/SDPS P/SP	23 juin 2021	F. Z. P.	Délégation Départementale des Forêts et de la Faune de la Mefou-et-Afamba	Agent Technique des Eaux et Forêts	Non-respect des principes d'éthique et de déontologie administrative	Avertissement écrit	
2	3687/L/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP/SP		N. R. T.	Parc National de Douala-Edéa		Inaction face à l'exploitation forestière illégale dans la zone d'exploitation de la SNH		
3	0253/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		B. O. M.	Non précisé		- Agression physique d'un supérieur hiérarchique - Non-respect des principes d'éthique et de déontologie administrative	Blâme avec inscription au dossier	
4	0251/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		N. N. R.	Non précisé		Complicité d'exploitation forestière illégale dans la zone d'exploitation de la SNH		
5	0250/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		M. M. L. S.	Non précisé		Ingénieur des Eaux et Forêts Contractuelle		- Complicité d'exploitation forestière illégale dans sa zone de compétence - Laxisme dans l'exercice de ses fonctions
6	0249/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		L. L. D. E.	Non précisé		Technicienne des Eaux et Forêts		Complicité d'exploitation

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
						forestière illégale dans la zone d'exploitation de la SNH	
7	0248/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP	23 juin 2021	N. J. C.	Non précisé	Technicien Principal des Eaux et Forêts	- Complicité d'exploitation forestière illégale dans sa zone de compétence - Laxisme dans l'exercice de ses fonctions - Corruption	Blâme avec inscription au dossier
8	0247/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		E. E. C.	Non précisé	Ingénieur des Eaux et Forêts	Laxisme dans l'exercice de ses fonctions ayant entraîné une exploitation forestière illégale dans sa zone de compétence	
9	0246/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP	23 juin 2021	A. O. D.	Non précisé	Technicien des Eaux et Forêts	- Facilitation de la distraction de produits pétroliers saisis - Corruption	
10	0245/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		T. E. J. M.	Non précisé		- Complicité d'exploitation forestière illégale dans sa zone de compétence -Laxisme dans l'exercice de ses fonctions - Corruption	
11	0235/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		D. M. J. R. B.	Non précisé	Signature de Lettres de Voiture ayant servi à blanchir des bois issus de l'exploitation forestière illégale		
12	0234/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		S. J.	Non précisé	Ingénieur des Eaux et Forêts	- Agression physique de présumés contrevenants - Abus d'autorité - Etat d'ébriété constant	
13	0233/D/MINFOF/SET AT/SG/DAG/SDPSP		M. N. Y.	Non précisé	Technicien des Eaux et Forêts	- Facilitation à l'évacuation de 02 camions provenant de l'exploitation illégale - Complicité d'exploitation forestière illégale	

Sous-section 6. Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)

Des sanctions disciplinaires ont été prononcées à l'encontre de treize personnels de ce Ministère.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	0086/MINCOMMERCE/CAB	25 mars 2021	O. S.	Délégation Départementale du Commerce de la Vallée du Ntem	Délégué Départemental	Manquements à l'éthique et à la déontologie administratives au préjudice des propriétaires de marchandises de la ville de Kyé-Ossi	Blâme avec inscription au dossier
2	0087/MINCOMMERCE/CAB		M. V. M.		Contrôleur Principal des Prix, des Poids et Mesures		Suspendus de leurs fonctions pour une durée de 03 mois
3	0087/MINCOMMERCE/CAB		N. R. D.		Contrôleur Adjoint des Prix, des Poids et Mesures		
4	0087/MINCOMMERCE/CAB		N. épouse B. J. T.		Agent Contractuel d'Administration		
5	0089/MINCOMMERCE/CAB	30 mars 2021	O. S.	Délégation Départementale du Commerce du Moungo	Délégué Départemental	Manquements à l'éthique et à la déontologie administratives au préjudice des acteurs du secteur de la soudure et des fabrications métallurgiques de la ville de Melong	Blâme avec inscription au dossier
6	0090/MINCOMMERCE/CAB		M. K.		Chef de Brigade d'Arrondissement de Melong	Agissements graves contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles au préjudice des acteurs du secteur de la soudure et des fabrications métallurgiques de la ville de Melong	Suspendu de ses fonctions pour une durée de 03 mois
7	0091/MINCOMMERCE/CAB		N. E.		Délégation Départementale du Commerce du Lom et Djérem	Chef de Brigade d'Arrondissement de Bétaré-Oya	Comportements contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles et administratives au préjudice des commerçants de Bétaré-Oya
8	0094/MINCOMMERCE/CAB	31 mars 2021	E. P. P.	Délégation Départementale du Commerce de la Mifi	Délégué Départemental	Manquements à l'éthique et à la déontologie administratives au préjudice des commerçants du Marché B de la ville de Bafoussam	Blâme avec inscription au dossier
9	0095/MINCOMMERCE/CAB	31 mars 2021	K. née N. O. N.		Agent Décisionnaire	Agissements graves contraires à l'éthique et à la déontologie professionnelles au préjudice des commerçants du Marché B de la ville de Bafoussam	Suspendue de ses fonctions pour une durée de 03 mois
10	0096/MINCOMMERCE/CAB	31 mars 2021	T. V.		Contrôleur des Prix, des Poids et Mesures	Manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles au préjudice des commerçants du Marché	Blâme avec inscription au dossier

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
						B de la ville de Bafoussam	
11	0096/MINCOMM ERCE/CAB	31 mars 2021	M. O.	Délégation Départementale du Commerce de la Mifi Délégation	Agent Contractuel d'Administration	Manquements à l'éthique et à la déontologie professionnelles au préjudice des commerçants du Marché B de la ville de Bafoussam	Blâme avec inscription au dossier
12	0096/MINCOMM ERCE/CAB	31 mars 2021	M. D. F.		Agent Contractuel d'Administration		
13	0393/MINCOMM ERCE	16 novembre 2021	T. M. A.	Délégation Départementale du Commerce du Nyong-et-Mfoumou	Chef de la Brigade d'Arrondissement d'Endom	Manquements graves à l'éthique et aux obligations professionnelles	Suspendu de ses fonctions pour une durée de 03 mois

Sous-section 7. Le Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

Dans le cadre de ses prérogatives, le Ministre des Marchés Publics a signé le 26 mai 2021 une décision portant résiliation de certains Marchés et exclusion de leurs titulaires de la commande publique pour une période de deux ans.

Cette décision qui sanctionne quarante Entreprises est présentée dans le tableau ci-après:

N°	Références de la décision	Date	Région	Nom de l'Entreprise	Objet du Marché	Localité	Irrégularités
1	0000335/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS	26 mai 2021	Adamaoua	Ets F.	Construction d'un parc vaccino-gène à Labbarre	Banyo	Abandon du chantier
2				Ets. F. M. N.	Travaux d'aménagement d'une piscine dans le motel au Bois de Mardock	Ngaoundéré	Entreprise portée disparue après notification de l'Ordre de Service de Démarrage
3				Ets. L. S.	Construction des kiosques dans la ville de Ngaoundéré		Absence de mobilisation
4				Ets. O. B.	Travaux de réhabilitation de la route nationale n°6 entre les carrefours AN 2000 et Mayo Wouta avec traitement des accotements dans la ville de Banyo	Banyo	Abandon du chantier
5				Ets. H. et R. du C.	Exécution des travaux d'achèvement de la salle communautaire de Ngaoundal	Ngaoundal	
6				Ets. M. P. F.	Lettre-Commande n°17/LC/CDPM-MB/C-DJ/2019 pour la construction d'un hangar au marché de Borgop dans la Commune de Djohong	Djohong	
7				Ets. K. et Cie	Equipement du CSI de Bandam	Bankim	Absence de mobilisation
8				Ets. M. S.	Equipement du CSI de Somié en matériel médical		Absence de mobilisation
9				Ets. S. D.	Equipement en matériel médical de la maternité et la salle d'observation du CSI de Mayo Kelele	Banyo	Absence de mobilisation
10				Ets. B.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe au CES de Ngoulemakong	Ngoulemakong	Abandon du chantier

N°	Références de la décision	Date	Région	Nom de l'Entreprise	Objet du Marché	Localité	Irrégularités	
11	0000335/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS	26 mai 2021	Est	Ets. A. V. C. C.	Ouverture d'une piste agricole de 5 km à Bissoua (EPC)-Rivière Founoue	Messamena	Travaux jamais engagés	
12				Ets. A. and S. LTD	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de d'Aminemekound	Mboma	Abandon du chantier	
13				Ets. T. T. et F.	Construction d'une case communautaire à Boela	Nguélémendouka	Abandon du chantier	
14				Ets. G. N.	Ouverture d'une piste agricole de 5 km à Nanmedjap-Efoulan		Abandon des chantiers	
					Construction d'un ponceau à Nanmedjap-Effolan			
					Ouverture d'une piste agricole de 5 km à Oueyai 1-Oueyai 2			
					Construction d'un ponceau à Oueyai 1-Oueyai 2			
					Ouverture d'une piste agricole à Essence II (Eglise Adventiste) - Rivière Nguélémendouka Mboou (5 km)			
					Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Kak 3			
					Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Mvanda 2			
					Construction du CSI de Miambo			
					Réhabilitation de la route communale Koumbambang-Oueyai			
					Réhabilitation de la piste agricole Medjoh-Agrinat			
					Ouverture d'une piste agricole à Tonkla-Medjuh			
					Réhabilitation de la route communale : Rond-point cinquantenaire-CETIC de Mindourou, CETIC de Mindourou-Gozen (Mayang), CMA-Sous-Préfecture, Bibliothèque			Mindourou
					Construction d'un ponceau à See-Diang			See-Diang
					Construction d'un centre touristique à Bélabo			Bélabo
Construction d'un stade municipal à Bélabo				Bélabo				
Construction de 02 salles de classe à l'Ecole Publique d'Andom	Mindourou	Travaux jamais démarrés						
15	Ets. A. B.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe au CES d'Angossas	Angossas	Abandon des chantiers				
		Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Konaké	Abong-Mbang					
16	Ets. S. du N.	Construction de 02 salles de classe à GPBS Group 2 d'Abong-Mbang	Abong-Mbang	Abandon de chantier				
17	Ets. La C.	Réhabilitation du tronçon Doumaintang-Salle-Ngandamé et rechargement de la digue de Salle	Doumaintang					
18	Ets. D.	Réhabilitation des routes communales dans la Commune de Mindourou	Mindourou					

N°	Références de la décision	Date	Région	Nom de l'Entreprise	Objet du Marché	Localité	Irrégularités	
19	0000335/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS	26 mai 2021	Est	Ets. P. P.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe au Lycée de Somalomo	Somalomo	Abandon du chantier	
20				B. C. E. S. A.	Construction du CSI d'A.	Doumé		Ouvverture d'une piste agricole de 15 km reliant les villages Mbama et Mekouamb
					Réhabilitation de la piste agricole de 9 km Bigotsa-Bayong			
					Ouvverture d'une piste agricole de 6 km Bayas-Ndjongbom	Angossas		
21				DF C.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Ngoumou	Mboma	Réhabilitation de la digue Kagnol II-Mbamé II	Abandon des chantiers
					Ouvverture d'une piste agricole de 5 km Kak II-Ymbé II			
					Construction d'un bloc de 02 salles de classe au CETIC de Ngoyla	Ngoyla	Construction d'une salle informatique au Lycée Classique de Ngoyla	
22				Ets. D. and C.	Construction de l'Ecole Publique de Ntam Carrefour		Abandon du chantier	
23				Ets. J. et B.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Nkondong 1			
24				Ets. NKS and CO	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique d'Etekessang			
25				Ets. A.	Réalisation des adductions d'eau potable à Ngoyla Centre	Ngoyla	Réhabilitation de la route communale Carrefour Comptable Commune-Domicile Elysé	
					26		Ets. O,	Construction d'un forage à Bossenga (Campement Baka)
					Construction d'un forage équipé de PMH à Massens			
27				C. -C. SARL	Extension du réseau électrique : Lomié-Polydor, Lomié-CIESO (Ecole des Sous-Officiers) et Serre-Mintom	Lomié	Abandon du chantier	
28				Ets. N. et F.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Kagnol	Mindourou	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Djouyaya	Bandon des chantiers
					Construction d'un bloc de 02 salles de classe au CES de Djaposten			
					29		Ets. M. et F.	
30				Ets. N. K.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Maternelle de Diang	Diang	Abandon du chantier	
31				Ets. MM B. S.	Construction d'un ponceau à Ngoa (Bitam Yem)		Travaux jamais démarrés	
32				Ets. M.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Maternelle de Mban 2		Abandon du chantier	

N°	Références de la décision	Date	Région	Nom de l'Entreprise	Objet du Marché	Localité	Irrégularités
	0000335/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS	26 mai 2021		Ets. I.	Construction d'un centre périscolaire communautaire à Woumbou	Ngoura	
34			Littoral	Ets. G. C.	Construction d'une mini centrale solaire à Manoka	Manoka	Travaux jamais démarrés
35			Nord	Société S. C. SARL	Construction du bâtiment annexe de production des vaccins au LANAVET	Garoua	Abandon du chantier
36				Société O. SARL	Construction du Poste des Douanes et d'une case de passage à Pitoa	Pitoa	
37				Groupe N. et Ets. O.	Construction d'un CSI à Zera II	Lagdo	Forclusion
38				Ets. H.	Construction d'un forage équipé d'un PMH à Wafala II	Wafala II	Abandon des chantiers
					Construction d'un forage équipé d'un PMH à Mbaoubala	Mbaoubala	
			Construction d'un forage équipé d'un PMH à Laoundjougoyé		Laoundjougoyé		
Construction d'un forage équipé d'un PMH à Bongo I	Bongo I						
39	Ets O. S.	Construction d'un forage à énergie solaire à Djemadjou II	Mandingring	Travaux mal exécutés			
40	Ets. L.	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à l'Ecole Publique de Ouro Kossoum	Rey Bouba	Abandon du chantier			

Sous-section 8. Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)

Au cours de l'année 2021, le Ministre de la Fonction Publique a infligé des sanctions disciplinaires à certains de ses collaborateurs. Par ailleurs, il a signé des décisions portant révocation d'office ou licenciement de 499 Fonctionnaires et Contractuels d'Administration dans le cadre de l'opération de Comptage Physique des Personnels de l'Etat (COPPE), pour absences irrégulières.

I. Sanctions prises à l'encontre certains personnels du MINFOPRA

N°	Références de la décision	Date	Personnes mises en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanctions
1	000232/D/MIN FOPRA/SG	12 février 2021	V. M. A. A.	Direction des Affaires Générales	Agent Contractuel d'Administration	Corruption et monnayage des services	Suspendu de leurs fonctions pour une durée de 03 mois
2	000237/D/MIN FOPRA/SG	15 février 2021	B. N. W. C.	Cellule de la Communication		Corruption et monnayage des services	
3	000244/D/CAB/MINFOPRA/IG	18 février 2021	O. M. N. M.	Délégation Régionale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du Nord	Chef de Service des Recrutements et de la Formation	Insubordination notoire, comportement contraire à l'éthique et à la déontologie administrative et absence irrégulière	

II. Liste des agents publics révoqués d'office ou licenciés dans le cadre de l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'Etat (COPPE)

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut	
1	A. B	004545	20/05/2021	Révocation d'office		Fonctionnaire	
2	A. A. A.	004862	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel s	
3	A. G. A.	004887					
4	A. J. F.	004771					
5	A. M. D. C. A.	004772					
6	A. O. P. P.	004863					
7	A. A. A.	004864					
8	A. E. A.	004888					
9	A. S. M. C.	004553	20/05/2021	Révocation d'office	MINESEC	Contractuel	
10	A. S. L.	004539		Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaire	
11	A. E. V.	004865	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel s	
12	A. D. D.	004866					
13	A. B. E.	004867					
14	A. B. A.	004868					
15	A. A.	004363	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
16	A. I.	004399		Révocation d'office			
17	A. B. J. P.	004891	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel	
18	A. T. B.	004892	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels	
19	A. E. F.	004869					
20	A. D.	004870					
21	A. M. R. B.	004274	20/05/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire	
22	A. A. L.	004872	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels	
23	A. H. L.	004873					
24	A. Z. A. C.	004792					
25	A. G. N.	004521					
26	A. E. N.	004527	20/05/2021	Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaires	
27	A.	004334			MINFI		
28	A. K.	004893	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel	
29	A. P.	004793			MINFI		
30	A. A. A.	000889	30/04/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire	
31	A. N. F.	004273	20/05/2021	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel
32	A. P.	004829	Licenciement		MINEDUB		
33	A. F.	004830	Révocation d'office		MINCOMMERCE	Fonctionnaire	
34	A. A. A.	004886	Révocation d'office		MINCOMMERCE		
35	A. A.	004466	Licenciement		MINAC	Contractuel	
36	A. G. T.	004432	Révocation d'office		MINCOMMERCE	Fonctionnaire	
37	A. A.	004595	Révocation d'office		MINFOF		
38	A. L. N.	004454	Licenciement		MINSANTE	Contractuel	
39	A. C. N.	004485					
40	A. R. Y.	004444	20/05/2021		Révocation d'office		Fonctionnaire
41	A. A. J. J.	004293		Révocation d'office			
42	A. A. D.	000890	30/04/2021	21/05/2021	Licenciement	MINFI	Contractuels
43	A. B. M.	004572					
44	A. N. A. R.	000891	30/04/2021				
45	A. N. M. E.	004445	20/05/2021				
46	A. T. A.	004455	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
47	A. G. A.	004433		Licenciement	MINAS	Contractuels	
48	A. M. A.	004480		Révocation d'office	MINFI		
49	A. N. M.	004279		Révocation d'office		Fonctionnaires	
50	A. N. E.	004330					
51	A. A. G.	004427		Licenciement	MINAS	Contractuels	
52	A. II C. D.	004517		Licenciement	MINFI		
53	A. A. F.	004552		Licenciement	MINEDUB		
54	A. A.	004456		20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut	
55	B. G.	004287		Licenciement	MINFI	Contractuels	
56	B. E.	004318			MINEDUB		
57	B.	004499			MINFI		
58	B. F. N.	004554			MINEDUB		
59	B. K.	000896			MINSANTE		
60	B. T.	004288		Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaire	
61	B. W.	004479		Licenciement	MINFI	Contractuels	
62	B. N. N.	004436			MINSANTE		
63	B. H.	004389			MINFI		
64	B. Y. M.	004398			MINSANTE		
65	B. Z. A. M.	004319			MINEDUB		
66	B. T. C. D.	004591	MINFI				
67	B. A.	004567	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
68	B. A. E.	004315		Licenciement	MINEDUB	Contractuels	
69	B. E. M. R.	004302			MINFOF		
70	B. R. R.	004549			MINEDUB		
71	B. E. L.	004482			MINFI		
72	B. S. A.	004342			MINEDUB		
73	B. E. M. L.	004501		Licenciement	MINAS		
74	B. M. L.	004343		Licenciement	MINEDUB		
75	B. N. M. L.	004347		Licenciement	MINEDUB	Contractuel	
76	B. P. N.	004400		Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaire	
77	B. V. M.	004344		20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
78	B. C.	004431	MINATD				
79	B. T. N.	004345					
80	B. A. N.	004346					
81	B. A. N.	004559					
82	B. G. P.	004349					
83	B. O. E.	004348					
84	B. M. F.	004316					
85	B. M. J.	004575					
86	B. M. N.	004550					
87	B. T. J.	004551					
88	B. N. J.	004341					
89	B. U. Y. B. A.	004351	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel	
90	B. B. M.	004446			MINFI		
91	B. E. P. M.	004284		Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaire	
92	B. G. L.	004569		Licenciement	MINFI	Contractuel	
93	B. M. V. D.	004317			MINEDUB		
94	B. I. L. B.	004509		Révocation d'office	MINATD	Fonctionnaire	
95	B. J. D.	004563		20/05/2021	Licenciement	MINFI	Contractuels
96	B. R.	004902				MINEPDED	
97	B. M. W.	004350				MINEDUB	
98	B. O. M. A.	000894				MINFI	
99	B. E. R.	004355				MINEDUB	
100	B. E. E. V.	004765	MINSANTE				
101	B. N. R.	004354	MINEDUB				
102	B.	004589	MINFOF				
103	B. G. M.	004304	MINFI				
104	B. L.	004449	MINFI				
105	B. M. V. R.	004353	MINEDUB				
106	B. N. T. P.	004352	MINEDUB				
107	B. M. J.	004766	21/05/2021	MINSANTE			
108	B. R.	004871	21/05/2021	MINEDUB			
109	B. J. D.	004565	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
110	B. A. M.	004426		Licenciement	MINFOF	Contractuel	
111	B. E. N.	004283		Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaire	

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut
112	B. B. T.	004409		Licenciement		
113	B. T. A.	004795	21/05/2021			
114	B. E. M.	004410		Licenciement	MINEDUB	Contractuels
115	B. N. N.	004415				
116	B. R.	004278	20/05/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire
117	C. J. L.	004414				
118	C. M. N.	004413				
119	C. S. N. F.	004831	21/05/2021			
120	C. A. E.	004412				
121	C. N. M.	004411	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
122	C. N. E.	004423				
123	C. G. D.	004832	21/05/2021			
124	C. L. C.	004421	20/05/2021			
125	C. E. W.	004258	20/05/2021		MINATD	
126	C. S. N.	004833	21/05/2021			
127	C. A. N.	004420	20/05/2021			
128	C. E. B.	004365	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
129	C. F. K.	004366	20/05/2021			
130	C.	004894	21/05/2021			
131	C. E. N.	004834	21/05/2021		MINT	
132	C. K. Y.	004916				
133	C. K. K. F.	004835				
134	C. N. S.	004367				
135	C. O. B.	004836	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
136	C.	004895				
137	C. P. O.	004837				
138	C. G. H.	004885			MINEPDED	
139	C. C. M. A.	004387			MINFOF	
140	C. C. N. A.	004297		Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire
141	C. P. Y.	004359				Contractuel
142	C. T. A.	004357	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel
143	C. M. N.	004379		Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire
144	D. P.	004515				
145	D. O. A.	004810	21/05/2021			
146	D. S.	004514				
147	D. N. J.	004476		Licenciement	MINEDUB	Contractuels
148	D. H. M. J.	004477				
149	D.	004478				
150	D. D. C.	004475				
151	D. S.	004474	20/05/2021			
152	D. T. K.	004380		Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire
153	D. B. M.	004356		Licenciement	MINATD	
154	D. J.	004593		Révocation d'office	MINFI	
155	D. M.	004361			MINATD	Contractuels
156	D. J.	004769				
157	D. E. K.	004770	21/05/2021	Licenciement	MINSANTE	
158	D. M.	004860				
159	D. J.	004462				
160	D. S.	004461			MINEDUB	
161	D. M. N.	004529	20/05/2021	Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaire
162	D. A. C.	004375				
163	D.	004861	21/05/2021		MINSANTE	
164	D. T. A.	004419			CONSUPE	
165	E. D.	004360	20/05/2021	Licenciement	MINATD	Contractuels
166	E. D. T.	004840			MINJUSTICE	
167	E. N. M. B.	004571				
168	E. N. N.	004406	20/05/2021	Licenciement	MINFI	Contractuels

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut	
169	E. K. E. E.	004564					
170	E. M. G. F. L.	004424					
171	E. M. S.	004328		Révocation d'office	MINATD	Fonctionnaires	
172	E. N. M.	004403		Licenciement	MINFI	Contractuel	
173	E. E. R. J. F.	004585		Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaires	
174	E. A. G.	004332			MINFI		
175	E. M. L. M.	004467			MINCOMMERCE		
176	E. M. M. J.	004502		Licenciement	MINAS	Contractuel	
177	E. M. S.	004464		Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaires	
178	E. E. E.	004298			MINSANTE		
179	E. R.	004362			MINFI		
180	E. T.	004336					
181	E. Y. G.	004338					
182	E. P. E. E.	004384					
183	E. M. T. F.	004299			MINFOF		
184	E. E. G.	004331		MINSANTE			
185	E. A. E.	004590		Licenciement	MINFI	Contractuels	
186	E. P. A.	004513			MINAS		
187	E. T. G.	000878	MINFI				
188	F. S. E.	000883	30/04/2021	MINFI			
			30/04/2021	MINSANTE			
189	F. B. V.	0044510	20/05/2021	Révocation d'office	MINCAF	Fonctionnaire	
190	F. G. A.	004391		Licenciement	MINFI	Contractuel	
191	F. J. A.	004337		Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaires	
192	F. N. F.	004320			MINEPAT		
193	F. M. Y.	004339			MINFI		
194	F. P. E.	004308		Licenciement	MINFI	Contractuel	
195	F. E.	004528		Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaire	
196	F. M. F. N.	004310		Licenciement	MINFI	Contractuel	
197	G. J. N.	004371		Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaires	
198	G. R. T.	004275			MINSANTE		
199	G. D. F.	004281			MINFI		
200	G. N. T.	004307			Licenciement		MINFI
201	G. W. L. T. K.	004276		Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaires	
202	G. B.	004277			MINSANTE		
203	H. A.	004282			MINFI		
204	H. S.	004300			MINSANTE		
205	H.	004798		21/05/2021	Licenciement	MINJUSTICE	Contractuel
206	H. V. A.	004301		20/05/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire
207	H. N. T.	004405	Licenciement		MINFI	Contractuels	
208	J. T. J.	004323			MINFOF		
209	K. N. M. R.	004483			MINSANTE		
210	K. T. G.	004486	Licenciement		MINSANTE		
211	K. N. D.	004428					
212	K. N. R.	004429	Licenciement				
213	K. J. P.	004285	Révocation d'office		MINFI	Fonctionnaire	
214	K. P. T.	004390	Licenciement		MINFI	Contractuel	
215	K. N. K.	004381	Révocation d'office		MINFOF	Fonctionnaire	
216	K. S.	004523	Licenciement		MINFI	Contractuel	
217	K. D.	004404	Licenciement		MINFI	Contractuel	
218	K. A. N.	004540	Révocation d'office		MINCOMMERCE	Fonctionnaires	
219	K. E. Z.	004326			MINFI		
220	K. E. I.	004295			MINFI		
221	K. M.	004286			MINFI		
222	K. P. A. C.	004450			MINCOMMERCE		
223	K. W. C.	004333			MINFI		
224	K. N.	004333	MINSANTE				
225	K. B.	004386	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire		

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut	
226	L. A. F.	004459			MINFOF	Fonctionnaire	
227	L. E. P.	004401			MINEDUB	Contractuels	
228	L. J. G. M.	004555			MINFOF		
229	L. B. B.	004584					
230	L. E. M.	004542			MINEDUB		
231	L. N. N.	004473					
232	L. T. D.	004813			21/05/2021		MINEPDED
233	L. S. Y. M.	004581			20/05/2021		MINEDUB
234	L. T. M.	004496					
235	L. T. T.	004497					
236	L.	004812	21/05/2021	Licenciement			Contractuels
237	M. A. N. A.	004498	20/05/2021				
238	M. N. C. C.	004579		MINFI			
239	M. N. F. Y.	004388					
240	M. M. F.	004582		MINEDUB			
241	M. B. M. P.	004583					
242	M. F. M. R.	004394					
243	M. H.	004471		MINFOF			
244	M. B. A.	004543					
245	M. J.	004470	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel	
246	M. S. L.	004469	20/05/2021	Licenciement	MINEPDED	Contractuels	
247	M. B. F.	004468					
248	M. S. R.	004507					
249	M. M.	004506					
250	M. O.	004518					
251	M. S.	004519					
252	M. K. N. I.	004296					
253	M. R. M.	004588					
254	M. J. épouse T.	004393					
255	M. B. R.	004395					
256	M. D. F.	004587					
257	M. J.	004525					
258	M. A.	004544					
259	M. K. R. A.	004586					
260	M. G. S.	004472					
261	M. S. E.	004577					
262	M. T. J. O. H.	004578					
263	M. S.	004392					
264	M. N. C.	004408					
265	M. T. C.	004305					
266	M. E. K. M.	004280					
267	M. E. C. R.	004306					
268	M. M.	004493					
269	M. S.	004512					
270	M. M. B. H.	004290					
271	M. N. C.	000888					
272	M. B. M. L.	004330					
273	M. M.	004442					
274	M. E. V. Y.	004592					
275	M. N. A.	004416					
276	M. U.	004418					
277	M. H. J. L.	004417					
278	M. E.	004516					
279	M. J. O.	004532					
280	M. W.	004533					
281	M. L. T.	004524					
282	M. W. B.	004534					

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut		
283	M. I.	004535						
284	M. K. A. M.	004536						
285	M. G.	004537						
286	M. J. P.	004538						
287	M. J. S.	004440						
288	M. C.	004439						
289	M. K. V.	004435						
290	M. P. N.	004434						
291	M. M. M. B.	004541						
292	M. S.	004494					21/05/2021	
293	M. J. R.	004858	20/05/2021			Contractuels		
294	M. O.	004435						
295	M. Y. A.	004557						
296	M. M. C. B.	004402						
297	M. J. A.	004570						
298	M. E. M.	004364						
299	M. T. D.	004430						
300	M. M. S.	004562						
301	M. N. C.	004560						
302	M. M. M. R.	004322						
303	M. S. F.	004561	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB			
304	M. D.	004883	21/05/2021					
305	M. B. M.	004568	20/05/2021					
306	M. N. B.	004915	21/05/2021					
307	M. E. A. N.	004882						
308	M. C. J.	004441	20/05/2021					
309	M. B. A.	004914	20/05/2021					
310	M. T. C. S.	004913	21/05/2021					
311	M. T. B.	004912						
312	M. M. S.	004881						
313	M. M. A.	004880						
314	M. T. C.	004918						
315	M. M. C. G.	004911						
316	M. J. C.	004522	20/05/2021				MINFI	
317	M. N.	004910	21/05/2021				MINEDUB	
318	M. J. A. R.	004909						
319	M. M. F.	004908						
320	M. M. S.	004505	20/05/2021				MINFOF	Contractuels
321	M. C. G.	000895	30/04/2021				MINFI	
322	M. C.	004907	21/05/2021				MINEDUB	
323	M. E.	004906	21/05/2021					
324	M. E. P.	004879	21/05/2021					
325	M. M. H.	004878	21/05/2021					
326	M. M. P. F.	004309	20/05/2021				MINFI	
327	M. E. A. L.	000886	30/04/2021				MINFI	
328	M. S. L.	004903	21/05/2021				MINEDUB	
329	M. S. C.	004875	21/05/2021					
330	M. Y.	004901	21/05/2021					
331	M.	004874	21/05/2021					
332	M. M. C.	004905	21/05/2021					
333	M. B. L. V.	004481	20/05/2021	MINFI				
334	M. T. D. C.	004335	20/05/2021	Révocation d'office	MINFI			
335	M. O. F.	004876	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB			
336	M. M. E. O. A.	004877	21/05/2021					
337	M. C. N.	004904	21/05/2021					
338	M. P. A.	004291	20/05/2021	Révocation d'office	MINFI	Fonctionnaire		
339	M. B. I.	004383	20/05/2021		MINFOF	Fonctionnaire		

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut	
340	M. K. D. L.	000887	30/04/2021	Licenciement	MINFI	Contractuel	
341	M. C. T.	004289	20/05/2021	Révocation d'office		Fonctionnaire	
342	M. V.	000892	30/04/2021	Licenciement		Contractuel	
343	M. E. C.	004294	20/05/2021	Révocation d'office		Fonctionnaire	
344	M. B. V. L. J.	004576	20/05/2021	Licenciement		Contractuel	
345	M. S. M.	004556	20/05/2021	Licenciement		Contractuel	
346	M. A.	004292	20/05/2021	Révocation d'office		Fonctionnaire	
347	M. M. T. N.	000881	30/04/2021	Licenciement	MINSANTE	Contractuels	
348	M. E. R. S.	004548	20/05/2021		MINFI		
349	M. N. B.	000882	30/04/2021		MINSANTE		
350	M.	004407	20/05/2021		MINFI		
351	M.	004443	20/05/2021		MINFI		
352	M. S.	004452	20/05/2021	Révocation d'office	MINAT	Fonctionnaire	
353	M.	004594	20/05/2021	Licenciement	MINFOF	Contractuels	
354	M. J. C.	004303	20/05/2021		MINEDUB		
355	M. F. B.	004311	20/05/2021				
356	M. M. Y.	004422	20/05/2021				
357	M. C.	004503	20/05/2021				
358	M. J.	004558	20/05/2021				
359	N. M. B.	004448	20/05/2021				
360	N. T. G.	004447	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuel	
361	N. E. A.	004453		Révocation d'office	MINDCAF	Fonctionnaire	
362	N. P. W.	004460		Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
363	N. G. D. M.	004491		Licenciement	MINSANTE	Contractuel	
364	N. O. E. C.	004526		Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
365	N. G. B.	004324		Licenciement	MINSANTE	Contractuel	
366	N. N. V. P.	004492					
367	N. N. H.	000879					30/04/2021
368	N. D.	000880					30/04/2021
369	N. G. N.	04884		21/05/2021	MINSANTE	Contractuel	
370	N. S.	004794	21/05/2021				
371	N.	004382	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
372	N. Y. O. A.	004566	20/05/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire	
373	N. M. I.	004767	21/05/2021	Licenciement		Contractuels	
374	N. M. A. C.	004768	21/05/2021				
375	N. E. S.	004490	20/05/2021				
376	N. J. G.	004489	20/05/2021				
377	N. V. N.	004487	20/05/2021	MINSANTE	Contractuels		
378	N. A. F.	004889	21/05/2021				
379	N. C. F.	004369	20/05/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire	
380	N. P. T.	004373	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire	
381	N. B. A. F.	004890	21/05/2021	Licenciement	MINSANTE	Contractuel	
382	N. J. B.	004321	20/05/2021	Révocation d'office	MINPAT	Fonctionnaires	
383	N. V. W.	004457	20/05/2021		MINFOF		
384	N. N. D. F.	004385	20/05/2021		MINSANTE		
385	N. V. N.	004374	20/05/2021		MINFOF		
386	N. F. P. A.	004828	21/05/2021	Licenciement	MINSANTE	Contractuels	
387	N. A. V. L. G.	004859	21/05/2021				
388	N. M. M. E.	000893	30/04/2021				
389	N. M. D.	004574	20/05/2021				
390	N. D.	004488	20/05/2021				
391	N. S. A. J.	004484	20/05/2021	MINFOF	Contractuels		
392	N. M. F.	004378	20/05/2021	MINSANTE			
393	N. K. P.	004368	20/05/2021	MINSANTE	Fonctionnaires		
394	N. C. E.	004465	20/05/2021	MINCOMMERCE			
395	N. Y. L.	004372	20/05/2021	MINSANTE			
396	N. V. V.	004370	20/05/2021	Révocation d'office		MINSANTE	

Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut
397	N. E.	004573	20/05/2021	Licenciement	MINFOF	Contractuels
398	O.	004580	20/05/2021			
399	O. R. D.	004504	20/05/2021			
400	O. J. L.	004520	20/05/2021			
401	O. S.	004463	20/05/2021	Révocation d'office	MINEDUB	Fonctionnaire
402	P. G.	004773	21/05/2021	Licenciement	MINSANTE	Contractuel
403	P. M.	004774	21/05/2021			
404	P. K. L. C.	004775	21/05/2021			
405	S. V.	004530	20/05/2021	Révocation d'office	MINATD	Fonctionnaire
406	S. E.	004827	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
407	S. N. M.	004815	21/05/2021			
408	S. J. N.	004764	21/05/2021			
409	S. M. E.	004826	21/05/2021			
410	S.	004776	21/05/2021			
411	S. B. A.	004825	21/05/2021	Révocation d'office	MINATD	Fonctionnaire
412	S. H.	004508	20/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
413	S. M.	004824	21/05/2021			
414	S. J. A.	004820	21/05/2021			
415	S. M.	004823	21/05/2021			
416	S. M. A. J.	004822	21/05/2021			
417	S. A. B.	004919	21/05/2021	Licenciement	MINPEDED	Contractuel
418	S. M. G.	004329	20/05/2021	Révocation d'office	MINDECAF	Fonctionnaire
419	S. M.	004325	20/05/2021	Licenciement	MINFOF	Contractuel
420	S. E. J. P.	004377	20/05/2021	Révocation d'office	MINFOF	Fonctionnaire
421	S. V. B.	004327	20/05/2021	Révocation d'office	MINATD	Fonctionnaire
422	T. S. M.	004762	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
423	T. G.	004816				
424	T. J. F.	004817				
425	T. M. A.	004814				
426	T. A. T.	004818				
427	T. L. N.	004819				
428	T. R. A.	004763				
429	T. D. R. S.	004821				
430	T. F. B.	004451	20/05/2021	Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaires
431	T. J. M.	004500			MINFOF	
432	T. M. A.	004531			MINCOMMERCE	
433	T.	004458			MINFOF	
434	T. N. E. B.	000884	30/04/2021	Licenciement	MINSANTE	Contractuels
435	T. S. A.	000885	30/04/2021		MINJUSTICE	
436	T. M. J. B.	004797	21/05/2021		MINSANTE	
437	T. T. M. O.	004396	20/05/2021		MINSEC	
438	T. R. L.	004312			MINSANTE	
439	T. C.	004397			MINPOSTEL	
440	T. L. S.	004841	21/05/2021		Révocation d'office	
441	T. N. N.	004511	20/05/2021	Licenciement	MINESEC	Contractuels
442	T. N. A. E.	004313	21/05/2021		MINPEDED	
443	T. D. M.	004917	20/05/2021		MINESEC	
444	T. E. G. G.	004314	20/05/2021	Révocation d'office	MINCOMMERCE	Fonctionnaire
445	T. N. O.	004546				
446	T. Y. M.	004796	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
447	T. M.	004799				
448	T.	004800				
449	T. G. A.	004801				
450	T. L. R.	004967				
451	T. J.	004802				
452	T. M. A.	004803				
453	T. L.	004804				

N°	Noms et Prénoms	Numéro d'acte	Date de signature	Sanction	Administration	Statut
454	T. N. T.	004805	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
455	T. N. J. S.	004806				
456	T. J. M.	004777				
457	T. T. D.	004896				
458	T. S. C.	004778				
459	T. G. Y.	004779				
460	U. S. U.	004897				
461	V. N. F.	004780				
462	V. B. N.	004842				
463	V. N. F.	004843				
464	V. D.	004844				
465	V. E.	004845				
466	V.	004781				
467	W. E.	004782				
468	W. D.	004898				
469	W. E.	004783				
470	W.	004784				
471	W. G.	004846				
472	W. N. A. H.	004785				
473	W. D.	004847				
474	W. B.	004786	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
475	W. N.	004787				
476	W.	004788				
477	W. F.	004848				
478	W. B.	004849				
479	W. T. S.	004850				
480	W. G. C.	004899				
481	W. A. Y.	004789				
482	W. N. N.	004851				
483	W. D.	004790				
484	W. J. F.	004852				
485	W. C. D.	004272	20/05/2021	Révocation d'office	MINSANTE	Fonctionnaire
486	W. E. V.	004853	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
487	W. N. F.	004839			MINJUSTICE	
488	Y. M. F.	004854			MINEDUB	
489	Y. Z. A.	004838			MINJUSTICE	
490	Y. M. N.	004900			MINEDUB	
491	Y. K. N.	004855	20/05/2021	Licenciement	MINCOMMERCE	Fonctionnaire
492	Y. N. P.	004547			MINEDUB	
493	Z. O. J.	004791	21/05/2021	Licenciement	MINEDUB	Contractuels
494	Z. M. H.	004811			MINEPDED	
495	Z. J. A.	004856			MINEDUB	
496	Z. O. A. M. L.	004857				
497	Z. J.	004807				
498	Z. Y. B.	004808				
499	Z. M. L.	004809				

Section 3 : Les sanctions prononcées au sein des Entités publiques et parapubliques

Dans le cadre des activités de lutte contre la corruption, des décisions relatives à des sanctions ont été prises au sein l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), de Cameroon Postal Services (CAMPOST), de Cameroon Telecommunications (CAMTEL), Cameroon Water Utilities (CAMWATER), Electricity Development Company (EDC), la Société Nationale de Raffinage (SONARA), l'Université de Bamenda (UBa), l'Université de

Douala (Udo), l'Université de Dschang (UDs), l'Université de Maroua (UMa) et l'Université de Buea.

Sous-section 1. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR)

Une seule sanction a été prononcée au sein de cette administration.

Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
3225/D/ANAFOR/DG	07 oct. 2021	M. A. P. S.	Pépinière de Melen	Agent d'Appui	Tentative d'escroquerie et d'arnaque sur des demandeurs d'emploi	Mise à pied de 08 jours

Sous-section 2. La Cameroon Postal Services (CAMPOST)

Vingt personnels de la CAMPOST ont écopé de sanctions disciplinaires et quatorze autres ont été mis en débet pour un montant total de 10 049 947 (dix millions quarante-neuf mille neuf cent quarante-sept) FCFA, au cours de l'année 2021.

I. Sanctions disciplinaires

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	000234/CAMPOST/DG/DRHDC/PED	19 février 2021	N. N. C. épouse K.	Bureau de Poste de Messondo	Chef d'Agence Postale	Déficit de caisse	Mise à pied de 4 jours ouvrables
2	000235/CAMPOST/DG/DRHDC/PED		N. A. épouse E.	Bureau de Poste de Douala Bassa	Chef de Groupement Postal	Malversations financières	01 retard à l'avancement
3	000236/CAMPOST/DG/DRHDC/PED		A. R. J.	Bureau de Poste de Bafia	Brigadier	Absentéisme et mépris de la hiérarchie	
4	000237/CAMPOST/DG/DRHDC/PED		M. Z. F. N.	Bureau de Poste de Bastos de Yaoundé	Agent Polyvalent	Déficit de caisse et malversations financières	
5	000238/CAMPOST/DG/DRHDC/PED		M. A.	Bureau de Poste de Bastos de Yaoundé	Agent Polyvalent	Malversations financières	
6	000241/CAMPOST/DG/DRHDC/PED		N. T. G. B.	Bureau de Poste de Yaoundé RP	Chef d'Établissement	Fraude dans le service et déficit de caisse	02 retards à l'avancement
7	00000143/CAMPOST/DG/DRO/SRHL	22 avril 2021	M. R. J.	Bureau de Poste de Bandja	Chef d'Agence Postale	Non-respect des horaires de travail	01 avertissement avec inscription au dossier
8	000597/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH	21 octobre 2021	N. H. épouse M.	DMP	Chef de Service	Absence irrégulière et production de documents non conformes	01 retard à l'avancement
9	000598/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		M. J. M.	EMS Bertoua	Conducteur moto		
10	000599/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		T. O. C. B.	Bureau de Poste d'Abong-Mbang	Agent Polyvalent		
11	000600/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		M. C. épouse N.	DPAL/CNA	Agent		

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
						malversations financières	
12	000601/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		N. I.	Yaoundé RP	Agent Polyvalent	Non-respect des procédures, malversations financières et dissimulation des pièces comptables	02 retards à l'avancement
13	000602/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		Z. M. L.	DMP	Agent	Négligence ayant entraîné des pertes financières et malversations financières	
14	000603/CAMPOST/DG/DRH/S-DDRH		N. T. G. B.	Yaoundé RP	Chef d'Établissement	Fraude dans le service et déficit de caisse	
15	000736/CAMPOST/DG/DRH/S-DARHP	27 juillet 2021	O. A. G. T.	Bureau de Poste de Guéré-Guibi	Chauffeur	Déficit de caisse et insubordination	01 Blâme avec inscription au dossier
16	000737/CAMPOST/DG/DRH/S-DARHP		A. N. G. E.	Yaoundé RP	Agent de tri courrier et colis	Intelligence suspectée avec des faussaires	
17	000738/CAMPOST/DG/DRH/S-DARHP		T. F.	Bureau de Poste d'Akom II	Chef d'Agence postale	Absence injustifiée	
18	000739/CAMPOST/DG/DRH/S-DARHP	27 juillet 2021	M. P. H.	Bureau de Poste de Monatélé	Chef d'Agence Postale	Déficit de caisse et malversations financières	02 retards à l'avancement
19	000740/CAMPOST/DG/DRH/S-DARHP		S. T. B.	PICC de Douala	Chef de Section	Non-respect des procédures	
20	000741/CAMPOST/DG/DRH/S-DARHP		N. J. B.	PICC de Douala	Agent Polyvalent	Non-respect des procédures	

II. Mises en débet

N°	Personnes mises en débet	Service	Fonction	Date de la décision	Début du débet	Fin du débet	Montant du débet en FCFA
1	M. A.	Délégation Régionale du Centre/SOF	Agent Polyvalent	15 février 2021	15 février 2021	15 juin 2021	400 000
2	N. T. G. B.	Centre	Agent	19 février 2021	19 février 2021	20 juillet 2022	1 511 754
3	E. M. A.	Bureau de Poste de Sangmélima	Agent	15 mars 2021	15 mars 2021	15 décembre 2023	2 013 170
4	B. T. L. S.	Bureau de Poste de Douala New Bell	Agent Polyvalent	15 avril 2021	15 avril 2021	15 avril 2021	2 290
5	N. J. B.	PICC Douala	Agent Polyvalent	15 avril 2021	15 avril 2021	15 septembre 2023	1 005 120
6	S. T. B.	PICC Douala	Chef Section	15 avril 2021	15 avril 2021	15 septembre 2021	409 169
7	E. J. T. épouse A.	Bureau de Poste de Douala Cité des Palmiers	Chef d'Agence Postale	15 avril 2021	15 avril 2021	15 mai 2021	71 895
8	N. F.	Bureau de Poste d'Endom	Chef d'Agence Postale	15 juin 2021	15 juin 2021	15 octobre 2021	105 000
9	B. W. M. M. épouse A.	Yaoundé RP	Agent Polyvalent	15 juin 2021	15 juin 2021	15 août 2021	275 500
10	S. K. S.	Bureau de Poste de	Agent	15 juin 2021	15 juin 2021	15 mars 2022	540 000

N°	Personnes mises en débet	Service	Fonction	Date de la décision	Début du débet	Fin du débet	Montant du débet en FCFA
		Mokolo	Polyvalent				
11	E. N. épouse M. E.	Yaoundé RP	Chef Section	15 juin 2021	15 juin 2021	15 août 2021	71 000
12	T. F.	Ebolowa RP	Chef d'Agence Postale	15 juin 2021	15 juin 2021	15 mai 2022	318 620
13	M. épouse N. C.	DPAL/CNA	Agent	15 octobre 2021	15 octobre 2021	15 janvier 2025	2 319 929
14	M. A. A. F.	DMP/Centre de Rebut et Contentieux	Chef d'Agence Postale	15 octobre 2021	15 octobre 2021	15 mai 2023	1 007 000
Total							10 049 947

Sous-section 3. La Cameroon Telecommunications (CAMTEL)

Les sanctions prononcées au sein de cette Entreprise concernent 26 personnes.

N°	Personnes mises en cause	Services	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanctions
1	N. B. T.	Agence Commerciale de Meyomessala/DRS	Chef Section Gestion de la Clientèle	Malversations financières et non-respect des procédures	18 janvier 2021	Blâme
2	E. E. G. J.	Secteur Commercial de Yaoundé 2	Chef Equipe d'Intervention n°4	Arnaque d'un client	02 février 2021	Avertissement
3	K. M.	Section Câbles Optiques et Télé Alimentation/DRSO	Chef Section	Vol de Câble	08 février 2021	Suspension de Contrat de Travail
4	Z. A. B. M.	Département Technique/DRC	Cadre d'Appui	Faux diplômes	16 février 2021	Rupture de Contrat de Travail
5	O. I.	Agence Commerciale de Douala-Village/DRL	Personnel d'appui			
6	N. F. N.	Business Unit Partner Mobile	Personnel d'appui			
7	B. K. C. D.	Point CAMTEL de Yokadouma/RRE	Chef Section Commerciale	Vol de Câble	31 mars 2021	Suspension de Contrat de Travail
8	A. A.	Point CAMTEL de Nanga-Eboko/DRC	Chef Point	Déficit financier	27 avril 2021	Avertissement
9	E. N. C. épouse N.	Point CAMTEL de Soa/DRC	Chef Section Commerciale	Déficit financier	06 mai 2021	Retard à l'avancement de 02 ans
10	Z. P. D.	Point CAMTEL de Soa/DRC	Chef PC de Soa	Déficit financier		
11	K. K. S.	Point CAMTEL de Mfou/DRC	Chef Section Technique	Arnaque d'un client		
12	T. L.	Point CAMTEL de Yagoua/RREN	Chef Section Commerciale	Déficit financier		
13	M. A. V.	Agence Commerciale de Bertoua	Chef Section Gestion de la Clientèle	Déficit financier		
14	T. T. C.	Centre d'Animation de Vente Externe de Yaoundé 3	Chef de Centre	Déficit financier	06 mai 2021	Avertissement
15	Z. L. G. épouse E.	Agence Commerciale de Jamot/DRC	Gestionnaires des Grands Comptes	Déficit financier		Mise à pied

N°	Personnes mises en cause	Services	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanctions
16	A. E. P. D.	Agence Commerciale de Bonabéri/DRL	Chargé de la Clientèle	Soustraction frauduleuse du crédit de communication		Rupture de Contrat de Travail
17	A. A. N.	Agence Commerciale Entreprises de Yaoundé/DRC	Gestionnaire des Grands Comptes	Déficit financier		Rupture de Contrat de Travail
18	R. A. K. L.	Centre de Transit National et International de Yaoundé/DRC	Gardien	Soustraction frauduleuse de cartes d'abonnés AUTOCOM	24 mai 2021	Suspension de Contrat de Travail
19	E. G. P.	Centre Energie et Environnement de Yaoundé/DRC	Technicien de Maintenance	Soustraction frauduleuse de cartes d'abonnés AUTOCOM	24 mai 2021	Suspension de Contrat de Travail
20	A. E. F.	Centre Energie et Environnement de Yaoundé/DRC	Technicien de Maintenance	Soustraction frauduleuse de cartes d'abonnés AUTOCOM	24 mai 2021	Suspension de Contrat de Travail
21	M. E. P. H. B.	Centre de Transmission Terrestre d'Obala/DRC	Technicien d'Intervention	Soustraction frauduleuse de cartes d'abonnés AUTOCOM	24 mai 2021	Suspension de Contrat de Travail
22	A. A.	Point de Contact de la Gare/Ngaoundéré/RRA	Chef de Point de Contact	Malversations financières	04 novembre 2021	Avertissement
23	N. J. P. S.	Point CAMTEL d'Obala/DRC	Vendeur	Arnaque, absentéisme, insubordination et ivresse au lieu de travail	26 novembre 2021	Mise à pied de 03 jours
24	T. M. R.	Agence Commerciale de Jamot/DRC	Chef Section Comptabilité	Encaissement illicite	17 décembre 2021	Avertissement
25	Z. O. C. Y.	Secteur Commercial de Yaoundé 3/DRC	Chef Equipe d'Intervention n°2	Accident de circulation avec un véhicule de CAMTEL pris sans autorisation	06 mai 2021	Retard à l'avancement de 02 ans
26	N. A. A. T. épouse B.	Agence Commerciale de Jamot/DRC	Personnel d'appui	Absentéisme notoire, détournement des fonds de l'entreprise	06 mai 2021	Rupture de Contrat de Travail

Sous-section 4. La Cameroon Water Utilities (CAMWATER)

Huit (08) personnels ont écopé de sanctions pour des infractions relatives à la corruption ou à des manquements à l'éthique.

N°	Personne mise en cause	Fonction	Infraction	Date de notification	Sanction
1	E. D. G.	Contrôleur de Relève 3 ^e Degré	Complicité de fraude	24 mars 2021	Licenciement
2	F. C.	Agent Administratif	Détournement	23 août 2021	07 jours de mise à pied
3	N. N. II Y. E.	Chef de Service des Etudes et Travaux	Faux et usage de faux	23 août 2021	Licenciement
4	B. M.	Chef de Quart 2 ^e Degré	Complicité de détournement	23 août 2021	08 jours de mise à pied
5	T. P. B.	Releveur-Plombier	Baisse de la production/ Complicité de fraude		05 jours de mise à pied
6	T. F. B.	Releveur de Compteurs	Baisse de la production/complicité de fraude	27 décembre 2021	08 jours de mise à pied

N°	Personne mise en cause	Fonction	Infraction	Date de notification	Sanction
7	L. E.	Chef Section Surveillance du Réseau	Indolence dans la résorption des fraudes	29 décembre 2021	Blâme
8	T. L.	Chef d'Unité de Production	Indolence dans la résorption des fraudes	29 décembre 2021	Blâme

Sous-section 5. Electricity Development Corporation (EDC)

Cinq (05) personnels ont été licenciés pour présentation d'un faux diplôme lors du recrutement.

N°	Références de la décision	Date	Personnes mises en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction
1	157/CA/EDC/2021	11 juin 2021	N. B. N.	Agence Régionale de l'Est à Bertoua	Agent d'Appui	Présentation d'un faux diplôme de BEPC pour son recrutement
2	159/CA/EDC/2021	11 juin 2021	N. N. D.	Division Informatique	Agent d'Appui	Présentation d'un faux diplôme de Probatoire D pour son recrutement
3	160/CA/EDC/2021	11 juin 2021	A. S.	Division de l'Audit Interne	Assistante de Direction	Présentation d'un faux diplôme de Baccalauréat A4 pour son recrutement
4	16/CA/EDC/2021	11 juin 2021	N. N. W.	Projet Lom Pangar	Cadre Financier	Présentation d'un faux diplôme de Maîtrise en Mathématiques pour son recrutement
5	162/CA/EDC/2021	11 juin 2021	O. M. G.	Direction de l'Exploitation	Conducteur	Présentation d'un faux diplôme de GCE O/L pour son recrutement

Sous-section 6. La Société Nationale de Raffinage (SONARA)

Treize (13) personnels ont écopé d'un licenciement pour présentation d'un faux diplôme lors du recrutement ou pour fraude.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction
1	DARH/DRH/SAPP/BA P/SFR/0035/021	28 janvier 2021	N. M. M.	Direction du Contrôle Technique	Opérateur Extérieur	Falsification du registre de permutation
2	DARH/DRH/SAPP/BA P/SFR/0037/021	28 janvier 2021	N. A. F.		Opérateur Extérieur	Falsification du registre de permutation
3	DARH/DRH/SAPP/BA P/SFR/0036/021	28 janvier 2021	N. S. S.		Chef Opérateur	Falsification du registre de permutation
4	DARH/DRH/SAP/MA/0046/021	04 mars 2021	M. M. F.		Mécanicien curatif	Présentation d'un faux CEPE
5	DARH/DRH/SAP/MA/0045/021	04 mars 2021	K. J. B.	Direction des Affaires Générales	Agent de Défense	Présentation d'un faux CEPE
6	DARH/DRH/SAP/MA/0048/021	04 mars 2021	N. H. T.	Direction du Contrôle Technique	Opérateur Intervention	Présentation d'un faux diplôme de FSLC
7	DARH/DRH/SAP/MA/	04 mars	N. N. Y.	Direction des Affaires	Agent de	Présentation d'un

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction
	0047/021	2021		Générales	Défense	faux BEPC
8	DARH/DRH/SAP/MA/0044/021	04 mars 2021	E. N. J.	Direction du Contrôle Technique	Agent Atelier Mécanique	Présentation d'un faux CEPE
9	DARH/DRH/ET/0128/021	15 juin 2021	E. S. A.	Direction de la Qualité, de l'Hygiène, de la Santé, de la Sécurité, de l'Environnement et de l'Inspection	Chef de Bureau	Sortie frauduleuse des produits pétroliers
10	DARH/DRH/ET/0126/021	15 juin 2021	N. S. J. C.	Direction du Contrôle Technique	Cadre d'Appui	
11	DARH/DRH/ET/0127/021	15 juin 2021	A. M. J.	Direction de la Qualité, de l'Hygiène, de la Santé, de la Sécurité, de l'Environnement et de l'Inspection	Chef de Service	
12	DARH/DRH/ET/0125/021	15 juin 2021	C. A. L.	Direction du Contrôle Technique	Directeur	
13	DARH/DRH/ET/0124/021	15 juin 2021	E. M. S. S.	Direction de la Qualité, de l'Hygiène, de la Santé, de la Sécurité, de l'Environnement et de l'Inspection		

Sous-section 7. L'Université de Bamenda (UBa)

Les sanctions prononcées au sein de cette Institution Universitaire concernent quatre Enseignants.

N°	Personnes mises en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Date de la sanction	Sanction
1	Dr. N. A.	Faculty of Law and Political Science	Chargé de Cours	Harcèlement sexuel des étudiantes	15 décembre 2021	Avertissement écrit
2	Dr. T. D	Faculty of Economics and Management Science	Chargé de Cours	Manipulation illégale des notes	24 septembre 2021	Suspension d'un an
3	Dr. N. G.N	Faculty of Education	Chargé de Cours	Perception illégale d'argent auprès des étudiants	08 décembre 2021	Suspension et ordre de rembourser l'argent illégalement perçu
4	Dr. A. J	Faculty of Arts	Assistant	Vente de photocopies au sein de l'Université pendant les cours	26 novembre 2021	Ordre de rembourser l'argent perçu des étudiants

Sous-section 8. L'Université de Douala (UDo)

Deux Enseignants ont été sanctionnés.

N°	Personnes mises en cause	Service	Fonction	Infraction	Date de la sanction	Sanction
1	Pr M. G.	FSEGA	Enseignant	- Monnayage de la publication des articles dans la revue scientifique de la FSEGA - Evaluation des projets d'articles proposés par certains enseignants au gré des sensibilités et critères discriminatoires	Mai 2021	Déchargé de ses fonctions de Rédacteur en Chef de la revue scientifique
2	Dr. F. B.	Scolarité	Chef de Service	Perception de Droits Universitaires auprès des étudiants sans autorisation		Suspendu de ses fonctions

Sous-section 9. L'Université de Dschang (UDs)

Les sanctions prononcées au sein de cette Université concernent quatre personnels non Enseignants.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	D47/05641/UDS/R/SG/DAAF/DAA PA/SPA	10 septembre 2021	M. E. D. P.	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines	Employé de Bureau	Absence prolongée à son poste sans autorisation préalable	Suspension de salaire
2	D47/07259/UDS/R/SG/DAAF/DAA PA/SPA	16 novembre 2021	K. N. T.	Cabinet du Recteur	Cadre Contractuel d'Administration	Absence prolongée à son poste sans autorisation préalable	Suspension de salaire
3	D35/07738/UDS/R/SG/DAAF/DAA PA/SPA	17 novembre 2021	N. A. C. N.	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles	Laborantin	Perception indue de salaire	Ordre de recettes d'un montant de 5 009 830 F CFA
4	D35/06989/UDS/R/SG/DAAF/DAA PA/SPA	03 novembre 2021	M. A. G. épouse N.	Centre Médico-social	Secrétaire Bureautique	Présentation d'un faux BEPC pour son recrutement	Licenciement

Sous-section 10. L'Université de Maroua (UMa)

Un Enseignant et un agent d'entretien ont été sanctionnés.

N°	Références de la décision	Date	Personne mise en cause	Service	Fonction	Nature de l'infraction	Sanction
1	21/456/UMa/R/VR-EPDTIC/SG/DAAC/DEPE/SSPE	03 juillet 2021	T. A. M.	Faculté des Sciences Economique et de Gestion	Assistant	Manquement à l'éthique, à la dignité et à la déontologie universitaire par plagiat des travaux scientifiques du Dr N. M.	Résiliation du Contrat de Travail
2	21/202/UMa/R/SG/DAAF/DAAPA/SPA	12 novembre 2021	O. P. A.	Faculté des Mines et des Industries Pétrolières	Agent d'entretien	Vol des matériels de bureau	Licenciement

Sous-section 11. L'Université de Buéa (UB)

Les sanctions prononcées dans le cadre des activités de l'Université de Buéa concernent aussi bien le personnel enseignant, non enseignant que les Etudiants des Facultés.

N°	Service/ Facultés	Personnes concernées	Fonction/ Qualité	Nature de l'infraction/ Irregularités	Sanctions	Date de la sanction	Observation
1.	Direction des Affaires académiques (Faculté des Arts)	Dr Y.E.N.	Enseignant- Département d'Anglais et Etudes culturelles	Vente de notes	Un an de suspension temporaire sans salaire	17 septembre 2021	Sanction exécutée
2.		Dr N.E.E.		A offert la somme d'un million (1.000.000) de FCFA à M. N.B. pour la production d'un relevé de notes et de l'attestation de réussite y afférente au profit d'un étudiant ayant abandonné ses études et vivant désormais aux Etats-Unis.	Deux années de suspension temporaire sans salaire		
3.		Dr N.J.B.	Enseignant, Département de français	Vente de notes	Avertissement		
4.		Dr E.N.T.	Enseignant – Département d'Anglais et Etudes culturelles	Il n'a pas pu fournir les copies exigées par le Vice- Chancellor, au sujet des matières ENG 101 et 102 passées au premier semestre 2020/2021. Il a brulé lesdites copies.	Deux années de suspension temporaire sans salaire		
5.		Dr A.A.C.	Enseignant- Département d'Anglais et Etudes culturelles	Vente de notes	Retard à l'avancement pour deux ans		
6.		Dr K.T. N			Retard à l'avancement pour deux ans		
7.		Dr M.A.T.			Retard à l'avancement pour deux ans		
8.	Direction des Affaires Académiques	Dr M.R.J.	Enseignant, Curriculum et Pédagogie	A modifié les notes pour la matière CST 201. Cette pratique serait récurrente de sa part. Il a été entendu et a reconnu les faits reprochés.	Un an de suspension temporaire sans salaire		
9.	Direction des Affaires Académiques ENSET de Kumba,	Mr. N.N.N	Enseignant en Génie mécanique	Faux diplôme	Fin du contrat de travail		
10.	Direction des Affaires Académiques (Faculté des Sciences sociales et de Gestion)	Pr. B.S.N.	Enseignant, Département de Géographie	Pratiques d'escroquerie auprès des étudiants (niveau 2) les forçant à acheter des stylos de cartographie au prix de 16 500 FCFA au lieu de 3 000 FCFA pratiqué sur le marché	Avertissement		
11.		M. M.N.	Enseignant en Economie F.S.M.S	Monnayage des cours et fraudes aux examens par les Etudiants concernant la matière ACC 305. Chacun des 71 étudiants concernés lui a versé 1 000 FCFA.	Exclusion temporaire de huit (08) jours.		
12.		A.I.C.	Agents	A perçu 355 000 FCFA de la part de deux étudiants de la	Abaissement d'échelon de	24 août	

N°	Service/ Facultés	Personnes concernées	Fonction/ Qualité	Nature de l'infraction/ Irregularités	Sanctions	Date de la sanction	Observation
	Direction des Affaires Académiques (Faculté des Arts)		administratifs	Faculté des Arts afin qu'il modifie les notes de certaines matières (corruption)	Cat.8/9 à 8/5	2021 28/09/2021	
13.		J.N.		A perçu 700 000 FCFA auprès de 08 étudiants de la Faculté des Sciences pour modifier leurs notes	Abaissement d'échelon de Cat.8/9 à 8/4		
14.		J.M.M		Perception de l'argent issu de la vente des notes auprès des étudiants (corruption)	Abaissement d'échelon de Cat.6/11 à 6/9		
15.		E.L.	Assistant Administratif	Perception de l'argent issu de la vente des notes auprès des étudiants (corruption)	Avertissement		
16.		D.K.	Assistant Administratif	Perception d'argent pour échange de notes	Abaissement d'échelon de Cat.10/9 à 10/4		
17.		N.M.J.	Assistant Administratif de Français fonctionnel	Vente de notes (Corruption)	Retard à l'avancement d'un an		
18.	Direction des Affaires Académiques Faculté des Sciences	A.O.E SC19A708	Etudiants	Surpris en possession de documents non autorisés durant l'examen de rattrapage du Second semestre 2020/2021	Exclu des examens comptant pour l'année académique 2021/2022		Sanction exécutée
19.		F.K.R SC18A188					
20.		F.B.A					
21.		M.M.Y SC17A336					
22.		S.A.C. SC20A546					
23.		A.C.N. SC20B948					
24.		N.K.B. SC20A413	Usurpation d'identité	Exclus de l'Université de Buea conformément aux arts. 62 (d) et 65 du Décret N° 93/027 du 19 janvier 1993			
25.		J.M B-R.P.					
26.		B.N.A SC19B370					
27.		T.J.A SC18B144					
28.		T.J.T SC18A519					
29.	N.J.E SC20A506						
30.	E.B.E	Chargé des Travaux dirigés	A perçu la somme de 9000 auprès de neuf étudiants pour leur fournir les réponses aux questions de l'épreuve Géo 417 durant l'examen de rattrapage 2020/2021	Exclus de l'Université de Buéa pour une période de deux ans	08/07/2021		
31.	N.N.A SM18A882	Etudiants	A remis à B.E.la somme de 1000 FCFA et a créé le groupe WhatsApp dénommé 'WISEMAN'				
32.	C.O. SM18A749						
33.	E.B.H SM18A768		A remis à B.E. la somme de 1000 FCFA afin que ce dernier lui donne les réponses de l'épreuve Géo				

N°	Service/ Facultés	Personnes concernées	Fonction/ Qualité	Nature de l'infraction/ Irrégularités	Sanctions	Date de la sanction	Observation
34.		L.F.E. SM18A832		417 et était membre du groupe WhatsApp créé par N.N.A.			Sanction exécutée
35.		M.C.E. SM18A856					
36.		N.E. SC18B795					
37.		N.A.N SM18A072					
38.		N.R.N SM18C051					
39.		T.K.A SM18A937					
40.		T.E.					
41.		Y.C.N. SM18B280					
42.		G.B.C					
43.		K.L.T. SM18A828		Usurpation d'identité			
44.		J.N.W. SM18A822					
45.		N.N.N. SM19A290					
46.		M.R. SM19A210					
47.		T.G.T. SM19A359					
48.		E.B.M. SM19A689					
49.		M.R.S. SM20B270					
50.		C.D.F. SM18A415					
51.		C.N.D. SM18B657					
52.		A.N.L. SM18B985					
53.		E.J.A. SM18B113	Etudiants	Usurpation d'identité	Exclus de l'Université de Buea pour une période de deux ans	08/07/2021	
54.		O.T.I SM18B295					
55.		F.M.M SM18A800					
56.		E.B.E SM18B778					
57.		T.L.A SM20B441					
58.		K.T.T SM20P346		Surpris en train de manipuler son téléphone en salle d'examen lequel contenait des informations relatives à la matière concernée			
59.		N.A. SM18A872		Surpris avec des documents non autorisés en salle d'examen			
60.		A.G.T SM19B861		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve MGS 311			
61.		A.I.N. SM19A562		Surpris en train de manipuler sa feuille d'examen dans le but de falsifier son identité pendant l'épreuve Geo 421			
62.		F.B.S. SM18B572		Surpris en train de manipuler son téléphone en salle d'examen lequel contenait des informations relatives à			
						01/07/2021	

N°	Service/ Facultés	Personnes concernées	Fonction/ Qualité	Nature de l'infraction/ Irrégularités	Sanctions	Date de la sanction	Observation
63.		I.M.D. SM19C157	Etudiants	l'épreuve Géo 421 Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve WSP 203	Exclu de l'Université de Buea pour une période de deux ans	28/09/2021	Sanction exécutée
64.		T.E.C SM20A533		Surpris en train de manipuler sa feuille d'examen dans le but de falsifier son identité pendant l'épreuve ACC 201			
65.		A.N.E. SM20P002		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés l'épreuve FIN 606			
66.		B.O.K.N.H SM20P068		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve FIN 606			
67.		B.M. SM20P071		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve Géo 202			
68.		A.M.		Surpris en salle d'examen en train de partager des documents non autorisés avec un ami pendant l'épreuve ACC 306			
69.		A.M. SM19B449		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve FIN 202			
70.		A.F.D. SM19B465		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve ECN 204			
71.		A.K.B.E. SM19B462		Surpris en salle d'examen en train de partager des documents non autorisés avec un ami pendant l'épreuve FIN 304			
72.		E.M.E SM20B758		Surpris en train de manipuler son téléphone en salle d'examen lequel contenait des informations relatives à l'épreuve ECN 228			
73.		J. SM19C465		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve JMC 304			
74.		L.E.N. SM19C136		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve FIN 304			
75.		N.C.N. SM20C763		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve FIN 304			
76.		N.V.B. SM19B90		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve FIN 304			
77.		S.R.T. SM19B741		Surpris en salle d'examen en train de partager des documents non autorisés avec un ami pendant l'épreuve FIN 304			
78.		T.E.C SM19B756		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve MGS 202			
79.		T.S.N. SM20B966	Surpris en train de manipuler son téléphone en salle d'examen lequel contenait des informations relatives à	Exclu des examens de la session académique 2020/2021	07/12/2021		
80.		Y.R.L. SM19C049					

N°	Service/ Facultés	Personnes concernées	Fonction/ Qualité	Nature de l'infraction/ Irrégularités	Sanctions	Date de la sanction	Observation	
81.	Direction des Affaires Académiques (Faculté de droit et de science politique)	N.I.A LP19A433	Etudiants	l'épreuve MGS 302 Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve Law 310	Exclu des examens de la session académique 2020/2021	07/12/2021	Sanction exécutée	
82.		B.A.E. LP20D274		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve Law 208				
83.		J.H.M. LP20B184		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve BUB 204				
84.		E.J.N LP20B082		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve BUB 208				
85.		N.L.D. LP20C930		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve BUB 204				
86.		E.E.P. LP20C868		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve BUB 204				
87.		W.D.E. LP20B492		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve BUB 208				
88.		E.A.P. LP20B113		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve PUB 204				
89.		O.L.N. LP20B394		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve PUB 208				
90.		C.L. LP20B035		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve PUB 208				
91.		A.B.M LP20D304		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve PUB 212				
92.		A.C.Z. LP20D067		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve IRC 206				Exclu des examens de la session académique 2020/2021
93.		A.B.N LP20B747		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve IRC 202				
94.		E.M.N. LP20B613		Surpris en salle d'examen avec des documents non autorisés durant l'épreuve IRC 206				
95.	A.L.A.N. LP20B706							
96.	A.E.R LP20B762							
97.	E.C.M. LP19B118							
98.	A.K.L. LP20B698							
99.	A.B. LP20D062							

N°	Service/ Facultés	Personnes concernées	Fonction/ Qualité	Nature de l'infraction/ Irrégularités	Sanctions	Date de la sanction	Observation
100.		B.E.M. LP20B780					
101.		S.S.V. LP20C245					

Il ressort de ce chapitre que dans le combat contre la corruption au Cameroun, la répression est effective au sein de nombreuses administrations, au regard des sanctions infligées à différents acteurs. Au total, 865 personnes ont été sanctionnées pour des fautes diverses. Ces sanctions vont de l'avertissement au licenciement.

Ainsi, s'agissant des Agents publics, 518 ont été licenciés ou révoqués, 106 ont écopé d'une suspension, 25 d'un retard à l'avancement, 23 d'un blâme, 21 d'un redéploiement, 17 d'un avertissement, 11 d'une mise en débet, 08 d'une mise à pied, 04 d'un abaissement d'échelon, 02 ont reçu l'ordre de rembourser les sommes indument perçues et 01 a été déchargé de ses fonctions.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'Université de Buéa, 57 étudiants ont écopé d'une exclusion définitive et 29 d'une exclusion temporaire. Enfin, 40 Entreprises ont été exclues de la commande publique pour une durée de deux ans.

Certaines des affaires pour lesquelles ces personnes ont été sanctionnées ont donné lieu à des poursuites judiciaires.

Chapitre 2

LES DECISIONS DES JURIDICTIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Ce chapitre présente la synthèse des décisions des Juridictions en matière de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Il s'agit d'une part du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (Section 1) et d'autre part des Juridictions Judiciaires (Section 2). Par ailleurs, il dresse également l'état du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2021 (Section 3).

Section 1 : Les décisions du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF)

Au terme des deux sessions qu'elle a tenues en 2021, le CDBF a pris 24 Décisions concernant des responsables ou d'anciens responsables des Administrations ci-après, pour des fautes de gestion :

- le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) ;
- le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) ;
- le Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
- le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) ;
- la Communauté Urbaine de Bamenda (CUB);
- l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- le Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC).

Sur les vingt-quatre personnes mises en cause devant cette Juridiction, huit ont été reconnues coupables. Elles ont écopé d'amendes spéciales d'un montant total de 8 800 000 (huit millions huit cent mille) FCFA, conformément à l'article 33 du décret n°78/470 du 03 novembre 1978 relatif à l'apurement des comptes et à la sanction des responsabilités des comptables. Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de 600.844.610 (six-cent millions huit-cent-quarante-quatre mille six-cent-dix) FCFA représentant le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires.

Dix autres personnes ont été totalement acquittées, pour responsabilité non établie, faits non établis ou faute de gestion non caractérisée. Le CDBF s'est déclaré partiellement ou totalement incompétent pour se prononcer sur les irrégularités dont il a été saisi dans 09 des décisions prises en 2021.

La synthèse de ces décisions est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 27. Récapitulatif des décisions prises par le CDBF en 2021

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
1	0001/D/CDBF/	24 mars 2021	Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	A.T. M.	Ex- Ministre des Arts et de la Culture	2008-2015	<p>Fautes de gestion avec préjudice financier non évaluable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Non respect des délais de mise en demeure de la SOCAM pour la régularisation de sa situation ; 2) Absence de diligences en vue d'assurer le bon fonctionnement du MINAC et des structures rattachées ; 3) Fractionnement des commandes ; 4) Violation du principe de la spécialité des crédits ; 5) Absence d'études préalables au lancement des Marchés ; 6) Rédaction des Avis d'Appel d'Offres en une seule langue ; 7) Non consultation directe d'au moins trois Entreprises ; 8) Non-respect des dispositions réglementaires sur la conclusion d'avenants ; 9) Commencement d'exécution des travaux, avant la signature des contrats. <p>Fautes de gestion avec préjudice financier évalué :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mise en mission d'agents publics en l'absence d'une autorisation préalable de l'autorité compétente, ayant induit un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de deux millions (2 000 000) de francs CFA ; 2) Octroi d'avantages indus, ayant induit un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de sept millions quatre cent soixante-six mille huit cent dix-huit (7 466 818) de francs CFA ; 3) Modification irrégulière de l'affectation des crédits, ayant généré un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de vingt-six millions six cent cinquante mille (26 650 000) francs CFA ; 4) Non production des pièces justificatives dans le cadre des mises à disposition des fonds au profit de certains collaborateurs billeteurs, et ayant généré un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de cent dix millions huit cent vingt-huit mille huit cent vingt (110 828 820) francs CFA ; 5) Non liquidation des impôts et taxes, ayant généré un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de cinq cent soixante-trois mille sept cent cinquante (563 750) francs FCFA ; 6) Financement des activités d'une association privée dénommée H. F., n'ayant aucun lien juridique avec le 	<p>- Amende spéciale : 2 000 000 F CFA</p> <p>- Débet : 552 924 685 F CFA</p>

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
							MINAC, ayant engendré un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de trois cent cinquante-six millions trois cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-quinze (356 362 795) francs CFA ; 7) Liquidation et ordonnancement de dépenses sans service fait ou sans contrepartie équivalente, ayant induit un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique, évalué à la somme de 49 052 502 (quarante-neuf millions cinquante-deux mille cinq cent deux) francs CFA.	
2	00002/D/CDBF	24 mars 2021	Ministère des Arts et de la Culture (MINAC), Compte de Dépôt Spécial (CDS)	A. T. M.	Ex-Ministre des Arts et de la Culture (MINAC, Ordonnateur du Compte de Dépôt Spécial (CDS)	2008-2015	Existence légale de deux Organismes de Gestion Collective dans la catégorie de l'Art Musical	Amende spéciale : 200 000 F CFA
3	00003/D/CDBF		Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)	A. M. M.	Ex-Président de la Cellule Technique de Suivi des Filières Cacao et Café	2008-2010	Paiement, dans le cadre de l'utilisation des fonds mis à la disposition de la Cellule Technique par le FODDEC, des dépenses liées aux indemnités de session aux membres de la Cellule, au fonctionnement du Secrétariat Technique et à l'organisation des missions de contrôle et d'évaluation des projets, sans pièces justificatives suffisantes.	Incompétence du CDBF
4	00004/D/CDBF		Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	E. B. C. R.	Chef de Service de la Réglementation des Appareils de Traitement Phytosanitaire au MINADER	2013	Contre-expertise favorable au prestataire ayant entraîné la réception et la délivrance de l'Attestation de conformité de 75 atomiseurs livrés à Nkongsamba, en dépit des réserves faites par la Commission de réception provisoire sur leur défectuosité, dans le cadre du contrôle de la Lettre Commande n°006/LC/MINMAP/CCPM-AG/2013 du 17 juillet 2013 passée avec la Société A.-S. Sarl	Acquittement pour faits non établis
5	00005/D/CDBF		Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	M. A.	Ex-Secrétaire Général du MINDCAF	2012	Faute de gestion avec préjudice financier non évaluable : Fractionnement de la commande publique	Amende spéciale : 200 000 F CFA
6	00006/D/CDBF		Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	N. née N. H. E.	Ex-Directeur du Livre et de la Lecture au MINAC	Janvier-Avril 2011	1) Défaut de budgétisation des recettes générées ; 2) Défaut d'enregistrement des recettes collectées ; 3) Vente d'un service privé par la Direction du Livre et de la Lecture ; 4) Absence de diligence en vue du respect du principe de séparation des fonctions d'Ordonnateur et de Comptable dans la gestion des recettes ; 5) Acquisition des carnets de reçus auprès des fournisseurs autres que l'Imprimerie Nationale ; 6) Non reversement des recettes collectées et liquidation d'une dépense non budgétisée.	- Incompétence du CDBF sur les faits constitutifs de défaut d'enregistrement des recettes collectées et de non reversement des recettes collectées

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
								- Acquiescement de la mise en cause pour les autres faits, pour responsabilité non établie et faits non établis
7	00007/D/CDBF	24 mars 2021	Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	N. A. S.	Sous-Directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance au MINAC	2011-2015	<ol style="list-style-type: none"> 1) Validation de l'Offre d'une entreprise sans qu'une patente en cours de validité soit présentée par cette dernière ; 2) Engagement, liquidation, ordonnancement et certification de dépenses fictives ; 3) Production d'un livre journal irrégulier (non numéroté, non coté, non daté et non arrêté par l'autorité compétente), pour justifier des dépenses fictives ; 4) Non application des pénalités de retard au prestataire dans les cas requis ; 5) Défaut de production des pièces justificatives des dépenses exécutées ; 6) Production de pièces justificatives de dépenses insuffisantes et non conformes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incompétence du CDBF pour statuer sur les faits constitutifs de défaut de production des pièces justificatives des dépenses exécutées et de production de pièces justificatives de dépenses insuffisantes et non conformes - Acquiescement du mis en cause pour les autres faits, pour responsabilité non établie et faits non établis
8	00008/D/CDBF		Ministère des Arts et de la Culture (MINAC), Compte de Dépôt Spécial-Redevance du Droit d'Auteur et des Droits Voisins du Droit d'Auteur (CDSRDADV)	M. E. E. VII	Président de la Commission Permanente de Médiation et de Contrôle des Organismes de Gestion Collective du Droit d'Auteur et des Droits Voisins du Droit d'Auteur	07 décembre 2014-31 décembre 2015	<p>Fautes de gestion avec préjudice financier non évaluable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Exécution de dépenses sans pièces justificatives suffisantes ; 2) Exécution de dépenses relatives aux travaux de répartition spéciale aux artistes, sans base légale et/ou réglementaire ; 3) Non tenue d'une comptabilité administrative des recettes et des dépenses en tant qu'Ordonnateur de compte. <p>Faute de gestion avec préjudice financier évalué :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Exécution des dépenses relatives aux indemnités de session aux membres de la CPMC, sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Amende spéciale : 2 000 000 F CFA - Débet : 20 204 048 F CFA

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
							de 4 851 350 (quatre millions huit cent cinquante-un mille trois cent cinquante) francs CFA aux intérêts de la Puissance Publique ; 2) Exécution des dépenses relatives aux frais de communication de la CPMC, sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier de 4 300 000 (quatre millions trois cent mille) francs CFA aux intérêts de la Puissance Publique ; 3) Exécution des dépenses relatives aux frais de prospection, sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier de 4 000 000 (quatre millions) de francs CFA aux intérêts de la Puissance Publique ; 4) Exécution de dépenses non éligibles et sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier de 1 640 000 (un million six cent quarante mille) francs CFA aux intérêts de la Puissance Publique ; 5) Dépenses sans pièces justificatives suffisantes, ayant causé un préjudice financier de 5 412 698 (cinq millions quatre cent douze mille six cent quatre-vingt-dix-huit) FCFA aux intérêts de la Puissance Publique.	
9	00009/D/CDBF	24 mars 2021	Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	E.A.M.	Ex-Directeur du Développement et de la Promotion des Arts au MINAC	2015	Certification de dépenses fictives	Acquittement pour faits non établis
10	00010/D/CDBF		Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	SAIDOU	Ex-Agent Chargé de la Comptabilité-Matières au MINAC	2011-2015	Fautes de gestion avec préjudice financier non évaluable 1) Commencement d'exécution des travaux avant la signature des contrats ; 2) Signature du procès-verbal de réception des travaux avant le début des travaux du Marché n°003/M/MINACULT/CPM/INAC/2011, pour la construction d'un Bloc technico-artistique relatif au projet de création de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC).	Amende spéciale : 200 000 F CFA.
11	00011/D/CDBF		Communauté Urbaine de Bamenda (CUB)	N. D. K.	Ex-Receveur Municipal par intérim auprès de la Communauté Urbaine de Bamenda (CUB)	2012	1- Non utilisation de la mercuriale des prix homologués à la CUB (présomption de surfacturation) ; 2- Non utilisation du modèle réglementaire des fiches d'expression des besoins au départ de chaque commande ; 3- Réception des procès-verbaux irréguliers (présomption de dépenses fictives, absence de contrepartie équivalente et de certificat de garantie de la qualité du matériel fourni).	Incompétence du CDBF
12	00012/D/CDBF		Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	N. S. N.	Ex-Chargé d'Etudes Assistant à la Cellule de Suivi du MINAC	2011-2015	Engagement et certification de dépenses fictives	Acquittement pour faits non établis
13	00013/D/CDBF		29 septembre	Chantier Naval et Industriel du	N. H. Y.	Ex-Directeur Administration,	2015-2016	Non prise en compte, lors de la liquidation des salaires au CNIC, de toutes les avances consenties au personnel

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
		2021	Cameroun (CNIC)		Ressources Humaines et Affaires Juridiques du CNIC			
14	00014/D/CDBF		Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC)	E. S. E.	Ex-Directeur Administration, Ressources Humaines et Affaires Juridiques du CNIC	25 mai 2010-25 novembre 2015	Non prise en compte, lors de la liquidation des salaires au CNIC, de toutes les avances consenties au personnel	
15	00015/D/CDBF		Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC)	E. O. A. A.	Chef de Section de la Comptabilité-Matières du CNIC	2010-2016	Absence d'un inventaire exhaustif annuel du patrimoine du CNIC à la clôture des exercices 2010 à 2016	Acquittement pour responsabilité non établie
16	00016/D/CDBF		Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)	D. T.	Ex-Chef de la Division de la Coopération Scientifique et Technique (DCST) à l'IRAD	2005-2012	Exécution de dépenses relatives à cent soixante-cinq (165) opérations, en violation des circulaires successives du Ministre des Finances sur l'exécution du budget de l'Etat ;	Incompétence du CDBF
17	00017/D/CDBF		Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	B. J.-M.	Inspecteur Général du MINDCAF	2014	1) Présentation des pièces de décharge des frais de mission des personnels techniques dans le cadre de la réalisation des travaux cadastraux MBANGA BAKOKO, pour un montant de 720 000 (sept cent vingt mille) FCFA, sans carte nationale d'identité, ni numéro de téléphone des bénéficiaires, et sans approbation des états par le gestionnaire ; 2) Présentation d'une facture d'achat de carburants et lubrifiants, dans le cadre de la réalisation des travaux cadastraux à OLEMBE, pour un montant de 350 000 (trois cent cinquante mille) FCFA, non reconnue par le marketeur et non approuvée du gestionnaire.	Incompétence du CDBF
18	00018/D/CDBF	29 septembre 2021	Délégation Régionale des Travaux Publics du Sud-Ouest	M. G.	Sous-Directeur de la Construction à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Sud-Ouest	2015	Faute de gestion avec préjudice financier évalué : Non application des pénalités de retard, dans le cadre du Marché n°002/M/MINAC/CMPM/2015 du 10 avril 2015, pour les travaux de construction d'une clôture sur le site culturel de BIMBIA (Phase 2), attribué aux ETS B., ayant induit un préjudice financier au détriment de la Puissance Publique évalué à la somme de 1 424 175 (un million quatre cent vingt-quatre mille cent soixante-quinze) francs CFA.	- Amende spéciale : 200 000 F CFA -Débet (solidairement avec le Chef de Service du Marché et le Maître d'Ouvrage) : 1 424 175 F CFA
19	00019/D/CDBF		Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	T. T. B.	Ex-Directeur du Livre et de la Lecture du MINAC	2011-2015	1) Création sans base légale des recettes intitulées : frais d'abonnement à l'Agence Nationale de l'International Standard Book Number (ISBN), vente des numéros ISBN et abonnements à la Bibliothèque Nationale, la Centrale de Lecture Publique ;	- Incompétence du CDBF les faits relatifs au défaut d'enregistrement des recettes collectées,

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
							2) Défaut de budgétisation des recettes générées ; 3) Défaut d'enregistrement des recettes collectées ; 4) Défaut de délivrance des quittances et acquisition des carnets de reçus chez des fournisseurs autres que l'Imprimerie Nationale ; 5) Absence de diligence en vue du respect du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable dans la gestion des recettes.	au défaut de délivrance des quittances et à l'acquisition des carnets de reçus chez des fournisseurs autres que l'Imprimerie Nationale ; - Acquiescement de la mise en cause pour les autres irrégularités, pour responsabilité non établie et faits non établis
20	00020/D/CDBF		Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	L. J.	Ex-Directeur de la Cinématographie et des Productions Audiovisuelles au MINAC	2011-2015	1) Délivrance des visas d'exploitation des œuvres cinématographiques et des productions audiovisuelles, en lieu et place du Ministre ; 2) Non-conformité des libellés et des tarifs inscrits sur les tickets et les reçus de versement ; 3) Défaut de budgétisation des recettes générées ; 4) Non-séparation des fonctions d'Ordonnateur et de Comptable dans la gestion des recettes ; 5) Défaut de délivrance des quittances et utilisation des carnets de reçus acquis chez des fournisseurs autres que l'Imprimerie Nationale ; 6) Défaut d'enregistrement des recettes collectées ; 7) Non-exécution des missions à l'étranger.	- Incompétence du CDBF pour les faits relatifs à la non-exécution des missions à l'étranger ; - Acquiescement du mis en cause pour les autres irrégularités, pour faits non établis, responsabilité non établie et faute de gestion non caractérisée.
21	00021/D/CDBF		Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	N. E. J.	Ex-Secrétaire Général du MINEFOP	2010-2016	Perception d'indemnités de session, à des taux supérieurs à ceux prévus par la réglementation en vigueur	Incompétence du CDBF
22	00022/D/CDBF	29 septembre 2021	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	W. N.	Ex-Chef de la Brigade Spécialisée d'Entretien n°3 du MINDCAF	2011-2014	Faute de gestion avec préjudice financier évalué : Réception de prestations partiellement exécutées ou non conformes au Marché n°006/M/MINCULT/CPM/2011 du 24 octobre 2001, pour les travaux de finition du Centre Culturel Camerounais.	- Amende spéciale : 2 000 000 F CFA - Débet : 11 572 702 F CFA
23						2010-2014	Fautes de gestion avec préjudice financier non évaluable : 1) Absence de l'imprimante de marque HP laser jet	- Amende spéciale

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
	00023/D/CDBF						<p>CP 45, acquis dans le cadre du Bon de Commande Administratif n° 89/CAB/2014 du 13 octobre 2014, portant fourniture du matériel informatique au MINEFOP ;</p> <p>2) Absence de certains équipements (imprimante pour carte professionnelle, un kit de nettoyage), acquis dans le cadre du Bon de Commande Administratif N°44/CAB/2013 du 02 août 2013, portant fourniture des équipements informatiques pour la production des cartes professionnelles.</p> <p>Fautes de gestion avec préjudice financier évalué :</p> <p>1) Absence de kits de petits matériels électriques de mesure et d'essai à la SAR/SM de BANDJOUN et d'EDEA, dans le cadre de la Lettre Commande n°18/LC/MINEFOP/SG/DAG/2013 du 11 novembre 2013, relative à la fourniture de deux kits de petit matériel électronique de mesure et d'essai au MINEFOP (lot 3), ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de 7 838 600 (sept millions huit cent trente-huit mille six cents) francs CFA ;</p> <p>2) Non transmission des kits de formation en Industrie d'Habillement à la SAR/SM de KRIBI, dans le cadre de la Lettre Commande n°17/MINEFOP/SG/DAG/2013 du 11 novembre 2013 relative à la fourniture de kits de formation en Industrie d'Habillement au MINEFOP (lot 2), ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de 3 942 000 (trois millions neuf cent quarante-deux mille) francs CFA ;</p> <p>3) Absence de certains mobiliers de bureau dans les Régions de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Sud, dans le cadre de la Lettre Commande n°005/LC/MINEFOP/SG/DAG/2012 du 28 juin 2012, relative à la fourniture du mobilier de bureau pour le compte des services centraux et déconcentrés du MINEFOP, ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de 1 237 500 (un million deux cent trente-sept mille cinq cents) francs CFA ;</p> <p>4) Absence de certains matériels informatiques (un micro-ordinateur complet TEG et deux onduleurs</p>	<p>: 2 000 000 FCFA</p> <p>- Débet : 14 718 100 FCFA</p>
	00023/D/CDBF		Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	D. M. M.	Ex-Agent chargé des opérations de comptabilité-matières du MINEFOP			

N°	Références de la décision	Date	Service concerné	Personne mise en cause	Fonction	Période	Nature de l'infraction	Sanction
			Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	D. M. M.	Ex-Agent chargé des opérations de comptabilité-matières du MINEFOP		intelligents T-POWER), acquis dans le cadre de la Lettre Commande n°005/LC/MINEFOP/SG/DAG/2011 du 17 juin 2011 attribuée aux ETS T. C. T., ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de 550 000 (cinq cent cinquante mille) francs CFA ; 5) Absence du serveur DELL PAWL EDGE SC 420, objet de la facture n°002/12 du 11 décembre 2012, relative à l'acquisition d'une imprimante HP Laser jet CP 45 N, ayant induit un préjudice financier évalué à la somme de 1 150 000 (un million cent cinquante mille) FCFA.	
24	00024/D/CDBF	29 septembre 2021	Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)	K. N. S.	Ex-Membre de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés auprès du MINAC	2011-2015	1) Validation de l'Offre de l'entreprise COTRIMAC, dans le cadre de l'accord de gré à gré n°0274/L/PR/MINMAP/DGMAS/h-ng du 23 janvier 2015, sans qu'une patente en cours de validité soit présentée par cette dernière ; 2) Certification des opérations de livraison de commandes additionnelles de fournitures de bureau, d'un montant total de 8.384.966 (huit millions trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-six) FCFA, à travers l'apposition de sa signature sur des bons de sortie provisoire, alors que lesdites opérations ne sont pas effectives ; 3) Certification des prestations partiellement exécutées, dans le cadre du Marché n°001/M/MINCULT/CPM/2010 passé par Appel d'Offres National Ouvert n°008/AONO/M/MINCULT/CPM/2010, pour l'installation du réseau Intranet, l'acquisition des équipements et matériel et la formation des utilisateurs du réseau SIGIPES.	Acquittement pour irrégularité non caractérisée, faits non établis et responsabilité non établie

Section 2 : Les décisions des Juridictions judiciaires

Il s'agit des décisions rendues par les Juridictions de fond et la Cour Suprême.

Sous-section 1. Les Juridictions de fond

Les décisions présentées dans cette sous-section sont celles des Juridictions d'Instance, des Cours d'Appel et du Tribunal Criminel Spécial.

I. Les Juridictions d'Instance

Relèvent de cette catégorie les Tribunaux et Première et de Grande Instance.

A. Les Tribunaux de Première Instance

Seul le Tribunal de Première Instance de Poli a fait parvenir à la CONAC sa contribution, pour le présent Rapport.

Références	Date	Affaire	Infraction	Contenu de la décision
N°022/COR	18 mars 2021	Ministère Public C/ H. T.	Rébellion et tentative de corruption	- Le prévenu a été déclaré coupable de rébellion et de tentative de corruption ; - En répression, le Tribunal l'a condamné à 05 ans d'emprisonnement, à une amende de 500 000 F CFA.

B. Les Tribunaux de Grande Instance

Dans le cadre du Rapport 2021, sur les cinquante-huit TGI qui existent sur le territoire national, la CONAC a reçu des décisions rendues par quatre d'entre eux. Il s'agit des Tribunaux de Grande Instance de la Bénoué, du Mayo-Rey, du Mounjo et du Wouri.

1. Le Tribunal de Grande Instance de la Bénoué

N°	Références	Date	Affaires	Infraction	Contenu de la décision
1	26/CRIM	03 mars 2021	Ministère Public et Mission d'Etude pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN) C/ A.T	Détournement de biens publics en coaction, blessures légères	- Le prévenu a été déclaré non coupable de l'infraction de blessures légères et a été relaxé de ce chef, pour faits non établis ; - Le prévenu a été jugé coupable du délit de détournement de biens publics ; - En répression, le Tribunal l'a condamné à 02 ans d'emprisonnement ferme.
2	220/CRIM	03 novembre 2021	Ministère Public et Ecole Publique de Poumpouré C/ I. B.	Détournement de biens publics et défaut de Carte Nationale d'Identité	Constat de l'extinction de l'action publique pour cause de décès du prévenu.
3	260/CRIM	15 décembre 2021	Ministère Public et SODECOTON C/ A. D. V.	Détournement de biens publics et défaut de Carte Nationale	- Le prévenu a été déclaré coupable du crime de détournement de biens publics et du délit connexe de défaut de Carte Nationale d'Identité ;

N°	Références	Date	Affaires	Infraction	Contenu de la décision
				d'Identité	- En répression, le Tribunal l'a condamné à 10 ans d'emprisonnement et au paiement de la somme de 3 260 588 F CFA à la partie civile.
4	261/CRIM	15 décembre 2021	Ministère Public et Poste de Douanes de Barndake C/ 1- Y. S. alias A. 2- B. B. alias D. 3- I. A. B. alias M.	Détournement de biens publics en coaction, négligence de gardien et défaut de Carte Nationale d'Identité	- Les prévenus ont été déclarés coupables du crime de détournement de biens publics et des délits connexes de négligence de gardien et de défaut de Carte Nationale d'Identité ; - En répression, le Tribunal a condamné : • Y. S. alias A. et M. B. alias D. à 05 ans d'emprisonnement chacun ; • I. A. B. à 01 an d'emprisonnement.

2. Le Tribunal de Grande Instance du Mayo-Rey

N°	Références	Date	Affaires	Infraction	Contenu de la décision
1	29/CRIM	04 août 2021	Ministère Public et Cameroon Telecommunications (CAMTEL) C/ 1-O. E. 2-T. C. 3-B. K.	Détournement de biens publics en coaction	Les prévenus, déclarés non coupables des faits de détournement de biens publics en coaction, ont été acquittés pour faits non établis.
2	30/CRIM	04 août 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (Commune de Tcholliré) C/ 1-M. A. 2-Z. C.	Détournement de deniers publics	Arrêt des poursuites engagées contre l'accusé Z. C. qui a versé la somme de 4 910 950 F CFA représentant le corps du délit.

3. Le Tribunal de Grande Instance du Moungo

N°	Références	Date	Affaires	Infraction	Contenu de la décision
1	103/CRIM	22 septembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (Commune de Njombe-Penja) C/ K. P. E.	Détournement	Extinction de l'action publique du fait du décès de l'accusé K. P. E.
2	45/CRIM	26 mai 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun C/ - T. C. V. - N. M. F.	Détournement de biens publics et complicité	Les accusés, déclarés coupables de vol et complicité de vol, ont été respectivement condamnés à : - 02 ans d'emprisonnement et à 50 000 F CFA d'amende pour T. C. V. ; - 05 ans d'emprisonnement et à 100 000 F CFA d'amende pour N. M. F.
3	126/CRIM		Ministère Public C/ M. K. I. T.	Détournement de deniers publics	L'accusé M. K. I. T., déclaré coupable de détournement de deniers publics, a été condamné à 02 ans d'emprisonnement et à 30 000 F CFA d'amende

4. Le Tribunal de Grande Instance du Wouri

N°	Références	Date	Affaires	Infraction	Contenu de la décision
1	145/CRIM	24 février 2021	Ministère Public et T. M. A. C/ M ^e E. K. E.	Escroquerie aggravée et concussion	L'accusé, déclaré non coupable, a été acquitté pour faits non établis.
2	627/CRIM	26 octobre 2021	Ministère Public C/ - A. D. K. E. - D. K. E.	- Complicité de faux en écritures publiques et authentiques, imitations, complicité de corruption pour A. R. - Usage de faux en écritures publiques et authentiques, corruption et usurpation d'un titre pour D. K. E.	Les accusés, déclarés coupables, ont été condamnés : - à 36 mois d'emprisonnement et à 50 000 F CFA d'amende pour A. R. ; - à 24 mois d'emprisonnement et à 50 000 F CFA d'amende pour D. K. E.

II. Les Cours d'Appel

Au regard de la multitude des Cours d'Appel qui existent, seule la Cour d'Appel du Nord a fait parvenir à la CONAC une décision pour une affaire relative à la corruption et les infractions assimilées.

N°	Références	Date	Affaires	Infractions	Objet de l'appel	Résultats
1	07/P	08 janvier 2021	- G. J. J. - M. M. C/ - D. G. - El Hadj H. B. - B. V. - Ministère Public	Evasion, corruption, négligence du gardien et complicité d'évasion	Opposition à l'arrêt n°72/P du 10 octobre 2014 de la Cour d'Appel du Nord déclarant l'accusé D. G. non coupable des faits mis à sa charge, notamment la complicité de tentative d'évasion et confirmant le reste de la décision querellée	L'opposition des prévenus G. J. J. et M. M. déclarée nulle et non avenue pour non comparution

III. Le Tribunal Criminel Spécial (TCS)

Au cours de l'année 2021, dix-sept arrêts définitifs ont été rendus par le Tribunal Criminel Spécial (TCS) pour des affaires relatives à l'infraction de détournement de biens publics.

L'Etat du Cameroun était partie civile à ces procès à travers les Administrations ci-après :

- le Ministère des Finances (MINFI) ;
- le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- Le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) ;
- le Port Autonome de Douala (PAD) ;
- Cameroon Water Utilities (CAMWATER) ;
- Cameroon Postal Service (CAMPOST) ;
- l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

- la Commune de Ngaoundéré 1^{er}.

Dans l'ensemble, 54 personnes étaient mises en cause dans ces affaires.

A la demande du Procureur près le TCS, les poursuites engagées contre 08 accusés ont été arrêtées, après la restitution du corps du délit, conformément à la loi n°2012/011 du 16 juillet 2012 portant création d'un Tribunal Criminel Spécial.

Par ailleurs, 09 autres accusés ont été acquittés, au bénéfice du doute.

En revanche, 37 accusés ont été déclarés coupables et des peines d'emprisonnement ferme allant de 03 ans à l'emprisonnement à vie ont été prononcées à leur rencontre.

Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires s'élève à la somme de 18 545 374 057 (dix-huit milliards cinq cent quarante-cinq millions trois cent soixante-quatorze mille cinquante-sept) FCFA.

Huit (08) pourvois en annulation ont été introduits auprès de la Cour Suprême au terme de ces procès.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces décisions :

Tableau 28. Récapitulatif des décisions prises par le TCS relatives à la corruption et aux infractions assimilées

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
1	N°001/CRIM/TCS	03 février 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Finances, Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Commune de Ngaoundéré 1 ^{er}) C/ A.M.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - A. M. déclaré coupable des faits de détournement de biens publics de la somme de 216 823 756 F CFA ; - A. M. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) et la Commune de Ngaoundéré 1^{er} reçus et dits partiellement fondés en leur constitution de partie civile ; - A. M. condamné à leur payer la somme 216 823 756 F CFA ; - A. M. condamné aux dépens liquidés à la somme de 10 999 428 F CFA. 	RAS
2	002/CRIM/TCS	05 février 2021	Ministère Public et MINFI C/ P. M. E. V. alias M. E. A. alias B. J. L.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Rejeté comme non fondée de l'exception d'incompétence matérielle du Tribunal ; - P. M. E. V. déclaré coupable de détournement de biens publics d'un montant de 54 500 110 F CFA ; - P. M. E. V. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - Le MINFI reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - P. M. E. V. condamné à lui payer la 	Pourvoi

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					somme 59.500.110 FCFA ; - P. M. E. V. condamné aux dépens liquidés à la somme de 3.340.755,5 FCFA.	
3	007/CRIM/TCS	31 mars 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (Ministère des Forêts et de la Faune-MINFOF/Projet de Renforcement des Initiatives pour la Gestion Communautaire des Ressources Forestières et Fauniques-RIGC C/ 1-K. T. S. B. 2-F. D. G. G. 3-F. P. 4-K. P. 5-G. S. C. 6-D. K. O.	Détournement de biens publics, coaction de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, tentative d'évasion	- Rejeté comme non fondée de l'exception d'incompétence matérielle du Tribunal de céans ; - Arrêt des poursuites à l'encontre des nommés F. D. G. G., F. P., K. P., G. S. C. et D. K. O. pour les faits de complicité de détournement de biens publics ; - Constat de la restitution du corps du délit par la partie civilement responsable A. F. B. pour le compte de ses employés, avant la clôture de l'information judiciaire ; - K. T. S. B. déclaré non coupable du délit de tentative d'évasion et acquitté de ce chef au bénéfice du doute ; - K. T. S. B. déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme de 1 738 363 013 F CFA ; - K. T. S. B. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - Non-lieu à confiscation des biens, faute de biens saisis et lui appartenant ; - L'Etat du Cameroun (MINFOF) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - K. T. S. B. condamné à lui payer la somme de 35 000 000 F CFA à titre de dommages-intérêts représentant les honoraires des Avocats ; - L'Etat du Cameroun (MINFOF) débouté du surplus de sa demande comme non justifié ; - K. T. S. B. condamné aux dépens liquidés à la somme de 2 630 030 F CFA.	Pourvoi
4	008/CRIM/TCS	15 avril 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (Recette des Douanes de l'Aéroport de Yaoundé-Nsimalen) C/ 1-N. B. F. C. M. S. épouse E. ; 2-B. M. ; 3-A. E. B. ; 4-Y. E.	Coaction de détournement de biens publics	- Rejet comme non fondée de l'exception d'incompétence soulevée par les accusés B. M., A. E. B. et Y. E. ; - N. B. F. C. M. S. épouse E., B. M., A. E. B. et Y. E. déclarés coupables du crime de coaction de détournement de deniers publics de la somme de 54 948 775 F CFA ; - N. B. F. C. M. S. épouse E., B. M., A. E. B. et Y. E. condamnés à 13 ans d'emprisonnement chacun ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Les 04 coaccusés condamnés à lui payer solidairement 53 948 775 F CFA, à titre de dommages-intérêts ; - N. B. F. C. M. S. épouse E., B. M., A. E. B. et Y. E. condamnés aux dépens	RAS

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					liquidés à la somme de 3 590 798,7 F CFA.	
5	010/CRIM/TCS	11 mai 2021	Ministère Public et la Cameroon Postal Service (CAMPOST) C/ 1- Z. J. B. ; 2- M. E. J. M. ; 3- M. G.	Détournement de biens publics et complicité	- L'exception de la chose jugée soulevée par l'accusé M. E. J. M. déclarée fondée ; - Mainlevées du mandat de détention provisoire décerné contre M. E. J. M et du mandat d'arrêt décerné contre M. G. ; - Z. J. B. déclaré coupable du crime de détournement de biens publics de 15 295 093 017 F CFA au préjudice de la CAMPOST ; - Z. J. B. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Non-lieu à confiscation des biens, faute de biens saisis ; - Z. J. B. condamné à payer à la CAMPOST 15 295 093 017 F CFA correspondant à la somme par lui détournée ; - Z. J. B. condamné aux dépens liquidés à la somme de 764 971 240 F CFA.	RAS
6	011/CRIM/TCS	19 mai 2021	Ministère Public et MINFI (CAMPOST) C/ E. N. V. C. épouse N.	Détournement de biens publics	- L'accusé E. N. V. C. épouse N. déclarée coupable du crime de détournement de biens publics de la somme de 53 316 133 F CFA au préjudice de la CAMPOST ; - E. N. V. C. épouse N. condamné à 12 ans d'emprisonnement ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (CAMPOST) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - E. N. V. C. épouse N. condamné à lui payer la somme 53 316 133 F CFA à titre de dommages-intérêts ; - La partie civile déboutée du surplus de sa demande comme étant non justifié.	Pourvoi
7	014/CRIM/TCS	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI) C/ 1- E. N. N. ; 2- S. C. C. ; 3- E. O. T. ; 4- M. E. ; 5- A. S. P.	Détournement de biens publics et complicité de détournement de biens publics		- Rejet comme non fondée de l'exception d'incompétence du TCS ; - A. S. P. déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme de 13 461 583 F CFA ; - E.N.N., S.C.C., M.E. et E.O.T. déclarés coupables de complicité de détournement de la somme de 13 461 583 F CFA ; - Condamnation de A.S.P. et E.N.N. à 15 d'emprisonnement ferme chacun, E. O. T. à 13 ans d'emprisonnement ferme, S.C.C. à 11 ans d'emprisonnement ferme, M. E. à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - Les accusés condamnés à lui payer la somme de 13.461.583 FCFA à titre de dommages-intérêts ; - A. S. P., E. N. N., S. C. C., M. E., E. O.	RAS

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					aux dépens liquidés à la somme de 1 027 379, 15 F CFA ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens saisis.	
8	017/CRIM/TCS	26 juillet 2021	Ministère Public et Port Autonome de Douala (PAD) C/ 1- A. D. G. ; 2- T. T. J. P. ; 3- B. N. ; 4- D. H. ; 5- K. P. ; 6- O. A. ; 7- M. T. L.	Détournement de biens publics en coaction et complicité	- A. D. G. déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme de 56 000 000 F CFA ; - T. T. J. P. et M. T. L. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 20 084 032 F CFA ; - B. N., K. P., O. A. et D. H. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 20 084 032 F CFA ; - T. T. J. P., B. N., K. P., O. A. et M. T. L. condamnés à l'emprisonnement à vie ; - Condamnation de A. D. G à 12 ans d'emprisonnement ferme et de D. H. à 10 ans d'emprisonnement ferme ; - Non-lieu à confiscation des biens, faute de biens préalablement saisis ; - A. D. G., T. T. J. P., B. N., K. P., O. A., M. T. L. et D. H. condamnés au paiement solidaire des dépens liquidés à la somme de 852 380 F CFA ; - Constat de la carence du PAD non représenté à l'audience pour sa constitution de partie civile.	Pourvoi
9	018/CRIM/TCS	12 août 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI) C/ N. B.	Tentative de détournement de biens publics	- L'accusé N. B. déclaré coupable de tentative de détournement de biens publics d'un montant de 273 495 757 F CFA au préjudice du Trésor Public ; - N. B. condamné à 10 ans d'emprisonnement ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - N. B. condamné à lui payer la somme de 25 000 000 F CFA au titre des frais de procédure ; - La partie civile déboutée du surplus de sa demande comme non fondé ; - N. B. condamné aux dépens liquidés à la somme de 1 485 620 F CFA.	Pourvoi
10	020/CRIM/TCS	22 Septembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (CAMWATER) C/ 1- A. K. B. ; 2- M. J. M. V. J. ; 3- N. A. T. ; 4- B. O. ; 5- Y. K. V.	Violation du Code des Marchés Publics et complicité de détournement de biens publics, intérêt dans un acte	- Arrêt des poursuites engagées contre les accusés M. J. M. V. et A. K. B. pour détournement des biens publics de la somme de 1 736 401 870 F CFA au préjudice de la CAMWATER pour M. J. M. V. et complicité dudit détournement pour A. K. B. ; - Mainlevée du mandat d'arrêt décerné contre M. J. M. V. ; - Les accusés N. A. T. et B. O. déclarés non coupables des faits qui leur sont reprochés ; - N. A. T. et B. O. acquittés pour faits	RAS

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
	020/CRIM/TCS	22 Septembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (CAMWATER) C/ 6- A. K. B. ; 7- M. J. M. V. J. ; 8- N. A. T. ; 9- B. O. ; Y. K. V.	Violation du Code des Marchés Publics et complicité de détournement de biens publics, intérêt dans un acte	<p>non établis ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mainlevée du mandat d'arrêt décerné contre B. O. ; - Mise en liberté de l'accusé N. A. T. ; - L'accusée Y. K. V. déclarée coupable des faits de complicité de détournement de biens publics de la somme de 1 736 401 870 F CFA ; - Y. K. V. condamnée à l'emprisonnement à vie ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien de cette accusée n'ayant été saisi ; - L'accusé A. K. B. déclaré coupable d'intérêt dans un acte au préjudice de CAMWATER pour un montant total de 11 091 218 F CFA ; - Condamnation de A. K. B. à 03 ans d'emprisonnement et à 500 000 F CFA d'amende ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) et la CAMWATER reçus et dits partiellement fondés en leurs constitutions respectives de partie civile ; - A. K. B. condamné à payer à la CAMWATER la somme de 1 091 218 F CFA représentant le reliquat des frais de location des véhicules de T. Sarl par CAMWATER ; - Les accusés A. K. B. et Y. K. V. condamnés solidairement au paiement des sommes ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • 16 500 000 F CFA à l'Etat du Cameroun (MINFI) ; • 16 000 000 F CFA à la CAMWATER ; - La CAMWATER déboutée du surplus de sa demande comme non fondé ; - Les accusés A. K. B. et Y. K. V. condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme de 2 532 200 F CFA ; - Déblocage des comptes des accusés N. A. T. et B. O. et restitution de 02 véhicules saisis appartenant à N. A. T. ; - Confiscation des biens saisis propriété de T. SARL et d'A. K. B. notamment les véhicules automobiles immatriculés sous les numéros : CE 287 HC, CE 292 HC, CE 741 EK, CE 545 HJ, CE 716 BU, CE 339 EM et CE 409 H ; - Restitution des véhicules saisis à leurs légitimes propriétaires, notamment ceux immatriculés sous les numéros : CE 004 CD, CE 010 FS, CE 125 HO, CE 014 FS, CE 977 DJ, CE 686 GN, CE 654 JK, CE 076 DU, CE 414 FK, CE 492 GW, CE 572 HQ, CE 002 CN, CE 287 CM, CE 214 FP et CE 204 FP. 	

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
11	024/CRIM/TCS	1 ^{er} novembre 2021	<p>Ministère Public et Etat du Cameroun- Agence de Régulation des Télécommunications (ART)</p> <p>C/ 1- B. M. J. L. ; 2- M. épouse I. ; 3- E. N. G. M. ; 4- N. A. M.</p>	<p>Détournement et complicité de détournement de biens publics</p>	<p>- M. épouse I. et N. A. M. déclarées non coupables de détournement de biens publics des sommes respectives de 95 247 920 F CFA et 5 215 959 F CFA ;</p> <p>- M. épouse I. et N. A. M. acquittées au bénéfice du doute ;</p> <p>- B. M. J. L. et E. N. G. M. déclarés coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 389 720 638 F CFA ;</p> <p>- B. M. J. L. déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme de 237 715 817 F CFA ;</p> <p>- E. N. G. M. condamné à l'emprisonnement à vie ;</p> <p>- B. M. J. L. condamné à 20 ans d'emprisonnement ferme ;</p> <p>- Confiscation des immeubles ci-après appartenant à B. M. J. L., ayant fait l'objet d'une hypothèque légale au profit de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Immeuble urbain bâti sis à Ebolowa au lieu-dit Mebae, département de la Mvila, objet du TF n°527/Mvila ; • Immeuble d'une contenance superficielle de 66ha 53a 75ca, département du Dja et Lobo, objet du TF n°1599/DL ; • Immeuble d'une contenance superficielle de 2ha 96a 21ca, département du Dja et Lobo, objet du TF n°1600/DL ; • Immeuble d'une contenance superficielle de 1ha 16a 86ca, situé au lieu-dit Monavebe, département du Dja et Lobo, objet du TF n° 1833/DL ; • Immeuble d'une contenance superficielle de 1108 m² situé au lieu-dit, Département du Dja et Lobo, objet du TF n° 1833/DL lot n°980/DL ; <p>- Confiscation des sommes contenues dans les comptes bancaires de B. M. J. L. ouverts dans les établissements de crédits ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BICEC <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte sur livret n°12088660001 48 solde créditeur de 43 F CFA ; ➤ Compte livret n° 12088664003 10 solde créditeur de 210 737 F CFA ; ➤ Compte chèque n° 12088664005 04 solde créditeur de 289 932 F CFA ; • ECOBANK <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte n° 01 10142621384701 solde créditeur de 39 863 F CFA. • SGC <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte courant n° 02 02 04 18177-92 solde créditeur de 46 693 F CFA ; ➤ Compte d'épargne n° 3102040227-05 solde créditeur de 229 789 F CFA ; • SCB-Cameroun 	<p>Pourvoi</p>

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
	024/CRIM/TCS	1 ^{er} novembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun- Agence de Régulation des Télécommunications (ART) C/ 5- B. M. J. L. ; 6- M. épouse I. ; 7- E. N. G. M. ; N. A. M.	Détournement et complicité de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte n° 9000018599993 solde créditeur de 151 000 F CFA ; ➤ Compte n° 09 102 963005041 solde créditeur de 289 586 F CFA ; ➤ Compte n° 09 102 963000 94 solde créditeur de 343 744 F CFA ; • Express Union ➤ Compte cash pour transfert n°17^b 1152593701 solde créditeur 16 000 F CFA ; ➤ Compte Express Union Mobile Money solde créditeur 6 900 F CFA ; - Confiscation des sommes contenues dans les comptes bancaires de E. N. G. M. ouverts dans les banques ci-après : • BICEC ➤ Compte sur livret n°99983367001 55 solde créditeur 6 709 F CFA ; • SGC ➤ Compte courant n° 02 000229 122 08 solde créditeur 68 178 F CFA ; - Déblocage des comptes n°900 0001931122 et n° 91 10296821081, ouverts au nom de B. M. J. L. à la SCB-Cameroun ; - L'ART reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - B. M. J. L. et E. N. G. M. condamnés à lui payer solidairement la somme de 389 720 638 F CFA au principal et 20 000 000 F CFA en frais de procédure ; - B. M. J. L. condamné en outre à payer à l'ART la somme de 237 715 817 F CFA ; - L'ART débouté du surplus de sa demande comme non fondé ; - Mise en liberté de M. épouse I. ; - Mainlevée du mandat d'arrêt décerné contre N. A. M. ; - Déblocage des comptes bancaires ci-après ➤ BICEC chèque n° 996138700136, BICEC sur livret n° 9961387000330, ECOBANK n° 016011262703960 ouverts au nom de M. épouse I. ; ➤ Express Union Mobile Money n°237696539622 ouvert au nom de N. A. M. ; - B. M. J. L. et E. N. G. M. condamnés aux dépens solidaires liquidés à la somme de 7 862 864,55 F CFA. - 	
12	025/CRIM/TCS	15 novembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI)	Détournement de biens publics et coaction	- V. O. T. C. déclaré non coupable du crime de coaction de détournement de biens publics de la somme de 1 148 000 F CFA au préjudice de la Recette	RAS

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
			<p>C/</p> <p>1-H. L. ; 2-E. M. ; 3-Y. G. épouse T. B. ; 4-K. R. N. épouse M. ; 5-I. A. épouse A. ; 6-M. K. S. F. ; 7-S. T. F. ; 8- B. B. C. épouse A. ; 9- T. K. ; 10-V. O. T. ; 11- M. B. épouse T. ; 12- Z. G. D. épouse A. O.</p>		<p>Régionale des Impôts de l'Adamaoua ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - V. O. T. C. acquitté pour faits non établis ; - H. L. déclaré coupable des faits de détournement de biens publics de la somme de 151 078 294 F CFA et des faits de coaction de détournement de biens publics de la somme de 120 804 000 F CFA au préjudice de la Recette Régionale des Impôts de l'Adamaoua ; - H. L. condamné à l'emprisonnement à vie ; - E. M., S. T. F., M. K. S. F. déclarés coupables des faits de coaction de détournement de biens publics des sommes de : <ul style="list-style-type: none"> • E. M. 11 212 667 F CFA ; • S. T. F. 16 776 334 F CFA ; • M. K. S. F. 27 555 400 F CFA ; - E. M., S. T. F., M. K. S. F. condamnés à 10 ans d'emprisonnement chacun ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - H. L., E. M., S. T. F. et M. K. S. F. condamnés à lui payer les sommes ci-après au titre du préjudice matériel <ul style="list-style-type: none"> • H. L. 271 882 294 F CFA ; • E. M. 11 212 667 F CFA ; • S. T. F. 16 776 334 F CFA ; • M. K. S. F. 27 555 400 F CFA ; - H. L., E. M., S. T. F. et M. K. S. F. condamnés en outre solidairement au paiement de la somme de 500 000 F CFA représentant les frais de procédure ; - H. L., E. M., S. T. F. et M. K. S. F. condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme de 17 408 927,75 F CFA. 	
13	026/CRIM/TCS	29 novembre 2021	<p>Ministère Public et Cameroon Telecommunications (CAMTEL)</p> <p>C/</p> <p>K. E. H. M.</p>	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - K. E. H. M. déclaré coupable des faits de détournement de biens publics de la somme de 70 643 582 F CFA au préjudice de CAMTEL ; - K. E. H. M. condamné à l'emprisonnement à vie ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien n'ayant été saisi ; - CAMTEL reçue et dite partiellement fondée en sa constitution de partie civile ; - K. E. H. M. condamné à lui payer la somme de 70 643 582 F CFA à titre de préjudice matériel ; - CAMTEL débouté du surplus de sa demande comme non fondé ; - K. E. H. M. condamné aux dépens liquidés à la somme de 3 880 029,1 F CFA. 	RAS

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
14	027/CRIM/TCS	10 décembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI) C/ 1-E. R. D. A. ; 2-K. F. A. ; 3-B. N. F. G. ; 4-B. E. ; 5-N. A K. ; 6-A. T. B. épouse T. ; 7-K. G. C.	Coaction et complicité de détournement de biens publics, faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques	<ul style="list-style-type: none"> - L'exception de nullité des procès-verbaux de première comparution formulée par les accusés B. E., N. A K. et A. T. B. épouse T. déclarés irrecevables pour forclusion ; - Annulation des poursuites suivies contre B. E., N. A K., A. T. B. épouse T., et B. N. F. G. des chefs de coaction de détournement de biens publics de la somme de 1 025 339 955 F CFA, faux et usage de faux en écritures publiques authentiques et importation sans déclaration ; - Annulation des poursuites suivies contre K. G. C. des chefs de coaction de détournement de biens publics de la somme de 242 156 160 F CFA, faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques et importation sans déclaration ; - Les accusés B. E., N. A K. et A. T. B. épouse T. déclarés non coupables de coaction de détournement de biens publics de la somme de 242 156 160 F CFA, faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, importation sans déclaration ; - Les accusés B. E., N. A K. et A. T. B. épouse T. acquittés pour faits non établis ; - Les accusés E. R. D. A., K. F. A. et B. N. F. G. déclarés coupables des faits de coaction de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, importation sans déclaration et détournement de biens publics de la somme de 242 156 160 F CFA au préjudice du Trésor Public ; - Les accusés E. R. D. A., K. F. A. et K. G. C. déclarés coupables des faits de coaction de détournement de biens publics de la somme de 1 025 339 955 F CFA, faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, importation sans déclaration ; - B. N. F. G. et K. G. C. condamnés à l'emprisonnement à vie chacun ; - E. R. D. A., K. F. A. condamnés à 10 ans d'emprisonnement ; - Non-lieu à confiscation des biens, aucun bien des quatre condamnés n'ayant été saisi ; - L'Etat du Cameroun reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - Les accusés E. R. D. A., K. F. A. et K. G. C. condamnés à lui payer de 1 025 339 955 F CFA au titre du préjudice matériel ; - E. R. D. A., K. F. A. et B. N. F. G. condamnés solidairement à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 151 651 659 F CFA représentant le reliquat de la somme de 242 156 160 F CFA détournée ; - Les accusés E. R. D. A., K. F. A., B. N. F. G. et K. G. C. condamnés solidairement à payer à l'Etat du Cameroun la somme de 20 000 000 F CFA au titre de frais de procédure ; - La partie civile déboutée du surplus de sa demande comme non fondé ; - Les quatre accusés condamnés solidairement aux dépens liquidés à la somme de 60 713 380,7 F CFA. 	Pourvoi

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
15	028/CRIM.TCS	14 décembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI) C/ A. H.	Complicité de détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Rejet comme non fondée de la demande de nullité des procès-verbaux d'enquête préliminaire, de l'ordonnance de renvoi et du témoignage de S. K. R. formulée par les conseils d'A. H. ; - L'accusé A. H. déclaré coupable de complicité de détournement de biens publics par facilitation du paiement indu de la somme de 145 088 770 F CFA, au moyen de 50 faux états de sommes dues ; - A. H. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit partiellement fondé en sa constitution de partie civile ; - A. H. condamné à lui verser la somme de 145 088 770 F CFA à titre de dommages-intérêts ; - L'Etat du Cameroun débouté du surplus de sa demande comme étant non justifié ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien appartenant au condamné n'ayant été saisi ; - A. H. condamné aux dépens liquidés à la somme de 7 484 438 F CFA. 	Pourvoi
16	030/CRIM/TCS	28 décembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINSANTE) C/ B. B. A. J.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - L'accusé B. B. A. J. déclaré coupable de détournement de biens publics par décaissements frauduleux et sans pièces justificatives de la somme de 303 918 760 F CFA mise à sa disposition par l'Etat du Cameroun (MINFI) en sa qualité de Régisseur du compte Facilité Internationale d'Achat de Médicaments (FIAM), dépôt MINSANTE ; - B. B. A. J. condamné à l'emprisonnement à vie ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - B. B. A. J. condamné à lui payer la somme de 304 418 760 F CFA, représentant le préjudice matériel et les frais de procédure ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien du condamné n'ayant été saisi ; - B. B. A. J. condamné aux dépens liquidés à la somme de 15 328 938 F CFA. 	RAS
17	031/CRIM/TCS	30 décembre 2021	Ministère Public et Etat du Cameroun (MINFI) C/ 1-N. M. C. ; 2-E. G. ; 3-E. A. Y. M. R.	Détournement de biens publics	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des poursuites engagées contre l'accusée E. A. Y. M. R. ; - N. M. C. déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme de 66 925 289 F CFA ; - E. G. déclaré coupable de détournement de biens publics de la somme de 208 300 F CFA ; - N. M. C. condamné à l'emprisonnement à vie ; 	RAS

.N°	Références	Date	Affaires	Nature des infractions	Décisions	Observations
					<ul style="list-style-type: none"> - E. G. condamné à 15 ans d'emprisonnement ferme ; - L'Etat du Cameroun (MINFI) reçu et dit fondé en sa constitution de partie civile ; - N. M. C. condamné à lui payer la somme de 66 925 289 F CFA à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi ; - E. G. condamné à lui payer la somme de 208 300 F CFA à titre de dommages-intérêts en réparation du même préjudice ; - N. M. C. condamné aux dépens liquidés à la somme de 3 467 265,45 F CFA ; - E. G. condamné aux dépens liquidés à la somme de 131 415 F CFA ; - Non-lieu à confiscation, faute de biens saisis. 	

Sous-section 2. La Cour Suprême

Les décisions de la Cour Suprême présentées dans ce Rapport ont été rendues par la Section Spécialisée de cette Institution d'une part et par la Section Pénale, d'autre part.

I. Les Décisions rendues par la Section spécialisée de la Cour Suprême

La Section Spécialisée de la Cour Suprême a rendu 06 décisions pour des pourvois en annulation des arrêts relatifs au détournement de biens publics émanant tous du Tribunal Criminel Spécial.

Ces décisions concernent le Ministère des Finances (MINFI), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD), la Cameroon Postal Services (CAMPOST), la Cameroon Radio Television (CRTV), le Port Autonome de Douala (PAD) et la Commune de Yoko.

L'examen au fond de ces pourvois, tous jugés recevables en la forme, a donné lieu à la cassation et l'annulation de 02 Arrêts.

Le récapitulatif de ces décisions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 29. Récapitulatif des décisions prises par la Section Spécialisée de la Cour Suprême relatives à la corruption et aux infractions assimilées.

N°	Références	Date	Affaires	Objet du pourvoi	Résultats
1	001/SSP/CS	09 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> F. T. S. and L. S. A. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (CAMPOST) - M. N. D. - O. T. 	Cassation de l'arrêt n° 14/CRIM/TCS du 16 juin 2015 du Tribunal Criminel Spécial rejetant la demande de main levée du blocage du compte bancaire	<ul style="list-style-type: none"> - Pourvoi de la Société F. T. S. and L. S. A. jugé recevable en la forme et dit fondé ; - Cassation et annulation de l'arrêt n° 14/CRIM/TCS du 16 juin 2015 ; - Mainlevée du blocage du

N°	Références	Date	Affaires	Objet du pourvoi	Résultats
			<ul style="list-style-type: none"> - A. G. - W. A. F. M. 	n°1002900020010100875 9-88 de la Société F.T.S. and L. S. A. domicilié à ECOBANK Cameroun	compte bancaire n°10029000200101008759-88 de la Société F. T. S. and L. S. A. domicilié à ECOBANK Cameroun.
2	002/SSP/CS	09 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère Public - Etat du Cameroun (Port Autonome de Douala) - K. T. J. E. - A. épouse D. M. - E. J. M. C/ Les mêmes parties et N. R. épouse O.	Cassation de l'arrêt n° 30/CRIM/TCS du 10 septembre 2015 du Tribunal Criminel Spécial qui déclare N. R. épouse O. non coupable du crime de complicité de coaction de détournement de deniers publics et l'acquitte au bénéfice du doute mais condamne en revanche K. T. J. E. à 12 ans d'emprisonnement ferme, A. épouse D. M. et E. J. M. à 10 ans d'emprisonnement ferme chacun, pour coaction de détournement de deniers publics de 348 444 172 F CFA.	Jonction des pourvois jugés recevables en la forme mais rejetés au fond.
3	003/SSP/CS	11 mai 2021	<ul style="list-style-type: none"> - M. E. M. C/ <ul style="list-style-type: none"> - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère des Forêts et de la Faune) 	Cassation de l'arrêt n° 005/CRIM/TCS du 09 mars 2018 du Tribunal Criminel Spécial condamnant M. E. M. à 15 ans d'emprisonnement ferme pour tentative de détournement de biens publics d'un montant de 369 796 000 F CFA	Pourvoi jugé recevable en la forme mais rejeté au fond.
4	004/SSP/CS	29 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> - M. Z. G. - E. P. épouse M. - M. E. - A. A. P. - A. B. J. P. - A. Z. J. M. - A. M. S. C/ <ul style="list-style-type: none"> - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère des Finances) - Cameroon Radio Television (CRTV) 	Cassation de l'arrêt n° 004/CRIM/TCS du 19 mars 2019 du Tribunal Criminel Spécial condamnant : <ul style="list-style-type: none"> - E. P. épouse M., M. E., S. M. J. A. M. à l'emprisonnement à vie ; - M. Z. G. à 20 ans d'emprisonnement ; - A. A. P. à 18 ans d'emprisonnement ; - A. Z. J. M. à 18 ans d'emprisonnement ; - A. B. J. P. à 18 ans d'emprisonnement pour détournement de biens publics et coaction de détournement de biens publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jonction des pourvois déclarés recevables en la forme ; - Constat de l'extinction de l'action publique, pour cause de décès, à l'égard de l'accusé M. Z. G. ; - Rejet des autres pourvois.

N°	Références	Date	Affaires	Objet du pourvoi	Résultats
5	007/SSP/CS	14 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère Public - A. P. M. - T. J. M. - A. M. - P. A. R. C/ - Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) - Commune de Yokadouma	Cassation de l'arrêt n° 06/CRIM/TCS du 24 mai 2012 du Tribunal Criminel Spécial : <ul style="list-style-type: none"> - déclarant l'extinction de l'action publique, pour cause de décès, contre D. E. et E. S. ; - déclarant Z. R., L. S. P., A. M., M. D. et P. A. R. non coupables de détournement et les en acquittant pour faits non rapportés à leur encontre ; - condamnant pour coaction de détournement de deniers publics et détournement de deniers publics <ul style="list-style-type: none"> ➤ A. P. M. et T. J. M. à 30 ans d'emprisonnement ; ➤ A. M. J. L. et M. M. épouse M. J. à 15 ans d'emprisonnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Jonction des pourvois jugés recevables en la forme ; - Cassation et annulation de l'arrêt n° 06/CRIM/TCS du 24 mai 2012 sur la condamnation des accusés aux dommages-intérêts et la confiscation de leurs biens ; - Condamnation de P. A. R. à payer au MINATD à titre de dommages-intérêts la somme de 7 000 000 F CFA ; - Condamnation de A. P. M. et T. J. M. à payer solidairement au MINATD à titre de dommages-intérêts la somme de 92 317 886 F CFA ; - Condamnation de A. P. M., T. J. M. et A. M. à payer solidairement au MINATD à titre de dommages-intérêts la somme de 58 827 166 F CFA ; - Condamnation de tous les accusés à payer au MINATD la somme de 5 000 000 F CFA au titre de frais de procédures ; - Non-lieu à confiscation, aucun bien n'ayant été saisi.
6	008/SSP/CS	12 octobre 2021	N. M. J. E. C/ - Ministère Public - Etat du Cameroun (Ministère des Finances)	Cassation de l'arrêt n°015/CRIM/TCS du 18 octobre 2017 du Tribunal Criminel Spécial condamnant N. M. R. et N. M. J. E. à 10 ans d'emprisonnement ferme chacun pour détournement de biens publics et complicité de détournement de biens publics d'un montant de 56 089 822 F CFA	Pourvoi jugé recevable en la forme mais rejeté au fond.

II. Décisions rendues par la Section pénale de la Cour Suprême

Au cours de l'année 2021, la Section Pénale de la Cour Suprême a rendu 02 décisions consécutives à des pourvois en annulation d'arrêts émanant des Tribunaux de Grande Instance du Mbam-et-Inoubou et du Lom-et-Djérem, relatifs au détournement de biens publics.

Bien que jugés recevables en la forme, ces pourvois ont tous été rejetés au fond.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de ces décisions

Tableau 30. Récapitulatif des décisions prises par la Section Pénale de la Cour Suprême relatives à la corruption et aux infractions assimilées.

N°	Références	Date	Affaire	Objet du pourvoi	Résultats
1	38/P/CJ/CS	1er avril 2014	- E. B. R. - L. B. J. C. - A. N. C/ Le Ministère Public et la Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit (CVECA)	Cassation du jugement n° 64/crim rendu le 1 ^{er} septembre 2014 par le TGI du Mbam et Inoubou condamnant E. B. R., A. I. et L. B. J. C. à 10 ans d'emprisonnement ferme pour détournement de deniers publics en coaction et faux en écritures privées	Rejet du pourvoi
2	105/P/CJ/CS	18 novembre 2021	- Ministère Public C/ - L. S. - Y. M. T.	Cassation du jugement n° 43/crim rendu le 25 août 2015 par le TGI du Lom et Djerem acquittant, pour absence de preuves, les nommés L. S., T. et Y. M., accusés de complicité de détournement de deniers publics	Rejet du pourvoi

Section 3. Etat du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2021

Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun est établi au terme des missions d'investigations de la CONAC ainsi que des décisions rendues par le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) et le Tribunal Criminel Spécial (TCS) dont il est fait état dans les parties qui leur sont consacrées dans le présent rapport. Au total, ce préjudice est évalué à la somme de 43.947.794.138 (quarante-trois milliards neuf-cent-quarante-sept millions sept-cent quatre-vingt-quatorze mille cent trente-huit) FCFA, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 31. Etat global du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun en 2021

N°	Activités des Institutions répertoriées	Montant en FCFA
1.	Enquêtes de la CONAC	24 801 575 471
2.	Décisions du TCS	18 545 374 057
3.	Débets du CDBF	600 844 610
Total cumulé du préjudice subi par l'Etat		43 947 794 138

Troisième partie

LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La coopération est un cadre indispensable dans la lutte contre la corruption car elle permet, entre autres, de vulgariser les meilleures pratiques, partager les expériences et mutualiser les efforts.

En 2021, la Commission Nationale Anti-corruption s'est déployée dans le domaine de la coopération nationale (chapitre 1) et internationale (Chapitre 2).

Chapitre 1

LA COOPERATION NATIONALE

La CONAC œuvre pour une lutte globale intégrant tous les individus et structures engagés contre ce fléau. Cependant, dans le cadre du présent Chapitre, l'accent est mis sur les Organisations qui ont transmis le rapport de leurs activités à la Commission.

Section 1. La coopération avec les partenaires nationaux

La coopération avec les partenaires nationaux se réfère à celle que la CONAC entretient avec les membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption et certains Organismes ou Institutions publiques.

Sous-section 1. Les activités des membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la corruption et les Autorités religieuses

La présente sous-section rend compte des activités menées par les associations membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la corruption d'une part (I) et par les Autorités Religieuses d'autre part (II).

I. La Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNLCC)

Créée en 2010, la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNLCC) est ouverte à tous les acteurs de la Société Civile (personnes physiques et morales, ONG et associations), motivés et engagés dans la lutte contre la corruption au Cameroun.

Huit membres actifs de la CNLCC ont transmis le rapport des activités qu'ils ont menées en 2021 à la CONAC. La plupart de ces activités portent sur la prévention des actes de corruption et l'éducation des populations sur les dangers de la corruption, les méthodes de dénonciation et surtout comment résister à la corruption.

A. L'Association des Amoureux du Livre (ASSOAL)

ASSOAL a focalisé ses activités sur la prévention de la corruption dans le domaine foncier dans les villes de Douala, Yaoundé, Garoua et Bafoussam. Elle a réalisé le suivi des dossiers fonciers et créé des forums de discussion avec les différentes parties prenantes.

L'ONG basée à Yaoundé a également organisé 27 sessions de formation impliquant 135 volontaires sur les procédures d'obtention de titres fonciers dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua, Bangoua, Ebolowa et Bertoua, de février à août 2021.

B. L'association Droits de l'Enfant, Un Livre pour Chaque Enfant (DELICE)

DELICE a formé 25 responsables d'associations de jeunes sur la manière de dénoncer les actes de corruption sans mettre leur vie en danger, à son siège à Yaoundé le 16 juin 2021. L'accent a été mis sur la procédure de dénonciation anonyme des actes de corruption à la CONAC.

C. FACE A LA SANTE

De janvier à juillet 2021, l'ONG basée à Bandja a mis en place une plateforme de discussion avec les Conseillers Municipaux de la Commune de Bafang, pour le suivi des projets du Budget d'Investissement Public à Bafang. Elle a également créé une plateforme de collaboration avec les promoteurs d'auto-écoles afin de prévenir les actes de corruption lors des examens du permis de conduire. En mai 2021, l'ONG FACE A LA SANTE a également organisé des conférences éducatives sur la lutte contre la corruption dans 11 Établissements scolaires et un hôpital.

D. L'Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale (ONARES)

ONARES a, en octobre et en novembre 2021, sensibilisé les parents et les Enseignants du quartier Messa à Yaoundé sur les dangers de la flânerie des élèves durant les heures de cours. Une autre activité de sensibilisation a également été organisée dans le même quartier en novembre 2021 à l'intention des jeunes.

E. L'ONG Action Contre La Corruption (A2C)

D'avril à novembre 2022, A2C a encouragé les responsables de l'Hôpital de District de Mfou, dans le Département de la Mefou et Afamba dans la Région du Centre, à mettre en place des mesures susceptibles d'enrayer les risques de corruption. Elle a par la suite formé les membres de la Cellule anti-corruption mise en place au sein de cet hôpital à l'utilisation de l'outil PrECIS, ce qui a permis une augmentation de ses revenus de 85%.

L'ONG a également transmis certaines dénonciations d'actes de corruption qu'elle a reçues à la Ligne Vertex (1517) de la CONAC et a permis à certains usagers des trésoreries spécialisées du MINDEF ainsi que celles des Arrondissements de Yaoundé II et VI d'être servis sans verser de pot-de-vin.

F. L'Organisation Jeunesse Sans Corruption (JSC)

Les membres de l'ONG Jeunesses sans Corruption ont, de juin à décembre 2021, organisé des séminaires de formation à l'intention de leurs membres dans les villes de Douala, Yaoundé et Bafoussam sur la manière de lutter efficacement contre la corruption.

Ces formations ont abouti à la rédaction d'un Code d'éthique et d'intégrité qui est en cours de finalisation. Les responsables des syndicats de transport ont également été formés sur l'importance d'encourager leurs membres à adopter l'intégrité comme mode de vie.

G. La Fédération Camerounaise des Organisations de Consommateurs (FECOC)

Les membres de la FECOC, la Fédération camerounaise des organisations de consommateurs, basée à Yaoundé, se sont rendus dans les Commissariats de Police du 15^e Arrondissement de Yaoundé afin d'obtenir des informations officielles sur le processus d'obtention d'une Carte Nationale d'Identité.

Ils y ont constaté que la corruption était monnaie courante et ont suggéré que des mesures soient prises pour améliorer la réception des usagers et lutter contre l'extorsion. L'ONG a sollicité de la CONAC que des plaques anti-corruption portant le numéro vert de la Commission soient apposées dans tous les Commissariats de Police du pays afin de faciliter les dénonciations.

Les membres de la FECOC étaient également présents au Port Autonome de Douala en mai 2021 où ils ont décrié et réclamé plus de transparence dans la procédure de vente aux enchères des véhicules.

II. Les autorités religieuses

L'Eglise Catholique Romaine au Cameroun est la seule Institution Religieuse qui a transmis un rapport d'activités sur la lutte contre la corruption à la CONAC. Ses activités, instituées par le Conseil Episcopal National du Cameroun (CENC), ont été mises en œuvre par le Service National Justice et Paix (SNJP) dans les Archidiocèses de Douala et de Garoua ainsi que dans les Diocèses de Bafoussam et Obala.

Dans l'Archidiocèse de Douala, ces activités ont porté sur la formation des acteurs de la Société Civile membres de l'Observatoire des Libertés Publiques au Cameroun sur les règles de bonne gestion. A Garoua, elles ont consisté en la sensibilisation des acteurs du Secteur Foncier à Tcholliré, dans le Département du Mayo Rey, Région du Nord, sur les droits fonciers. Par ailleurs, les populations ont été accompagnées à la rédaction d'une charte de gestion traditionnelle des terres.

Dans le Diocèse de Bafoussam, le Service Justice et Paix s'est employé à réduire la corruption dans les œuvres sociales et à accompagner les populations dans les procédures d'établissement des actes de naissance et de jugements sans pots-de-vin. A cet effet, elle a collé les affiches dans les Parquets des Tribunaux et les Mairies sur le coût de la délivrance d'un acte de naissance. Par ailleurs, il a sensibilisé les membres des APEE des Établissements scolaires et le personnel des Centres de Santé à la lutte contre la corruption. A cette occasion, des autocollants ont été produits et distribués.

Le Service Justice et Paix du Diocèse d'Obala, a organisé deux ateliers de formation sur la lutte contre la corruption avec l'appui technique de la CONAC. Le 1^{er} s'est tenu à Bandjock et à Obala en février 2021 à l'intention des transporteurs. Le second a regroupé, à Obala en mars 2021, les Comités Justice et Paix des Paroisses des zones pastorales d'Okola, Sa'a, Monatélé, Mbandjock, EfoK et Obala.

Sous-section 2. La coopération avec les Institutions publiques

L'accent à ce niveau est mis sur les Institutions ayant un accord de partenariat formel avec la CONAC au niveau national.

I. L'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF)

L'Agence Nationale d'Investigation Financière travaille de concert avec la CONAC pour lutter contre la corruption dans le cadre de la prévention des actes de Blanchiment des capitaux et du Financement du Terrorisme.

En 2021, la CONAC et l'ANIF ont échangé 11 correspondances en matière d'investigation financière.

II. L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)

Dans le même ordre d'idées, la CONAC a travaillé de manière très fructueuse avec l'ANTIC dans le domaine de la cybercriminalité.

Ainsi, au cours de l'année 2021, les deux Institutions ont échangé 33 correspondances, en vue principalement de démasquer les personnes qui se cachent derrière certaines adresses électroniques et numéros de téléphone.

Section 2. La coopération avec le Secteur Privé

Le secteur privé est considéré comme un maillon très important dans la lutte contre la corruption au Cameroun. Dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, il est à la fois un secteur prioritaire et un pilier d'intégrité. La présente section présente les activités de lutte contre la corruption menées par le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM).

Le GICAM est l'organisation la plus représentative du Secteur Privé au Cameroun. Cette organisation a mené des activités visant à assainir le Secteur des Affaires. Ses membres disposent désormais d'un Code d'éthique qui guide leurs actions. Une Commission de Gouvernance et d'Ethique a également été mise sur pied pour assurer la promotion et le respect des normes éthiques ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption.

En 2021, le GICAM a lancé une initiative visant la création d'un Institut national de formation à la gouvernance pour les Entreprises. Le syndicat patronal travaille également à la création d'un Comité de labellisation de la bonne gouvernance chargé de délivrer des labels de conformité aux Entreprises qui respectent les normes de gouvernance dans leurs activités.

Dans la même optique, une Charte de partenariat entre les PME et les Grandes Entreprises a été adoptée en juillet 2021 afin d'assurer une collaboration harmonieuse et fructueuse entre les PME et les Grandes Entreprises.

Chapitre 2

LA COOPERATION INTERNATIONALE

La coopération internationale en matière de lutte contre la corruption est indispensable car elle permet au Cameroun d'être informé de ce qui se passe dans d'autres pays et aussi des nouveaux outils développés par d'autres nations et Organisations en la matière.

Le présent chapitre rend compte des activités de l'Organisation des Nations Unies, de coopération avec le Commonwealth, de l'Union Africaine, du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique Centrale.

Section 1. La coopération avec l'Organisation des Nations Unies

Le Ministre des Relations Extérieures a représenté le Cameroun à la session extraordinaire des Nations Unies qui s'est tenue au siège de l'ONU à New-York, du 02 au 04 juin 2021, afin de discuter des défis et des mesures prises pour prévenir, combattre la corruption et renforcer la coopération internationale.

A cet effet, il a présenté les avancées du Cameroun dans la lutte Contre la Corruption, notamment à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et les actions menées par le biais des Interventions Rapides.

Les pays ont été encouragés à adopter des lois sur la déclaration des biens et avoirs comme moyen d'endiguer la corruption.

Section 2. La coopération avec le Commonwealth

En 2011, la CONAC a rejoint la famille du Commonwealth en tant que membre fondateur de l'Association des Agences Anti-Corruption du Commonwealth en Afrique. Depuis lors, la CONAC a entretenu des relations très fructueuses avec le Commonwealth et les membres de ce réseau. En juin 2021, le Cameroun a participé à une Conférence virtuelle, coordonnée par le Secrétariat du Commonwealth. Au cours de cette conférence, l'équipe de la CONAC a pris connaissance des différentes innovations en matière de lutte contre la corruption dans les pays africains du Commonwealth et dans le monde entier.

Dans le même ordre d'idées, le personnel de la CONAC a bénéficié des formations en ligne proposées par le Centre Africain de Lutte Contre la Corruption basé au Botswana. Huit cadres de l'Institution ont ainsi été formés dans les domaines ci-après :

- le management et le leadership;
- l'éthique et l'intégrité ;
- les investigations;
- le recouvrement des avoirs;

- le traitement des preuves.

Section 3. La coopération avec l'Union Africaine

En 2021, sous la supervision du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la corruption le Cameroun a organisé des activités de célébration de la 5^e édition de la Journée africaine de Lutte Contre la Corruption, le 11 juillet 2021, sous le thème « Communautés économiques régionales: acteurs critiques dans la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ».

A cette occasion, la CONAC a sensibilisé le public à travers des activités médiatiques, notamment la diffusion d'une déclaration de presse du Président ainsi que la production et la diffusion de communiqués de presse, interviews, spots et documentaires.

Le Cameroun a également participé au 5^e Dialogue africain sur la lutte contre la corruption organisé par le Conseil du 9 au 11 novembre 2021, en utilisant la plateforme webinaire.

Au cours de cette rencontre, la CONAC a pris connaissance de l'état général des efforts de lutte contre la corruption en Afrique.

Section 4. La coopération avec le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)

Une mission d'évaluation du GABAC, a séjourné au siège de la CONAC le 24 février 2021 afin d'évaluer les mesures prises par le Cameroun pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette évaluation portait sur les missions de la CONAC et les activités liées à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Ces activités, et bien d'autres, menées par les partenaires nationaux et internationaux, ont contribué à donner une plus grande visibilité à la lutte contre la corruption.

CONCLUSION GENERALE

Le Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021 reflète les actions d'envergure menées dans les secteurs public, parapublic et privé afin de combattre la corruption. Ces actions s'articulent autour de la vision générale de développement de l'Etat inscrite dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, et concrétisée par un certain nombre d'actions préconisées dans la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

La mise en œuvre de cette Stratégie s'est poursuivie dans les Institutions publiques et parapubliques en 2021 au moyen de l'outil PrECIS préconisé par le Gouvernement. Tout au long de l'année, des actions ont été entreprises pour prévenir les actes de corruption, notamment à travers des procédures qui en réduisent les opportunités.

Les activités de lutte contre la corruption en 2021 ont également visé le changement de mentalités par l'éducation et la sensibilisation des populations sur les dangers de la corruption et la nécessité d'adopter l'intégrité comme mode de vie. Dans le même esprit, les Administrations ont fourni des efforts en vue d'améliorer les conditions de travail de leurs personnels, dans l'optique de les rendre moins vulnérables à la corruption.

Par ailleurs, il ressort de ce rapport que les responsables des Administrations adoptent de plus en plus une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. En 2021, des sanctions ont été infligées à de nombreux personnels, auteurs d'actes de corruption. Le cas des 51 personnels des Douanes et des Impôts du Ministère des Finances suspendus pour manquement à la déontologie, des 499 agents de l'Etat licenciés ou révoqués pour absence à leurs postes de travail et de 40 entreprises exclues de la Commande Publique pour diverses malversations, est digne d'intérêt.

En outre, l'Université de Buéa s'est distinguée par la prise de sanctions exemplaires à l'encontre de 102 personnels et Etudiants.

Dans le même ordre d'idées, il découle de ce Rapport que le Cameroun s'inscrit dans la dynamique d'internalisation des dispositions des instruments internationaux de lutte contre la corruption tels que la Conventions de l'Union Africaine et celle des Nations Unies contre la Corruption ; tandis que la coopération bilatérale se poursuit avec des organismes internationaux comme l'Union Africaine et le Commonwealth, principalement dans le domaine de la formation.

Malgré ces efforts, les Camerounais attendent davantage des actions plus fortes contre les prévaricateurs de la fortune publique. L'internalisation des dispositions des Conventions internationales ratifiées par le Cameroun doit se poursuivre avec la criminalisation de l'enrichissement illicite et la mise en place de mesures appropriées pour la déclaration des avoirs et des biens. L'absence de ces deux mesures reste en effet considérée par la plupart des observateurs, notamment au niveau international, comme un obstacle majeur à la lutte contre la corruption au Cameroun. Dans la même veine, il convient de renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et garantir plus de sécurité aux dénonciateurs des actes et pratiques de corruption.

Bien plus, les Administrations devraient davantage adopter la gouvernance électronique qui permet de réduire les contacts humains considérés comme des opportunités de corruption. L'introduction de services numérisés dans certaines Administrations, à l'instar de la Délégation

Générale à la Sûreté Nationale où les demandes de passeports se font désormais en ligne, a permis d'accélérer le traitement des dossiers, d'éliminer les goulots d'étranglement et de réduire la corruption. Il en est de même du paiement d'impôts et taxes mis en place par le Ministère des Finances tout comme la passation des Marchés en ligne instaurée par le Ministère des Marchés Publics.

Après exploitation des différentes contributions reçues pour l'élaboration du présent rapport, il ressort des perspectives d'ordre stratégique, législatif, structurel et opérationnel.

Sur le plan stratégique, il y a lieu d'accroître les ressources allouées aux Institutions de lutte contre la corruption ainsi qu'aux Cellules et aux différents Comités dédiés à ce combat.

Sur le plan législatif, le processus d'internalisation des instruments juridiques internationaux par l'adoption d'une loi anti-corruption qui pourra :

- criminaliser l'enrichissement illicite ;
- améliorer le dispositif de lutte contre le blanchiment des produits du crime ;
- mieux organiser le gel, la saisie et la confiscation des biens issus de la corruption ;
- mettre en place un dispositif de protection des dénonciateurs ;
- instituer des mécanismes de réparation des préjudices subis par les victimes de la corruption.

Sur le plan structurel, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la gouvernance électronique notamment à travers la dématérialisation de certaines procédures et les paiements électroniques.

Sur le plan opérationnel, il faudra renforcer l'appropriation et la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption au sein des Administrations Publiques, parapubliques et privées ainsi que dans les Collectivités Territoriales Décentralisées.

L'essor de la lutte contre la corruption au Cameroun passe également par le renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption dans toutes les structures du pays, l'octroi des ressources conséquentes aux structures chargées de la protection de la fortune publique, la traçabilité des fonds recouverts au terme des actions de lutte contre la corruption.

TABLE DES MATIERES

Carte administrative du Cameroun	i
Sigles et abréviations	iii
Tableaux et figures	vii
Sommaire	ix
Préface	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
	5
Première Partie	
LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATEGIES PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
Chapitre 1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	7
Section 1. La mise en œuvre par les Institutions de lutte contre la corruption, les Départements Ministériels et les autres Institutions publiques	7
Sous-section 1. Les Institutions de contrôle et de régulation	7
I. Les Institutions de contrôle	7
A. Les activités de la CONAC	7
B. Les activités du CONSUPE	62
II. Les Institutions de régulation : les activités de l'ARMP	64
Sous-section 2. Les Départements Ministériels	75
I. Les activités des Ministères de souveraineté	75
A. Les activités du MINDDEVEL	75
B. Les activités de la DGSN	75
II. Les Ministères en charge des secteurs de l'économie, des finances et des infrastructures	77
A. Les Ministères en charge de la production, de l'importation et de la distribution des biens et services	77
B. Les Ministères en charge de la recherche et de la mise en place des financements	82
C. Les Ministères en charge des infrastructures	86
III. Les Ministères en charge des secteurs éducatif, social et culturel	93
A. Les Ministères en charge du secteur éducatif	93
B. Les Ministères en charge du secteur social	107
C. Les Ministères en charge du secteur culturel	117
Sous-section 3. Les autres Administrations publiques	119
I. Les Établissements Publics	119
II. Les Sociétés publiques et parapubliques	131
Sous-section 4. La mise en œuvre de la SNLCC par les Collectivités Territoriales Décentralisées	140
I. La Communauté Urbaine de Bertoua	140
II. La Communauté Urbaine de Douala	141
III. La Communauté Urbaine de Garoua	141
Section 2. La mise en œuvre de la SNLCC dans les Régions	142
Section 3. Les activités de lutte contre la corruption dans le cadre de la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif	146

Sous-section 1. Les activités menées dans le cadre du Processus de Kimberley	147
Sous-section 2. Les activités des Industries extractives du secteur des Mines et carrières	147
Chapitre 2. LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME	149
Section 1. Les activités de prévention et de coopération de l'ANIF	149
Sous-section 1. La publication de l'Evaluation Nationale des Risques en matière de BC/FT	149
Sous-section 2. La publication du document de Stratégies nationales de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	150
Section 2. Les activités d'information et d'exploitation des Déclarations de Soupçons	150
Sous-section 1. Les Déclarations de soupçon enregistrées en 2021	151
Sous-section 2. L'exploitation des DS en 2021	152
	155
Deuxième Partie LA REPRESSION DES PRATIQUES DE CORRUPTION	
	157
Chapitre 1. LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES, DISCIPLINAIRES ET DES MISES EN DEBET	
Section 1. Les sanctions prononcées par les Institutions de Régulation	157
Sous-section 1. L'Agence de Régulation des Marchés Publics	157
Sous-section 2. Le Conseil National de la Communication	158
Section 2 : Les sanctions prononcées au sein des Départements Ministériels	158
Sous-section 1. Le Ministère des Finances	159
Sous-section 2. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	161
Sous-section 3. Le Ministère de l'Education de Base	161
Sous-section 4. Le Ministère des Transports	162
Sous-section 5. Le Ministère des Forêts et de la Faune	163
Sous-section 6. Le Ministère du Commerce	165
Sous-section 7. Le Ministère des Marchés Publics	166
Sous-section 8. Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	169
Section 3 : Les sanctions prononcées au sein des Entités publiques et parapubliques	178
Sous-section 1. Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier	179
Sous-section 2. Cameroon Postal Services	179
Sous-section 3. Cameroon Telecommunications	181
Sous-section 4. Cameroon Water Utilities	182
Sous-section 5. Electricity Development Corporation	183
Sous-section 6. Société Nationale de Raffinage	183
Sous-section 7. Université de Bamenda	184
Sous-section 8. Université de Douala	185
Sous-section 9. Université de Dschang	185
Sous-section 10. Université de Maroua	185
Sous-section 11. Université de Buéa	186
Chapitre 2. LES DECISIONS DES JURIDICTIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	192
Section 1 : Les décisions du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière	192

Section 2 : Les décisions des Juridictions Judiciaires	201
Sous-section 1. Les Juridictions de fond	201
I. Les Juridictions d'Instance	201
II. Les Cours d'Appel	201
A. Les Tribunaux de Première Instance	201
B. Les Tribunaux de Grande Instance	201
III. Le Tribunal Criminel Spécial	203
Sous-section 2. La Cour Suprême	214
I. Les Décisions rendues par la Section spécialisée de la Cour Suprême	214
II. Les Décisions rendues par la Section pénale de la Cour Suprême	216
Section 3 : L'état du préjudice financier subi par le Cameroun en 2021	217
Troisième Partie	
LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	219
Chapitre 1. LA COOPERATION NATIONALE	221
Section 1. Les partenaires nationaux	221
Sous-section 1. La coopération avec les membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption et les Autorités religieuses	221
I. Les membres de la Coalition Nationale de lutte contre la corruption	221
A. L'Association des Amoureux du Livre	221
B. L'Association Droits de l'Enfant, Un Livre pour Chaque Enfant	222
C. L'Association Face à La Santé	222
D. L'Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale	222
E. L'association Action Contre La Corruption	222
F. L'Association Jeunesse Sans Corruption	222
G. La Fédération Camerounaise des Organisations des Consommateurs	223
II. Les Autorités religieuses	223
Sous-section 2. La coopération avec les Institutions publiques	224
I. L'Agence Nationale d'Investigation Financière	224
II. L'Agence Nationale des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	224
Section 2. La Coopération avec le secteur privé	224
Chapitre 2. LA COOPERATION INTERNATIONALE	225
Section 1. La coopération avec les Nations Unies	225
Section 2. La coopération avec le Commonwealth	225
Section 3. La coopération avec l'Union Africaine	226
Section 4. La coopération avec le Groupe Anti-Blanchiment d'Afrique Centrale	226
CONCLUSION GÉNÉRALE	227
Table des Matières	231

